



Rapport annuel 2000

La banque d'un monde qui change



BNP PARIBAS

BNP PARIBAS



[Luxembourg] - 08/02/2001
BNP Paribas Securities Services

Pour illustrer le Rapport annuel 2000, nous avons choisi de faire réaliser une série de reportages photographiques sur les hommes et les femmes de BNP Paribas. Ces reportages ont été réalisés en janvier et février 2001 par des professionnels de l'agence **Gamma**, l'une des grandes agences de photo-reportage de niveau international. Une équipe de 7 photographes a été constituée par Gamma, chacun d'entre eux étant chargé d'une série d'implantations à visiter :

New York, Houston, Rémi Benali

Tokyo, Hong Kong, Singapour, Alain Buu

Madrid, Milan, Francfort, Londres, Karim Daher

San Francisco, São Paulo, Rio de Janeiro, Jean-Luc Moreau

Genève, Luxembourg, Rabat, Madagascar, Francis Demange

France (hors Paris), Arval PHH, Gilles Bassignac

Paris, Barcelone, Raphaël Gaillarde

Le groupe BNP Paribas

2	Profil
3	Message du Président
4	Chiffres clés
6	Stratégie
12	Le Comité exécutif
14	Le développement des ressources humaines
19	Le sponsoring et le mécénat
22	Les métiers du groupe : trois grands domaines d'activité
24	→ Banque de Financement et d'Investissement
44	→ Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres et Assurance
56	→ Banque de Détail
58	• Banque de Détail en France
64	• Banque de Détail à l'International
68	• Services Financiers Spécialisés
80	BNP Paribas Capital

Le document de référence

86	Conseil d'administration
88	Gouvernement d'entreprise
94	BNP Paribas et ses actionnaires
104	Données financières
106	→ Historique et définition des pôles
108	→ Rapport de gestion du Conseil d'administration
131	→ Comptes consolidés
213	→ Comptes sociaux
234	→ Renseignements de caractère général
235	→ Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
238	→ Table de concordance COB
239	→ Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001

Profil

- Un groupe financier puissant et performant, issu d'une fusion réussie, avec un solide ancrage en Europe, leader en Asie et actif aux États-Unis.
- 2^e banque de la zone euro par l'importance de ses résultats : un bénéfice net de 4,12 milliards d'euros, en hausse de 57,7 % par rapport à 1999 et de 26,3 % avant charges de restructuration.
- Une rentabilité des capitaux propres de 20,9 % en constante amélioration et un coefficient d'exploitation de 64,2 % parmi les meilleurs en Europe.
- Présent dans 87 pays.
- 80 000 collaborateurs, dont 61 000 en Europe.

→ 3 grands domaines d'activité :

- **Banque de Financement et d'Investissement**
 - activités de marché et conseil aux entreprises (Actions, Taux-Change, Trésorerie, Corporate Finance) ;
 - financements spécialisés (financements structurés, financement de projets, commerce international, financements particuliers au secteur des matières premières et énergie) ;
 - banque commerciale.
- **Banque Privée et Gestion d'Actifs, Titres, Assurance**
 - activités de Banque Privée en France et à l'International et de Gestion d'Actifs (BNP Paribas Asset Management) ;
 - métier de conservation de services et de titres (BNP Paribas Securities Services) ;
 - sociétés d'assurance de personnes, notamment d'assurance-vie (Cardif, Natio-Vie) et d'assurances de biens (Natio Assurance).
- **Banque de Détail**
 - Banque de Détail en France : réseau de 2 200 agences BNP Paribas en France, Banque de Bretagne, BNP Développement ;
 - Banque de Détail à l'International : activités de banque de réseau hors de France métropolitaine, principalement dans l'Ouest américain et à Hawaï (BancWest), la région Méditerranée-Afrique et les départements et territoires d'outre-mer avec les filiales de la BNPI et de la SFOM ;
 - Services Financiers Spécialisés : crédit à la consommation (Cetelem), crédit-bail d'équipement (BNP Paribas Lease Group), crédit immobilier (UCB), courtage et conseil de produits d'épargne (Cortal), location longue durée et gestion de parcs (Arval PHH, Arius, Artegy), banque en ligne (Banque Directe).

BNP Paribas Capital regroupe les activités de Private Equity du groupe.

BNP Paribas offre en outre une gamme complète de produits et de services dans le secteur immobilier en France et dispose d'équipes de gestion des participations cotées et des risques souverains.



[Michel Pébereau]

Président-Directeur Général de BNP Paribas.

Message du PRÉSIDENT

Notre groupe a dégagé en 2000 un bénéfice net de 4,12 milliards d'euros, en hausse de 57,7 % par rapport à 1999 et de 26,3 % avant charges de restructuration. Cette progression, directement liée à l'amélioration du résultat brut d'exploitation, permet de porter la rentabilité des capitaux propres de BNP Paribas après impôts à 20,9 %.

Notre entreprise a su tirer parti de la conjonction de facteurs favorables dont ont bénéficié les activités bancaires et financières dans le monde.

Pour sa première année de plein exercice, BNP Paribas réalise donc l'un des meilleurs résultats de l'économie française et prend position au niveau des toutes premières banques européennes. Tous les domaines d'activité ont contribué à cette remarquable progression des résultats. Après une intégration très rapide et sans heurt, en avance sur les objectifs initiaux, BNP Paribas est aujourd'hui en pleine santé, sur le plan financier comme sur le plan humain, avec un dialogue social riche et une forte capacité d'attirer des talents. Cependant, nous vivons plus que jamais dans un monde où rien n'est acquis : la pérennité des banques se joue autant sur leur capacité à traverser pendant les périodes d'incertitude économique et d'instabilité des marchés que sur le niveau de leurs résultats en période de forte croissance.

En ce début de XXI^e siècle, la compétition va encore se renforcer dans chacun de nos métiers. Notre groupe a la capacité de faire face à un environnement difficile et de mettre en œuvre, plus vite qu'il ne l'imaginait, le projet de développement ambitieux et ciblé dont il s'est doté dans chacun de ses pôles d'activité en continuant ainsi à créer de la valeur pour ses actionnaires.

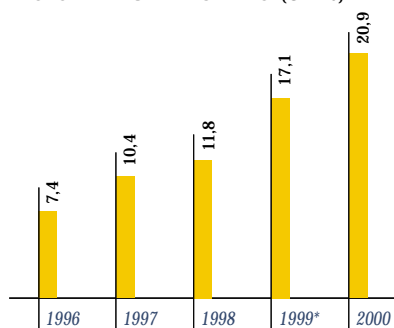
Attentif à l'évolution rapide du monde et véritablement précurseur dans un grand nombre de domaines, BNP Paribas s'affirme aujourd'hui comme "la banque d'un monde qui change". Grâce au soutien de nos actionnaires, à la confiance de nos clients et à l'engagement de nos équipes, notre groupe a la capacité de relever les défis du futur. Je suis confiant dans son avenir.

T. Pébereau

Chiffres clés

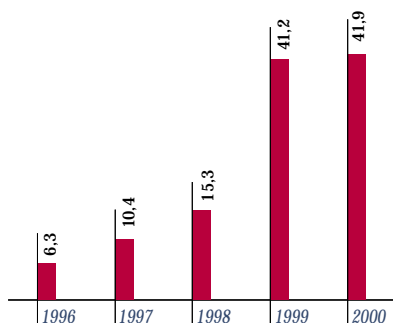
EFFECTIFS DU GROUPE :
80 000 COLLABORATEURS DANS LE MONDE
DONT 61 000 EN EUROPE

RENTABILITÉ DES CAPITAUX PROPRES (en %)

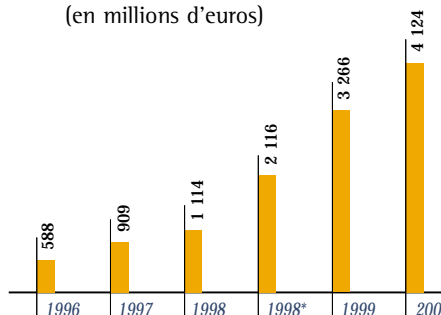


* Résultat net pro forma avant provision pour restructuration.

CAPITALISATION BOURSIÈRE (AU 31/12/00) (en milliards d'euros)

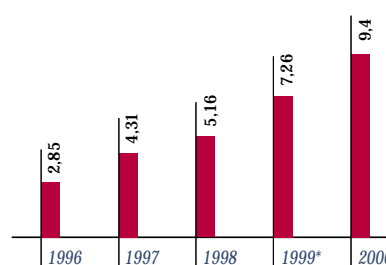


RÉSULTAT NET (en millions d'euros)



* Résultat net pro forma avant provision pour restructuration.

RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)



* Résultat net pro forma avant provision pour restructuration 1999 divisé par le nombre d'actions au 31/12/1999.

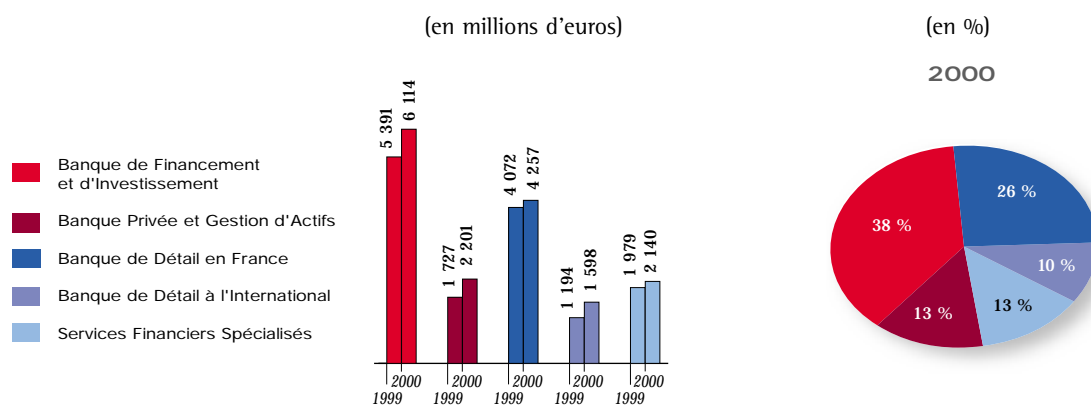
ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	2000	1999
Total bilan	694 037	698 625
Dépôts clientèle	172 877	149 003
Opérations avec la clientèle	240 916	223 268
Capitaux propres part du groupe⁽¹⁾	21 613	19 789
Ratio international de solvabilité⁽²⁾	10,5 %	10,1 %
dont noyau dur ⁽²⁾	7,5 %	7,1 %

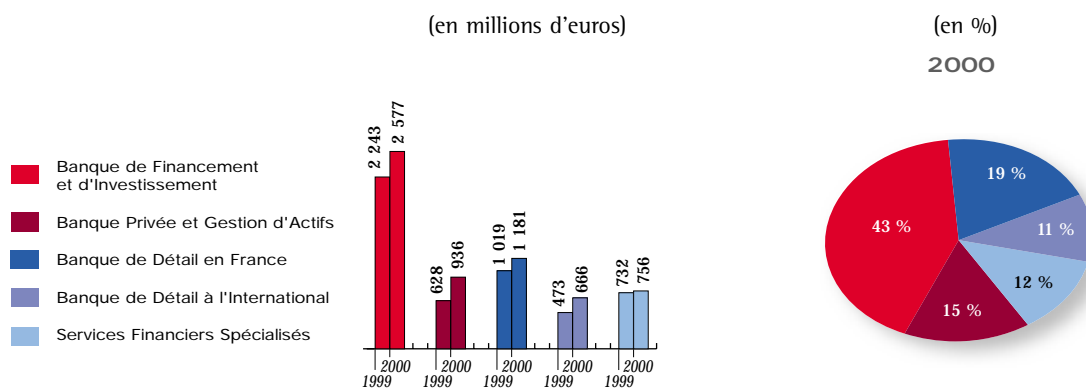
(1) Avant affectation du résultat.

(2) Avant déduction des fonds propres du montant maximal éventuel à verser au titre du CVG en 2002. Après déduction, le ratio ressort à 10,1 % (9,6 % en 1999) dont 7,1 % (6,6 % en 1999) pour le noyau dur.

PRODUIT NET BANCAIRE PRO FORMA DES PÔLES



RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION PRO FORMA DES PÔLES



RÉSULTATS

(en millions d'euros)	2000	1999 ⁽²⁾	Variation 2000/1999
Produit net bancaire	16 263	14 339	13,4 %
Résultat brut d'exploitation	5 825	4 790	21,6 %
Résultat d'exploitation	4 683	3 715	26,1 %
Résultat net avant impôt ⁽¹⁾	6 184	5 237	18,1 %
Résultat net part du groupe⁽¹⁾	4 124	3 266	26,3 %

(1) Avant provision pour restructuration de 651 millions d'euros en 1999 (y compris les frais encourus par Paribas pour le projet SG-Paribas et reprise de 6 millions d'euros correspondant à l'ajustement au projet BNP Paribas de la provision pour restructuration provenant du projet SG-Paribas).

(2) Groupe BNP Paribas pro forma.

NOTATIONS LONG TERME

AU 1^{ER} MARS 2001

Standard & Poor's AA-

Moody's Aa3

Fitch AA-

Stratégie

[Singapour]

Siège de BNP Paribas Singapour.

Un nouveau groupe

Par son résultat réalisé en 2000, le groupe BNP Paribas confirme qu'il est à la fois l'une des toutes premières entreprises françaises et l'une des principales banques européennes. La fusion a été réalisée dans les temps et le projet industriel mis en œuvre plus rapidement que prévu.

Deux phases très différentes ont marqué l'exercice. Au premier semestre, les activités bancaires et financières ont bénéficié de la conjonction de facteurs favorables dans le monde entier : BNP Paribas a pleinement tiré parti de cette excellente conjoncture, malgré l'ampleur des travaux liés à la fusion.

À partir de l'été, dans un environnement nettement plus difficile pour les activités de marché, BNP Paribas a poursuivi sa progression, notamment au quatrième trimestre où, contrairement à beaucoup de ses concurrents européens, il a enregistré un résultat brut d'exploitation en hausse dans chacun de ses grands domaines d'activité : Banque de Financement et d'Investissement, Banque Privée, Gestion d'Actifs, et Banque de Détail.

Cette performance remarquable, qui témoigne de son potentiel, de la mobilisation et de la capacité de ses équipes, va permettre au groupe de mettre en œuvre, dès 2001, le projet de développement ambitieux dont il s'est doté, plus vite qu'il ne l'envisageait à l'origine.

Banque de Financement et d'Investissement

La Banque de Financement et d'Investissement compte désormais parmi les plus importantes banques d'investissement d'origine européenne. Puissante et performante, elle est le premier contributeur aux résultats du groupe. En 2000, sur un marché en forte croissance avant l'été, elle a enregistré des résultats remarquables, en améliorant encore ses performances par rapport à 1999 qui était déjà considérée comme une année record. Son ambition est de confirmer en 2001 l'efficacité et la compétitivité de son dispositif en consolidant ses positions de leader en Europe ou en Asie et en se développant sur des spécialités aux États-Unis. Elle a aussi pour objectif de continuer à réallouer son capital de façon dynamique avec deux priorités : la vente croisée entre ses différents métiers et avec les autres pôles

du groupe s'appuyant sur une segmentation systématique de la clientèle et la réduction des encours de crédits à faible marge non accompagnés d'autres produits ou services. La volatilité des résultats annuels devrait se réduire encore grâce à la diversification du portefeuille d'activités et de clients.

Enfin, le retour sur fonds propres avant impôt devrait se relever en moyenne de cycle de 21 à 23 % et le coefficient d'exploitation se maintenir parmi les meilleurs européens (environ 60 %). Forte de sa taille critique, la Banque de Financement et d'Investissement possède les moyens de son développement, par renforcement d'équipes ou croissances externes ciblées. Elle a la capacité et la volonté de saisir des opportunités dans tous les métiers où son dispositif mérite d'être complété.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT UNE OFFRE PRODUITS ÉTENDUE ET PERFORMANTE

Monde

Dérivés actions

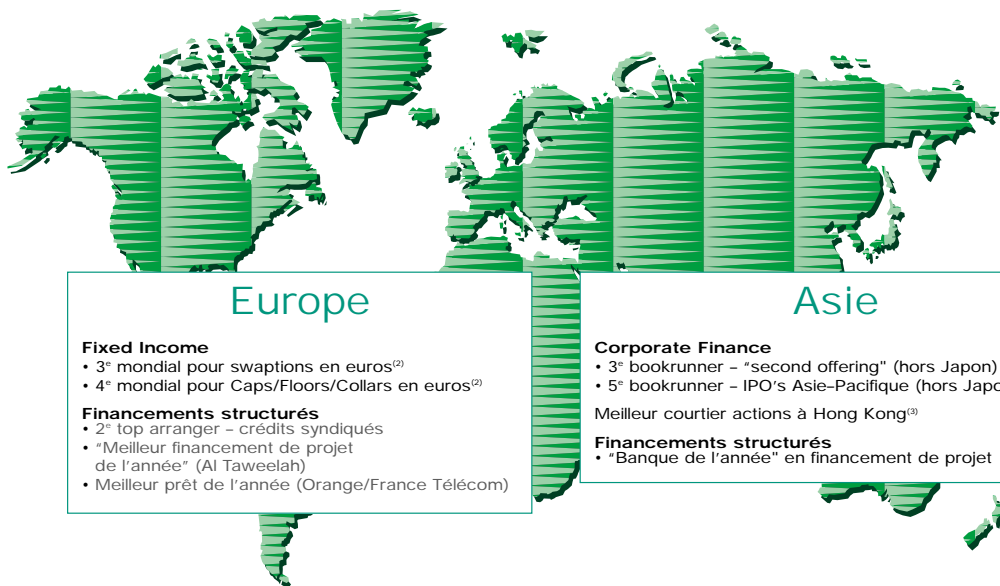
- Top 5 mondial

Fixed Income

- 4^e mondial swaps (encours)⁽¹⁾
- 8^e obligations internationales
- 10^e émissions en euros

Financements structurés

- 8^e top arranger pour crédits syndiqués (hors EU)
- 9^e mondial en financement de projet



Europe

Fixed Income

- 3^e mondial pour swaptions en euros⁽²⁾
- 4^e mondial pour Caps/Floors/Collars en euros⁽²⁾

Financements structurés

- 2^e top arranger – crédits syndiqués
- "Meilleur financement de projet de l'année" (Al Taweelah)
- Meilleur prêt de l'année (Orange/France Télécom)

Asie

Corporate Finance

- 3^e bookrunner – "second offering" (hors Japon)
 - 5^e bookrunner – IPO's Asie-Pacifique (hors Japon)
- Meilleur courtier actions à Hong Kong⁽³⁾

Financements structurés

- "Banque de l'année" en financement de projet

Source : Thomson Financial sauf (1) *Swap Monitor* (08/2000) ; (2) *Euromoney*, sept. 2000 ; (3) IFR Asia awards.

Banque Privée, Gestion d'Actifs, Assurance et Titres

Le pôle Banque Privée et Gestion d'Actifs a connu une progression impressionnante de son activité et de sa rentabilité. Ce pôle intègre l'ensemble de la chaîne de gestion d'actifs et de patrimoine, depuis sa dimension relationnelle (métier Banque Privée) jusqu'à sa dimension technique (métier Titres), ce qui constitue un des points forts très spécifiques à BNP Paribas. En 2000, la collecte d'actifs a progressé pour l'ensemble du pôle. Tous ses métiers ont la taille critique. Dans chacun d'eux, BNP Paribas est un leader français ; dans certains, il fait partie du groupe des 10 premiers mondiaux. Le groupe a engagé une stratégie d'investissements pour faire de ce pôle un véritable moteur de collecte d'épargne et de création de valeur : croissance interne et externe, développement géographique et diversification de ses métiers font partie de ses ambitions. L'objectif du pôle pour 2001 est de doubler sa collecte nette d'actifs à gérer.

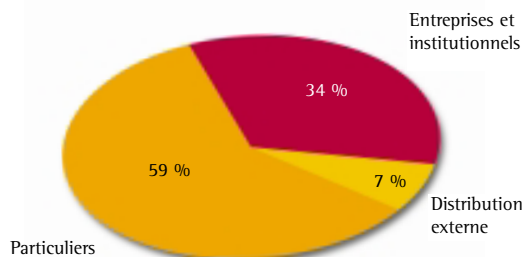
Des modèles d'organisation performants se mettent en place et des projets ambitieux sont lancés. Ainsi, divers moyens sont mis en œuvre pour faire passer la Banque Privée du groupe des 10 au groupe des 5 premiers acteurs mondiaux. Dans les domaines de la Gestion d'Actifs et des Titres, la gamme des services s'élargit.

Pour accélérer encore le processus de développement du métier Titres, ce qui suppose probablement une association avec de grands partenaires, la filialisation de cette activité est en cours.

Dans l'Assurance, BNP Paribas mène une double offensive, hors de France avec le développement de l'offre et des partenariats de Cardif, en France avec un effort accru dans le domaine de la bancassurance.

BANQUE PRIVÉE ET GESTION D'ACTIFS

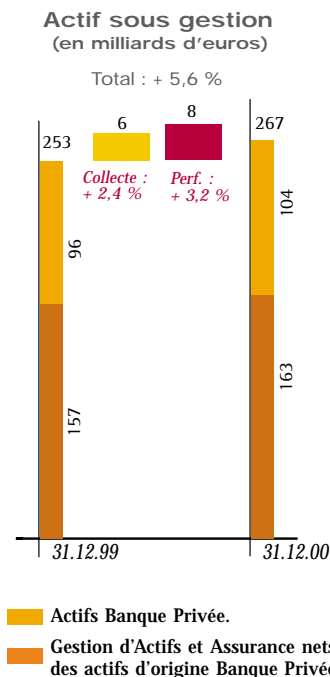
RÉPARTITION PAR ORIGINE DE CLIENTÈLE



BANQUE PRIVÉE ET GESTION D'ACTIFS

COLLECTE EN PROGRESSION

PENDANT L'ANNÉE DE FUSION

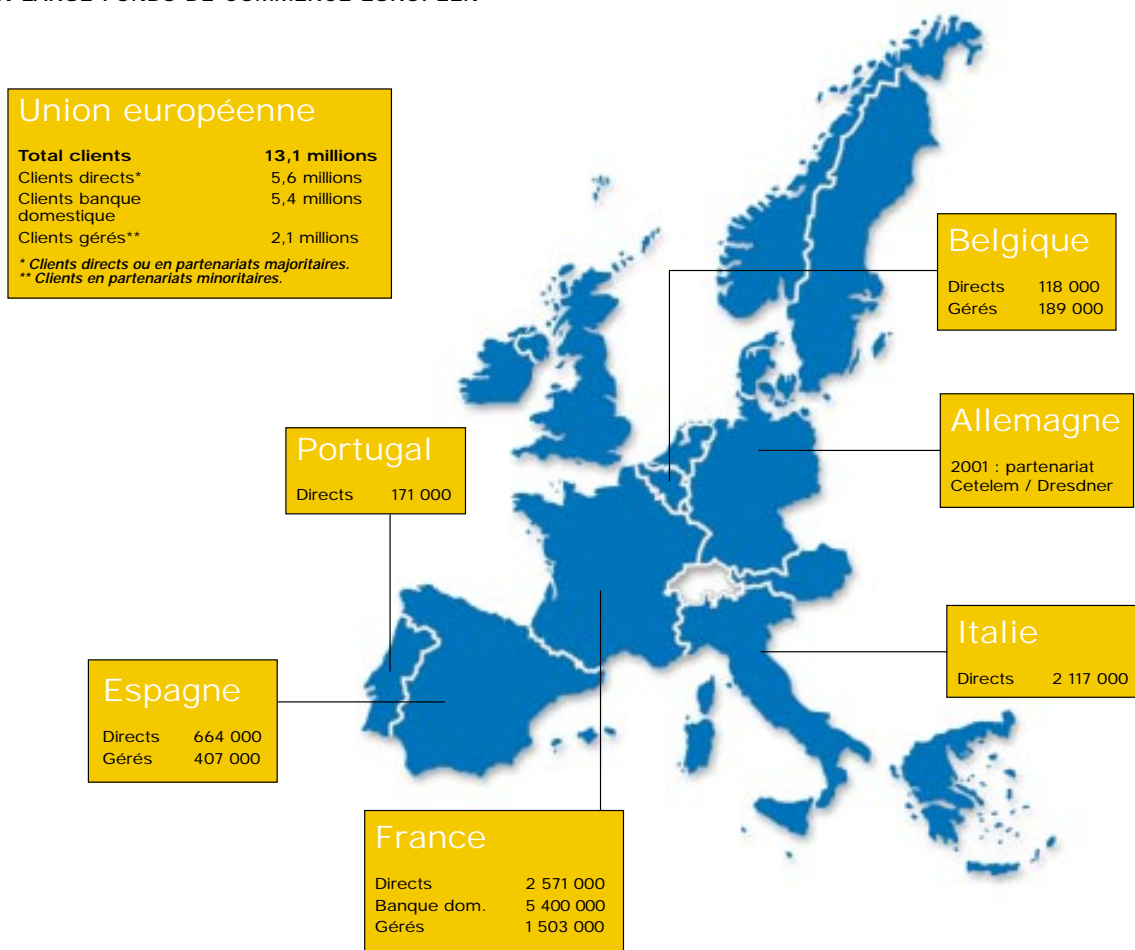


La Banque de Détail

BNP Paribas est l'un des premiers groupes bancaires à disposer d'une couverture déjà paneuropéenne en matière de Banque de Détail. Leader sur le marché des Services Financiers Spécialisés, le groupe s'appuie sur un modèle économique original qui fait ses preuves depuis une dizaine d'années. La complémentarité des réseaux de BNP Paribas, des filiales de Services Financiers Spécialisés, des assurances et de l'ensemble de leurs partenaires forme un maillage sans équivalent. Au total, le groupe compte 13,1 millions de clients particuliers européens : 5,6 millions de clients directs (ou en partenariats majoritaires de SFS), 5,4 millions de clients du réseau d'agences de la banque domestique et 2,1 millions de clients gérés par accords de partenariat. Il a les moyens de développer encore les ventes transversales et de les intensifier par des techniques éprouvées de ventes croisées.

BANQUE DE DÉTAIL

UN LARGE FONDS DE COMMERCE EUROPÉEN



Les **Services Financiers Spécialisés** constituent un atout majeur pour permettre au groupe de tirer parti du Grand Marché unique européen, dans des métiers comme le crédit à la consommation, le crédit-bail, la location de flotte automobile ou l'épargne boursière, pour lesquels les disparités entre États concernant la législation, la réglementation ou les systèmes de paiement sont les moins pénalisantes. En Europe, les Services Financiers Spécialisés vont poursuivre leur déploiement selon un modèle de création de valeur confirmé en exploitant – ou pour acquérir – des positions de leader. Hors d'Europe, les activités se développeront en fonction de l'attractivité des marchés et de l'opportunité de partenariats,

en optimisant les synergies avec la Banque de Détail à l'International du groupe.

L'accélération du programme très important d'investissements à l'étranger, qui pèse naturellement sur les frais généraux, vise à consolider la place de numéro 1 de BNP Paribas en Europe, et à lui permettre de se développer hors d'Europe dans les pays à forte croissance. Cette expansion internationale, menée pays après pays sur un modèle de développement qui a prouvé sa validité, assurera à moyen terme une croissance forte du périmètre. L'objectif est un retour sur capitaux avant impôt de 27 % en 2003 au lieu de 2002.

La **Banque de Détail en France** fait l'objet d'un programme de rénovation et de modernisation sans précédent. La Banque Multicanal, opérationnelle à partir de mi-2001, va faire de BNP Paribas l'une des banques de détail les plus modernes d'Europe. La mise en place de deux plates-formes multimédias (500 personnes) connectées en temps réel, au travers d'un nouveau poste de travail dont sera doté chaque collaborateur du réseau en contact avec la clientèle, permettra d'offrir à moindre coût, et avec des amplitudes horaires élargies, une qualité de service plus homogène, plus précise, plus rapide. Ce dispositif permettra également de multiplier à l'initiative de la Banque les contacts commerciaux pertinents pour mieux servir le client et accroître les ventes.

Le coût de ce projet est de 220 millions d'euros, dont 35 sont déjà réalisés et 83 prévus en 2001. Simultanément, la rénovation de l'ensemble du réseau d'agences de BNP Paribas va contribuer à l'essor de la nouvelle marque. Le groupe, en effet, a décidé d'investir très fortement en transformant ses 2 200 agences (pour un coût de 60 millions d'euros) et en équipant la totalité de son personnel de nouveaux terminaux informatiques. D'ici à la fin 2002, le réseau BNP Paribas aura entièrement fait peau neuve pour mieux accueillir et accompagner ses clients. Ces importants investissements de développement s'effectuent dans un contexte de bonne maîtrise des coûts et d'une augmentation régulière de la productivité. La rentabilité doit poursuivre sa progression en 2001.

La **Banque de Détail à l'International**, qui regroupe les réseaux de BNP Paribas dans des régions du monde à très fort potentiel de développement, a connu une importante hausse d'activité et de résultats en 2000.

Les principaux faits marquants pour BancWest ont été le rachat de 30 agences au Nouveau-Mexique et au Nevada, le premier rang conquis par la First Hawaiian Bank en matière de dépôts à Hawaii et l'unification réussie des systèmes d'information de Bank of the West et de First Hawaiian Bank. En Méditerranée-Afrique, le groupe a porté à 100 % sa participation du capital de la BNPI et de la SFOM qui contrôlait son dispositif opérationnel.

Les objectifs du pôle Banque de Détail à l'International sont de maintenir une forte dynamique de croissance interne et une rentabilité élevée tout en recherchant des opportunités de croissance externe créatrices de valeur.

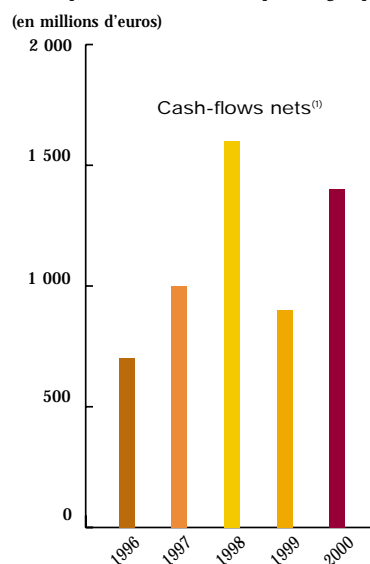
En 2001, BancWest, compte tenu de sa forte dynamique, recherchera de nouvelles acquisitions. En Méditerranée-Afrique, la croissance interne devrait se poursuivre du fait de la rationalisation des moyens et du déploiement de la gamme des produits du groupe.

Enfin, **BNP Paribas Capital** a réalisé d'excellentes performances et contribué de manière significative aux résultats du groupe en démontrant, une nouvelle fois, que la qualité de ses résultats ne doit rien aux hasards de la conjoncture et tout au professionnalisme de ses équipes. L'investissement majoritaire avec effet de levier dans des entreprises ayant un fort potentiel, l'approche sélective pour des investissements minoritaires et l'investissement par des équipes dédiées dans le capital-risque et les télécommunications seront poursuivis en 2001 avec les mêmes objectifs de performances élevées.

BNP PARIBAS CAPITAL

PERFORMANCE DES INVESTISSEMENTS

PAI : une performance récurrente pour le groupe



(1) Cash-flows nets : produits de cession - investissements + dividendes.



[Barcelone]

Escalier de la Maison Gaudí. Le Comité exécutif du groupe, à l'occasion du séminaire de direction générale qui s'est tenu à Barcelone du 31 janvier au 2 février 2001.

Le Comité exécutif

Michel Pébereau (1)
Président-Directeur Général

Baudouin Prot (2)
Administrateur, Directeur Général

Dominique Hoenn (3)
Directeur Général

Philippe Blavier (4)
Banque de Financement
et d'Investissement

Georges Chodron de Courcel (5)
Banque de Financement
et d'Investissement

Jean Clamon (6)
Services Financiers Spécialisés

Hervé Gouëzel (7)
Systèmes d'Information groupe

Bernard Lemée (8)
Ressources Humaines groupe

Vivien Lévy-Garboua (9)
Banque Privée, Gestion d'Actifs,
Titres, Assurance et Immobilier

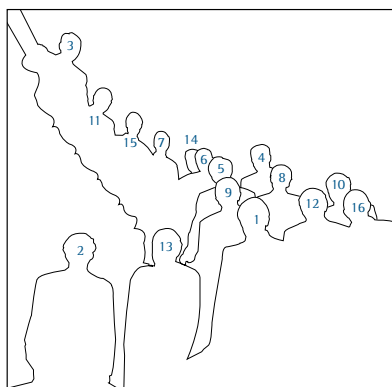
Alain Moynot (10)
Banque de Détail en France

Amaury-Daniel de Seze (11)
BNP Paribas Capital

Laurent Tréca (12)
Développement
Rapporteur du Comité exécutif

Michel François-Poncet (13),
Vice-Président du Conseil
d'administration de BNP Paribas,
et Jacques de Larosière (14),
Conseiller du Président,
participent aux réunions du Comité.

Philippe Bordenave (15),
Finances et Contrôle,
et Michel Clair (16), en charge
de la Mission du Rapprochement,
y participent également.



Le développement des ressources humaines

[Singapour]

Exercice matinal de tai chi pour Serge, responsable du Private Banking South East Asia.



La dynamique de développement de tous ses métiers en France et dans le monde a permis au groupe BNP Paribas d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés pour l'année 2000 en matière de ressources humaines.

RÉALISER LES SYNERGIES ET PRÉPARER LA RELÈVE

Améliorer la productivité de l'entreprise

La réduction globale des effectifs en France, liée à la réalisation des synergies dans les fonctions centrales et les activités de support, s'est effectuée au rythme prévu. Le maintien d'une politique de l'emploi favorisant les départs volontaires a permis de procéder à la diminution nécessaire du nombre de postes de travail tout en respectant l'engagement qui avait été pris de ne pas recourir aux départs contraints au sein de BNP Paribas SA en France.

Attirer les talents

BNP Paribas recrute dans tous les domaines : pour la Banque de Financement et d'Investissement, comme pour la Banque Privée Internationale ou pour le réseau commercial en France.

Compte tenu de la diversité de ses métiers et de la pyramide des âges de ses équipes, la banque offre des perspectives de carrière particulièrement attractives. Au niveau international, un nouveau programme de recrutement et de formation s'adressant aux jeunes diplômés étrangers de grandes écoles et universités est mis en place dans de nombreux pays.

Des outils de formation performants

Un site Intranet de formation, l'"espace formation", offre à chacun des collaborateurs du groupe la possibilité d'accéder à un parcours personnalisé de formation. Ce parcours, défini par une autoévaluation initiale et validée par le responsable de formation, se compose de modules d'autoformation "en ligne" ou sur CD-Rom.

Ce dispositif novateur comporte :

- un portail structuré autour d'une offre d'informations, de services et de ressources pédagogiques ;
- une plate-forme de formation à distance et de gestion de la formation.

Situé dans un cadre exceptionnel à proximité de Paris, le Centre de Formation de Louveciennes a la mission de développer les compétences tout en constituant un lieu d'échanges : il réunit pendant les stages des collaborateurs venant de tous les métiers, de tous les pays, de toutes les cultures. Pour la première fois en 2000, ce centre a accueilli plus de 25 000 stagiaires.

Faciliter la mobilité

La mobilisation de tous les responsables opérationnels et l'efficacité d'une équipe "Mobilité" ont permis de faire disparaître tous les "doublons" quelques mois après la fusion. Plus de 600 mouvements ont été initiés en 2000 entre les différents métiers du groupe. La gestion de carrière des cadres supérieurs est assurée au niveau mondial par les Ressources Humaines groupe, qui ont mis en place un mécanisme d'accompagnement des mobilités en France et à l'étranger.

L'attractivité du groupe mesurée par l'activité du centre de recrutement de Paris

- 96 500 CV reçus, dont 24 000 par Internet ;
- près de 15 000 entretiens individuels de sélection ;
- + de 3 000 recrutements en contrat à durée indéterminée ;
- Il s'agit d'un **niveau de recrutement inégalé** depuis les années 1970.

VALORISER LES PERFORMANCES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

La politique de participation des salariés

L'organisation de la participation à BNP Paribas est originale car elle repose sur un accord de groupe auquel l'ensemble des sociétés a vocation à adhérer. Elle est conçue de telle sorte que chaque salarié en France, quelle que soit la société qui l'emploie, peut participer de la même façon à l'évolution des bénéfices du groupe.

Mesures individuelles

BNP Paribas met en œuvre une politique de rémunération qui se traduit depuis plusieurs années par un taux d'évolution de la masse salariale, à effectif constant, supérieur à l'inflation.

[Louveciennes]

Cours d'improvisation donné par une comédienne au Centre de formation.



[Madrid]

Des collaborateurs du Corporate Banking coordonnant leurs agendas. De gauche à droite : Xavier, Jean-Philippe, Ramon, Geneveva, Adrien et Lucia.



Dans le cadre de cette politique, la part des automatismes qui se sont éteints avec l'ancienne Convention collective de la banque en vigueur en France a été redistribuée sous forme de mesures sélectives individuelles. Les rémunérations variables ont continué de progresser en tenant compte des performances individuelles comme des exigences du marché de l'emploi dans les métiers.

Épargne salariale et actionnariat

BNP Paribas favorise la constitution d'une épargne salariale par un abondement au Plan d'Épargne Entreprise ouvert aux salariés français qui a été complété en 2000 par un plan d'actionnariat mondial souscrit à plus de 70 % par les salariés du groupe.

Un nouveau programme de stock-options a été mis en œuvre en 2000 qui intègre une condition d'exercice liée au non-paiement de certificat de valeur garantie en juillet 2002. Le nombre de bénéficiaires de ce programme a été étendu très au-delà de la population des cadres supérieurs du groupe, afin de favoriser l'implication du plus grand nombre de responsables dans la réalisation du projet d'entreprise.

UN DIALOGUE SOCIAL INTENSE ET EFFICACE

De nombreux accords d'entreprise

BNP Paribas entretient un dialogue social constant avec les représentants du personnel au sein des instances de négociation, des comités d'établissement, du Comité central d'entreprise, du Comité de groupe et du Comité européen.

La prévoyance flexible

À partir d'un ensemble de garanties de base applicables à tous les salariés en France, la prévoyance flexible permet à chacun de personnaliser sa protection en fonction de sa situation personnelle ou familiale, en optant pour des garanties complémentaires. Ces garanties portent notamment sur les sommes versées en cas de décès sous forme de capital ou sous forme de rente destinée à l'éducation des enfants. Ce régime mis en place par un très large accord d'entreprise est géré par Cardif, société d'assurance du groupe BNP Paribas.

Des valeurs mobilisatrices

Des valeurs fortes
Engagement – Ambition –
Créativité – Réactivité

Des valeurs pour tous

Choisies de façon concertée, au cours d'un séminaire qui a réuni à Rome les cadres dirigeants du groupe, engagement, ambition, créativité et réactivité sont des valeurs cohérentes à la fois avec les ambitions de BNP Paribas et sa réalité multiculturelle.

Des valeurs pour l'action

Ces valeurs traduisant une volonté de progrès ont vocation à structurer le référentiel de comportement du nouveau groupe. Elles expriment, du point de vue de l'entreprise, une attente d'initiative, d'engagement et de valeur ajoutée personnelle des salariés qui sont appelés à contribuer non seulement au bon fonctionnement de l'entreprise, mais également à son rayonnement.

Des valeurs fédératrices

Les valeurs ont vocation à servir de référence pour le management du groupe, les relations de travail et le comportement de ses salariés. Elles sont un des éléments clés du dispositif déployé après la fusion pour fédérer ses entités, ses cultures d'origine et forger la nouvelle identité du groupe.

C'est dans ce cadre que l'ensemble des règles sociales a été modifié et unifié pour tenir compte de la nouvelle Convention collective. À cette occasion, un dispositif original de prévoyance a été proposé aux salariés.

La réduction du temps de travail a également été mise en place par un accord majoritaire dans des conditions adaptées aux particularités des différents métiers du groupe en France.

17 accords d'entreprise ont ainsi couvert la totalité du champ de la vie collective.

Parallèlement, toutes les réformes d'organisation ou de structure rendues nécessaires par la fusion ont été réalisées dans les délais prévus, après concertation des instances représentatives du personnel.

[Milan]

Sourire à l'affiche avec Giorgio et David, account managers à BNP Paribas Securities Services.



Le sponsoring et le mécénat



[Les arts de la scène]

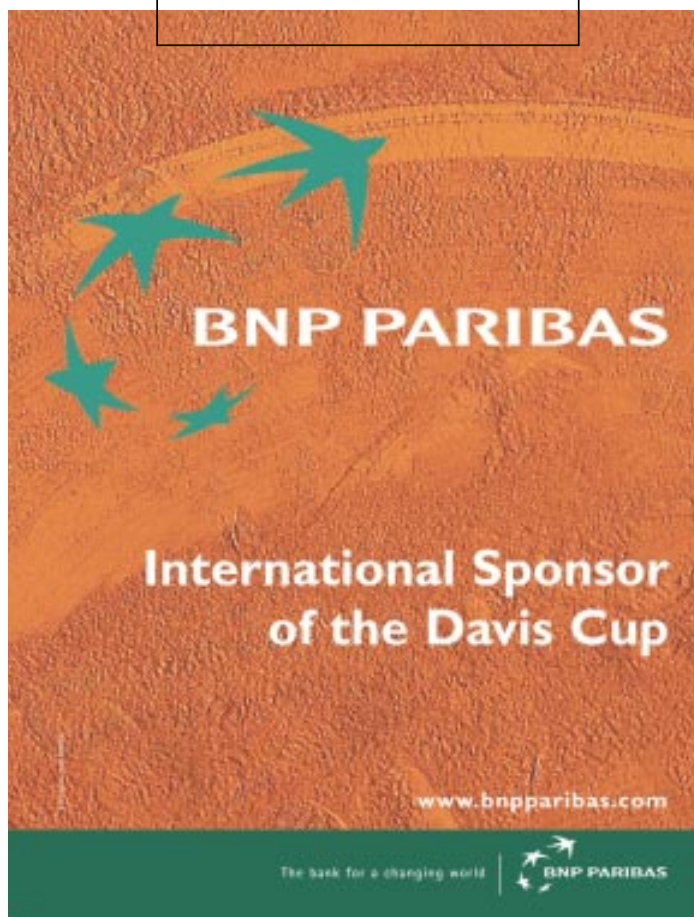
Partenaire du ballet Preljocaj, la Fondation BNP Paribas se distingue par le soutien qu'elle apporte à des créateurs dans le domaine des arts de la scène. Son engagement auprès de chorégraphes, compagnies de cirque contemporain et de théâtre traduit son souci d'accompagner les artistes d'un monde qui change et d'exprimer, sur un autre registre, les valeurs d'audace, de créativité et de réactivité de BNP Paribas.

Le tennis, un partenaire fidèle et gagnant

Depuis vingt-sept ans, BNP Paribas contribue au succès des Internationaux de France de Roland-Garros, dont il est le parrain officiel. Son logo sur les bâches de fond de court bénéficie d'une visibilité au niveau international grâce à la retransmission du tournoi par la télévision dans 170 pays.

[Coupe Davis]

BNP Paribas sera, dès 2002, le principal partenaire mondial de la Coupe Davis qui prendra le nom officiel de "Davis Cup by BNP Paribas". En 2000, 500 millions de spectateurs ont suivi les matchs de la Coupe Davis auxquels participent 142 pays. BNP Paribas reste partenaire officiel de Roland-Garros.



Le parrainage du tennis, l'un des très rares sports véritablement universels, est un instrument important pour la communication du groupe.

Le groupe ne limite cependant pas ses actions dans ce domaine à la haute compétition. En 2000, après une réflexion menée avec la Fédération française de Tennis, BNP Paribas a décidé de promouvoir les nouvelles pédagogies du tennis en complétant son engagement dans ce sport par une action de proximité. Celle-ci concerne la totalité des pratiquants inscrits dans les clubs de tennis en France, qu'ils soient débutants ou qu'ils souhaitent se perfectionner.

En utilisant un matériel adapté, ces nouvelles pédagogies privilégient un apprentissage rapide et ludique du tennis.

Une présence mondiale avec la Coupe Davis

Pour compléter le partenariat avec Roland-Garros, le Tennis Masters Series de Paris, les Internationaux féminins de Nice, et un grand nombre de tournois homologués, BNP Paribas sera, à partir de 2002, le principal partenaire de la Coupe Davis. Dès cette année, le logo apparaîtra parmi ceux des sponsors internationaux de cette prestigieuse compétition mondiale à laquelle participent 142 pays.

Cette action de sponsoring permettra à la notoriété de BNP Paribas d'accéder à une dimension nouvelle, à l'image des ambitions mondiales du groupe qui se reconnaît dans les valeurs de fair-play, de performance et d'esprit d'équipe de cette compétition.

La Fondation BNP Paribas

La Fondation BNP Paribas, placée sous l'égide de la Fondation de France, développe depuis de nombreuses années des activités qui témoignent de son engagement dans la vie sociale et culturelle.

[Château de Versailles]

François Lemoyne, *L'Apothéose d'Hercule* – Musée national du château de Versailles.

Après avoir soutenu la restauration de l'œuvre *Le Repas chez Simon*, de Véronèse, dans le salon d'Hercule du château de Versailles, BNP Paribas poursuit son partenariat avec la direction des Musées de France en contribuant à la restauration du plafond du salon d'Hercule peint par François Lemoyne (huile sur toile marouflée de 18,5 m de longueur et 17 m de largeur) qui sera dévoilé au public en mai 2001.

Il s'agit de :

- favoriser la connaissance du patrimoine ;
- encourager l'expression artistique ;
- lutter contre la souffrance et l'exclusion.

Ces actions de mécénat représentent, au-delà d'un appui financier, un hommage aux qualités artistiques et humaines de ceux qu'elle encourage : l'exigence, l'imagination, la performance, la volonté de faire progresser le monde sont autant de valeurs dans lesquelles se reconnaît BNP Paribas.

La Fondation BNP Paribas est membre de l'Association pour le développement du mécénat industriel et commercial (Admical) et du Comité européen pour le rapprochement de l'économie et de la culture (Cerec).

La Fondation BNP Paribas récompensée pour son action en faveur de la culture

En 2000, la Fondation BNP Paribas a reçu le Prix européen du Mécénat culturel - Cerec/*Financial Times* pour son soutien au programme "Les chemins du Baroque en Amérique latine", une initiative qui a permis de faire revivre un patrimoine musical jusqu'alors inexploré, et dont le rayonnement s'étend aujourd'hui au Mexique, en Argentine, au Pérou, au Brésil, à Cuba, en Bolivie et en Uruguay.

Manat - Château de Versailles



→ Banque de Financement
et d'Investissement

→ Banque Privée, Gestion d'Actifs,
Titres, Assurance et Immobilier

→ Banque de Détail

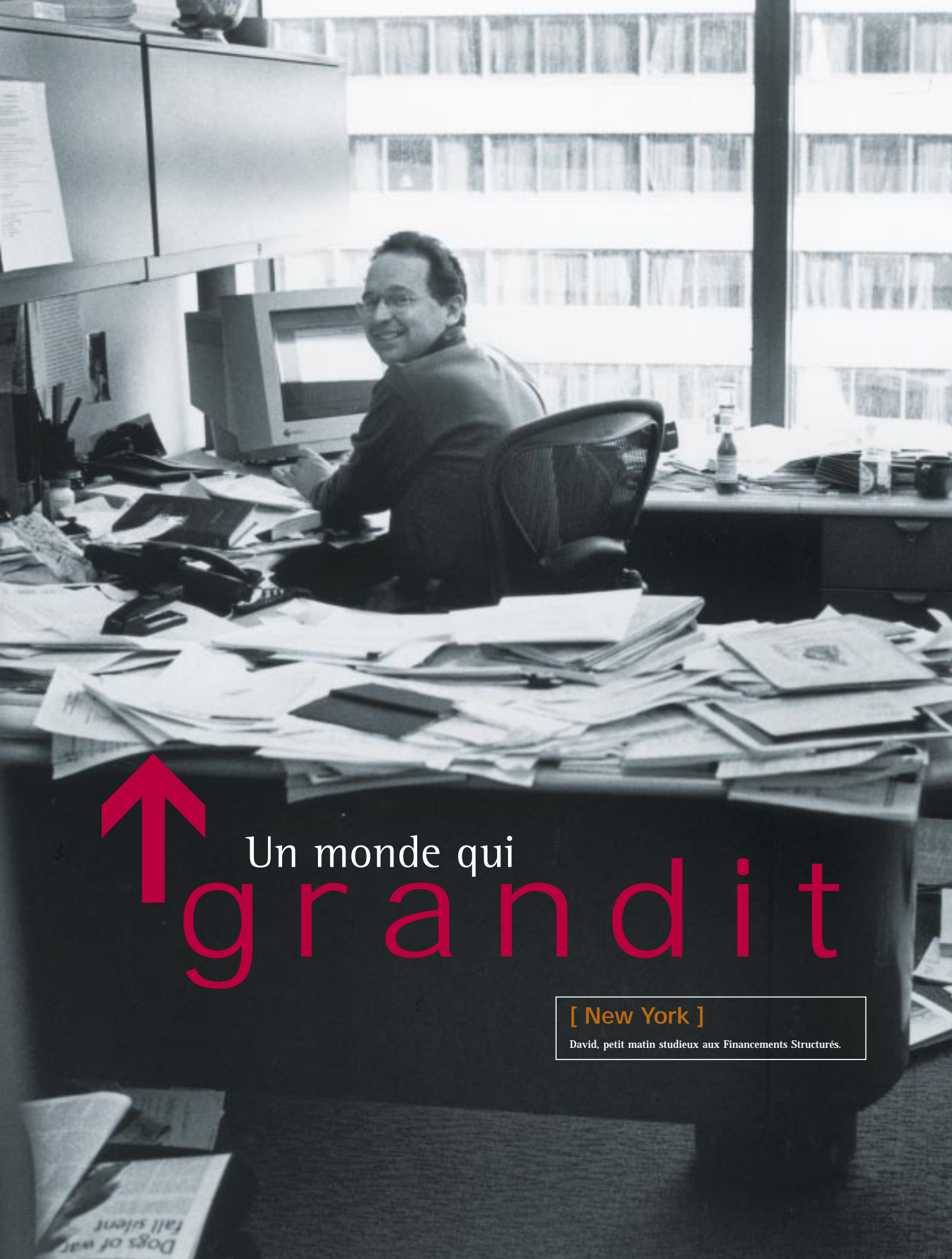
Les **3** grands
domaines

[Londres]

De haut en bas : Gabrielle, Natalie et Samantha.

d'activité

A black and white photograph capturing a lively office scene. Three young women are the central focus, all smiling broadly while engaged in conversations on vintage rotary telephones. The woman in the foreground is slightly out of focus, her face a soft smile. Behind her, another woman is seen in profile, also smiling and holding her phone. To the right, a third woman is more clearly visible, her face lit up with a wide grin as she talks. The background is filled with the blurred shapes of other office workers, suggesting a busy, collaborative environment. The overall mood is one of positive energy and professional activity.



Un monde qui
grandit

[New York]

David, petit matin studieux aux Financements Structurés.

Dogs of war
fall silent



[Londres]

Les traders suivent l'évolution des cours en direct depuis la salle de musculation.

Un acteur international majeur

BNP Paribas est l'une des grandes Banques de Financement et d'Investissement d'origine européenne avec une forte présence à Paris et à Londres. Bénéficiant d'un fort leadership dans de nombreux métiers en Europe et en Asie, elle dispose en outre d'un ancrage très significatif aux États-Unis. Son important réseau international lui permet d'accompagner sa clientèle de grandes entreprises, d'institutions financières, d'entités gouvernementales et d'investisseurs dans le monde entier.

Compétence des équipes

Dans un environnement toujours plus complexe, la Banque de Financement et d'Investissement a dépassé en 2000 ses objectifs ambitieux avec une forte progression de tous les métiers, y compris dans l'environnement plus difficile du 4^e trimestre. Ces résultats ont été obtenus grâce au savoir-faire des équipes, à une offre complète de produits et à un réseau international performant. Ils ont bénéficié de la dynamique mise en place, dès le début de la fusion, pour réunir les 13 500 collaborateurs du pôle au sein d'un ensemble efficace et cohérent.

Une stratégie affirmée

Dans les prochaines années, sur un marché en forte croissance et avec des acteurs en phase de consolidation, la Banque de Financement et d'Investissement doit continuer à être un important contributeur aux résultats du groupe grâce à une stratégie de développement ambitieuse et ciblée.

Cette stratégie consiste à :

- élargir des bases déjà solides dans plusieurs pays européens ;
- consolider la forte assise en Asie ;
- renforcer par étapes le savoir-faire en Amérique du Nord.

Mais aussi à :

- établir une nouvelle segmentation de la clientèle en réorganisant la couverture commerciale et en analysant systématiquement les opportunités de ventes croisées ;
- consolider l'offre mondiale de produits et renforcer sélectivement l'offre européenne en recrutant des équipes de spécialistes et en poursuivant l'intégration de l'e-business dans les métiers pour en accélérer le développement.

CORPORATE FINANCE

Expert en haut de bilan

L'expertise de BNP Paribas en matière de conseil en fusions-acquisitions et de structuration d'opérations de marché (introduction en Bourse, augmentation de capital) s'appuie sur une solide base nationale et se déploie en Europe, en Asie et en Amérique latine.

L'année 2000 a confirmé la place de BNP Paribas parmi les principales banques conseils en fusions-acquisitions : 3^e en France et 12^e en Europe (source : Thomson Financial Data).

En matière d'origination et de structuration d'opérations sur le marché primaire actions, BNP Paribas se classe 1^{er} en France et 8^e en Europe (source : Capital Data - Bondware).

En Asie, BNP Paribas Peregrine arrive en 7^e position pour les opérations sur le marché primaire actions en tant que chef de file (source : Thomson Financial Data).

Des pôles de compétences sectoriels

Les activités de Corporate Finance ont continué à bénéficier en 2000 d'une conjoncture favorable aux restructurations et aux rapprochements d'entreprises, particulièrement dans les opérations transfrontalières :

- en Europe (conseil de l'italien Italgas pour l'acquisition de sociétés de distribution de gaz privatisées en Grèce) ;
- aux États-Unis (conseil du français Legrand pour l'acquisition de Wiremold) ;
- en Amérique du Sud (conseil du gouvernement chilien pour la cession d'Essbio au britannique Thames) ;



[Paris]

L'expertise combinée des équipes du Corporate Finance et d'Ingénierie financière des sociétés cotées a permis à Sommer Allibert de céder son activité d'équipementier automobile à Faurecia.

- en Asie (conseil de Samsung pour la création d'un joint-venture pour sa division automobile avec Renault).

BNP Paribas a aussi participé activement aux consolidations intervenues dans certains secteurs comme l'immobilier (mission de conseil auprès du Crédit Foncier pour la cession de la Société

Création d'un pôle technologique

Pour mieux répondre aux besoins de ses clients, le Corporate Finance a mis en place, en 2000, un groupe spécialisé dans les secteurs technologiques. À vocation européenne, ce groupe Technologie, avec ses équipes à Paris et à Londres, couvre essentiellement les domaines :

- des composants et applicatifs pour les réseaux (semi-conducteurs, composants pour réseaux Internet...) ;
- des services informatiques et des activités qui y sont associées (web agencies, call centers, hardware) ;
- des logiciels ainsi que des biotechnologies.

Parmi les transactions réalisées, la fusion entre Atos

et Origin illustre la capacité des équipes à proposer des solutions originales favorisant l'émergence de leaders européens. Conseillée par BNP Paribas, Atos, société de services informatiques française cotée, a eu recours à la technique d'un "earn-out" (complément de prix) en actions lors de son acquisition d'Origin, la filiale de services informatiques de Philips. Cette fusion a donné naissance à l'un des trois principaux groupes cotés du secteur en Europe. La solution retenue a consisté à rémunérer l'apport d'Origin à Atos par des actions avec bons de souscription d'actions (BSA). Les modalités d'exercice des BSA ont été définies de telle sorte que les BSA permettent d'offrir à Philips un véritable complément de prix en cas de réalisation des objectifs de cours fixés, sur une période déterminée.

des Immeubles de France à Simco-Axa), l'équipement automobile (restructuration de Sommer Allibert et cession des activités automobiles à Faurecia/Peugeot) ou le secteur du luxe (conseil d'Audemars Piquet pour la cession de sa participation dans Jaeger-LeCoultre à Richemont).

Un partenaire pour les introductions en Bourse et les opérations de marché

Les opérations sur le marché primaire des actions ont été très nombreuses au cours du 1^{er} semestre, en particulier en Europe dans le secteur lié aux télécommunications et à la nouvelle économie (introduction en Bourse de Wanadoo, de Telefonica Moviles) et en Asie avec la très forte présence

de BNP Paribas Peregrine (opérations réalisées pour Pacific Century CyberWorks, introductions en Bourse de sociétés liées à Internet). En dehors de ces secteurs, le groupe a également été associé aux principales introductions en Bourse réalisées en France (Coface, EADS, Vivendi Environnement). Il a confirmé sa forte expertise dans le domaine des émissions d'obligations convertibles ou d'autres produits donnant accès au capital (opérations en tant que chef de file pour le compte de Lafarge, Vivendi, Axa, Bull, Altran...).



[Londres]

Des et Laurie. 2000. année joyeuse dans les Equities.



Consécration d'une politique ambitieuse de développement en Asie

Les performances de BNP Paribas Peregrine, la Banque d'Investissement en Asie (hors Japon), ont été largement saluées par le marché :

- meilleur courtier actions à Hong Kong (IFR Asia Awards 2000) ;
- meilleur courtier pour le trading de blocs d'actions (Asian Asset Awards 2000) ;
- meilleur analyste stratéliste (Asiamoney Awards 2000) et 8^e courtier asiatique.

Les équipes au Japon ont été reconnues par Greenwich Associates comme meilleures équipes de recherche quantitative, devant celles des concurrents japonais et américains.

Cet ancrage fort en Asie se renforcera en 2001 avec le lancement des activités en Corée et à Taiwan, les deux seuls marchés importants de la région dont BNP Paribas était absent. Les équipes de BNP Paribas Peregrine sont par ailleurs déjà en position pour entrer de plain-pied sur le marché chinois, dès que celui-ci s'ouvrira aux maisons étrangères.

ACTIONS

Dans le groupe de tête, avec de fortes ambitions

BNP Paribas intervient sur plus de 40 Bourses d'actions, de futures et d'options sur actions et indices pour le compte de l'ensemble des clientèles du groupe, institutionnels, entreprises et particuliers. La gamme de produits et services le situe parmi les meilleures banques d'investissement. Ainsi, BNP Paribas :

- offre à ses clients le conseil de 350 analystes financiers dans le monde pour leurs décisions d'investissement et exécute leurs ordres ;
- fournit de la liquidité aux clients qui souhaitent acheter ou vendre des blocs de titres importants ;
- distribue les titres des opérations du marché primaire initiées grâce aux capacités du Corporate Finance du groupe ;
- crée des produits sur mesure et imagine des montages sophistiqués répondant aux besoins particuliers des clients en matière de couverture, de produits garantis, de gestion de bilan.

Un environnement actif, en pleine mutation

Les marchés d'actions ont connu, en 2000, une évolution extraordinaire : des volumes de transactions en forte hausse, des marchés primaires très actifs, une très forte volatilité, des vents contraires ayant soufflé sur les valeurs de la nouvelle économie. Les rapprochements de Bourses et la montée en puissance du commerce électronique ont considérablement modifié l'environnement.

2000, la mise en lumière des expertises de BNP Paribas dans le monde

Dans ce contexte, la palette d'expertise des équipes du groupe (plus de 1 900 collaborateurs), alliée à sa puissance à travers le monde, a permis de franchir une nouvelle étape dans le développement : résultats, parts de marché et qualité des services se sont considérablement renforcés.

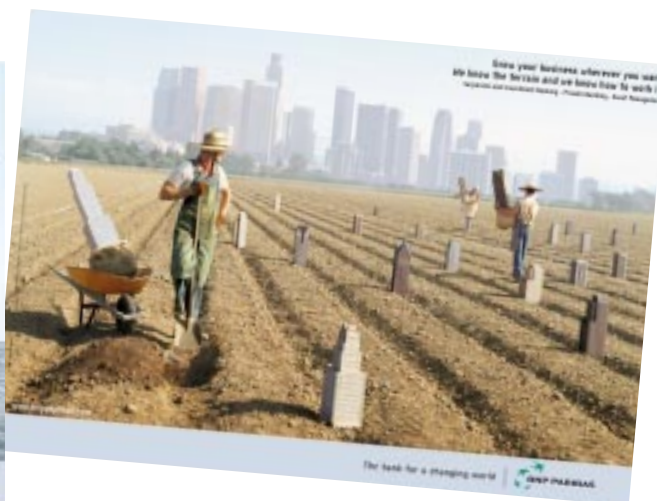
Grâce au travail conjoint des équipes, le métier Actions a aujourd'hui des positions majeures dans le monde :

- 1^{er} courtier sur le marché secondaire en France en 2000, comme en 1999 ;
- 3^e en Allemagne, dans les dix premiers à Hong Kong et aux États-Unis (New York Stock Exchange) ;
- 1^{er} sur les marchés de futures et d'options listés en France, en Allemagne et au Japon.

[New York]

Pas de problème de stationnement pour Peter, Managing Director Emerging Markets.





Les investissements ont été poursuivis en Europe : les équipes ont été régulièrement renforcées, notamment à Londres ; BNP Paribas Equities Espagne a été ouvert et la division Marchés Émergents a étendu la couverture des pays d'Europe de l'Est.

BNP Paribas est ainsi devenu un acteur incontournable des marchés actions sur la zone euro. Les investissements prévus en 2001 étendront ce succès à l'ensemble de l'Europe, le marché de référence.

L'année 2000 a été particulièrement riche pour les activités de dérivés actions, pour lesquelles BNP Paribas figure depuis plusieurs années parmi les leaders mondiaux. Une grande partie de clients a été conseillée pour l'émission d'obligations convertibles en actions, les opérations de gestion de leurs propres titres par utilisation de produits dérivés d'actions, le rachat de participations, l'arrangement de financements complexes, la couverture de Plans d'Épargne Entreprise ou de programmes de stock-options. BNP Paribas est également devenu un acteur majeur du marché des warrants (3^e en France et en Allemagne, 1^{er} en Australie) et des certificats (1^{er} en France).

L'innovation au service des clients

Dans le métier Actions aussi, BNP Paribas est "la banque d'un monde qui change". Sur le plan de la technologie tout d'abord, les équipes ont mis à la disposition des clients un accès via Internet à la recherche sur les sociétés (www.equityresearch.com) et au monde des warrants (warrants.bnpparibas). La base de données recherche Europe en ligne est très appréciée des clients, et a été reconnue par le marché (2^e dans le classement Extel).

La gamme de services en ligne s'étendra considérablement en 2001, pour répondre encore mieux aux attentes de la clientèle. Tant en Europe qu'en Asie, les efforts conjugués du métier Actions et du Corporate Finance ont permis de prendre une part significative au boom des valeurs technologiques : BNP Paribas Peregrine est ainsi l'acteur numéro un du Growth Enterprise Market, qu'elle avait lancé en 1999. Dans le domaine des instruments dérivés, outre les montages innovants et sur mesure réalisés pour les grands

clients institutionnels et entreprises, des produits originaux ont été créés et lancés pour la clientèle des particuliers : certificats nouvelle et ancienne économie en France, warrants pré-introduction en Bourse en Allemagne (Infineon, Deutsche Post), certificats thématiques sur l'eau et la fibre optique en Allemagne. BNP Paribas investira encore en 2001 dans ses équipes de recherche, source d'augmentation permanente de valeur ajoutée pour les clients.



[Londres]

Mazin et John, Fixed Income.

N° 3 mondial pour les émissions en euros à taux fixe

3^e mondial sur les émissions en euros à taux fixe et très actif dans le secteur des “corporate bonds”, BNP Paribas a participé pleinement à la diversification en termes de produits et de secteurs de cette activité en forte expansion, grâce aux efforts des équipes d’origination, d’analyse crédit et de placement.

La banque s’est distinguée en particulier auprès des émetteurs et des secteurs à la pointe du marché, comme l’illustrent ses chefs-de-filat pour l’opération jumbo multitranche euro et livre France Télécom, l’émission euro et livre Unilever, et des transactions comme Stora Enso, Telstra, Lafarge...

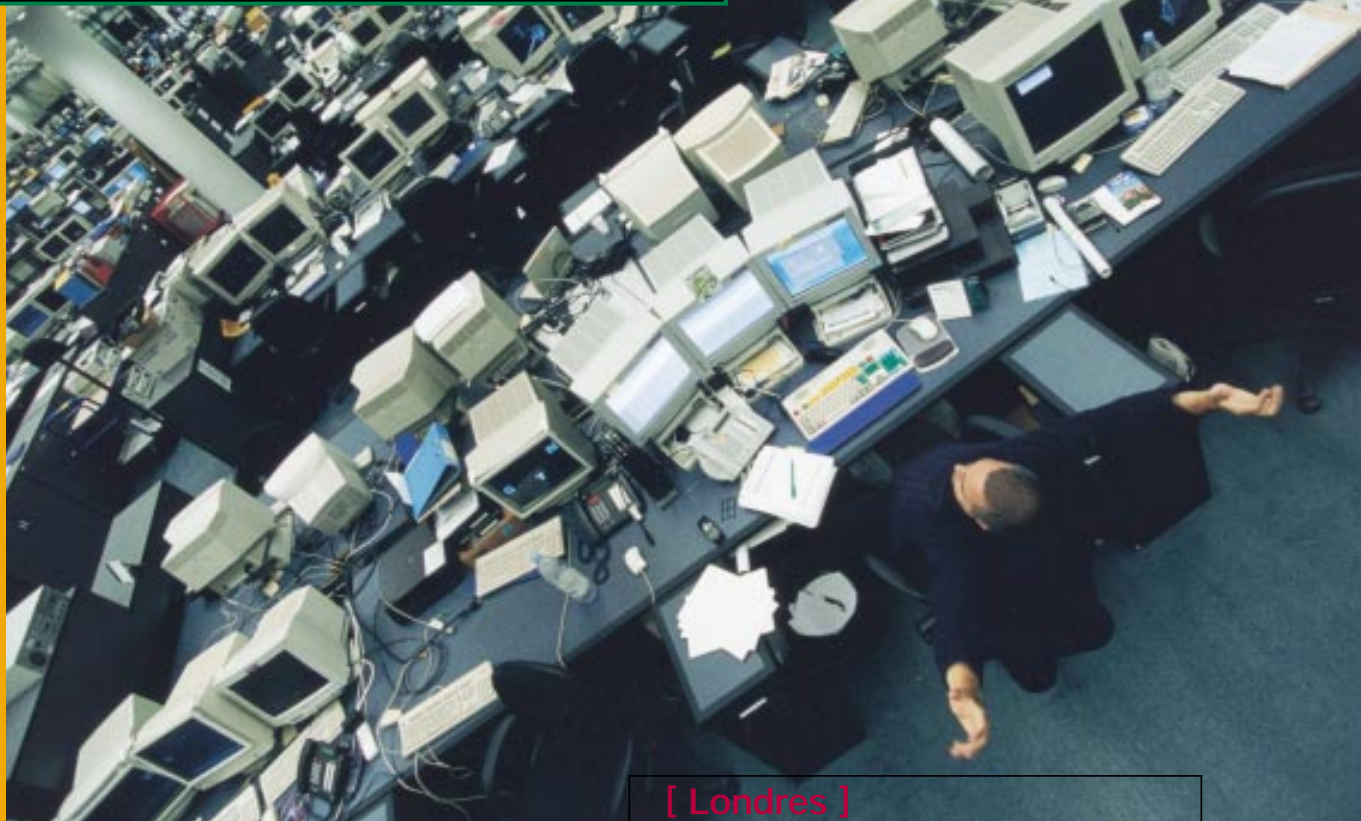
Leader des émissions pour le compte d’organismes supranationaux, BNP Paribas a également renforcé ses positions dans le domaine de la dette subordonnée, essentiellement pour le compte d’emprunteurs bancaires ou d’assurances.

TAUX ET CHANGE

Faire bénéficier les clients de la flexibilité offerte par les marchés de capitaux

Organisé de manière globale avec trois grandes lignes d’activités, le métier Taux et Change offre aux investisseurs et aux émetteurs l’information et la liquidité qui leur sont nécessaires pour optimiser leur situation financière et la gestion de leurs risques. Dans un environnement de plus en plus compétitif et une concentration accrue du secteur, les résultats 2000 attestent du très fort potentiel de ce métier.

Ils sont d’autant plus remarquables qu’ils ont été réalisés dans un contexte particulier, car, si la fusion entre BNP et Paribas a été légalement réalisée en mai 2000, le rapprochement en matière de systèmes et de méthodes s’est poursuivi bien au-delà. Au chapitre des satisfactions figure la bonne performance des Dérivés sur taux d’intérêt qui bénéficient aujourd’hui d’une des meilleures équipes de recherche quantitative du marché et de systèmes de trading et de risk management de pointe. Classé 5^e mondial par *Swaps Monitor* en termes de taille de portefeuille, BNP Paribas fait partie des leaders mondiaux sur options et opérations exotiques.



[Londres]

21 h 05 : La Bourse de New York vient de clôturer, la journée s'achève.

Développement e-commerce

Les activités de taux et change ont mis en place au début de l'année 2000 une équipe transversale d'e-commerce coordonnant les besoins des équipes opérationnelles avec les équipes informatiques afin de mieux répondre aux besoins du métier. D'importants développements ont eu lieu en 2000 et se poursuivront en 2001.

Des investissements majeurs ont également été réalisés avec des acteurs clés des marchés de capitaux : BondClick, Fxall, Currency Dealing, Swapswire. D'autre part, la présence de BNP Paribas sur des plates-formes importantes telles que MTS et Euro MTS illustre le fort positionnement du groupe en matière d'e-commerce.

Fort potentiel dans les trois activités

Les activités de change ont bénéficié pleinement du rapprochement et ont obtenu d'excellents résultats. Leader sur les marchés de l'Euroland, de la Suisse et de l'Asie, ce dynamisme démontre aujourd'hui toute la puissance du nouveau groupe en matière de couverture clientèle corporate. À noter sa forte expertise en produits dérivés et en solutions globales de couverture de risque de change.

L'activité crédit a maintenu sur l'année 2000 ses positions en termes d'émissions obligataires internationales et corporate euros. Renforcée par la combinaison d'une excellente plate-forme d'exécution et de la forte base clientèle du groupe, elle dispose désormais d'un grand potentiel.

FINANCEMENTS STRUCTURÉS

Montage et distribution de financements à valeur ajoutée

Au confluent des activités de crédit et de marché, ce métier propose, au niveau mondial, le montage, la structuration et la distribution de financements complexes et innovants : crédits syndiqués, financements d'acquisitions, financements de projets, financements d'optimisation et d'actifs, financements médias et télécommunications.

BNP Paribas occupe des positions prépondérantes dans ces différents domaines et se classe dans le peloton de tête mondial des "banques arrangeurs". BNP Paribas est la 2^e banque arrangeur de financements internationaux de la zone euro, la 7^e en Europe et au Moyen-Orient, la 12^e au plan mondial ; elle se classe au 9^e rang mondial pour les financements de projets.

En 2000, portée par un contexte favorable, cette activité a enregistré une forte progression dans tous ses métiers. Ce qui n'a pas échappé aux professionnels, qui lui ont décerné plusieurs prix.

BNP Paribas a structuré et distribué des financements de projets complexes et de grande dimension sur plusieurs continents.

L'achat d'Orange par France Télécom

L'acquisition d'Orange par France Télécom, financée par un crédit de 30 milliards d'euros dirigé par BNP Paribas, et celle de Hong Kong Telecom par PCCW ont été les deux opérations phares d'arrangement de financements d'acquisition de BNP Paribas. Le groupe a également réalisé de nombreuses transactions de financements d'acquisition qui traduisent sa forte implication dans ce phénomène essentiel de mutation des entreprises.

[Singapour]

Christopher,
Director Project Finance.



L'action déterminée et sélective de la banque dans le secteur médias et télécommunications a concerné toutes les clientèles, des grandes entreprises aux valeurs moyennes (mid caps), des financements d'acquisition aux financements de projets, à l'image de Wind qui a été consacré "European Telecom Deal of the Year".



[Hong Kong]

Diana, Senior Relationship Manager, arrive au travail.

Deuxième banque arrangeur sur la zone euro

Pour accompagner son action et offrir toute la gamme des produits de financement nécessaire à la démarche d'offre globale, la banque a constitué un dispositif opérationnel et intégré d'obligations à haut rendement, présent des deux côtés de l'Atlantique.

Enfin, la capacité d'innovation de BNP Paribas a permis de structurer des opérations de financement d'optimisation et d'actifs, comme l'externalisation de la flotte de véhicules pour La Poste en France, des schémas d'optimisation tels que l'émission de titres subordonnés pour le groupe Usinor et des refinancements transfrontières de grandes acquisitions.

Toutes ces opérations ont été syndiquées et distribuées auprès d'investisseurs bancaires ou institutionnels.

Des performances saluées par la presse professionnelle

→ *International Financing Review* a récompensé BNP Paribas, avec 3 prix "awards" sur les 6 octroyés par le magazine, pour son rôle d'arrangeur des financements :

- du projet Al Taweelah A1, élu European Project Finance Loan of the Year ;
- de l'acquisition d'Orange par France Télécom, élu European Loan of the Year ;
- de l'acquisition par PCCW de Hong Kong Telecom, élu Asia Pacific Loan of the Year.

Seules deux banques au plan mondial ont obtenu ce taux élevé de récompenses.

→ D'après le magazine *Project Finance International* :

- Banque de l'année pour l'Europe/ Moyen-Orient/Afrique :
 - Power Deal of the Year pour Al Taweelah A1 ;
 - Oil & Gas Deal of the Year pour Oman Gas Cy ;
- Americas Oil & Gas Deal of the Year pour Barracuda ;
- Asia-Pacific Deal of the Year pour CBK Power.

→ Banque de l'année pour l'Asie en *Project Finance* d'après le magazine *Global Finance*.

→ European Telecom Deal of the Year pour Wind d'après *Project Finance Magazine*.

[Hong Kong]

Arnold, responsable de l'activité Shipping pour l'Asie.

MÉTIER COMMERCE INTERNATIONAL

Acteur global du commerce international, BNP Paribas compte désormais parmi les 5 premières banques internationales dans ce métier, avec des moyens renforcés pour répondre aux besoins de ses clients partout dans le monde.

Le métier Commerce international réunit, sur le plan mondial, l'ensemble des activités liées aux échanges internationaux aussi bien en matière de financements (crédits à l'exportation à moyen et long terme, financements aéronautiques et de shipping) que de services (conseil, appui technique documentaire, émission de garanties internationales).

L'activité financement des exportations, qui a connu une évolution favorable en 2000, bénéficie d'un dispositif de quatorze équipes consacrées à l'exportation (desks export) couvrant vingt-trois pays exportateurs de l'OCDE ainsi que d'une équipe dédiée aux financements multilatéraux.

La bonne répartition géographique du portefeuille a permis de maintenir une position forte



en Asie, malgré les situations de convalescence de nombreuses économies, et de profiter de la reprise économique dans un grand nombre de pays, notamment en Amérique latine. En France, BNP Paribas a consolidé sa première place dans cette activité.

Le financement multisource au service des exportateurs

Dans une économie globale, les exportations de biens d'équipement se font souvent à partir de plusieurs pays, avec la couverture de plusieurs assureurs crédit. La transaction arrangée par BNP Paribas pour des livraisons de Philips Broadcasting/Digital Networks (groupe Philips) en Turquie en est un exemple. Pour le financement de Digital Platform, un opérateur turc de télévision à péage, BNP Paribas a arrangé des crédits de plus de 100 millions d'euros avec couverture des assureurs crédit de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Hongrie. Cette transaction a reçu le prix Deal of the Year du magazine *Trade Finance* en février 2001.

Une innovation dans le paysage bancaire : le développement d'un réseau mondial de 80 Trade Centers

Concurrence, mondialisation des échanges et commerce électronique nécessitent plus que jamais d'être réactif face au changement. Pour accompagner ses clients à l'international, BNP Paribas crée les Trade Centers, une force de vente spécialisée organisée en un réseau mondial.

Les Trade Centers proposent aux entreprises importatrices et exportatrices un concept de guichet unique avec une large gamme de services personnalisés, ainsi que l'accès à un réseau mondial de 400 spécialistes interconnectés via Intranet.

Après l'ouverture du premier Trade Center à Lyon en juin 2000, le réseau mondial s'étoffe progressivement et comptait 12 Trade Centers fin 2000 :

- 5 hors de France : Singapour, États-Unis côte Ouest (San Francisco), Montréal, Dubaï, Francfort ;
- 7 en France : Lyon, France-Ouest (Angers), Nord-Est parisien (Saint-Denis), Méditerranée (Marseille), Nord-Pas-de-Calais-Picardie (Lille), Paris-Ouest, Paris-Centre.

Fin 2002, 80 Trade Centers seront opérationnels, dont 60 hors de France.

Dans le financement de navires, BNP Paribas, avec des antennes à Hong Kong, à Athènes et à Oslo, joue un rôle majeur au service d'une clientèle mondiale d'armateurs qui se développe notamment en Europe et en Asie. Profitant de l'environnement porteur de ce secteur, en termes de prix des navires et de taux de fret, la production a atteint un niveau record.

L'activité aéronautique a ouvert en 2000 un bureau à New York pour couvrir les Amériques et un à Singapour pour l'Asie. Dans un marché mondial en contraction, cette activité, présente auprès de tous les constructeurs mondiaux, a concrétisé 30 nouvelles opérations, dont 18 en tant qu'agent, et a développé son activité de conseil auprès d'importantes compagnies aériennes.

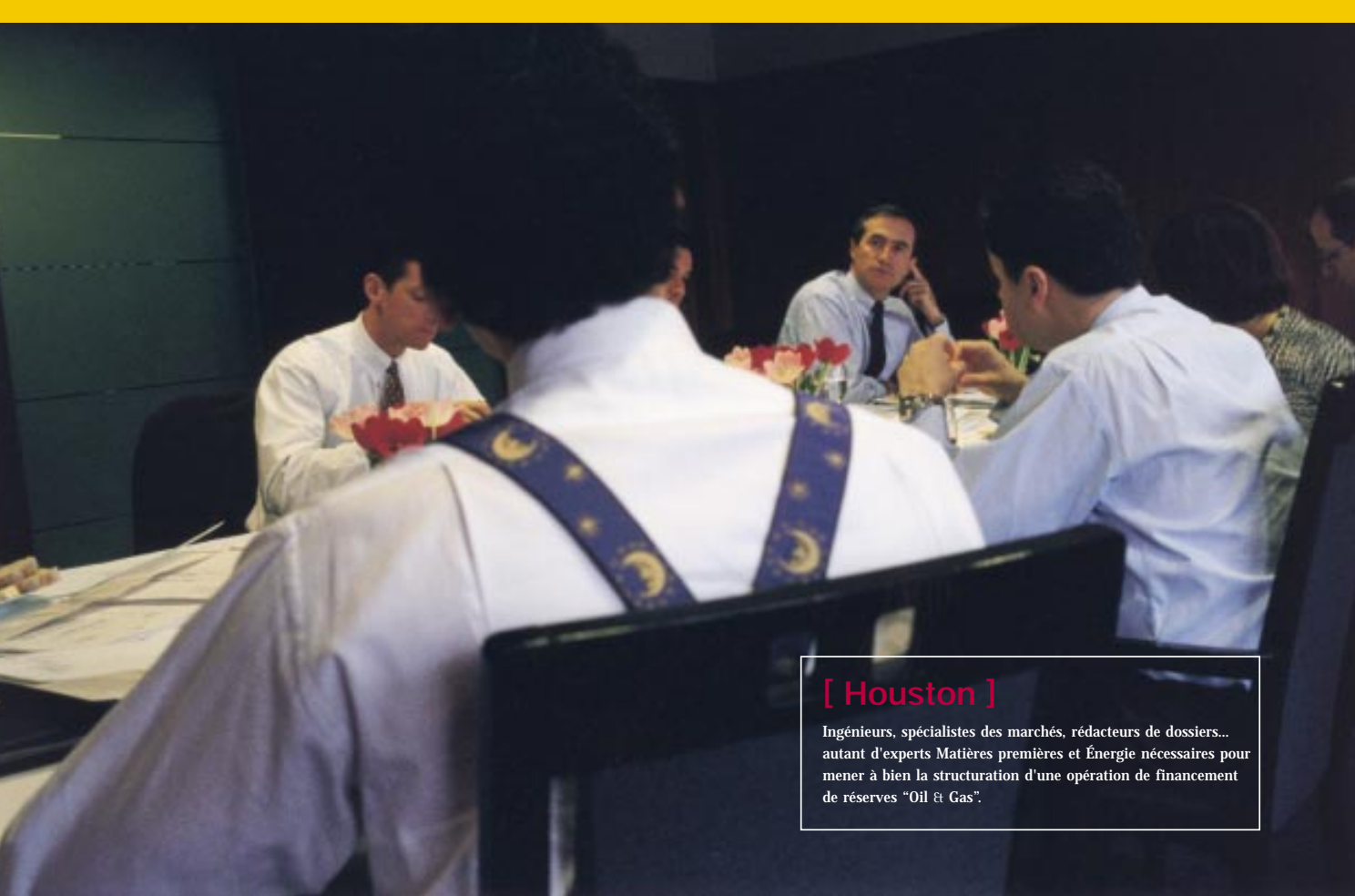
En financement de commerce courant (trade finance), l'année a été caractérisée par le lancement du concept de Trade Center, avec 12 premières ouvertures dans 6 pays (*voir encadré*). Parallèlement au déploiement de ce dispositif commercial, le regroupement des back-offices sur des plates-formes régionales et la politique de qualité poursuivie (certification ISO 9002 des process) permettent de fournir des prestations très compétitives dans un marché en forte évolution.

Au-delà de la poursuite du développement de chacune de ces activités, l'année 2001 sera marquée par d'importantes initiatives concernant des projets Internet tant informatifs que transactionnels, au service des clients.

[São Paulo]

Un cadre du métier Commerce international en visite chez Alstom, l'un de ses clients.





[Houston]

Ingénieurs, spécialistes des marchés, rédacteurs de dossiers... autant d'experts Matières premières et Énergie nécessaires pour mener à bien la structuration d'une opération de financement de réserves "Oil & Gas".

MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

Une année record

Fort de l'expertise de ses 630 spécialistes présents sans interruption sur les 5 continents depuis plus de trente ans, BNP Paribas demeure, à l'issue de la fusion de ses 3 marques (BNP, Paribas et UEB), un acteur clé dans le secteur de l'énergie et des matières premières en réalisant un exercice sans précédent en termes de progression tant de revenus que de résultats. Avec une offre d'une gamme complète et variée de produits à environ 1 400 clients, le métier couvre leurs besoins de la production à la consommation finale : financement des transactions, crédits syndiqués, opérations structurées, financement de réserves, courtage sur les marchés à terme, produits dérivés de gré à gré...

Le pétrole en vedette

La demande soutenue de matières premières à usage industriel conjuguée à la politique mise en œuvre par l'Opep et à la faiblesse des stocks mondiaux de produits raffinés a conduit à la forte appréciation (60 %) des cours du brut et des produits pétroliers. Les cours des principaux métaux non ferreux ont bénéficié, à cause d'une demande ferme, de la forte baisse des stocks du LME (London Metal Exchange). Les céréales n'ont que très peu évolué pendant que les autres produits agricoles connaissaient, à l'exception du marché des fibres naturelles (coton, laine), un premier semestre difficile.

Dans ce contexte très hétérogène, le métier Matières premières et Énergie a su :

- conserver sa position de leader dans ses activités traditionnelles ;
- se créer de nouvelles opportunités en bénéficiant particulièrement d'une forte croissance dans le négoce traditionnel et les produits dérivés.

Il a déjà anticipé le fruit du changement engagé, dont la mise en œuvre s'achèvera au cours de l'année 2001 en Suisse : partage des expertises, choix des meilleures pratiques, mise en application d'une organisation géographique, ventes croisées accrues entre les activités de financement et de produits futures et dérivés du métier.

Une stratégie diversifiée

La stratégie du métier s'organise autour de quelques grands axes :

- maintenir ses parts de marché sur le secteur de l'énergie ;
- déployer son expertise sur les nouveaux marchés européens que sont le gaz naturel et l'électricité ;
- renforcer son positionnement sur les métaux et les "softs commodities" ;
- investir dans le domaine des nouvelles technologies de manière sélective ;
- anticiper les besoins du marché grâce à son approche sectorielle intégrée.

BANQUE COMMERCIALE

Travailler aussi pour les autres métiers du groupe

Le métier de la Banque commerciale comporte à la fois la gestion des flux et des moyens de paiement, l'émission de garanties, ainsi que, de manière générale, les activités traditionnelles de dépôts et de prêts. En outre, la Banque commerciale a pour mission de promouvoir, par les ventes croisées, les produits des autres métiers et pôles de BNP Paribas auprès de toutes les entreprises à l'exception de celles spécifiquement suivies par la direction des Grandes Entreprises et les Senior Bankers. Les Senior Bankers développent et renforcent les relations avec une sélection de clients stratégiques de BNP Paribas en ayant une responsabilité de couverture globale pour tous les métiers de la Banque d'Investissement.

[Madrid]

Angeles, Ignacio et Hervé, étudiant le projet de financement international d'une centrale thermique.



Une meilleure gestion des risques et du bilan

La Banque commerciale a établi une nouvelle évaluation des risques de son portefeuille de crédit, en conjuguant techniques traditionnelles et méthodes de gestion plus nouvelles.

Pour augmenter la rentabilité de cette activité, le portefeuille de la Banque commerciale a été réduit de près d'un quart, cette réduction portant sur les actifs les moins bien rémunérés.

Une nouvelle orientation stratégique

→ Les moyens vont se concentrer géographiquement sur les principaux centres économiques afin de favoriser une amélioration permanente de la productivité du traitement des opérations.

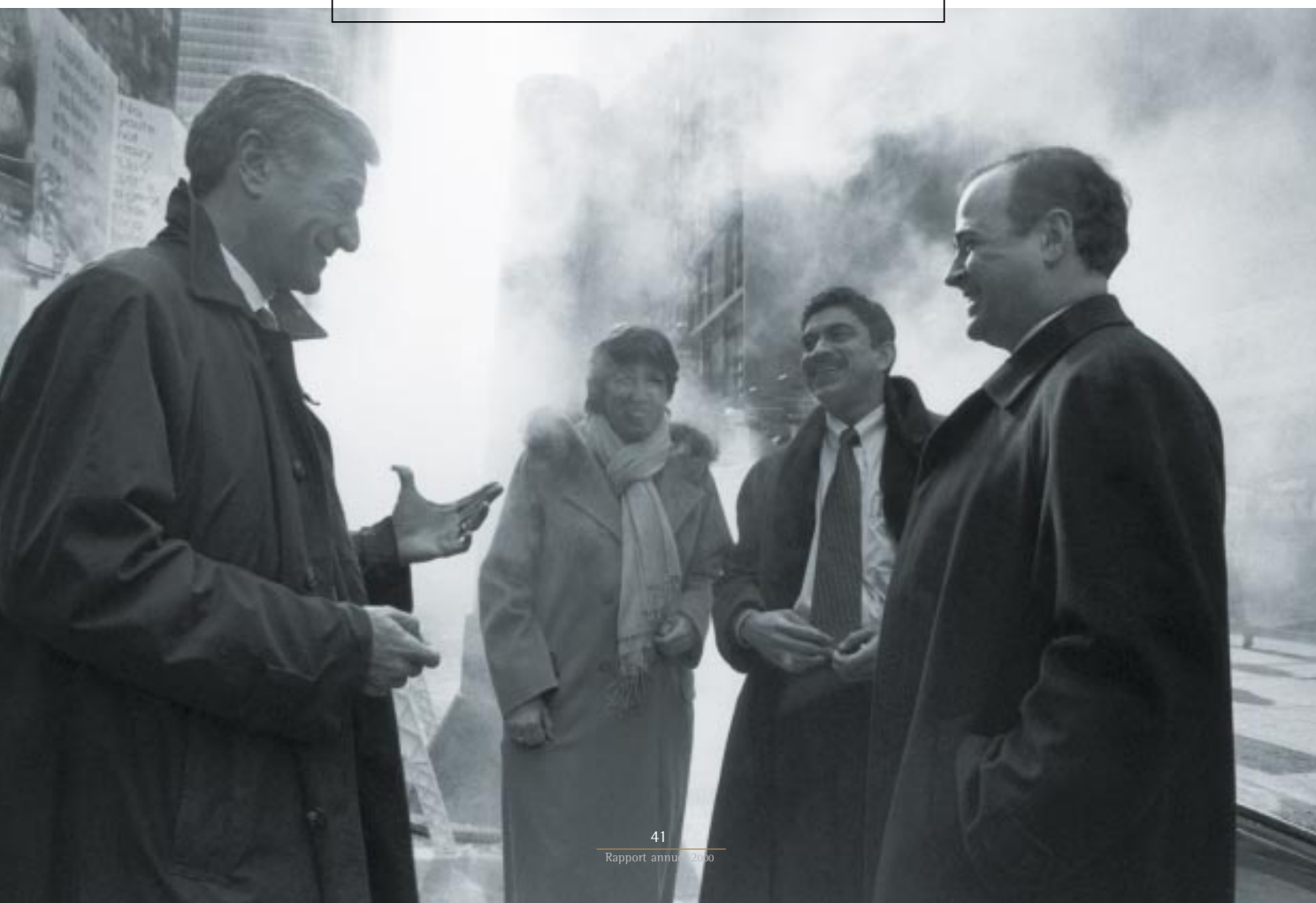
→ La segmentation de la clientèle s'accompagnera de la mise en œuvre de ventes croisées au profit des autres métiers de la Banque de Financement et d'Investissement.

→ Des développements de produits et services de base seront proposés sur Internet.

Ces différentes évolutions, dans un contexte de poursuite de la baisse de la taille du portefeuille et d'une approche prudente sur le coût du risque, devraient permettre à la Banque commerciale d'améliorer très sensiblement son résultat net avant impôt au cours des deux prochaines années ainsi que sa contribution au développement des autres métiers de BFI.

[New York]

Corporate Banking. De gauche à droite : Jean-Pierre, Nanette, Himanshu, Christopher.



Grandes Entreprises

L'interlocuteur privilégié des multinationales

Grandes Entreprises est une entité de coordination et d'impulsion chargée de la relation globale de BNP Paribas avec près de 400 grandes entreprises multinationales clientes.

Ses missions comprennent le développement des relations, les ventes croisées au bénéfice de l'ensemble des pôles de BNP Paribas, la centralisation et la gestion des engagements pris sur ces groupes, le suivi de la rentabilité du portefeuille et la gestion optimisée de la consommation de fonds propres.

BNP Paribas entretient des relations actives avec toutes les grandes entreprises françaises, 85 des 100 premières entreprises européennes et 70 des 100 premières entreprises américaines.

En 2000, l'environnement a été caractérisé par un grand nombre de fusions-acquisitions de taille de plus en plus importante malgré les limites apportées par les autorités de la concurrence. Dans ce contexte évolutif, où les relations bancaires se concentrent et où l'offre doit être globale, BNP Paribas a obtenu de nombreux succès dans tous les métiers, grâce à la combinaison d'un tissu relationnel exceptionnel et d'une large gamme de produits et d'expertises. Le renforcement des opérations à valeur ajoutée s'est accompagné d'une action déterminée de réduction des actifs à faible rendement et d'un développement accéléré d'instruments de gestion de portefeuille.

L'internationalisation et la financiarisation de Grandes Entreprises seront encore accentuées en 2001 par une plus grande décentralisation sur les principales places financières du monde, le renforcement du dispositif de Senior Bankers et un ambitieux benchmarking permettant d'accélérer la création de valeur.

Financial Institutions Group

Le contact naturel des clients institutionnels

Le Financial Institutions Group (FIG) se définit comme un "concentrateur d'informations et un assembleur" qui met toutes les capacités du groupe à la disposition de ses clients institutionnels : assureurs et réassureurs, fonds d'investissements et sociétés de gestion d'actifs, entités publiques locales, organismes supranationaux, banques et banques centrales, associations à but non lucratif, organismes publics et parapublics. Cette clientèle représente 15 % de la capitalisation boursière mondiale et 25 % de la capitalisation boursière européenne ; s'y ajoutent tous les clients ayant un statut de mutuelle ou non cotés.

Une organisation mondiale performante

Le FIG a une mission essentielle de "cross selling", et d'augmentation des revenus par une action d'identification et d'origination d'opérations de haut de bilan et de développement des revenus récurrents. 140 professionnels sont présents dans 20 territoires, à proximité de leur clientèle.

L'organisation de FIG a été mise en place au début de l'année 2000. Elle est en ordre de marche pour servir de façon satisfaisante les principaux clients, être en mesure d'augmenter sensiblement les revenus et apporter un service qui répond aux besoins des métiers.



Gestion des Participations cotées et Créances souveraines ⁽¹⁾

Un historique de résultats performants

Gestion des Participations cotées et Créances souveraines exerce deux activités. Son objectif est de valoriser les actifs dans une optique moyen terme, grâce à une gestion dynamique. Elle se différencie donc nettement d'une activité de trading.

L'équipe Gestion des Participations cotées gère les participations minoritaires que BNP Paribas détient dans les grands groupes cotés en Bourse. Comme les années précédentes, l'exercice 2000 a été l'occasion pour elle de contribuer de façon significative aux résultats du groupe, le portefeuille estimé sur des bases boursières recelant en outre, en fin d'année, un montant de plus-values latentes supérieur à 2,2 milliards d'euros.

L'équipe Gestion des Créances souveraines a pour mission de restructurer les Créances souveraines dans le cadre du Club de Londres et de gérer un portefeuille constitué d'instruments de dette souveraine émergente (titres Brady, eurobonds, créances restructurées). En dépit d'un environnement extérieur difficile, cette activité a dégagé en 2000 de bons résultats, tout en conservant sa capacité ultérieure à réaliser des plus-values.

(1) Activités rattachées à Georges Chodron de Courcel.

Gestion Actif-Passif ⁽¹⁾

Des synergies efficaces

BNP Paribas a regroupé en 2000 au sein d'un même secteur la Gestion Actif-Passif et la Trésorerie, dans le double but :

- d'assurer un pilotage coordonné de la liquidité et du refinancement, du très court terme (intraday) au long terme ;
- de centraliser la gestion des risques de marché (taux et change) liés à la structure du bilan.

La Gestion Actif-Passif a pour responsabilités :

- la couverture, pour le compte des pôles d'activités, de toutes les positions de transformation à plus de deux ans liées à leur bilan ;
- la gestion, sur base consolidée, des risques optionnels liés au comportement de la clientèle, et des risques de transformation classiques ;
- la gestion du risque de taux lié au remplacement des fonds propres et au financement des investissements du groupe ;
- le pilotage consolidé de la situation de liquidité à moyen et long terme ;
- les positions de change sur résultats et sur investissements.

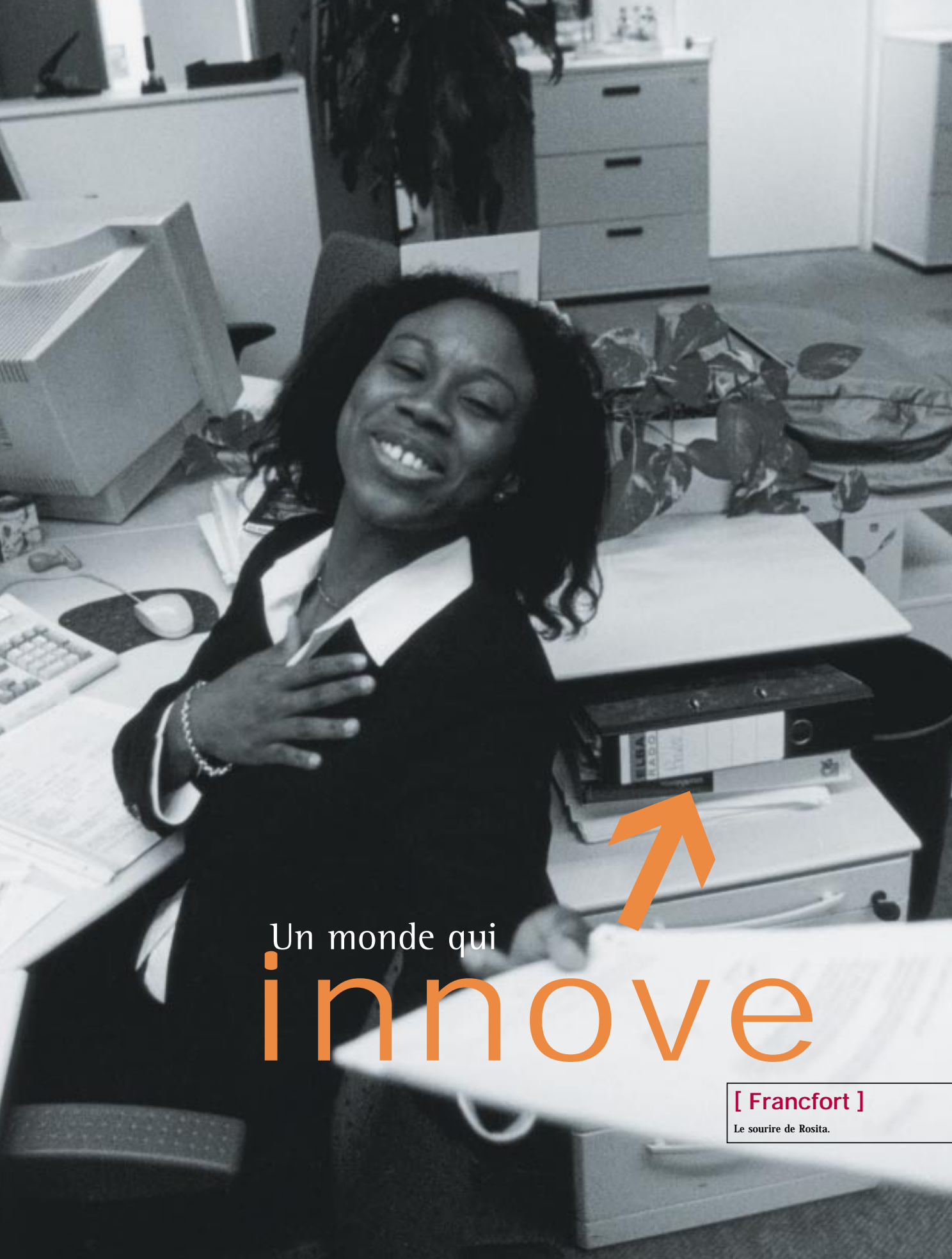
La Trésorerie est chargée de gérer :

- les risques de taux à court terme nés, dans chaque implantation, des positions de bilan à moins de deux ans ;
- le financement à court terme du groupe ;
- la position quotidienne de BNP Paribas dans les systèmes de clearing locaux.

- Les deux objectifs prioritaires de l'année ont été atteints : contrôler strictement le coût de financement du groupe sur toutes les durées, et maîtriser les risques de marché liés au nouveau bilan consolidé après fusion.

Banque

Privée,
Gestion d'Actifs



Un monde qui
innove

[Francfort]

Le sourire de Rosita.

[Madrid]

Au pied de la statue l'Ave Fenix, moment de détente de l'équipe de BNP Paribas Securities Services. De gauche à droite : Laura, Sally, Eduardo.



Très forte hausse des résultats

Ce pôle de services liés principalement à l'épargne et à la gestion des patrimoines, en France et au niveau mondial, évolue sur des marchés en forte croissance. Il réunit les métiers de BNP Paribas dans les domaines de la Banque Privée, la Gestion d'Actifs, l'Assurance, la conservation et le règlement-livraison de Titres. En 2000, il a tiré profit d'une croissance toujours soutenue pour obtenir des résultats en très forte augmentation :

- l'encours total des actifs gérés par le groupe a été porté à 267 milliards d'euros (+ 5,6 %). Le produit net bancaire de BPGA, hors métier Titres, représente 0,67 % de cet encours ;
- la Banque Privée a bénéficié d'une forte dynamique de la collecte, avec une hausse de 8 % des encours ;
- en Gestion d'Actifs, les montants gérés ont fortement progressé et Parvest, Sicav luxembourgeoise, est désormais l'une des Sicav les plus vendues en Europe ;
- les titres en conservation ont augmenté de plus de 37,5 % ;
- en Assurance, Natio-Vie a lancé plusieurs nouveaux produits (offre rente, produits Euro Stoxx 50) ; Cardif a enregistré une forte hausse de l'épargne individuelle en France et de la prévoyance au niveau international.

Des métiers à part entière

Tout en positionnant le pôle d'activités de manière originale avec des équipes à la fois jeunes et expérimentées, BNP Paribas a développé des métiers à part entière avec leur propre stratégie de croissance. Des métiers à forte rentabilité, à revenus récurrents, à faible consommation de fonds propres et positionnés sur des créneaux en très forte croissance structurelle, la crainte sur le devenir des retraites incitant les particuliers à épargner davantage.

Un avenir prometteur

Pour 2001, les perspectives de développement du pôle apparaissent favorables :

- pour la Banque Privée, de nouvelles implantations sont envisagées en Europe, avec notamment le démarrage de Bruxelles dès le premier semestre 2001 ;
- pour le métier Titres, de nouvelles implantations sont programmées en Irlande et en Suisse ; de nouvelles lignes de produits seront créées (relations avec les institutionnels, back-offices pour les e-brokers) ;
- pour la Gestion d'Actifs, la restructuration de la gamme française et le lancement de l'offre de "multigestion" sont prévus ;
- en Assurance, Cardif va s'implanter en Inde, en Corée et en Slovaquie ; l'accent sera mis sur la prévoyance en France et à l'étranger.

Dans l'immobilier, Klépierre assurera le doublement de sa taille, après avoir racheté, en juillet 2001, 167 galeries marchandes à Carrefour, tandis que les autres sociétés de ce métier renforceront leurs prestations de services afin de proposer une offre globale.

[Genève]

Première banque d'origine étrangère en Suisse, BNP Paribas Banque Privée gère 25 milliards d'euros d'actifs clientèle.



BANQUE PRIVÉE

Acteur reconnu et disposant d'une longue tradition dans cette activité, BNP Paribas Banque Privée propose à ses clients fortunés une offre large de produits et de services, couvrant l'ensemble des problématiques financières et patrimoniales. Avec 3 000 collaborateurs répartis dans 30 pays, 104 milliards d'euros gérés et 120 000 clients,

elle est un acteur de tout premier plan au niveau mondial dans ce métier.

En France, BNP Paribas Banque Privée occupe une position de leader incontesté, avec 47 milliards d'euros d'actifs clientèle et compte plus de 1 000 collaborateurs.

En dehors de France, elle dispose de positions significatives dans tous les grands centres de la gestion privée internationale d'Europe et d'Asie. Elle développe rapidement sa présence sur les marchés domestiques européens les plus porteurs (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Belgique) ainsi que sur les zones à fort potentiel (Moyen-Orient, Amérique latine et Japon).

2000 : forte croissance des résultats

Dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers et de concurrence accrue, BNP Paribas Banque Privée a dépassé ses objectifs de croissance et de rentabilité. Elle a su tirer profit d'un marché mondial de la gestion de fortune en forte croissance, reflétant notamment la généralisation des programmes d'intéressement des dirigeants et cadres supérieurs à la performance de leurs sociétés ainsi que l'accélération de la création de richesse entrepreneuriale.



La gamme de produits a été renforcée et le dispositif d'ingénierie et d'organisation patrimoniale s'est développé pour apporter un conseil toujours plus personnalisé aux clients, notamment en amont des opérations de financiarisation et de transmission du patrimoine.

Une organisation mondiale intégrée par grandes catégories de produits a été mise en place pour assurer la qualité et l'homogénéité de l'offre de la Banque Privée.

Des ambitions mondiales

BNP Paribas Banque Privée a pour ambition de consolider sa place de référence sur chacun de ses marchés cibles.

En France, le partenariat mis en place avec la Banque de Détail du groupe lui permet de bénéficier de l'étendue des relations commerciales et du fort positionnement sur l'épargne financière de celle-ci ("mass affluent"). L'ampleur de son dispositif et l'expertise de ses équipes devraient permettre à BNP Paribas Banque Privée de consolider sa position de leader du marché français sur chacun des segments de la clientèle patrimoniale.

En Europe, elle développera une présence de premier plan sur les marchés domestiques qu'elle a sélectionnés.

En Asie hors Japon, BNP Paribas Banque Privée se place d'ores et déjà parmi les dix principaux intervenants, avec plus de 10 milliards d'euros d'actifs

BNP Paribas renforce son offre de produits structurés

Depuis trois ans, on observe une explosion d'une gamme aussi large que sophistiquée de produits structurés dans les portefeuilles des clients privés, tant en produits d'investissement ou de placement pour augmenter le rendement des portefeuilles que sous forme de couverture pour limiter les risques de marché.

De mieux en mieux informée, la clientèle privée haut de gamme exige de son banquier non seulement qu'il soit en mesure d'offrir les montages à la pointe de l'innovation, mais qu'il ait la capacité d'être créatif pour répondre à ses besoins d'investissement à court et long terme et ses soucis de couverture des portefeuilles.

La Banque Privée a placé près de 2 milliards d'euros de produits structurés dans les portefeuilles de ses clients durant toute l'année 2000. Ce montant est en très forte progression par rapport à 1999. Le placement en produits structurés s'est porté dans la plupart des cas sur des certificats à très haut rendement avec des marchés sous-jacents de change actions et indices. La région asiatique est de loin la plus active sur ce marché.

Pour renforcer cette offre, la Banque Privée s'est dotée d'une équipe de professionnels bénéficiant d'une expérience de plusieurs années dans les marchés financiers. L'équipe de produits structurés et dérivés de la Banque Privée est une force de conception, d'analyse et de conseil des produits couvrant les besoins de toute sa clientèle.



[Hong Kong]

Victoria, Senior Vice President
Private Banking Asia.

gérés. Elle bénéficie d'une forte notoriété auprès de la clientèle des entrepreneurs, et des synergies commerciales avec le pôle Banque de Financement et d'Investissement. En 2001, elle poursuivra le développement de son activité sur la zone, notamment au Japon.

BNP Paribas Banque Privée continuera par ailleurs à élargir sa gamme de produits et de services, en privilégiant le conseil, la performance, l'innovation et l'adaptation aux attentes et aux spécificités de ses clients. Elle renforcera en particulier son offre de gestion alternative, de Private Equity, de produits structurés et de conseil à la richesse entrepreneuriale.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

Leader français des OPCVM grand public

Le métier de Gestion d'Actifs pour compte de tiers est exercé par BNP Paribas Asset Management. Il est un des axes stratégiques majeurs de développement du groupe.

BNP Paribas Asset Management est l'un des principaux intervenants européens (165 milliards d'euros d'actifs gérés au 31 décembre 2000) et français avec plus de 9 % du marché des OPCVM grand public.

Le métier de la gestion est présent dans une vingtaine de pays comprenant toutes les grandes places financières mondiales et compte près de 1 300 collaborateurs.

BNP Paribas Asset Management :

- gère sous mandat une clientèle internationale prestigieuse de grands institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite, banques centrales, organismes internationaux, grandes entreprises...) ;
- et diffuse à travers le monde ses fonds collectifs (Sicav, FCP...) à la fois par des distributeurs externes (banques, établissements financiers...) et par le réseau d'agences de BNP Paribas. Ses produits couvrent toutes les classes d'actifs (monétaires, obligations, actions, gestion diversifiée, produits structurés).

[Milan]

Les décisions d'investissement se prennent à la lumière des nouvelles du jour.



Carla Bruni s'affiche pour Parvest

Dans le prolongement de la naissance de BNP Paribas Asset Management, la fusion entre les principales Sicav luxembourgeoises issues des deux banques en septembre 2000 dote Parvest d'une dimension nouvelle. Avec 76 compartiments couvrant toutes les grandes classes d'actifs et les principaux marchés, un encours de près de 15 milliards d'euros*, et une distribution internationale dans 19 pays, Parvest figure parmi les leaders de son secteur.

Le mannequin italien Carla Bruni est l'ambassadrice de la nouvelle campagne de publicité de Parvest, marquant ainsi le positionnement haut de gamme et international de cette Sicav.

* A fin décembre 2000.



Une année de consolidation

À l'instar des marchés financiers, l'année 2000 a été pour ce métier une année de consolidation.

L'organisation et les processus de gestion ont été redéfinis, le rapprochement des gammes luxembourgeoises a été effectué, consacrant Parvest comme l'un des leaders européens de sa catégorie, et la restructuration de la gamme française

est en cours d'achèvement. Dans ce contexte, l'activité commerciale a enregistré des résultats satisfaisants, notamment en France, et le partenariat avec le gérant américain obligataire FFTW s'est intensifié.

En 2001, afin de conforter l'ambition européenne de BNP Paribas Asset Management, l'accent sera mis sur la distribution externe et les gestions institutionnelles, l'élargissement de l'offre de produits ASQI (Alternatif, Structuré, Quantitatif et Indiciel), et enfin la construction et le développement d'une offre intégrée de multigestion, avec la création de gammes déclinées pour chaque réseau de commercialisation ainsi que le développement d'une offre de services (site Internet et centrale d'achats) à destination des distributeurs.

Notre qualité de gestion à l'honneur

Le "Palmarès des Palmarès des Corbeilles d'or" sur les dix dernières années, décerné par le magazine français *Mieux Vivre Votre Argent*, a été attribué en septembre à BNP Paribas Asset Management. Cette distinction récompense les performances de gestion sur 1 an et 5 ans, au cours de la décennie passée. Dans les deux cas, BNP Paribas Asset Management arrive au premier rang.

[Paris]

Le Comité de direction de la distribution externe et des partenariats, l'un des axes de développement prioritaires de BNP Paribas Asset Management.

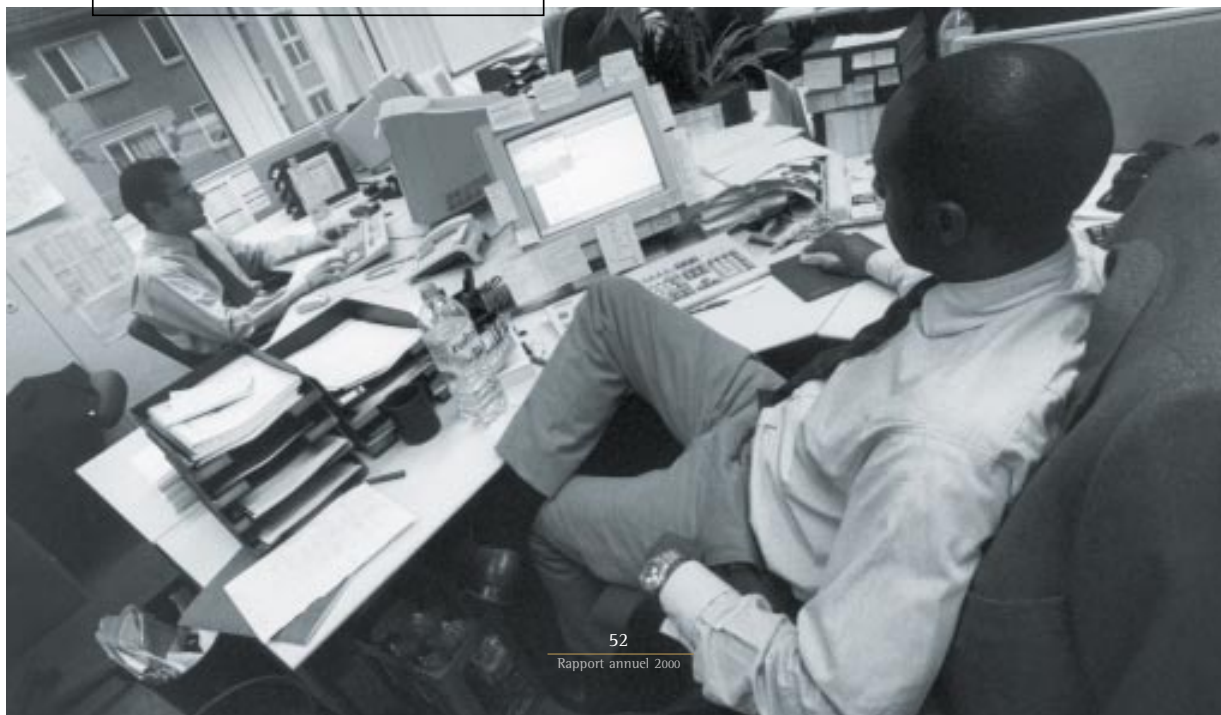


LE MÉTIER TITRES

Première banque paneuropéenne spécialisée dans les services liés aux titres pour les institutions financières, le métier Titres (BNP Paribas Securities Services) a renforcé sa position dans l'industrie des titres. Une grande majorité d'institutions européennes - courtiers, banques d'investissement, courtiers en ligne, salles de marchés, gestionnaires d'actifs, fonds de pension, compagnies d'assurances - trouvent dans la gamme des services de BNP Paribas Securities Services les solutions globales à leurs attentes. Outre les services de règlement-livraison et de conservation de titres, les services suivants sont proposés : sous-traitance des back et middle offices, gestion de trésorerie, financement des positions cash et titres, prêt et emprunt de titres, gestion de collatéral, gestion tripartite, agent de transfert, administration et comptabilité de fonds, corporate trust, mesure de performance, banque de dépôt, services aux émetteurs et services financiers sur Internet.

[Francfort]

Sebastian et Alexander : contrôle des positions cash dans les bureaux de BNP Paribas Securities Services.



Une expertise reconnue

Dans l'enquête annuelle "Agent Bank Survey for Major Markets" publiée par le magazine *Global Custodian*, BNP Paribas Securities Services est noté "top rated" en Belgique, France, Espagne, Italie, Grèce et Turquie. L'enquête "Review of Subcustodian Services" de *GSCS Benchmarks* lui a également attribué la notation "top rated". Jamais jusqu'à présent une banque n'avait atteint ce niveau de reconnaissance en Europe.

Dans l'enquête "European Broker Dealer Clearing Survey" présentée par *Global Investor (Euromoney)*, BNP Paribas Securities Services a été reconnu comme le spécialiste des services liés aux titres en Allemagne, Belgique, France, Italie et Espagne, et nommé meilleur sous-dépositaire régional par *Euromoney*.

BNP Paribas Securities Services est présent en Allemagne, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni ainsi qu'en Turquie dans le cadre d'un accord de coopération avec la Banque Ottomane.

Année record en volumes et recettes

Les actifs en conservation ont considérablement augmenté, atteignant plus de 1 400 milliards d'euros en portefeuille (+ 37 %). Après avoir traité 14,9 millions d'opérations (+ 45 %) et connu une croissance des recettes de 40 % en 2000, BNP Paribas Securities Services anticipe une croissance annuelle encore plus élevée en 2001.



[Luxembourg]

Le "fun" fait explicitement partie des valeurs de management de BNP Paribas Securities Services.

Croissance externe en vue

La forte croissance de BNP Paribas Securities Services et les mutations qui s'opèrent actuellement sur les places financières constituent un enjeu et une nouvelle source d'opportunités. C'est pourquoi BNP Paribas Securities Services continue à investir pour développer sa stratégie et capitaliser sur ses projets futurs. La filialisation de cette activité a été lancée au cours de l'année 2000. À ce jour ont été réalisées les filialisations de BNP Paribas Securities Services en Allemagne, Belgique, Espagne et Grèce. Cette nouvelle filiale bancaire permettra d'aborder de manière flexible et ouverte toute opportunité de croissance externe.

Essor géographique

D'autres événements majeurs ont marqué l'année 2000 :

- l'ouverture de l'activité aux Pays-Bas pour offrir aux clients membres d'Euronext un service couvrant les marchés constitutifs de cette première Bourse européenne ;
- le développement des services aux investisseurs financiers sur l'Europe, notamment en Allemagne, Espagne et Italie ;
- le lancement d'une cinquième ligne de produits, e-Banking Support Services (eBS2), destinée à répondre aux besoins évolutifs des nouvelles plates-formes de services financiers et bancaires "on-line" pour une clientèle de particuliers à travers l'Europe.

Le produit principal d'eBS2 est la sous-traitance des back-offices de détail et la gestion individuelle des comptes espèces et titres, pour des activités offertes au moyen d'Internet.

Forte croissance de l'activité Global Liquidity Management

Créée fin 1998, l'activité GLM offre une gamme complète de solutions et produits de gestion de liquidité titres et espèces sur les principales places financières d'Europe et d'Amérique du Nord. Les recettes liées à l'activité prêt-emprunt ont augmenté de 80 % en 2000.

"Best Major Market Network Award"

Pour la deuxième année d'affilée, BNP Paribas Securities Services a reçu de *GSCS Benchmarks* le prix du meilleur réseau pour la conservation de titres sur les principaux marchés. Ce prix récompense particulièrement les équipes Multi Direct Clearing & Custody en Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Grèce et Portugal.



[Tokyo]

Réunion zen pour Vincent, responsable de Cardif en Asie.

LE MÉTIER ASSURANCE

Des sociétés complémentaires

Le métier Assurance regroupe les deux sociétés Natio-Vie et Cardif, filiales à 100 % de BNP Paribas, ainsi que Natio Assurances, compagnie d'assurance dommages détenue à parité avec Axa.

Réunis, Cardif et Natio-Vie occupent la 4^e place des compagnies d'assurance-vie françaises avec une part de marché en France de l'ordre de 8 %. 20 % du chiffre d'affaires de cet ensemble est réalisé hors de France, avec une présence dans 24 pays.

Natio-Vie distribue ses produits en France grâce aux réseaux de la Banque de Détail et de la Banque Privée de BNP Paribas. Cardif distribue ses produits principalement grâce à des accords de partenariat avec des banques et des sociétés de crédit, ainsi qu'avec des courtiers et des conseils financiers indépendants. Pour assurer le meilleur service, Natio-Vie et Cardif demeurent des marques séparées avec des équipes commerciales et d'après-vente distinctes. Les autres fonctions de ces deux sociétés ont été mises en commun : informatique, comptabilité, planification et contrôles, audit interne, ressources humaines, communication.

Un marché favorable en France et à l'étranger

En France, Cardif et Natio-Vie ont profité d'une tendance favorable du secteur des assurances de personnes grâce au très fort développement des contrats multisupports. L'activité a connu une croissance de 23 %, supérieure de 3 % à celle du marché. Au niveau international, l'arrêt d'un important accord de partenariat avec la Banque de Sicile du fait de son rachat par la Banca di Roma a pesé

sur la croissance du chiffre d'affaires (+ 3 %).

En contrepartie, Cardif a obtenu une participation de 5 % dans la filiale assurance de Banca di Roma, Roma Vita. Tous les autres pays en exploitation ont connu une croissance forte de leur activité.

À périmètre constant, la croissance internationale aurait été de 20 %. Trois nouveaux pays ont vu un démarrage de leur activité : le Japon, le Brésil et la Slovaquie.

Enfin, l'activité d'assurance dommages de Natio Assurances (principalement automobile et multirisque habitation) a connu un fort développement.

84 000 nouveaux contrats (+ 58 % en nombre) ont été commercialisés par le réseau de la Banque de Détail de BNP Paribas.

En Inde, un partenariat prometteur

Fin 2000, à la suite d'un appel d'offres international, la State Bank of India (SBI) a choisi Cardif comme partenaire exclusif pour créer à deux un joint-venture d'assurance de personnes.

- SBI apportera son implantation de 1^{re} banque du pays (13 000 guichets, 80 millions de clients) et le métier Assurance sa large expertise en bancassurance en France et dans de nombreux autres pays.
- Le capital sera réparti à hauteur de 74 % pour SBI et 26 % pour Cardif (maximum autorisé actuellement par la législation indienne pour un partenaire étranger).
- Les perspectives de ce nouveau partenariat sont à la dimension de l'Inde et de la plus grande institution financière de ce pays.

[Paris]

À proximité immédiate de Disneyland Paris, Val d'Europe, un centre commercial nouvelle génération. Val d'Europe représente un investissement de 198 millions d'euros financé, à hauteur de 40 %, par Klépierre.

L'IMMOBILIER

BNP Paribas, avec ses 900 spécialistes, est un acteur de tout premier plan du marché immobilier en France. Son offre de services comporte en effet à la fois la promotion et la commercialisation d'immobilier d'entreprises et de logements, le financement de programmes, l'administration et la gestion de biens pour le compte de tiers, l'expertise immobilière, la gestion de centres commerciaux.

2000 a confirmé la nette reprise amorcée en 1999 en France

- Les transactions de bureaux ont atteint un niveau record. Les loyers ont logiquement suivi le mouvement (+ 40 % dans certains quartiers parisiens). Les investissements ont atteint un pic de 8,4 milliards d'euros (+ 30 % par rapport à 1999), et le taux de vacance a été ramené à 2,4 %.
- Dans le secteur des centres commerciaux, où la part essentielle de l'activité est désormais tournée vers la rénovation ou la restructuration, les loyers ont crû de 11 à 25 % dans la capitale, et parfois de plus de 50 % dans certaines villes en régions.
- Le marché de l'habitat est entré dans une phase de consolidation dans un contexte économique globalement porteur : croissance significative, moral des ménages élevé, taux d'intérêt à un niveau bas.

Une année dynamique

Avec 140 000 m² construits en immobilier d'entreprises, Meunier a conservé sa place de leader avec 20 % de parts de marché. En habitat, outre la création d'une centrale de vente intégrée et le lancement d'un site Internet performant, Meunier a consolidé sa part de marché à 8 %. Les sociétés de services ont conforté leur position, tant dans l'administration de biens que dans la gestion pour compte de tiers, de premier gestionnaire en France de SCPI avec 16 % de parts de marché.



Des perspectives encourageantes

Dans un marché immobilier français qui devrait rester très animé, 2001 se présente sous les meilleurs auspices :

- en immobilier d'entreprises, Meunier devrait tirer les bénéfices d'une conjoncture favorable avec un carnet de commandes déjà bien rempli ;
- dans l'habitat, une stratégie de diversification est menée sur le marché des logements collectifs dans Paris et dans le secteur Ouest de la région parisienne. Les deux tiers des logements en cours de construction sont d'ores et déjà commercialisés ;
- Klépierre affiche de grandes ambitions.

Doublement de la taille de Klépierre

Dans le domaine de l'immobilier commercial, Klépierre a conclu un accord d'acquisition auprès du groupe Carrefour de 167 galeries marchandes attenantes à des hypermarchés, devenant ainsi la deuxième foncière de centres commerciaux en Europe continentale. Un partenariat à long terme a également été conclu avec Carrefour dans la gestion immobilière, ainsi que dans le développement de nouveaux sites en Europe. Cette opération permet de doubler le patrimoine sous gestion de la filiale Ségécé, qui conforte son rang de leader dans le développement de centres commerciaux aux niveaux français et européen.

En 2001, Klépierre a choisi de rentabiliser son investissement dans les galeries marchandes par une action soutenue sur les loyers afin d'en faire une source récurrente de croissance des revenus. Cette acquisition constitue également une base de développement exceptionnelle pour les années futures (extensions, acquisition préférentielle des nouveaux centres développés par Carrefour).

Banque de Détail

- Banque de Détail en France
- Banque de Détail à l'International
- Services Financiers Spécialisés



Un monde qui se 
métamorphose

[Paris]

Quelques instants d'euphorie pour deux jeunes
cadres de la Banque de Détail en France.



[Neuilly, Hauts-de-Seine]

Un des réseaux bancaires les plus modernes d'Europe.
1 200 agences seront mises aux nouvelles normes en 2001.
Le nouvel ensemble sera achevé en 2002.

Banque de Détail en France

[Cannes, Alpes-Maritimes]

De gauche à droite : Alain, Xavier et Vivien, lors du Séminaire annuel de la Banque Privée France.

La Banque Privée France, de fortes ambitions nées de l'alliance de savoir-faire très complémentaires : la haute technicité des équipes de la Banque Privée et la puissance commerciale du réseau de la Banque de Détail en France. Des premiers résultats qui s'annoncent extrêmement encourageants.

BNP Paribas est une grande Banque de Détail en France avec 6 millions de clients et une position de leader des services bancaires sur Internet, grâce à une politique de développement résolument fondée sur l'innovation. Fort d'un réseau de 2 200 agences implantées sur l'ensemble du territoire, le groupe entretient une relation de proximité et de qualité avec ses clients particuliers, professionnels et entreprises. La Banque de Détail en France s'est illustrée par la poursuite d'une maîtrise très rigoureuse de ses frais de gestion, ce qui ne l'a pas empêchée d'augmenter son chiffre d'affaires d'environ 5 %.

Un réseau puissant au service des clients

- Pour les particuliers, elle a connu en 2000 une progression du nombre de produits par client et une nouvelle dynamique de conquête de clientèle. BNP Paribas occupe, en France, la place de leader incontesté auprès de la clientèle privée haut de gamme et dirige également ses efforts commerciaux vers les jeunes générations, auxquelles elle propose des produits spécifiques.
- Dans un environnement économique toujours porteur, en ce qui concerne tant la demande de crédits que les volumes de dépôts et de l'épargne, BNP Paribas a poursuivi un développement sélectif : le parc de comptes de particuliers a connu un accroissement net de 73 000 comptes ; les encours de crédit progressent de 2,6 %, l'accent étant mis sur les crédits à la consommation des particuliers (+ 9,4 %) ; les dépôts à vue sont

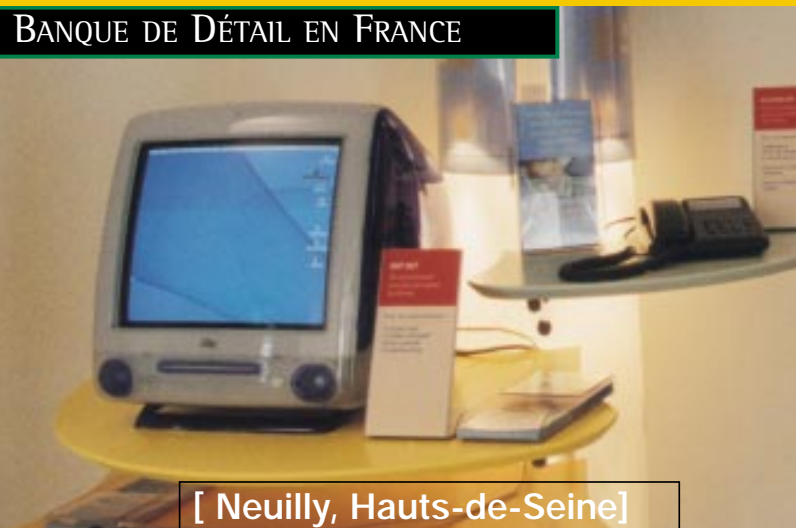


en hausse de 9,1 %, les encours d'assurance-vie de 15 % et ceux d'OPCVM de 11,2 %.

- L'activité entreprises est centrée sur la vente de services. Ainsi, les commissions dégagées dans l'activité cash management ont progressé de 10 % et 20 % des entreprises se sont équipées du service BNP Net Entreprises en 18 mois. À noter également le fort développement de l'activité commerce international (7 centres dédiés ont été ouverts en 2000 et les commissions sur opérations internationales ont crû de 13 %).

BNP Paribas, première banque des PME en France

7 000 entrées en relation ont été effectuées, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.



[Neuilly, Hauts-de-Seine]

Un nouvel aménagement intérieur pour mieux servir le client.



Internet : la course en tête

Première banque française à avoir mis en place un service bancaire à l'échelle nationale sur Internet, BNP Paribas innove en permanence pour conforter le leadership de son site BNP Net, classé 4^e meilleur site bancaire on-line en Europe (Forrester Research, décembre 2000). Le site a franchi, comme annoncé en début d'année, la barre des 400 000 abonnés à fin 2000.

Une organisation affinée et optimisée

Pour atteindre l'efficacité optimale et mieux répondre aux besoins de ses clients, l'organisation de la Banque de Détail en France a été récemment adaptée. Le pôle s'est structuré en trois grands ensembles.

- **Distribution, Produits et Marchés : marketing et commercial plus proches**

Le premier ensemble regroupe la dimension marketing (analyse des comportements et attentes des clients, observation du marché et de la concurrence, création de nouveaux produits...) et l'aspect commercial (définition de la politique commerciale, fixation des objectifs et suivi de leur réalisation...). Parmi les chantiers prioritaires de cette équipe figurent l'adaptation de l'offre de produits dans

Internet :
développement soutenu
de BNP Net conforme
aux objectifs

Quelques chiffres de l'année 2000 :

- **417 000** abonnés à fin 2000.
- **53 %** des ordres de Bourse passés en ligne*.
- **12,2 millions** de connexions Internet (x 3,6 par rapport à 1999).
- Nombre de visiteurs uniques** en décembre 2000 : **131 000**.

* Y compris Minitel.

** Les visiteurs uniques sont les internautes qui se sont connectés au moins une fois au site étudié au cours du mois. Un internaute qui serait venu plusieurs fois sur le site durant le mois n'est donc comptabilisé qu'une seule fois. Pour BNP Net, seules les connexions à la partie sécurisée du site sont comptabilisées.

la perspective de la Banque Multicanal ainsi que le développement de l'offre de la Banque Privée France et des ventes croisées avec la Banque de Financement et d'Investissement.

- **Opérations, Après-Vente : des back-offices toujours plus performants**

Deux grandes missions incombent à ces équipes : l'organisation de la maîtrise d'ouvrage des back-offices ainsi que le pilotage et le suivi de leur production au jour le jour. L'enjeu est de parvenir à un traitement homogène des dossiers avec des approches similaires et une qualité équivalente des réponses. Pour ce faire, des plates-formes spécialisées vont être créées sur l'ensemble du territoire avec une compétence par produit (et non plus une compétence géographique). Cette évolution, déjà engagée, va se poursuivre tout au long de l'année 2001.

- **Stratégie, Développement, Réseaux et Canaux : une perspective cohérente**

Un client qui ne se définit plus par son rattachement à une agence, une activité qui ne se structure plus

géographiquement mais au travers de multiples canaux... Pour que ces différents projets s'intègrent dans une vision stratégique, un troisième ensemble a été créé qui a en charge plusieurs missions. Tout d'abord un volet stratégique, en amont, concernant l'architecture générale du mode de distribution des produits. Autre volet de la mission : l'orientation et l'accompagnement des politiques de réseaux d'agences et autres canaux de distribution, ainsi que le développement d'outils de pilotage de la performance économique, en liaison avec le déploiement de la Banque Multicanal.

Esprit Libre

[Paris]

Stéphane, Isabelle et Yvon, représentant l'équipe d'Esprit Libre, sur les bords de la Seine.

Esprit Libre offre à la fois simplicité dans le choix des principaux services bancaires et confort d'utilisation. Avec Esprit Libre, le client dispose des services essentiels au quotidien (une carte bancaire, une facilité de caisse, une assurance perte ou vol de ses moyens de paiements et une offre multimédia par téléphone et par Internet). De plus, le client bénéficie d'avantages tarifaires exclusifs sur l'utilisation de services bancaires. Il peut choisir, en outre, de compléter cette offre par des produits et services optionnels.



À nouvelle banque, nouvelle image

Outre la transformation de son outil technologique, BNP Paribas a mis en place un programme d'investissement sans précédent pour moderniser son réseau. Il renforce et renouvelle sa force commerciale par des recrutements de jeunes d'une ampleur inconnue depuis plus de vingt ans : un recrutement de 3 500 commerciaux est, en effet, prévu entre 2000 et 2002. Par ailleurs, la réingénierie du réseau lancée depuis plusieurs années se poursuit, le nombre d'agences sans back-office passant de 68 % en 1996 à 95 % dans les prévisions 2001-2002.

Simultanément, l'aspect extérieur des 2 200 agences de la Banque de Détail en France va être transformé et l'aménagement intérieur de la plupart d'entre elles va également être rénové. La fusion, en effet, a conduit à décliner la nouvelle identité visuelle sur les façades et à l'intérieur des agences. Le nouveau concept de vitrine et d'aménagement intérieur reflète modernité et dynamisme afin de toujours mieux servir le client. Cet ambitieux programme de rénovation qui a débuté à Neuilly (Hauts-de-Seine) en décembre 2000 se poursuivra jusqu'à la fin de 2002. Dès 2001, 1 200 agences seront mises aux nouvelles normes.

Banque Multicanal

La Banque Multicanal, l'une des toutes premières en Europe, permettra à nos clients, grâce à une liaison en temps réel de tous les canaux avec les mêmes systèmes informatiques, de passer indifféremment par Internet, le Minitel, le téléphone ou l'agence pour s'informer ou réaliser des transactions.

Des développements ambitieux

2001 s'annonce comme une année très importante pour la Banque de Détail en France. L'organisation de la Banque Privée France, dont l'offre est déjà disponible, sera achevée. Elle repose sur un joint-venture original entre BDDF et le métier Banque Privée du pôle BPGA. Avec son taux de pénétration de 24 % sur le marché de la clientèle haut de gamme (enquête Ipsos 1999), BNP Paribas est déjà numéro 1 en France. Grâce à ce dispositif, une



[L'Isle-sur-Sorgue, Vaucluse]

Au Café de France, Élisabeth et Philippe, de l'agence BNP Paribas de Carpentras, s'entretiennent amicalement avec des clients.

forte croissance du nombre de clients est attendue : l'objectif est une augmentation de 50 % sur trois ans. Le déploiement de la Banque Multicanal, projet sur lequel la Banque de Détail en France travaille depuis trois ans, est prévu à partir de mars 2001. L'offre du groupe, extrêmement innovante, va lui donner une avance significative sur la plupart des acteurs européens. Ce projet a nécessité d'importants investissements de développement : le quadruplement de la capacité des liaisons télécom pour l'ensemble du réseau d'agences et la mise en place de deux plates-formes connectées en temps réel sur les 20 000 nouveaux postes des commerciaux. Autre projet important : le lancement des "engagements BNP Paribas" sur la qualité de service, qui constituent une réelle nouveauté dans le milieu bancaire. La nouvelle marque BNP Paribas doit être, en effet, le point de départ d'un "nouveau contrat"

Cash Management



[Magny-Cours, Nièvre]

Isabelle, Anne, Denys, Frédéric et Emmanuel de l'équipe Cash Management, autour d'une Formule 1, symbole de leur ligne directrice : rapidité et haute technologie.

Le Cash Management offre aux entreprises et institutionnels un ensemble de solutions pour la gestion de leurs paiements, de leurs encaissements et l'optimisation de leur trésorerie.

BNP Paribas propose une gamme élargie de produits et services qui combine l'offre domestique de son réseau mondial avec des solutions innovantes de banque électronique et de centralisation de trésorerie.

Activité rentable et peu consommatrice de fonds propres, le Cash Management est au cœur de la relation entre la banque et ses clients. BNP Paribas est leader en France avec une clientèle allant des PME aux entreprises et institutions internationales. C'est également une banque de référence en Europe auprès des moyennes et grandes entreprises.

Le groupe développe par ailleurs ses services dans les principales places financières internationales.

Avec plus de 500 spécialistes dans le monde, la ligne d'activité Cash Management poursuit activement une stratégie de croissance, axée en particulier sur l'innovation et l'intégration des nouvelles technologies.

Une forte implication sur l'euro

Dès le 1^{er} janvier 1999, la BNP exprimait toutes ses conditions tarifaires en euros. Début 2001, le réseau vend la majorité

de ses produits en euros :

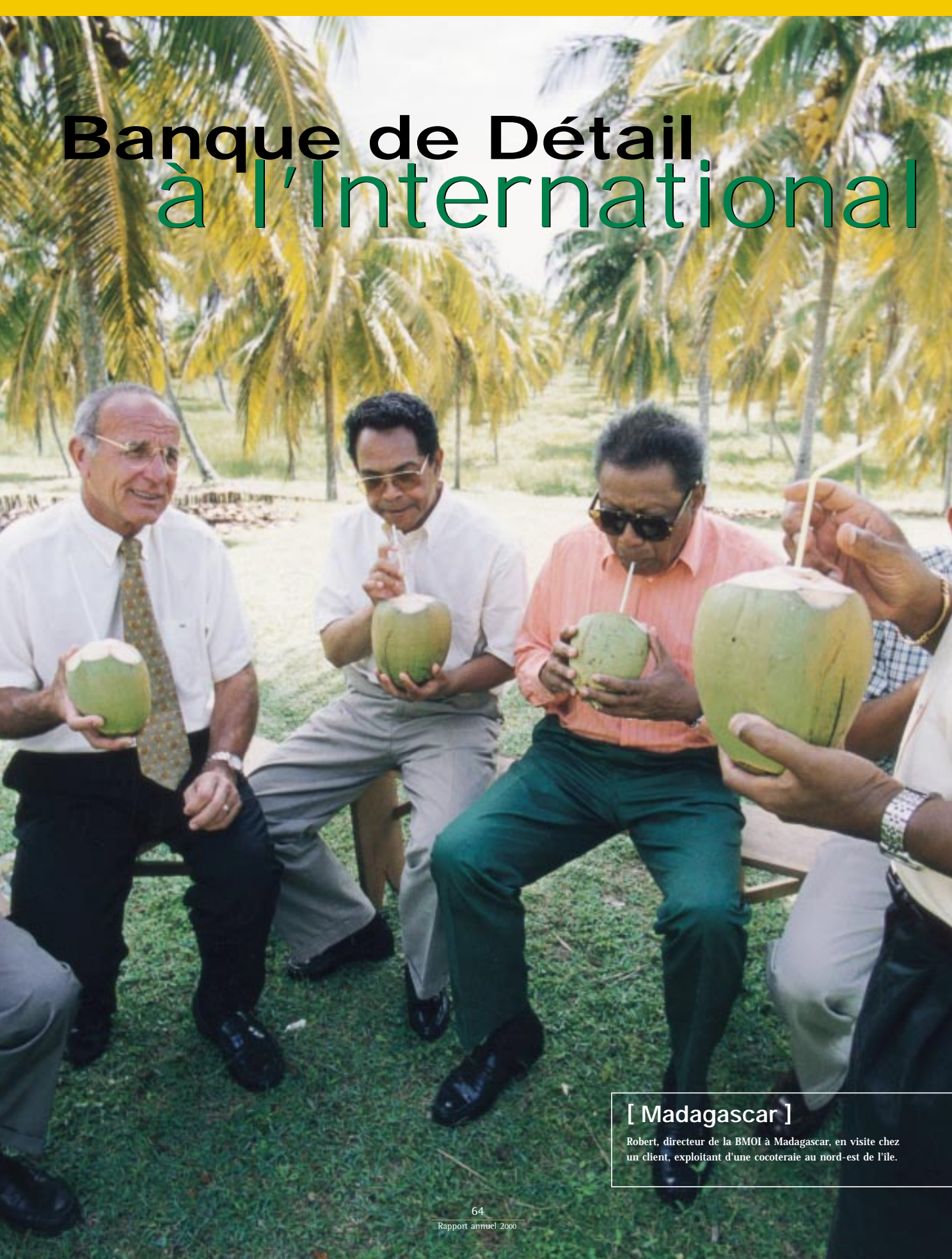
- 90 % des PEL
- 85 % des prêts personnels
- 80 % des Codevi et autres contrats d'épargne
- 60 % des crédits immobiliers



dans lequel la banque s'engage plus que jamais pour la satisfaction de ses clients. Des services plus innovants, des procédures de qualité et des normes d'accueil toujours plus rigoureuses vont être mis en place. Onze engagements de service et d'accueil vont être ainsi lancés dès le printemps prochain.

Enfin, BNP Paribas poursuit sa préparation de l'échéance du passage à l'euro. BNP Paribas est la seule grande banque française à déjà vendre en euros la majorité de ses produits destinés aux particuliers. Ses équipes continueront à accompagner les clients dans la bascule de tous leurs comptes et avoirs, puis se prépareront à l'échange de monnaie et à la disparition définitive du franc.

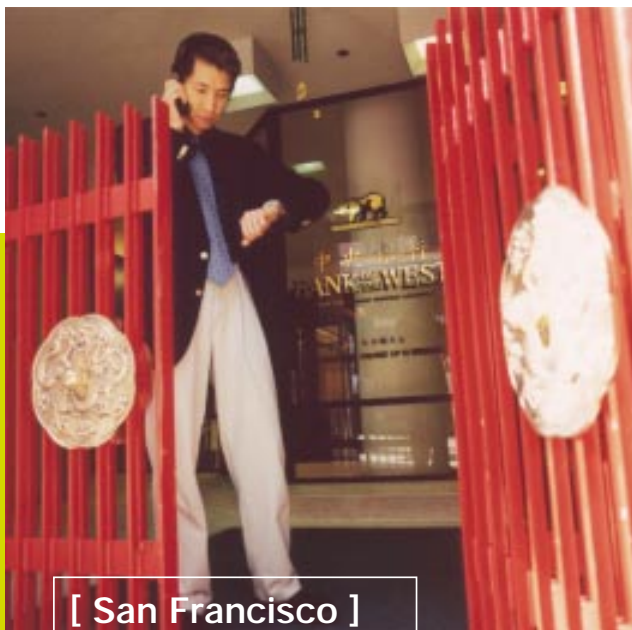
Banque de Détail à l'International



[Madagascar]

Robert, directeur de la BMOI à Madagascar, en visite chez un client, exploitant d'une cocoterie au nord-est de l'île.

La Banque de Détail à l'International exerce ses activités à l'étranger et dans les départements et territoires français d'outre-mer (Dom-Tom) à travers deux ensembles : BancWest et BNPI-SFOM. Ces deux entités constituent au total un réseau de près de 600 agences, au service de plus de 2 millions de clients. BancWest, dont BNP Paribas est actionnaire à hauteur de 45 %, est l'une des principales banques régionales de l'Ouest américain (Californie, Nevada, Nouveau-Mexique et Hawaii). L'ensemble BNPI-SFOM est fortement implanté dans la région Méditerranée-Afrique et dans l'océan Indien. La BNPI assure aussi la gestion des filiales de BNP Paribas situées dans les départements et territoires français d'outre-mer.



[San Francisco]

Une agence Bank of the West dans Chinatown.

L'année 2000 a été marquée par une forte progression des résultats de la Banque de Détail à l'International, grâce à une croissance particulièrement soutenue de l'activité associée à une maîtrise satisfaisante des risques.

BancWest, après avoir intégré la banque Sierra West, acquise en 1999, a poursuivi sa politique de croissance externe avec l'acquisition d'un réseau de 30 agences au Nouveau-Mexique et au Nevada représentant 1,2 milliard de dollars de dépôts et 300 millions de dollars de crédits. Cette opération prendra effet en 2001.

First Hawaiian Bank, filiale de BancWest, est devenue en 2000 la première banque de Hawaï, en volume de dépôts. Au total, l'activité de Banque de Détail aux États-Unis représente près de 1,2 million de clients, servis par un réseau de plus de 250 agences.

[Casablanca]

Au Maroc, la BMCI développe une gamme innovatrice de produits tels que le Wap permettant la simulation de crédit et de dépôt via le téléphone portable.



BancWest a par ailleurs continué à bénéficier des effets positifs de la fusion de First Hawaiian Bank et de Bank of the West réalisée en 1998. L'année 2000 a vu ainsi l'intégration complète des plates-formes informatiques.

BancWest est moins sensible que ses concurrents régionaux à un ralentissement économique, du fait de :

- sa forte implantation à Hawaii qui, actuellement en phase de reprise économique, se trouve à contre-cycle des autres États américains ;
- son peu d'engagement sur les grandes entreprises ;
- sa politique sélective de niches sur les crédits aux particuliers.

Au Maroc, la BMCI a continué à gagner des parts de marché, grâce à sa politique d'innovation notamment. Première banque marocaine à proposer des services aux entreprises sur Internet et sur le Wap, elle a aussi été la première à obtenir la certification ISO 9002 pour ses opérations de commerce extérieur.

Au Moyen-Orient, le rapprochement et la réorganisation des réseaux très complémentaires de la BNP et de Paribas ont permis au groupe de se doter d'une plate-forme de développement régionale pour l'ensemble de ses métiers.

En Afrique, BNP Paribas a renforcé sa présence en prenant notamment le contrôle à 100 % de la SFOM. Dans l'océan Indien, l'année 2000 a confirmé les très bons résultats de la Banque Malgache de l'océan Indien (BMOI) à Madagascar qui, dix ans après sa création, atteint une part de marché de 25 %.

Dans les Dom-Tom, la Banque de Détail à l'International a conforté ses positions et maintenu un niveau de résultats satisfaisant dans un environnement très concurrentiel, grâce notamment à l'élargissement de sa gamme de produits et de services pour les particuliers. Enfin, la bonne dispersion des portefeuilles de l'ensemble BNPI-SFOM a permis une maîtrise satisfaisante des risques malgré un environnement économique toujours fragile.

En 2001, le pôle poursuivra sa politique de croissance soutenue, y compris par voie d'acquisition ou de prise de participation si des opportunités se présentent.



[Qatar]

L'immeuble du Qatar aux couleurs de BNP Paribas.

[Madagascar]



Il accordera une importance particulière à la poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle. La prise de contrôle à 100 % de la BNPI, puis de la SFOM en décembre 2000, va permettre une mise en commun accrue de moyens, de services et de produits. Croissance, poursuite de l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et maîtrise des risques devraient permettre à la Banque de Détail à l'International de maintenir en 2001 son niveau élevé de rentabilité sur un périmètre élargi.

Services Financiers Spécialisés

[Madrid]

Ana, du service recouvrement de Cetelem/Fimestic, relance un client avec le sourire.

Une forte présence internationale

Ce pôle de sociétés spécialisées distribue des produits et des services financiers qui sont complémentaires de l'offre bancaire traditionnelle ou qui s'y substituent : crédit à la consommation (Cetelem), financements immobiliers (UCB), vente à distance de produits d'épargne aux particuliers (Cortal), banque directe pour les particuliers (Banque Directe), financement des biens d'équipement des entreprises (BNP Paribas Lease Group), et gestion des parcs de matériels roulants ou informatiques (Arval PHH, Artegy, Arius). Toutes les filiales de SFS sont dotées de plates-formes industrielles et proposent des produits et des services innovants.

S'affirmer comme numéro 1 en Europe

L'ambition de SFS est de confirmer sa position de numéro 1 en Europe dans les services financiers spécialisés et d'être clairement présent hors d'Europe dans certains pays à forte croissance. Pour y parvenir, le développement à l'international s'est poursuivi à un rythme accéléré pendant l'année 2000. Ce développement peut être assuré par croissance externe, comme l'a montré en 2000 l'acquisition de PHH en Europe. Mais le développement des partenariats et la croissance interne constituent naturellement des modes de croissance privilégiés compte tenu des positions de leader des sociétés sur leurs marchés et de leurs potentialités. Cela nécessite un investissement sous forme de hausse des dépenses qui limite, temporairement, la progression des résultats actuels. Mais l'ensemble des investissements réalisés doit permettre d'assurer l'accélération de la croissance des résultats pour les années futures.

Accentuer les synergies avec le réseau BNP Paribas

SFS va poursuivre et intensifier les synergies avec les réseaux d'agences du groupe dont le potentiel de commercialisation est important. Le groupe BNP Paribas compte 13,1 millions de clients particuliers dans la zone euro (y compris les 5,4 millions de clients de la Banque de Détail en France).

[Madrid]

Allesandro, agent commercial Cetelem/Fimestic, propose une nouvelle formule de crédit au gérant du magasin Elite Center.



CETELEM, LEADER DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION EN FRANCE ET EN EUROPE

Cetelem est leader sur le marché du financement de l'équipement des particuliers en France et en Europe. La gamme de produits proposés – prêts personnels, ventes à tempérament, crédits renouvelables – répond à l'ensemble des besoins de financement des particuliers.

Cetelem a bâti sa stratégie de développement selon trois axes majeurs :

- la carte Aurore : produit phare, c'est une carte de crédit utilisable comme moyen de paiement, réserve d'argent et support multiservice ; elle est acceptée dans 249 000 points de vente et détenue par 12,6 millions de particuliers en Europe ;
- le partenariat : depuis ses débuts, Cetelem est le partenaire historique de la distribution. Fort d'une haute expertise en matière de "scoring", il a élargi sa politique de partenariat dans les années 1990 aux secteurs de la banque et de l'assurance ;
- le développement international : depuis le milieu des années 1980, Cetelem exporte son savoir-faire et accompagne les grandes enseignes partenaires à l'étranger. Ses encours internationaux ont augmenté de 35 %. Il est aujourd'hui présent dans 22 pays.

Poursuite du développement des partenariats à l'étranger et en France

Cetelem a signé des accords avec le groupe belge KBC pour développer une nouvelle offre de crédit sur le marché belge ainsi qu'avec les banques espagnoles Caixa Galicia, Banco Zaragozano et Bankinter. Cetelem a aussi pris une participation de 35 % dans le capital d'Axa Crédit, société financière du groupe Axa. L'activité induite par les partenariats bancaires et distribution a progressé de 25 % en 2000.

Cetelem.net Création et montée en régime de Cetelem.net

Cetelem.net fédère le développement des activités de Cetelem sur Internet. Avec 46 millions d'euros de crédits distribués en 2000 et des partenariats avec 700 sites marchands acceptant la carte Aurore, Cetelem confirme sa place de leader du crédit en ligne aux particuliers. Cetelem.net a pour objectif de tripler ses réalisations en 2001.

- L'année 2000 a été notamment marquée par :
- la fusion Cetelem-Cofica (crédit auto), qui renforce la capacité de Cetelem à faire face aux défis concurrentiels et aux évolutions de son environnement ;
 - l'accord conclu avec le réseau d'agences BNP Paribas, qui permet aux porteurs de la carte Aurore (Cetelem) d'accéder aux distributeurs automatiques BNP Paribas en France ;
 - l'intensification de la stratégie internationale avec le démarrage de Cetelem Slovaquie, de Cetelem Thaïlande et de Cetelem Corée.

Malgré la bonne tenue de la consommation en 2000, mais dans un environnement de forte remontée des taux depuis un an et d'intense concurrence, le marché des crédits aux particuliers a connu une moindre progression en France, notamment les prêts personnels et le crédit automobile. Dans ce contexte et fort d'une haute expertise en termes de scoring, Cetelem a choisi de privilégier les marges par rapport aux volumes.

[Bordeaux, Gironde]

Équipe de BNP Paribas Lease Group en visite dans le terroir de Saint-Émilion, après le financement de matériel viticole.



BNP PARIBAS LEASE GROUP

Leader français du financement locatif

Né de la fusion entre BNP Lease et UFB Locabail, BNP Paribas Lease Group est le partenaire de référence en matière de financement des biens d'équipement des entreprises.

Leader français des biens d'équipement des entreprises avec 23 % de part de marché, BNP Paribas Lease Group est également un acteur important du financement en crédit-bail immobilier.

En 2000, BNP Paribas Lease Group a :

- financé, pour la partie immobilière, la plus grosse usine de production de frites surgelées pour Mc Cain (76 millions d'euros) ;
- noué un partenariat avec CFM Toyota pour le financement annuel de plus de 1 500 chariots élévateurs loués à des clients utilisateurs ;
- renforcé le partenariat Hymer sur un marché du loisir en pleine croissance ;
- été retenu par La Poste pour assurer, avec Financements Structurés et Crédits Syndiqués de BNP Paribas, la gestion financière et le financement de la totalité du parc actuel de véhicules et des investissements de 2001.

Les nouvelles gammes d'assurance sur les biens et la personne de BNP Paribas Lease Group

ont été bien accueillies. C'est le cas d'Indicial Ivoire en particulier, qui offre trois niveaux de protection pour sécuriser l'avenir de l'entreprise et le patrimoine de dirigeant :

- Indicial Active, la protection entreprise ;
- Indicial Active Pro, la protection personnelle et professionnelle ;
- Indicial Triple Protection, la protection financière et juridique des dirigeants.

Des solutions financières adaptées à chaque projet d'investissement

- Financements long et moyen terme des investissements mobiliers et immobiliers en crédit, crédit-bail, ou location financière.
- Financements court terme via le floor-plan et les services complets en matière d'affacturage au travers de la filiale BNP Paribas Factor.
- En option, mise à disposition d'une gamme de services complémentaires au financement : assurance, prévoyance, assistance et maintenance.

Une meilleure occupation du territoire et la poursuite du développement international

Dans un marché des biens d'équipement des entreprises en France caractérisé par un fort tassement des marges d'intermédiation et un marché du financement automobile aux particuliers en stagnation, BNP Paribas Lease Group a maintenu en 2000 son volume de production sur le territoire national (5,4 milliards d'euros en moyen et long terme, et 4 milliards d'euros en court terme) tout en accroissant fortement celui de l'international (1,26 milliard d'euros en moyen et long terme, et 1,25 milliard d'euros en court terme).

BNP Paribas Lease Group a réorganisé son réseau d'agences pour un meilleur maillage du territoire national. Le groupe est désormais présent dans plus de 70 villes en France. À l'international, il compte huit filiales et travaille avec plus d'une quinzaine d'entités leasing de BNP Paribas.

BNP Paribas Lease Group rassemble 2 800 collaborateurs dont 500 travaillent hors de France.

Objectif : consolider les positions

En 2001, en France, l'objectif de BNP Paribas Lease Group est de consolider sa position de leader en financement des biens d'équipement des entreprises, tout en se développant sur les marchés du crédit-bail immobilier et des financements liés à la protection

de l'environnement et aux économies d'énergie. En Europe, le fort développement prévu d'ici à la fin 2002, s'appuiera sur les partenariats et la croissance interne et externe.



[Bordeaux]

Dans les chais du Château-Tourans.



[Londres]

Négociation à Leatherhead dans la banlieue de Londres entre un représentant d'Arval PHH et son client de la société Carrier.

LOCATION LONGUE DURÉE ET GESTION DE PARCS

- **Voitures avec Arval PHH**
- **Véhicules industriels avec Artegy**
- **Matériel informatique et bureautique avec Arius**

Ces trois sociétés proposent aux entreprises des solutions modernes et efficaces pour externaliser la gestion et le financement de leurs équipements logistiques.

Il s'agit de répondre au souci de déconsolidation financière des entreprises et à leur volonté d'optimiser la gestion de leurs parcs d'équipements logistiques par une rationalisation, une baisse des coûts, plus de flexibilité, un accès à l'information en temps réel...

Naissance d'Arval PHH

BNP Paribas a acquis une participation de 80 % dans un joint-venture détenant PHH Europe, leader britannique de la location et de la gestion de parcs de véhicules légers ainsi que de la gestion de cartes de carburant.

Avec une flotte de 641 000 véhicules, le groupe issu du rapprochement entre Arval et PHH Europe, dénommé Arval PHH, déploie son activité dans treize pays européens et se situe à la première place des loueurs-gestionnaires multimarques de véhicules d'entreprises en Europe. L'accord conclu comporte également une alliance commerciale renforcée avec PHH US, filiale nord-américaine d'Avis, qui utilise désormais la marque PHH Arval et gère près de 500 000 véhicules. Cette alliance permet, au travers d'initiatives commerciales et technologiques communes, d'offrir des services homogènes aux groupes internationaux qui recherchent des solutions globales au niveau mondial pour la gestion de leurs flottes.

Une année riche en évolutions

En 2000, ces activités ont de nouveau bénéficié d'une conjoncture favorable qui s'est traduite par une croissance interne soutenue. S'y sont ajoutées trois opérations de croissance externe qui modifient très significativement la place du groupe BNP Paribas sur ces marchés.

- En location et gestion de flottes automobiles, l'alliance entre BNP Paribas et Avis Group Inc. s'est concrétisée par la naissance d'Arval PHH. Par ailleurs, Arval a acquis la totalité des actions d'Europcar Lease (dont le groupe possédait auparavant 50 %). L'intégration de cette société, qui opère sous la marque Arval, permet au nouvel ensemble de renforcer sa position de leader sur le marché français, avec un parc de 137 000 véhicules, d'élargir sa clientèle aux PME et de tirer parti des synergies commerciales avec le réseau d'agences BNP Paribas.

→ Pour sa première année complète d'activité, Artegy a rencontré un accueil très favorable auprès de grandes entreprises qui exploitent des véhicules industriels pour leurs besoins propres. Grâce à son offre innovante, fondée sur un concept d'ordonnancement souple et modulaire des prestations, le parc géré atteint déjà près de 5 000 véhicules.



[Londres]

→ En prenant le contrôle de BD Lease, Arius est ainsi devenu le deuxième acteur du marché français de gestion de parcs informatiques, avec un chiffre d'affaires de 260 millions d'euros. Il offre une large gamme de services : location évolutive, gestion de parcs, fourniture de matériels informatiques multiplates-formes, rachat de matériels de seconde main. Créée en 2001, l'agence Internet Gotham permet de répondre aux besoins des entreprises en matière de création de sites interactifs.

UCB, SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT IMMOBILIER DES PARTICULIERS

En France, UCB est un des tout premiers établissements spécialisés dans le crédit immobilier aux particuliers, avec une part de marché de 3 % (hors prêts réglementés).

“La première maison à visiter avant d’acheter”

Dans ses 180 points de vente répartis sur tout le territoire, UCB reçoit chaque année plus de 100 000 prospects sur le point d'acquiescer un logement ou de réaliser un investissement, et qui recherchent un financement. Ces contacts lui sont apportés par un réseau de 20 000 professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, constructeurs...) avec lesquels elle entretient des relations commerciales.

Dans un marché très concurrentiel progressant lentement en volume, UCB a pour objectif de se développer en contribuant à la rentabilité de BNP Paribas. Pour cela, elle s'appuie sur ses spécificités : spécialisation, innovation, maîtrise des risques, forte part de marché sur le segment des fonctionnaires. Par ailleurs, elle met en œuvre depuis l'automne 2000 des synergies commerciales avec le réseau de Banque de Détail de BNP Paribas, au travers de l'apport réciproque de clientèle. Enfin, elle ambitionne de devenir le leader français du “servicing” de crédits immobiliers (utilisation par un tiers de l'outil informatique et du back-office de gestion de l'UCB).



[Paris]

Ludovic, responsable commercial à l'agence UCB de l'avenue du Maine, renseigne une cliente.

En 2000, les crédits nouveaux ont représenté 2 554 millions d'euros. En fin d'année, l'encours géré par UCB s'élève à 13,8 milliards d'euros. Hors de France, UCB a transposé son modèle de fonctionnement en Espagne et en Italie, où ses deux filiales, UCI et Banca UCB, créées en 1988, poursuivent leur développement. En 2000, elles ont contribué ensemble à 40 % de la production, 30 % des encours et 20 % des résultats du groupe UCB.

UCB dispose d'une informatique moderne et "multibanque"

Ses plates-formes de back-office sont centralisées et dotées d'outils technologiques de pointe. Elle développe depuis 1996 une offre de partenariat complète et souple qui a déjà permis la signature de nombreux accords de distribution ou de gestion. Forte de ces atouts, UCB a conclu en 1999 avec la Société Générale un accord de sous-traitance de la gestion informatique de ses prêts à l'habitat. La naissance de BNP Paribas permet à UCB de mettre son informatique de crédits immobiliers à la disposition des entités du groupe.

CORTAL, 1^{ER} COURTIER FRANÇAIS EN LIGNE, 6^E EN EUROPE

Cortal aide ses 607 000 clients européens à constituer et à gérer leur épargne en leur donnant accès à des services sur l'ensemble des fonds d'investissement de toutes marques disponibles sur le marché et sur les principaux marchés boursiers. Le développement de Cortal s'appuie sur 5 canaux de distribution : Internet, le téléphone, le face-à-face grâce aux Villages de l'épargne, les conseillers en gestion de patrimoine et des partenaires (activité B to B).

Des clients toujours mieux informés

Avec la mise en ligne sur le site e-cortal.com d'analyses sur actions de BNP Paribas Equities, les clients de Cortal bénéficient d'un service auparavant réservé à des clients institutionnels.

À travers ce service d'information (également fourni par téléphone), les particuliers accèdent à une analyse à moyen terme des principales valeurs françaises et internationales, établie par des professionnels.

Pour aider le grand public dans ses choix d'investissement en actions, Cortal a complété cette information par un service gratuit de conseil par téléphone, le "Conseil Action Immédiat", mis en place fin 2000. Une équipe d'opérateurs spécialisés s'appuie sur les recommandations de BNP Paribas Equities et de Trading Central pour fournir des conseils à l'achat et à la vente d'actions.

En 2000, malgré un marché actions agité...

L'année 2000 a été marquée par la forte volatilité du marché des actions et une sévère correction sur les valeurs technologiques à partir du printemps. Deux périodes contrastées se sont succédé au cours de l'année :

- forte croissance de l'activité en début d'année, surtout pour le courtage en Bourse ;
- attentisme des investisseurs au second semestre, accentué en France par la disparition du marché à règlement mensuel.

Les placements à court terme ont bénéficié de taux d'intérêt plus attractifs et retrouvé la faveur de nombreux épargnants en cette période d'incertitude.

... plus de 140 000 nouveaux clients (directs et gérés) ont rejoint Cortal

La mise en place d'un plan de développement accéléré, appuyé sur une nette hausse des budgets d'acquisition de clientèle, a permis d'enregistrer une forte croissance du nombre de clients, qui est passé de 473 000 (fin 1999) à 607 000 (fin 2000). En un an, le nombre des comptes en ligne a triplé (156 000 fin 2000), Cortal dépassant très largement l'objectif en début d'année.

Compte tenu du potentiel de croissance des marchés de l'épargne collective et de l'actionnariat individuel en Europe, l'enjeu prioritaire de Cortal est d'accélérer son développement en Europe tout en confortant

sa position de n° 1 en France. Le nombre de ses clients non français (33 000 fin 2000) devrait doubler d'ici à la fin 2001.

La Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni constituent les principaux marchés cibles de Cortal en Europe, avec l'appui d'implantations locales. Dans ces cinq pays, et à partir d'une base off shore au Luxembourg, Cortal développe une stratégie de "full service broker", permettant de répondre par une offre globale aux principaux besoins d'épargne des particuliers.

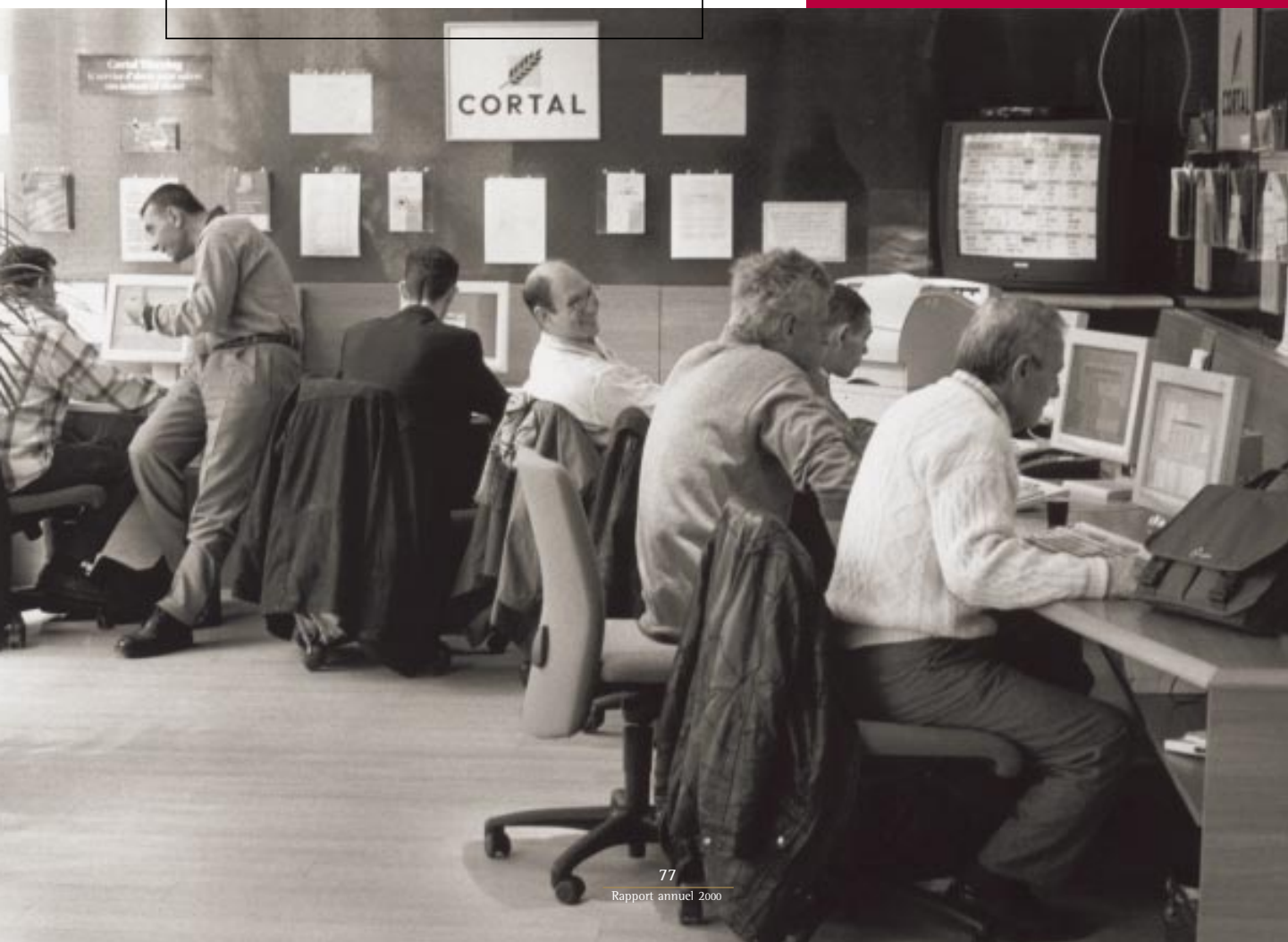
[Marseille, Bouches-du-Rhône]

Les "petits porteurs" d'un Village de l'épargne de Cortal. Ordinateurs et Internet en libre accès pour s'informer sur les placements et les services de Cortal, apprendre à passer un ordre de Bourse ou suivre l'évolution des marchés. Des conseillers financiers et des spécialistes de la gestion de patrimoine sont présents pour établir des bilans d'épargne, réaliser des simulations de placements ou optimiser la fiscalité.

Accélération du développement en Europe

Compte tenu du potentiel des marchés de l'épargne collective et de l'actionnariat individuel en Europe, et de la situation concurrentielle, Cortal a mis en œuvre un plan de développement accéléré. Ce plan s'appuie sur une forte croissance des dépenses dédiées à l'acquisition de clientèle (publicité, mailings, croissance externe) : 30 % des recettes de Cortal y seront en moyenne consacrées de 2000 à 2002 (13 % en 1999).

La Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni constituent les principaux marchés cibles de Cortal : ces cinq pays représenteront plus de 50 % du marché européen du courtage en ligne en 2003.





[Paris]

23 heures, plateau téléphonique de nuit chez Banque Directe

BANQUE DIRECTE, 1^{RE} BANQUE EN LIGNE DE LA ZONE EURO

Avec plus de 120 000 comptes et 82 000 clients à la fin 2000, Banque Directe est le leader du marché français des banques à distance. Lancée en 1994 comme banque par téléphone, elle est devenue à partir de 1997 la banque de référence sur Internet avec une offre complète en ligne : compte courant et services associés, produits d'épargne et de crédit, courtage en ligne. La commercialisation de nouveaux produits (Bourse en ligne en juin 2000, épargne

Banque Directe rémunérée à 5 % en septembre 2000, forfaits compte et Directe Card en octobre 2000) a contribué à l'accélération de son développement avec une augmentation de plus de 50 % du nombre de nouveaux clients par rapport à 1999. Classé parmi les 50 sites Web favoris des internautes français (étude Motivation, novembre 2000), banquedirecte.fr enregistre quelque 230 000 connexions clients par mois. L'étude comparative

de 40 sites européens de banque en ligne, menée par Forrester en novembre 2000 et basée sur des critères de fonctionnalité et d'ergonomie, la situe en 3^e place, première parmi les banques de la zone euro et les banques "100 % en ligne".

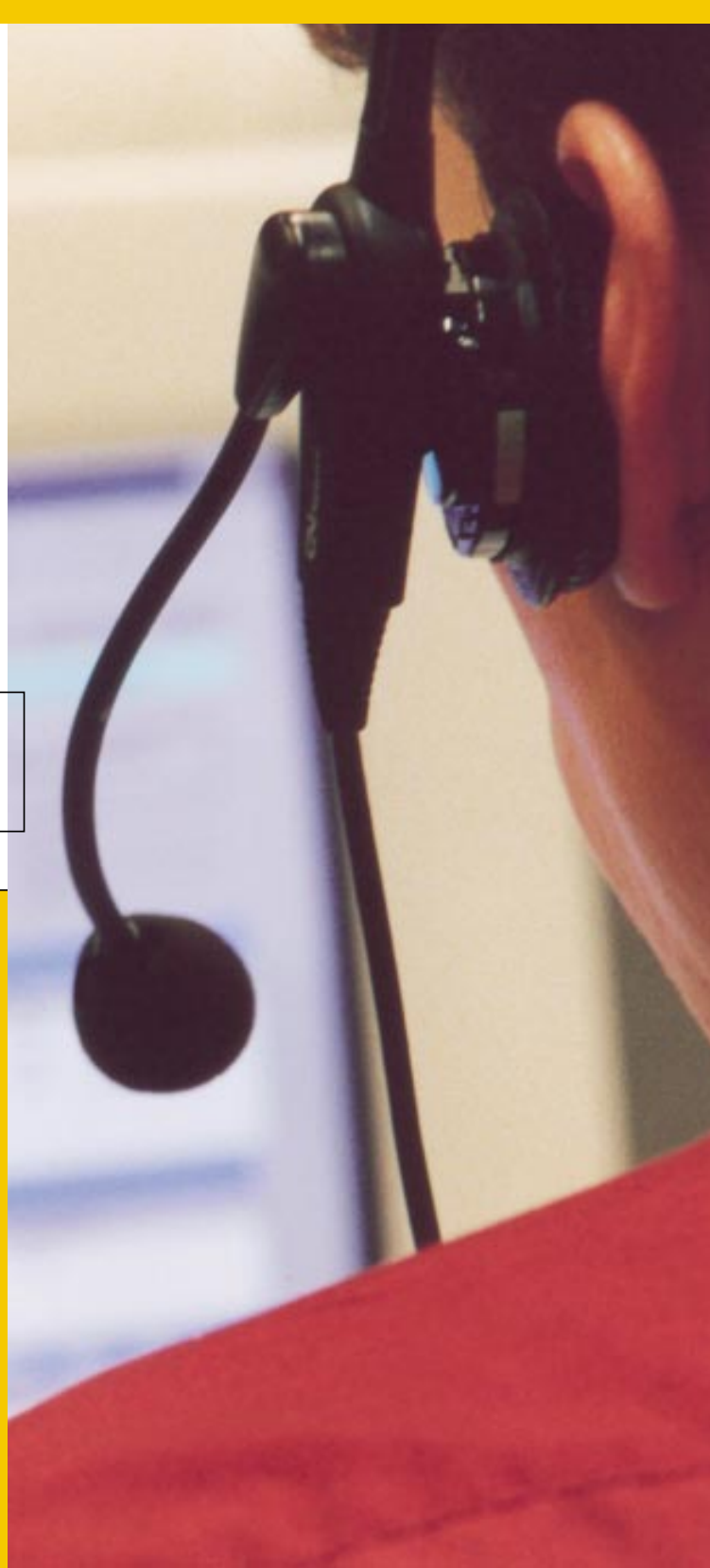
Alors que la concurrence s'intensifie sur son marché avec l'arrivée de nouveaux acteurs, Banque Directe a choisi d'accélérer le recrutement de nouveaux clients en 2001 grâce à une politique de diversification de ses produits d'acquisition et à la mise en œuvre de partenariats stratégiques.


[Paris]

Au milieu de la nuit, l'écoute reste la même sur le plateau téléphonique de Banque Directe.

"Directe Card", la sécurité pour acheter tranquillement sur le Net

En lançant le 6 novembre 2000 la Directe Card, Banque Directe a, une nouvelle fois, montré sa capacité d'innovation. Leader de la banque en ligne, avec plus de 74 % des contacts clients par Internet à la fin 2000, elle est aussi la première banque à avoir apporté une réponse concrète aux questions de sécurité des achats sur le Web. La Directe Card est une carte Visa de paiement international qui assure un remboursement sous 48 heures en cas d'utilisation frauduleuse sur Internet et qui couvre les risques de non-conformité des marchandises livrées ou de non-livraison des marchandises achetées sur le Web.





[Laroque d'Olmes, Ariège]

Visite des usines Michel Thierry par l'une des équipes de BNP Paribas Capital. PAI management a négocié et structuré cet investissement effectué par PAI LBO Fund.

BNP Paribas Capital

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

La mise en œuvre active sous l'égide de BNP Paribas Capital de la stratégie de l'activité de Private Equity, au travers de fonds d'investissement, a été l'élément central de l'exercice 2000 pour ce métier.



Les faits marquants en matière de fonds ont été :

- la fin du placement du fonds ETMF (European Telecom Media Fund) pour 196 millions de dollars ;
- la fin du placement de Banexi Venture 3 (Venture Capital) pour 160 millions de dollars ;
- en fin d'année, le début du marketing du fonds successeur de PAI LBO Fund, principalement orienté comme celui-ci, vers les opérations de grand et moyen rachat avec effet de levier (LBO) en Europe.

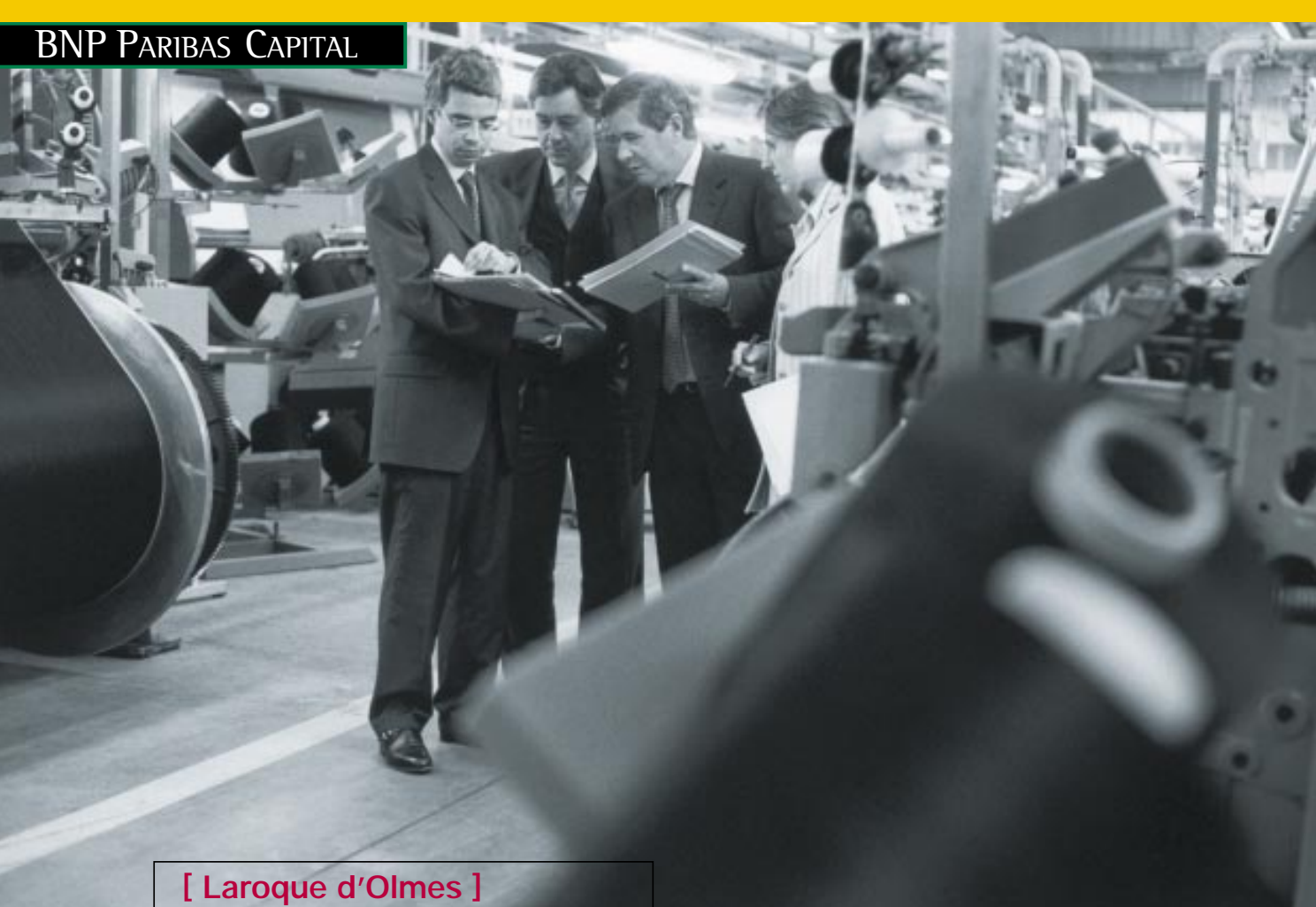
Dans son organisation, BNP Paribas Capital s'est structuré de manière à mettre en œuvre efficacement cette stratégie :

- En faisant de sa filiale belge Cobepa le vecteur central des investissements futurs du groupe en Private Equity : le groupe a proposé aux actionnaires de Cobepa d'être associés à l'entier bénéfice de cette stratégie ou, s'ils ne le souhaitent pas, de céder leurs titres à 74 euros par action dans le cadre d'une offre publique. Cette opération a porté de 58,8 % à 98,4 % la participation de BNP Paribas au capital de Cobepa.

Highwave Technologies

Créée en mars 1998, cette société est spécialisée dans la fabrication de composants optiques pour les télécommunications. Dès l'origine, le fonds de capital-risque Banexi Ventures 2 a accompagné la croissance exceptionnelle de cette société.

L'introduction en Bourse en juin 2000 a été un vif succès et la société représentait à fin décembre la 1^{re} capitalisation du Nouveau Marché avec 2,38 milliards d'euros.



[Laroque d'Olmes]

Philippe, André-Joël et Claire, autour du Chief Executive Officer de Michel Thierry.

Désormais, les investissements de BNP Paribas en Private Equity seront effectués par Cobepa, que ce soit dans les fonds gérés ou conseillés par les équipes de BNP Paribas Capital ou en co-investissement avec les fonds. Les équipes de Cobepa étudieront et suivront les investissements au Benelux des fonds gérés par PAI Management ;

- En spécialisant les équipes de façon indépendante au sein de l'entité BNP Paribas Capital : chaque équipe est dédiée à la gestion de fonds spécifiques et conseille le groupe sur la gestion de la partie du portefeuille relevant de sa compétence.

Enfin, le mouvement vers la gestion de fonds s'est traduit, en conformité avec le projet industriel BNP Paribas, par la réalisation de cessions importantes du portefeuille détenu directement par le groupe. Au total, les désinvestissements ont dégagé un montant de 2,1 milliards d'euros en trésorerie.

Frans Bonhomme

PAI Management a structuré et dirigé le rachat en LBO de Frans Bonhomme, leader français et européen de la distribution de canalisations et raccords plastiques auprès des professionnels du BTP.

Frans Bonhomme gère 148 dépôts et magasins couvrant l'ensemble du territoire français. Sa part de marché s'élève à 29 % en France.

Frans Bonhomme avait initié une politique d'ouverture de nouveaux points de vente. Depuis l'acquisition, le programme d'ouverture a été renforcé et PAI Management étudie avec la direction de Frans Bonhomme d'autres projets de développement en particulier à l'étranger.

ACTIVITÉ

Principales cessions

- Cession d'un bloc de 3,3 % de titres Sema Group en mai.
- Cession à Snecma du contrôle d'Hurel-Dubois, équipementier aéronautique coté au Second Marché avec une forte prime sur le cours de Bourse.
- Cession de la participation de contrôle dans Mestrezat et Domaines, propriétaire et négociant de vins à Bordeaux et en Bourgogne.
- Cession en début d'exercice d'un bloc de titres Equant et cession de l'essentiel du solde de la participation détenue dans Phone. com/Openwave permettant de dégager une plus-value importante.
- Cession de titres GTI, réalisée lors de la réduction du capital dans le cadre des accords conclus en 1999 avec SNCF Participations.
- Cession d'un nouveau bloc de titres RTL groupe dans le cadre des accords conclus en 1999 avec GBL;
- Cession des titres Saupiquet au groupe italien Trinity Alimentary, filiale du groupe Bolton.
- Cession chez Cobepa de 10 millions de titres Aegon, soit 39 % de la participation qui était détenue au 31.12.99, cession de la moitié de la participation dans Bayer et de l'intégralité de la ligne Dexia, conformément aux orientations présentées lors de l'annonce de l'OPA.
- Participation de Paribas Deelnemingen à un placement de titres Versatel faisant suite à l'introduction en Bourse de cet opérateur télécom.

Principaux investissements

Les fonds gérés ou conseillés par les sociétés de gestion de BNP Paribas Capital ont poursuivi des politiques d'investissement actives. Au total, ces fonds ont investi en Equity pour 670 millions d'euros, en particulier dans les opérations réalisées par PAI Management (Michel Thierry, Carreman, Frans Bonhomme, United Biscuits, LD Com).

Concernant le portefeuille détenu directement, BNP Paribas Capital a participé aux augmentations de capital de Bouygues Telecom et SR Teleperformance, sociétés dont BNP Paribas Capital est un partenaire financier actif.

Valeur du portefeuille et résultats

Au total, BNP Paribas Capital gère un portefeuille d'une valeur estimative de 8,1 milliards d'euros, ce qui en fait l'un des premiers portefeuilles industriels en Europe.

Les résultats dégagés en 2000 confirment une fois de plus la récurrence de la rentabilité de cette activité. BNP Paribas Capital vise un retour sur fonds propres avant impôts de 30 % en 2000 et 2001, et de 25 % à moyen terme.

United Biscuits

PAI Management, société de gestion de PAI LBO Fund, a initié, structuré et réalisé, avec United Biscuits, le plus gros rachat avec effet de levier (LBO) jamais monté en Europe.

Avec un chiffre d'affaires de 1,3 milliard de livres environ, United Biscuits est n° 4 mondial, n° 2 européen et n° 1 au Royaume-Uni dans la fabrication de biscuits.

L'opération, d'une valeur totale de 1,375 milliard de livres, a nécessité une ingénierie financière complexe : réalisation d'une offre publique d'acquisition puis d'un retrait de la cote ; négociation d'accords de cession à Danone et Nabisco d'un certain nombre d'actifs essentiellement en Asie, Europe de l'Est et Scandinavie ; acquisition des filiales européennes de Nabisco spécialisées dans la fabrication de biscuits.

United Biscuits offre des perspectives intéressantes de développement et d'amélioration des résultats par la concentration du groupe sur cinq principales marques : Mc Vities, Jaffa, Penguin, Go Ahead et BN.



Document de

- Conseil d'administration
- Gouvernement d'entreprise
- BNP Paribas et ses actionnaires
- Données financières



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des Opérations de Bourse a enregistré le présent document de référence le 12 avril 2001 sous le numéro R01-103.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

[Londres]

Le siège de Londres, vue intérieure.

référence



Conseil d'administration

Composition au 28 février 2001⁽¹⁾

Michel Pébereau

Président-Directeur Général de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 55 003

- Administrateur :

Lafarge

Total Fina Elf SA

Saint-Gobain

- Membre du Conseil de surveillance :

Axa

Galleries Lafayette

Dresdner Bank AG, Allemagne

- Représentant permanent de BNP Paribas :

Renault

Jack Delage

Salarié de BNP Paribas

Né le 26 janvier 1946

Élu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 30

Bernd Fahrholz

Président du Directoire de Dresdner Bank, Francfort

Né le 4 août 1947

Coopté le 8 juin 2000

Ratification soumise à l'AG du 15 mai 2001

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 10

- Administrateur :

BMW AG, Allemagne

Fresenius Medical Care AG, Hof a.d. Saale, Allemagne

Patrick Auguste

Cadre de BNP Paribas

Né le 18 juin 1951

Élu pour 6 ans le 6 mars 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 115

Claude Bébéar

Président du Conseil de surveillance d'Axa

Né le 29 juillet 1935

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 096

- Administrateur de Schneider Electric

Jean-Louis Beffa

Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Président-Directeur Général

de la Compagnie de Saint-Gobain

Né le 11 août 1941

Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 9 393

- Administrateur :

Vivendi Universal

Groupe Bruxelles-Lambert, Belgique

- Représentant permanent de Saint-Gobain :

Claude Bernard Participations

Le Monde Entreprises (Sorefo)

Michel François-Poncet

Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 1^{er} janvier 1935

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 21 850

- Vice-Président de Pargesa Holding SA, Suisse

- Membre du Conseil de surveillance d'Axa

- Administrateur :

Eridania Beghin-Say

LVMH

Schneider Electric SA

Total Fina Elf SA

Finaxa

Erbé, Belgique

Power Corporation, Canada

Jacques Friedmann

Né le 15 octobre 1932

Dates de début et de fin de mandat : 4 mai 1999 – AG 2005

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 005

- Administrateur :

Alcatel

Vivendi Universal

Total Fina Elf SA

(1) Les informations sur le nombre d'actions détenues et les mandats exercés sont arrêtées au 31 décembre 2000.

François Grappotte

Président-Directeur Général de la Société Legrand

Né le 21 avril 1936

Dates de début et de fin de mandat : 4 mai 1999 – AG 2005

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 250

- Administrateur de France Télécom
- Membre du Conseil de surveillance de Michelin

Paul-Louis Halley

Administrateur de Carrefour

Né le 11 septembre 1934

Dates de début et de fin de mandat : 23 mai 2000 – AG 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 1 849

- Président du Conseil de surveillance de Paroma
- Administrateur de SND Halley Frères

Philippe Jaffré

Président-Directeur Général d'Europ@web

Né le 2 mars 1945

Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 390

- Président du Conseil de surveillance de Zebank
- Membre du Conseil de surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux

Alain Joly

Président-Directeur Général de L'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 1997 – AG 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 076

- Administrateur de Lafarge

Denis Kessler

Président de la Fédération française des Sociétés d'assurances - FFSA

Né le 25 mars 1952

Dates de début et de fin de mandat : 22 mai 2000 – AG 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 406

- Vice-Président délégué du Mouvement des entreprises de France - Medef
- Administrateur :
 - Associés en Finance
 - Cetelem
 - Dexia et Dexia France
 - Bolloré Investissement
 - Groupe Vendôme-Rome

Jean-Marie Messier

Président-Directeur Général de Vivendi Universal

Né le 13 décembre 1956

Dates de début et de fin de mandat : 4 mai 1999 – AG 2005

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 200

- Président du Conseil de surveillance de Canal +
- Administrateur :
 - Alcatel
 - Compagnie de Saint-Gobain
 - LVMH
 - New York Stock Exchange, États-Unis

Jean Morio

Salarié de BNP Paribas

Né le 2 avril 1948

Élu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Lindsay Owen-Jones

Président-Directeur Général de L'Oréal

Né le 17 mars 1946

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 1 000

- Président :
 - L'Oréal USA, Inc., États-Unis
 - L'Oréal (UK) Ltd, Grande-Bretagne
- Administrateur :
 - L'Air Liquide
 - Gesparal
 - Lafarge
 - Sanofi-Synthélabo

David Peake

Président de BNP Paribas UK Holdings Ltd, Londres

Né le 27 septembre 1934

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 375

Baudouin Prot

Administrateur, Directeur Général de BNP Paribas

Né le 24 mai 1951

Dates de début et de fin de mandat : 07 mars 2000 – AG 2005

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 12 405

- Administrateur de Péchiney
- Membre du Conseil de surveillance :
 - Pinault-Printemps-Redoute
 - Fonds de Garantie des Dépôts
- Représentant permanent de BNP Paribas :
 - Accor
 - Cofinoga
 - Banque Pétrofigaz
 - Answor

Louis Schweitzer

Président-Directeur Général de Renault

Né le 8 juillet 1942

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 – AG 2004

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 1 400

- Administrateur :
 - Électricité de France
 - Péchiney
- Membre du Conseil de surveillance de Philips, Pays-Bas

René Thomas

Président d'Honneur de BNP Paribas

Né le 13 janvier 1929

Dates de début et de fin de mandat : 4 mai 1999 – AG 2005

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 264

- Administrateur :
 - Essilor
 - Vivendi Universal
 - Chargeurs
 - Usinor



[Hong Kong]

BNP Paribas Hong Kong.

Gouvernement d'entreprise

BNP Paribas figure parmi les précurseurs dans la pratique du gouvernement d'entreprise. Distingué une nouvelle fois en 2000, par le cabinet Deminor, comme lauréat dans le domaine du respect des droits des actionnaires parmi les sociétés constituant l'indice boursier Cac 40, le groupe ne cesse d'améliorer et d'adapter son dispositif afin de prendre en compte les orientations les plus pertinentes d'une discipline très évolutive au niveau mondial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil

Le Conseil d'administration comprend désormais vingt membres. À l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 qui a décidé la fusion de la BNP et de Paribas et la création de BNP Paribas, quatre nouveaux administrateurs, auparavant membres du Conseil de surveillance de Paribas, ont rejoint le Conseil : Claude Bébéar, Michel François-Poncet, Paul-Louis Halley et Denis Kessler. En conformité avec les meilleures pratiques du gouvernement d'entreprise, et en application d'une décision en ce sens de la même Assemblée Générale, la durée du mandat des nouveaux administrateurs a été fixée à 3 ans. En outre a été ratifiée la cooptation de Baudouin Prot, Directeur Général, en remplacement de Jacques Henri Wahl, pour la durée restant à courir de son mandat. À la suite du scrutin du 25 janvier 2001, Jack Delage a été réélu et Jean Morio élu comme représentants du personnel non-cadre, pour une durée de trois ans. Enfin, il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se réunira le 15 mai 2001 en seconde convocation de ratifier la cooptation de Bernd Fahrholz en remplacement de Bernhard Walter et pour la durée restant à courir de son mandat.

* David Peake est Président, non exécutif, de BNP Paribas UK Holdings Ltd.

** René Thomas n'exerce plus de responsabilités exécutives depuis 1993.

Les administrateurs indépendants

Selon la définition donnée par le rapport Medef-Afep de juillet 1999 : *“Un administrateur est indépendant de la direction de la société lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société ou avec son groupe qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement”*.

En outre, BNP Paribas considère que les administrateurs salariés, de par leur mode d'élection et leur statut, sont de fait indépendants. La proportion des administrateurs indépendants siégeant au Conseil de BNP Paribas excède largement la proportion du tiers préconisée par le même rapport Medef-Afep :

- deux administrateurs, Michel Pébereau et Baudouin Prot, sont membres du Comité exécutif de BNP Paribas ; Michel François-Poncet, Vice-Président du Conseil d'administration, participe aux réunions de ce Comité ;
- quatorze administrateurs sont extérieurs à BNP Paribas : Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Bernd Fahrholz, Jacques Friedmann, François Grappotte, Paul-Louis Halley, Philippe Jaffré, Alain Joly, Denis Kessler, Jean-Marie Messier, Lindsay Owen-Jones, David Peake*, Louis Schweitzer et René Thomas**. René Thomas, Président d'Honneur, suit plus particulièrement les questions soulevées par les actionnaires individuels ;
- trois administrateurs représentent les salariés : Patrick Auguste, Jack Delage et Jean Morio (en remplacement de Yves-Marie Joubert).

Charte de l'administrateur

Le Conseil d'administration a adopté en 1997 une Charte de l'administrateur qui constitue son règlement intérieur. Cette Charte codifie notamment les responsabilités des administrateurs, les droits et obligations qui s'attachent à l'exercice de leur mandat, les modalités de répartition des jetons de présence, la quotité des actions de la banque qu'il est estimé souhaitable que chacun détienne.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000 a décidé de limiter à trois années la durée du mandat des nouveaux administrateurs.

Activité du Conseil d'administration

L'activité du Conseil a continué à être intense avec huit séances au cours de l'année 2000. Parmi les sujets d'une particulière importance, le Conseil a :

- mis en œuvre les procédures destinées à parachever le rapprochement de BNP et de Paribas : offre publique de retrait des titres Paribas et traité de fusion de BNP et de Paribas ;
- débattu des orientations stratégiques du groupe, et notamment du métier Titres, de la Banque Privée ainsi que de BNP Paribas Capital et de Cobepa ;
- examiné et approuvé le projet de budget pour 2001, approuvé les comptes de l'exercice 1999, et traité des comptes trimestriels et semestriels de l'exercice 2000 ;
- approuvé le nouveau règlement du plan d'options d'achat et de souscription d'actions, ainsi que le plan d'options 2000 et l'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- analysé l'application des recommandations Medef-Afep sur le gouvernement d'entreprise, décidé des compléments à apporter à la composition des comités du Conseil à la suite de la nomination de nouveaux administrateurs, lancé la procédure de renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.

Activité des comités spécialisés du Conseil

Depuis 1994, le groupe a institué, au sein de son Conseil d'administration, des comités spécialisés, présidés par des administrateurs indépendants ; depuis 1997, les membres du Comité exécutif de la banque n'en sont plus membres, tout en participant naturellement en tant que de besoin aux séances, accompagnés de leurs collaborateurs. Ces dispositions vont au-delà des recommandations du règlement n° 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière relatif au contrôle interne et du Comité Medef-Afep de juillet 1999.

• Comité des comptes

Le Comité des comptes comprend sept membres, indépendants : MM. Philippe Jaffré, Président, Patrick Auguste, Jean-Marie Messier, David Peake, René Thomas, ainsi que MM. Paul-Louis Halley et Denis Kessler nommés à l'issue du Conseil d'administration du 15 novembre 2000. Le Comité se réunit au moins quatre fois par an. Le Collège des commissaires aux comptes assiste aux séances du Comité consacrées aux comptes.

Le Comité examine :

- les comptes avant leur présentation au Conseil ;
- les documents financiers avant leur diffusion ;
- toutes questions relatives à ces objets : choix des référentiels comptables, pertinence et permanence des méthodes comptables, provisions, résultats analytiques, normes prudentielles, calculs de rentabilité... ;
- les candidatures des commissaires aux comptes ;
- le programme de travail des commissaires aux comptes ;
- les recommandations des commissaires aux comptes et leur suivi.

Activité pour l'exercice 2000

Le Comité s'est réuni cinq fois en 2000 et a traité notamment des questions suivantes :

- conditions de première consolidation du groupe Paribas ;
- première application de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés ;
- définition et mise en œuvre de la procédure de candidature des commissaires aux comptes ;
- résultats annuels et consolidés de l'exercice 1999 ;
- conformité des missions d'assistance et de conseil des commissaires aux comptes ;
- résultats du 1^{er} trimestre 2000 ;
- suivi des charges de restructuration relatives au rapprochement BNP Paribas ;
- résultats du 1^{er} semestre 2000 ;
- résultats des 9 premiers mois 2000 ;
- politique de rachats d'actions.

• Comité du contrôle interne et des risques

Le Comité comprend six membres, indépendants : MM. Jacques Friedmann, Président, Jack Delage, François Grappotte, Yves-Marie Joubert, Louis Schweitzer et René Thomas.

Le Comité se réunit au moins deux fois l'an.

Le Comité examine :

- le rapport sur le contrôle interne du groupe ;
- le rapport d'activité de l'Inspection générale du groupe ;
- les correspondances avec le secrétariat général de la Commission bancaire ;
- les grandes orientations de la politique de risque du groupe en s'appuyant sur les mesures de risque et de rentabilité des opérations ;
- les éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes.

Activité pour l'exercice 2000

Le Comité s'est réuni trois fois en 2000 et a traité notamment des sujets suivants :

- rapport du contrôle interne de l'exercice 1999 ;
- réponse au secrétaire général de la Commission bancaire sur les risques pays ;
- fonction de "gestion des risques du groupe" ;
- fonction "déontologie-compliance" ;
- fonction "risques de crédit du groupe" ;
- fonction "audit interne et inspection générale du groupe".

• Comité des rémunérations et des nominations

Le comité comprend quatre administrateurs indépendants : MM. Alain Joly, Jean-Louis Beffa, Philippe Jaffré et Claude Bébéar (nommé à l'issue du Conseil d'administration du 15 novembre 2000).

Le Comité :

- traite de toutes les questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, retraites, options ;
- apprécie les conditions et le montant des rémunérations des dirigeants en faisant mener

les études nécessaires ;

- assiste le Président en matière de rémunération de l'encadrement supérieur et également dans la démarche des attributions d'options ;
- étudie les dispositions relatives à la préparation de la relève des mandataires sociaux ;
- participe à la proposition d'élection d'administrateurs pour l'Assemblée Générale ;
- prépare les plans d'options d'actions pour les collaborateurs du groupe.

Activité pour l'exercice 2000

Le Comité s'est réuni trois fois en 2000 et a traité les sujets suivants :

- nouveau règlement du plan d'options d'achat et de souscription ;
- analyse du nouveau plan d'options de souscription d'actions ;
- proposition de nouveaux administrateurs ;
- proposition de réduction à 3 ans de la durée du mandat des nouveaux administrateurs ;
- commande et analyse d'une étude comparative sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- proposition de détermination des rémunérations, fixe et variable, des mandataires sociaux ;
- proposition de répartition des jetons de présence pour l'année 2000.

Jetons de présence

Les administrateurs reçoivent au titre de leur mandat des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Dans le cadre de la onzième résolution votée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai 2000, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a fixé le montant individuel des jetons de présence à 22,8 milliers d'euros pour 2000. Les membres et présidents des Comités du Conseil perçoivent en outre, respectivement, une somme de 4,6 et 7,6 milliers d'euros. Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration de BNP Paribas s'élève à 0,485 million d'euros.

RÉMUNÉRATION

La rémunération des mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux a fait l'objet en 2000 d'études menées par le Comité des rémunérations et des nominations avec le concours de consultants spécialisés dont les conclusions ont été adoptées par le Conseil d'administration : la partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable, plafonnée, est fondée sur des critères de performances financiers – liés à la réalisation des objectifs du projet industriel 1998-2002 et du budget annuel – et personnels, liés à la préparation de l'avenir du groupe.

- La rémunération fixe versée à Michel Pébereau, Président-Directeur Général, au titre de 2000 s'est élevée à 762 245 euros. Sa rémunération variable déterminée au titre de 2000 s'est élevée à 1 372 041 euros.
- La rémunération fixe versée à Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général, au titre de 2000 s'est élevée à 533 572 euros. Sa rémunération variable déterminée au titre de 2000 s'est élevée à 907 072 euros.

Le Président-Directeur Général et l'Administrateur Directeur Général ne perçoivent aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent dans les sociétés du groupe, à l'exclusion des mandats d'administrateur de BNP Paribas SA.

- La rémunération fixe versée à Dominique Hoenn, Directeur Général, au titre de 2000 s'est élevée à 533 572 euros. Sa rémunération variable déterminée au titre de 2000 s'est élevée à 907 072 euros. Les jetons de présence reçus par Dominique Hoenn au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe ont été imputés sur sa rémunération variable.

Les modalités de versement de la rémunération variable du Président-Directeur Général et des deux Directeurs Généraux sont soumises aux conditions du Plan de bonus différé de BNP Paribas.

Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux disposent d'une voiture de fonction.

Principes généraux de fixation des rémunérations fixes et variables

Les rémunérations sont examinées selon un calendrier homogène au niveau mondial.

Les salaires fixes sont déterminés de façon différenciée par pays, en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché.

Dans les activités financières ou de banque privée, les rémunérations variables sont fixées en fonction de la rentabilité de ces activités, en prenant en considération les pratiques concurrentielles considérées comme efficaces au regard de la satisfaction des salariés comme des résultats de l'entreprise.

Dans les autres activités, les rémunérations variables des cadres sont déterminées chaque année en tenant compte des performances individuelles telles qu'elles ressortent de leur évaluation professionnelle. Selon la responsabilité qu'il exerce, chaque cadre est apprécié au regard de la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés et de la mise en œuvre des compétences nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les salariés commerciaux du réseau France perçoivent également une rémunération variable dont les modalités sont adaptées chaque année en fonction des plans d'action nationaux et locaux.

Montant total des rémunérations du Comité exécutif

L'ensemble des rémunérations versées, hors jetons de présence, en 2000 aux 12 membres du Comité exécutif à raison de leurs fonctions dans la société consolidante et dans les sociétés intégrées s'élève à 11,17 millions d'euros.

Détermination des rémunérations des dirigeants

Les membres du Comité exécutif de BNP Paribas perçoivent une rémunération qui comporte une partie fixe et une partie variable.

La rémunération fixe est déterminée en considération de la nature et de l'importance des responsabilités exercées par chacun d'eux sur la base d'études comparatives menées sur des cas comparables.

La rémunération variable tient compte d'une part de la performance du groupe, mesurée notamment au travers de la rentabilité des capitaux investis,

d'autre part de la contribution fonctionnelle et personnelle au développement et aux résultats du groupe. Cette contribution est appréciée au regard de la réalisation concrète des objectifs fixés pour l'exercice et de la mise en pratique des valeurs d'engagement, d'ambition, de créativité et de réactivité.

DÉONTOLOGIE

Lors de la fusion entre la BNP et Paribas, le dispositif déontologique du groupe a été restructuré et renforcé en s'inspirant des meilleures pratiques de chaque établissement. BNP Paribas accorde une très grande importance à la prévention du blanchiment et à la lutte contre la corruption. Au-delà des dispositions législatives et réglementaires territorialement applicables dans ces domaines, le groupe définit, quel que soit le lieu où il opère, une règle déontologique homogène et exigeante, telle que préconisée notamment par le Groupe d'Action Financière (Gafi) ou Financial Task Force. Le devoir de vigilance s'étend aux dispositions prévues par la Convention internationale du 17 décembre 1997 et les législations subséquentes. En dehors de ces domaines particulièrement sensibles, la fonction "déontologie-compliance" s'assure également, en France comme dans les autres pays, du respect des textes législatifs et réglementaires, ou émanant d'autorités régulatrices concernant :

→ les règles de conduite ayant pour objet la primauté de l'intérêt du client et le respect de l'intégrité des marchés financiers ;

- le contrôle des services d'investissement (en France, au sens du règlement général du Conseil des marchés financiers) et des gestions pour compte de tiers ;
- la définition et le contrôle des engagements déontologiques des personnels sensibles, initiés permanents et hypersensibles (déontologie des opérations financières des personnels effectuées pour leur propre compte).

Le corps central de la fonction "déontologie-compliance" est constitué par le déontologue du groupe, Christian Aubin, Conseiller du Président, les six déontologues de chaque pôle d'activités et le responsable du secrétariat de déontologie.

Son action est relayée à l'échelle de chaque ligne de métier et de chaque territoire par des responsables déontologues spécialisés. Au total, plus de 120 personnes dans le groupe exercent – à temps partiel ou à temps plein – une fonction déontologie. L'objectif de BNP Paribas est de continuer à s'efforcer d'être exemplaire dans ce domaine.

BNP Paribas et ses actionnaires

METRO

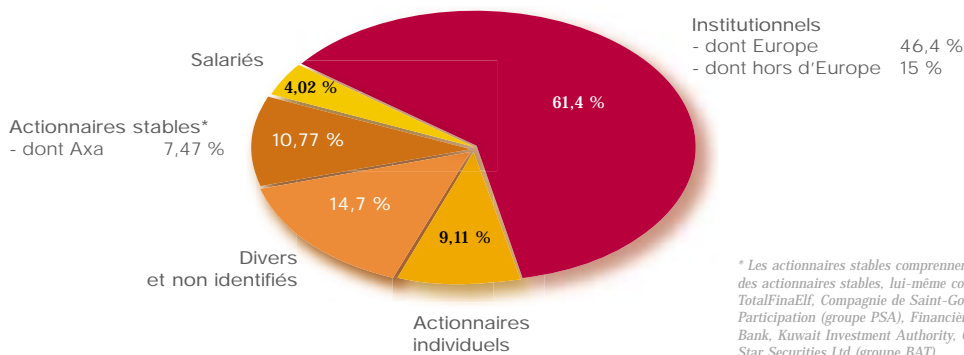
BNP PARIBAS

[Paris]

Le siège social de BNP Paribas,
situé 16, boulevard des Italiens
dans le 9^e arrondissement.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT DE BNP PARIBAS

AU 31 DÉCEMBRE 2000



LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France (ex-Sicovam) est resté inchangé (13 110). Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est également négocié à Londres sur le Seaq international et à la Bourse de Francfort. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A est actif aux États-Unis depuis la privatisation (1 ADR = 1 action BNP), Bank of New York agissant en tant que banque dépositaire. Ce programme d'ADR a été élargi en "Level I" le 17 mars 2000, lui donnant un accès plus étendu au marché des investisseurs américains ; à cette occasion, la quotité a été réduite afin d'obtenir une plus grande liquidité, 1 action BNP Paribas étant maintenant représentée par 4 ADR. Enfin, depuis le 13 mars 2000, l'action BNP Paribas

est cotée à la Bourse de Tokyo, où Paribas était auparavant cotée.

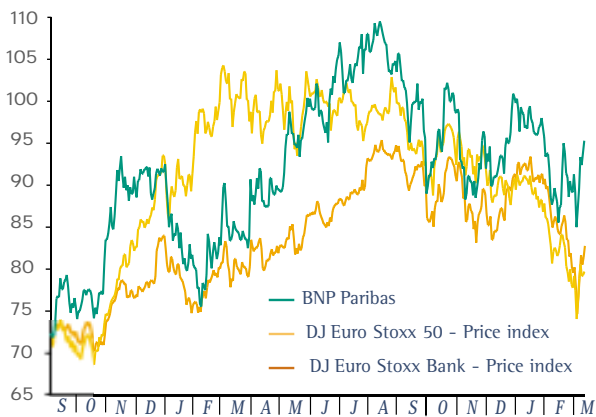
La BNP fait partie des sociétés constituant l'indice Cac 40 depuis le 17 novembre 1993. Elle a par ailleurs intégré l'indice Euro Stoxx 50 le 1^{er} novembre 1999.

Le titre BNP Paribas figure dans la composition du Dow Jones Stoxx 50 depuis le 18 septembre 2000.

Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci entre alors dans tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indicateurs.

COURS DE L'ACTION DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 1999

COMPARAISON AVEC LES INDICES DJ EURO STOXX 50 ET DJ EURO STOXX BANK
(INDICES REBASÉS SUR LE COURS DE L'ACTION)



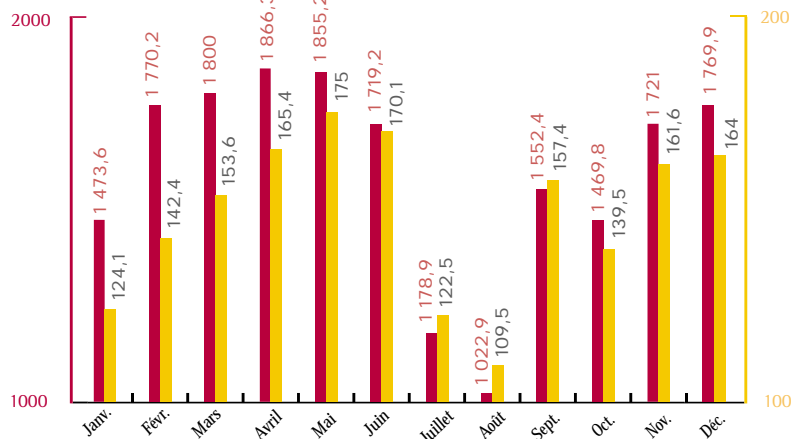
COURS MOYENS MENSUELS



- Au 29 décembre 2000, l'action cotait 93,5 euros, en hausse de 2,07 % par rapport au 30 décembre 1999 (91,6 euros).
- La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 41,89 milliards d'euros (274,8 milliards de francs) au 29 décembre 2000, plaçant l'entreprise au 10^e rang de l'indice Cac 40 (et à la 29^e place de l'Euro Stoxx 50).

- Les volumes de transactions se sont aussi sensiblement étoffés sur l'année 2000, pour s'établir à une moyenne de 1 595 101 titres par séance ; par comparaison avec la moyenne 1999 (1 290 660), la progression est de 23,6 %.

VOLUMES ÉCHANGÉS



- Volumes : moyenne quotidienne en milliers de titres.
- Capitaux (en millions d'euros) : moyenne quotidienne.

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT (OPR) SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE DES ACTIONS PARIBAS

L'OPR s'est déroulée du 18 au 31 janvier 2000, au prix de 111 euros par titre Paribas. Les actions Paribas non présentées à cette offre ont été transférées le 1^{er} février 2000 à la BNP moyennant une indemnisation de 111 euros par action.

LE TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

En euros	2000	1999	1998	1997	1996
Nombre de titres au 31 décembre	448 064 715	449 666 744	218 410 671	213 244 188	207 434 993
Résultat net, part du groupe, par action ⁽¹⁾	9,40	7,80 ⁽³⁾ 5,57 ⁽³⁾	5,16	4,31	2,85
Actif net par action ⁽⁴⁾	46,07 ⁽⁴⁾	42,30	45,45	42,21	40,83
Dividende global par action ⁽²⁾	3,38 ⁽⁴⁾	2,63	2,25	1,60	1,23
Taux de distribution (en %)	24,5 ⁽⁴⁾	30,1 ⁽⁵⁾	29,4	25,0	29,0
Cours					
→ plus haut	109,50	93,45	87,35	53,36	34,36
→ plus bas	75,55	66,25	40,11	29,85	26,15
→ fin de période	93,50	91,60	70,16	48,77	30,61
Indice Cac 40 au 31 décembre	5 926,42	5 958,32	3 942,66	2 998,91	2 315,73

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions de l'exercice.

(2) Avoir fiscal compris.

(3) 7,80 sur la base du résultat net, part du groupe, avant coûts de restructuration, soit 2 079 millions d'euros et 5,57 sur la base du résultat net, part du groupe, après coûts de restructuration, soit 1 484 millions d'euros.

(4) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 15 mai 2001.

(5) Sur la base du résultat net, part du groupe pro forma, après coûts de restructuration, soit 2 615 millions d'euros.

(6) Après distribution.

PRINCIPES D'ATTRIBUTION DES STOCK-OPTIONS

Les salariés de l'entreprise qui, par leur action personnelle, contribuent de manière éminente à la création de valeur ont vocation à recevoir des options.

En application de ce principe, le Conseil d'administration a attribué, en avril 2000, 877 100 options à 1 214 collaborateurs, cadres évolutifs ou cadres confirmés, qui se sont distingués dans la phase du rapprochement. En 2000, les mandataires sociaux n'ont bénéficié d'aucune attribution d'options d'actions BNP Paribas.

Comme les options attribuées à la fin de l'année 1999 aux cadres supérieurs et dirigeants du groupe, cette attribution a été réalisée au prix de marché et l'exercice des options est subordonné à la condition du non-paiement des certificats de valeur garantie au 30 juin 2002. En cas d'exercice de ces certificats, ces options deviendraient caduques.

LA CRÉATION DE VALEUR

BNP Paribas initie cette année une démarche de présentation de création de valeur actionnariale sur une durée correspondant à un horizon de placement à moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

Rentabilité totale pour l'actionnaire (Total Shareholder Return -TSR)

Conventions de calcul :

- le dividende est pris en considération avoir fiscal au taux de 50 % compris, et réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas ;
- les rendements sont bruts, avant toute imposition.

● Depuis la privatisation d'octobre 1993

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente (240 F, soit 36,59 euros), le 18 octobre 1993.

ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende ⁽²⁾ (en euros)	Fraction de titre acquise par remploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement du dividende brut
1994	0,69 ⁽¹⁾	0,69	37,17	0,0186	1,0186
1995	0,73 ⁽¹⁾	0,82 ⁽³⁾	34,30	0,0239	1,1425 ⁽³⁾
1996	0,82 ⁽¹⁾	0,94	27,36	0,0344	1,1769
1997	1,23 ⁽¹⁾	1,45	38,28	0,0379	1,2148
1998	1,60 ⁽¹⁾	1,94	75,92	0,0256	1,2404
1999	2,25	2,79	80,85	0,0345	1,2749
2000	2,625	3,35	93,95	0,0357	1,3106

(1) Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire et non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

(2) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1^{er} jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

(3) En tenant compte de l'attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois.

Cours de clôture le 29/12/2000 = 93,5 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $93,5 \times 1,3106 = 122,54$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 18,27 %.

● Sur 5 ans

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 2/1/1996 = 33,57 euros.

ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende ⁽²⁾ (en euros)	Fraction de titre acquise par remploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement du dividende brut
1996	0,82 ⁽¹⁾	0,82	27,36	0,03	1,03
1997	1,23 ⁽¹⁾	1,27	38,28	0,0332	1,0632
1998	1,60 ⁽¹⁾	1,70	75,92	0,0224	1,0856
1999	2,25	2,44	80,85	0,0302	1,1158
2000	2,625	2,93	93,95	0,0312	1,147

(1) Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire et non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

(2) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1^{er} jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

Cours de clôture le 29/12/2000 = 93,5 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $93,5 \times 1,147 = 107,24$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 26,15 %.

Rentabilité comparative sur 5 ans d'un investissement en actions BNP Paribas avec le Livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor

La création de valeur pour l'actionnaire est appréciée en comparant l'investissement en actions BNP Paribas, sur la période, à deux placements "sans risque", le Livret A de la Caisse d'Épargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

● Placement le 1/1/1996 d'une somme de 33,57 euros sur un Livret A de la Caisse d'Épargne :

Le taux servi à la date du placement est de 4,5 %, ramené à 3,5 % à compter du 1^{er} mars 1996. Il est ensuite devenu 3 % le 16/6/1998, puis 2,25 % le 1/8/1999, pour s'établir à 3 % le 1/7/2000. Au 31/12/2000, cette somme représente 39,19 euros.

La création de valeur, différentiel correspondant à la "prise de risque" que constitue un placement en actions BNP Paribas, se monte à 107,24 - 39,19 = 68,05 euros par action en 5 ans.

● Placement de 33,57 euros le 1/1/1996 en emprunt d'État à 5 ans :

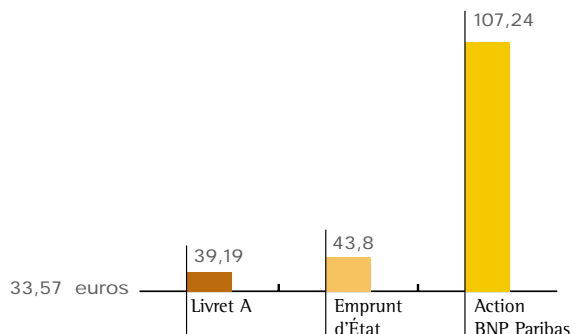
Le taux obtenu est alors de 5,6312 % pour 5 ans (BTAN) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature, et ce aux conditions suivantes :

- 4,2382 % (BTAN) en janvier 1997 pour 4 ans ;
- 4,2969 % (BTAN) en janvier 1998 pour 3 ans ;
- 2,9802 % (BTAN) en janvier 1999 pour 2 ans ;
- 4,0033 % en janvier 2000 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé 43,80 euros.

La création de valeur différentielle consécutive au choix des titres BNP Paribas comme support de placement est donc de 107,24 - 43,80 = 63,44 euros par action en 5 ans.

RENDEMENT TOTAL COMPARE SUR 5 ANS D'UN INVESTISSEMENT DE 33,57 EUROS



COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les recommandations des autorités boursières.

Un service Relations Investisseurs informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, ses résultats et les développements significatifs. Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de la publication des résultats annuels et semestriels, mais aussi à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie.

Une équipe Relations Actionnaires est à la disposition et à l'écoute des quelque 800 000 actionnaires individuels. Les actionnaires, comme les membres du Cercle BNP Paribas, reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du groupe et sont invités, en cours d'année, dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de la banque est exposée par la Direction Générale (par exemple à Lille le 15 juin 2000 et à Marseille le 13 septembre). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer avec plus de 1000 personnes rencontrées lors du Salon Actionaria qui s'est tenu à Paris les 18 et 19 novembre.



Les membres du Cercle BNP Paribas sont les 47 000 actionnaires individuels possédant au moins 150 titres de l'entreprise ; ils sont destinataires 2 à 3 fois par an, en alternance avec la lettre d'information financière, d'une autre correspondance, *la Vie du Cercle*, les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la banque s'est associée. En 2001, ces prestations seront progressivement étendues à des séances de formation aux techniques de la Bourse et de l'Internet financier se tenant tant en province qu'en région parisienne. Pour faciliter l'accès à tous ces services, un N° Vert (appel gratuit) a été mis en place, le 0 800 666 777.

Au cours du premier semestre, l'équipe des Relations Actionnaires a fait parvenir aux anciens actionnaires de Paribas qu'elle avait pu identifier un formulaire fiscal 2074 simplifié, avec ses annexes et une note d'utilisation. Les supports avaient été élaborés en coopération avec la Direction Générale des Impôts afin de faciliter les formalités de demande de report d'imposition consécutives aux OPE. Cette démarche a donné lieu à un suivi début 2001 afin de l'adapter aux modifications législatives ayant abouti à l'instauration du sursis d'imposition le 1^{er} janvier 2000.

Un *Guide de l'actionnaire BNP Paribas* a été remis aux participants à l'Assemblée Générale, puis lors des Rencontres Actionnaires. Il est disponible sur simple demande.

Depuis 1998, le site *Internet BNP Paribas* (adresse: <http://invest.bnpparibas.com>) permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres clés et les principaux événements. Il est aussi possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et investisseurs institutionnels. La retransmission vidéo de l'Assemblée Générale y est également accessible. Un *espace Actionnaire Individuel (en français et en anglais)* y a été spécialement aménagé pour répondre aux attentes spécifiques de cette catégorie d'investisseurs en termes d'information et de propositions de manifestations.

Le service *Minitel 3614 BNPACTION* (0,37 F la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

LE COMITÉ DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité dès sa création le 23 mai 2000 se doter d'un Comité de liaison des actionnaires, dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel ; c'est du reste à l'occasion de l'Assemblée Générale de fusion que le Président de BNP Paribas a initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000. Présidé par Michel Pébereau, il comprend un membre du Conseil d'administration et 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; les participants se réuniront au minimum deux fois par an, fin mars et fin septembre de chaque année. Chaque membre est nommé pour 3 ans. À l'occasion des périodes de renouvellement qui seront signalées par voie de presse et dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire pourra faire acte de candidature pourvu qu'il détienne le nombre minimal d'actions requis pour assister aux Assemblées Générales Ordinaires, soit 10 titres à ce jour.

- Le premier Comité de liaison est composé de :
- M. Michel Pébereau, Président de BNP Paribas ;
 - M. René Thomas, administrateur ;
 - Mme Frédérique Dambrine, membre du personnel de BNP Paribas ;
 - M. Jean-Marie Gabas, retraité de la BNP ;
 - Mme Dominique Vigneron, 47 ans, résidant en Seine-Maritime ;
 - M. Patrick Ballu, 57 ans, résidant à Reims ;
 - M. Jacques Begon, 57 ans, résidant dans la Loire ;
 - M. André Brouhard, 69 ans, résidant à Nice ;
 - M. Jean-Pierre Edrei, 56 ans, résidant en région parisienne ;
 - M. Joseph Fauconnier, 76 ans, résidant à Amboise ;
 - M. Jean-Baptiste Fernandez, 47 ans, résidant en région parisienne ;
 - M. Marcel Grégoire, 63 ans, résidant dans le Jura ;
 - M. Rémy Lauprêtre, 52 ans, résidant au Havre ;
 - M. Michel Rolland, 68 ans, résidant en Haute-Garonne.

[Paris]

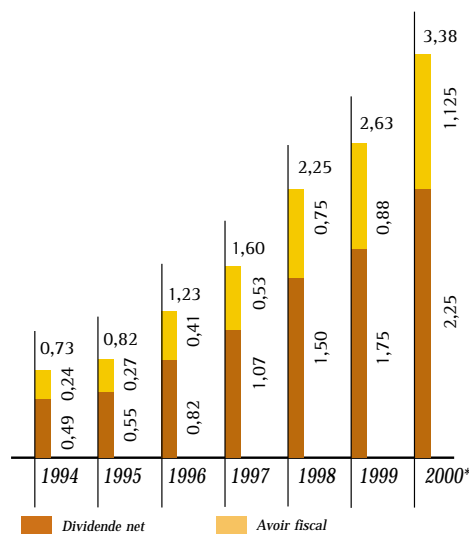
Le Comité de liaison des actionnaires de BNP Paribas lors de sa réunion inaugurale au siège de la banque.



LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 15 mai 2001 un dividende net de **2,25 euros**, soit **3,375 euros** avoir fiscal compris (au taux de 50 %). Le détachement et la mise en paiement du coupon auront lieu le 11 juin 2001. Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 008,5 millions d'euros, contre 787,7 millions d'euros en 2000, soit une augmentation de 28 %. Le taux de distribution est de 24,5 %.

ÉVOLUTION DU DIVIDENDE
(EN EUROS PAR ACTION)



* Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 15 mai 2001.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 23 mai 2000, BNP Paribas a acquis au cours de l'exercice 15 623 408 de ses propres titres, et a par ailleurs émis 5 130 173 actions afférentes d'une part à la levée d'options de souscription, et d'autre part à la souscription des adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise. Enfin, 7 053 612 actions ont été annulées.

LE NOMINATIF PUR

Les 2 800 actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme du nominatif pur bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires ;
- d'un N° Vert (appel gratuit) : 0 800 600 700 pour les prises d'ordres ;
- de tarifs de courtage préférentiels ;
- et toujours, bien sûr, de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées Générales.

De nouveaux développements sont attendus pour 2001 avec en particulier la mise en ligne d'un serveur Internet spécifique.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires, sous réserve de limitation statutaire, soit au moins dix actions dans le cas de BNP Paribas. Elle se réunit au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) réunit tous les actionnaires, quel que soit le nombre de titres qu'ils détiennent. Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra son AGM le 15 mai 2001 sur deuxième convocation.

BNP Paribas, Trophée d'or des Assemblées Générales 2000

L'Assemblée Générale de fusion s'est tenue le 23 mai 2000 sur deuxième convocation. Toutes les résolutions y ont été adoptées à une large majorité ; le texte de ces résolutions et la vidéo de cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct.

Après analyse de 138 critères exhaustifs, BNP Paribas a été distinguée pour avoir réuni et mené la meilleure Assemblée Générale 2000. Le Trophée d'or des Assemblées Générales lui a été remis conjointement par *Le Revenu*, Écocom et l'Anaf (Association nationale des actionnaires de France).

Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative depuis un mois au moins avant la date de l'Assemblée sont convoqués par simple lettre, qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme "au porteur" sont avisés par voie de presse (convocations ou informations dans la presse financière).

Comment peuvent-ils assister aux Assemblées Générales ?

Sous réserve de détenir plus de dix actions pour participer à une Assemblée Générale Ordinaire, ou une action pour une Assemblée Générale Mixte ou Extraordinaire, tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres "au porteur", de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

Comment peuvent-ils voter ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance ;
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire ;
- soit de donner pouvoir au président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée Générale du 13 mai 1998.

DÉCLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS STATUTAIRES

En complément des seuils prévus par la loi, tout actionnaire agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 % est tenu d'informer la société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

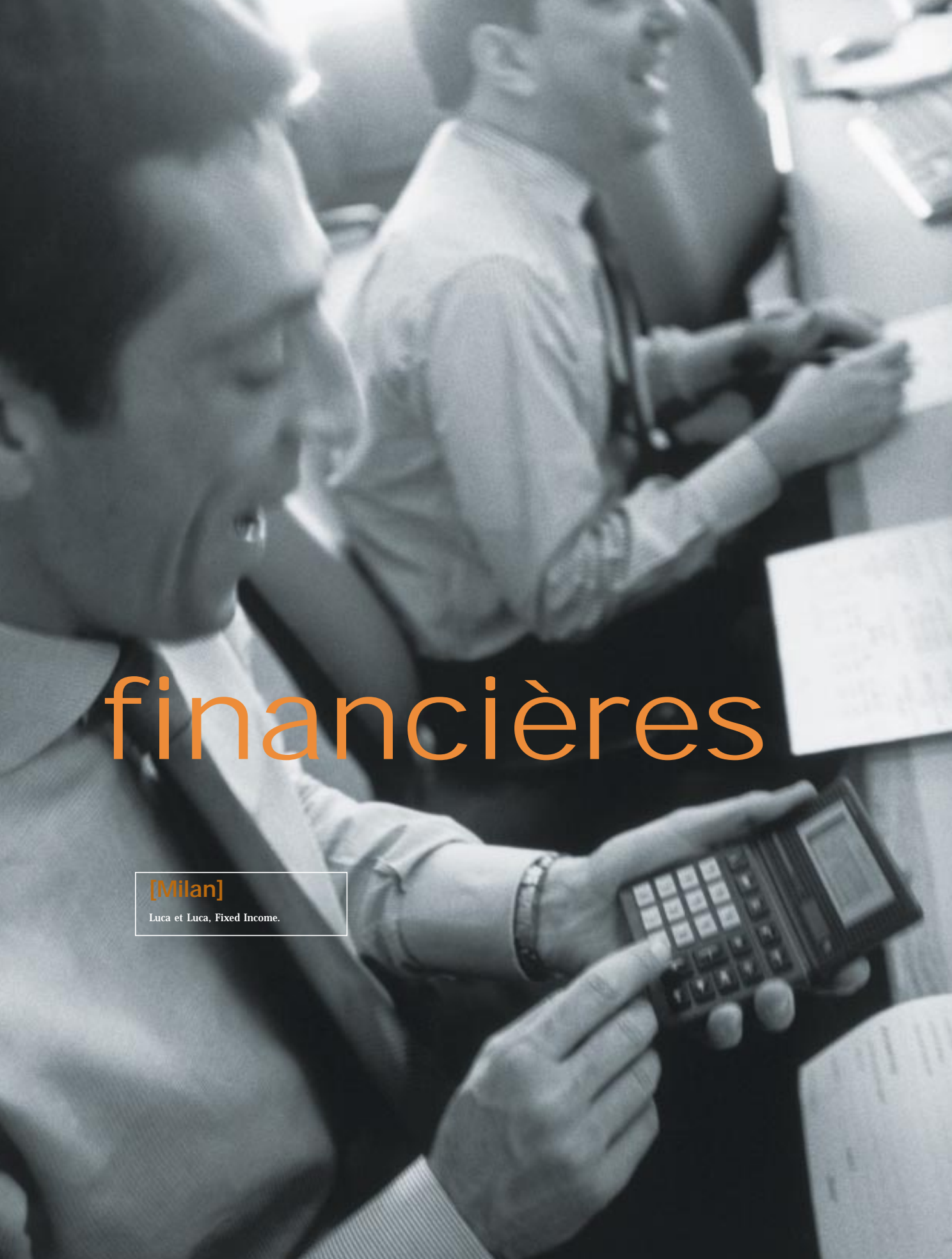
Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société.

- Historique et présentation des pôles
- Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Comptes consolidés
- Comptes sociaux
- Renseignements de caractère général
- Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes
- Table de concordance COB
- Projet de résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001

Les
données



financières

[Milan]

Luca et Luca, Fixed Income.

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES PÔLES

HISTORIQUE

2000 : CRÉATION DE BNP PARIBAS

Fusion de la BNP et de Paribas

le 23 mai 2000

À la veille du III^e millénaire, un nouveau groupe naît, BNP Paribas. Il tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède avec une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés, et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

1999

L'année 1999 a été une année historique pour le groupe. À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP a pu procéder à un rapprochement entre égaux avec Paribas. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis sa privatisation. Il change la dimension du groupe et lui ouvre des perspectives nouvelles. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

1998 : NAISSANCE DE PARIBAS

Le 12 mai, l'Assemblée Générale des actionnaires de Paribas ratifie la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1993 : PRIVATISATION DE LA BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 1990 sont marquées par le lancement de nouveaux produits et services bancaires, l'expansion nationale et internationale et la préparation pour tirer le meilleur parti de l'avènement de l'euro.

1987 : PRIVATISATION DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIBAS

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la Compagnie Financière de Paribas représente alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1982 : NATIONALISATION DE LA BNP ET DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

Elle a lieu à l'occasion de la nationalisation générale des banques françaises. Le "big-bang" financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1968 : NAISSANCE DE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

1966 : NAISSANCE DE LA BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la Libération.

Les origines de la BNP remontent à 1848 lors de la création du Comptoir National d'Escompte de Paris et du Comptoir National d'Escompte de Mulhouse, et celles de Paribas à 1872, lors de la création de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à l'occasion de la fusion de la Banque de Paris, fondée en 1869, et de la Banque de Crédit et de Dépôt des Pays-Bas, fondée en 1863 à Amsterdam.

LES PÔLES

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Ce pôle couvre :

- les activités de marché (actions, taux-change, trésorerie) et le conseil aux entreprises (« corporate finance ») ;
- les financements spécialisés (financements structurés, financements de projet, commerce international et financements particuliers aux secteurs des matières premières et de l'énergie) ;
- la banque commerciale.

BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS, TITRES ET ASSURANCE

Ce pôle couvre :

- les filiales de gestion d'actifs (BNP Paribas Asset Management) et les activités de banque privée ;
- les sociétés d'assurance de personnes et notamment d'assurance-vie (Natio-Vie, Cardif) et d'assurance de biens (Natio Assurances) ;
- le métier de conservation de titres avec services.

BANQUE DE DÉTAIL

Banque de Détail en France

Ce pôle comprend principalement le réseau d'agences de BNP Paribas en France, la Banque de Bretagne et BNP Développement.

Banque de Détail à l'International

Ce pôle comprend les activités de banque de réseau hors de France métropolitaine, principalement dans l'Ouest américain et Hawaii avec BancWest, dans la région Méditerranée-Afrique et dans les départements et territoires d'outre-mer avec l'ensemble des filiales de la BNPI et de la SFOM.

Services Financiers Spécialisés

Ce pôle comprend principalement les activités suivantes (les principales filiales étant marquées entre parenthèses) : crédit à la consommation (Cetelem), crédit-bail d'équipement (BNP Paribas Lease), crédit immobilier (UCB), courtage et conseil de produits d'épargne (Cortal), location longue durée et gestion de parcs (Arval PHH), banque en ligne (Banque Directe).

ET BNP PARIBAS CAPITAL

Ce pôle regroupe les activités de Private Equity du groupe.

Ne sont pas repris dans les pôles d'activités les activités immobilières, l'immobilier patrimonial et le portefeuille actions du groupe.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Votre entreprise améliore à nouveau ses résultats et sa rentabilité. Tous les domaines d'activité du groupe ont contribué à la progression des résultats et à la réussite de la fusion dans un environnement très favorable.

BNP Paribas a dégagé en 2000 un bénéfice net, part du groupe, de 4,12 milliards d'euros (27 milliards de francs), en progression de 57,7 % par rapport à 1999 (26,3 % avant charges de restructuration).

Cette progression est directement liée à l'amélioration du résultat brut d'exploitation, qui a ramené le coefficient d'exploitation à 64,2 % (66,6 % en 1999). Elle permet de porter la rentabilité des capitaux propres du groupe après impôts à 20,9 % (17,1 % en 1999).

Cette performance a été réalisée l'année même de la mise en œuvre de la fusion qui a donné naissance au groupe. Cette fusion est réussie et les synergies annoncées ont été et seront dégagées plus rapidement que prévu.

Création de BNP Paribas le 23 mai 2000

L'année 2000 a été la première année de plein exercice du groupe BNP Paribas ; la fusion a été décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 23 mai. L'intégration a été effectuée sans heurt et plus rapidement que prévu. Dès le milieu de l'année, l'organisation du nouveau groupe était totalement opérationnelle et la conjoncture favorable de l'exercice, notamment sur les marchés de capitaux, a pu être mise à profit.

Le rapprochement a dégagé des synergies de coûts de 268 millions d'euros avant impôt en 2000, très supérieures à l'objectif de 140 millions d'euros qui avait été fixé. Le programme de rachat d'actions annoncé a été réalisé. Au 31 décembre 2000, le ratio de solvabilité du groupe s'établit à 10,5 % (noyau dur 7,5 %)⁽¹⁾.

(1) Après déduction du coût potentiel maximal des certificats de valeur garantie, le ratio de solvabilité s'établit à 10,1 % (noyau dur 7,1 %).

(2) Les comparaisons sont effectuées par rapport aux résultats consolidés pro forma du groupe BNP Paribas, pour l'année 1999, qui ont été établis en ajoutant aux résultats comptables du groupe BNP (qui incluent la contribution de Paribas aux normes BNP pour le dernier trimestre) les résultats de Paribas (aux normes Paribas), pour les neuf premiers mois.

Tous les domaines d'activité ont contribué à la progression des résultats. Votre groupe a défini et met en œuvre une politique ambitieuse et ciblée de développement pour chacun des pôles opérationnels.

Le bénéfice net par action s'élève en 2000 à 9,4 euros, en hausse de 29 % par rapport au bénéfice net par action pro forma de 1999.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS⁽²⁾ DU GROUPE

Pour l'année 2000, le produit net bancaire progresse de 13,4 % à 16,3 milliards d'euros (+ 8,1 % à périmètre et taux de change constants). Compte tenu d'une augmentation contrôlée des frais de gestion (+ 9,3 %, soit + 4,2 % à périmètre et taux de change constants), le résultat brut d'exploitation (RBE) atteint 5,8 milliards d'euros, en hausse de 21,6 % (15,7 % à périmètre et taux de change constants). Le coefficient d'exploitation s'établit à 64,2 % (66,6 % en 1999).

Le groupe a tiré parti de la conjonction de facteurs très favorables dont ont bénéficié les activités bancaires et financières dans le monde au premier semestre. Dans l'environnement plus contrasté et plus difficile du second semestre, il a sensiblement amélioré ses résultats par rapport à la période correspondante de 1999.

Le coût du risque en 2000 (1,1 milliard d'euros) est en hausse de 6,1 % par rapport à 1999 (mais en baisse de 4,7 % à périmètre et taux de change constants). Le résultat d'exploitation augmente ainsi de 26,1 % (21,6 % à périmètre et taux de change constants) à 4,7 milliards d'euros. Après prise en compte des résultats sur immobilisations financières et des sociétés mises en équivalence (en progression de 193 millions d'euros au total, soit + 10,5 %), le résultat courant avant impôt progresse de 20,9 % (18,1 % à périmètre et taux de change constants) à 6,7 milliards d'euros.

Compte tenu des autres éléments de résultats (amortissements des écarts d'acquisition, exceptionnels et divers), de l'impôt sur les bénéfices et des intérêts minoritaires, le résultat net, part du groupe, s'élève à 4,1 milliards

d'euros, en progression de 26,3 % par rapport à 1999 avant charges de restructuration (+ 15,7 % à périmètre et taux de change constants) et de 57,7 % par rapport à 1999 après charges de restructuration.

La rentabilité des capitaux propres s'établit ainsi à 20,9 %, en progression de 3,8 points par rapport à 1999 (17,1 % avant charges de restructuration).

En millions d'euros	2000	1999 Pro forma	Var.	1998 Pro forma
Produit net bancaire	16 263	14 339	13,40 %	11 814
Frais de gestion	(10 438)	(9 549)	9,30 %	(8 503)
Résultat brut d'exploitation	5 825	4 790	21,60 %	3 311
Coût du risque	(1 142)	(1 075)	6,10 %	(1 769)
Résultat d'exploitation	4 683	3 715	26,10 %	1 542
Sociétés mises en équivalence	317	235	34,90 %	583
Plus-values de cession	1 709	1 597	7,01 %	1 205
dont plus-values des activités de Private Equity	995	765	30,10 %	nd
dont plus-values du portefeuille actions	714	832	(14,30 %)	nd
Goodwill	(144)	(172)	(15,70 %)	(105)
Éléments exceptionnels	(381)	(138)	176,10 %	(130)
Éléments hors exploitation	1 501	1 522	(1,50 %)	1 553
Résultat avant impôt	6 184	5 237	18,10 %	3 095
Impôt	(1 632)	(1 659)	(1,70 %)	(782)
Intérêts minoritaires	(428)	(312)	37,20 %	(197)
Résultat net, part du groupe	4 124	3 266	26,30 %	2 116
Charges de restructuration	-	(651)	-	(400)
Résultat net, PDG, après charges de restructuration	4 124	2 615	57,70 %	1 716

Allocation des fonds propres notionnels par pôle opérationnel et rentabilité des fonds propres alloués

En milliards d'euros et en %	Fonds propres notionnels alloués		Rentabilité des fonds propres alloués		FPN des pôles opérationnels	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Banque de Détail en France	4,4	4,6	19 %	22 %	21 %	22 %
Banque de Détail à l'International	1,1	1,4	25 %	35 %	5 %	7 %
Services Financiers Spécialisés	2,2	2,4	23 %	21 %	11 %	11 %
Banque de Financement et d'Investissement	8,6	7,9	21 %	27 %	42 %	38 %
Banque Privée, Gestion d'Actifs	2,1	2,4	27 %	38 %	10 %	11,5 %
BNP Paribas Capital	2,2	2,2	37 %	47 %	11 %	10,5 %
TOTAL PÔLES OPÉRATIONNELS	20,6	20,9	23 %	29 %	100 %	100 %

ALLOCATION DE CAPITAL

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond aux exigences et méthodes de calcul du ratio international de solvabilité et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Pour compléter cette approche dans les métiers de Banque Privée et de Gestion d'Actifs, il est ajouté un montant de 0,25 % des actifs sous gestion. De même, pour les activités de

Private Equity, il est ajouté un pourcentage de la valeur nette comptable des titres, variable selon la nature de la participation, de façon à refléter le niveau réel des risques encourus. Enfin, le capital alloué à l'activité Assurance est calqué sur l'exigence spécifique de fonds propres liée à la réglementation des assurances.

RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Tous les domaines d'activité de votre groupe contribuent à l'amélioration des résultats.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT (BFI)

Dans un contexte économique et financier très favorable, notamment au premier semestre, la Banque de Financement et d'Investissement a encore amélioré ses performances par rapport à 1999, qui était déjà considérée comme une année record, tout en confirmant ses positions de leader en Europe et en Asie, avec une présence significative en Amérique.

Banque de Financement et d'Investissement (en millions d'euros)	2000	1999	2000/1999
PNB	6 114	5 391	13,4 %
Frais de gestion	(3 537)	(3 148)	12,4 %
RBE	2 577	2 243	14,9 %
Provisions	(514)	(420)	22,4 %
Autres éléments	88	(26)	NS
Résultat avant impôt	2 151	1 797	19,7 %
Capital alloué (en Md€)	7,9	8,6	
ROE avant impôt	27 %	21 %	

Le produit net bancaire à fonds propres normalisés progresse de 13,4 % à 6 114 millions d'euros (+ 7,6 % à périmètre et taux de change constants) et le résultat brut d'exploitation de 14,9 % (+ 10,6 % à périmètre et taux de change constants) à 2 577 millions d'euros, ce qui constitue une performance très satisfaisante compte tenu de la détérioration de l'environnement en fin d'année.

Le coût du risque augmente en 2000 de 22,4 % par rapport à 1999 (+ 12,6 % à périmètre et taux de change constants) à 514 millions d'euros. Le résultat net avant impôt s'établit à 2 151 millions d'euros, en hausse de 19,7 % (+ 16,9 % à périmètre et taux de change constants). La rentabilité avant impôt des fonds propres alloués s'établit à 27 % en 2000 (21 % en 1999).

Les activités de conseil et de marché de capitaux dégagent un produit net bancaire de 3 698 millions d'euros, en hausse de 16,5 %. Les revenus de trading, en grande partie liés à l'activité de clientèle, en représentent 45 % (soit 17 % du PNB du groupe BNP Paribas). La valeur du risque de marché encouru quotidiennement (VaR, 1 jour, 99 %) est restée constamment inférieure à 60 millions d'euros depuis début avril 2000, date d'intégration des positions et du suivi des risques BNP Paribas. Le résultat net de ces activités atteint 1 234 millions d'euros, en hausse de 18,4 %. Leur rentabilité sur fonds propres avant impôt passe de 32 % en 1999 à 47 % en 2000.

Les financements spécialisés réalisent un produit net bancaire de 1 354 millions d'euros (+ 26,9 %). BNP Paribas est classée deuxième arrangeur de crédits syndiqués en Europe⁽¹⁾ et a reçu les distinctions de "banque de l'année" pour les financements de projets en Asie,⁽¹⁾ du "meilleur financement de projet de l'année"⁽¹⁾ pour Al Taweelah au Qatar et de l'arrangement de "meilleur prêt de l'année"⁽¹⁾ pour l'acquisition d'Orange par France Télécom. Avec un résultat net de 548 millions d'euros en hausse de 18,6 %, les financements spécialisés dégagent une rentabilité sur fonds propres, avant impôt, de 26 % (contre 24 % en 1999).

Alors que les fonds propres alloués à la *banque commerciale* ont été réduits de 11,8 % en moyenne par rapport à 1999, le produit net bancaire de ces activités ne diminue que de 3,3 % à 965 millions d'euros, et son résultat net avant impôt augmente de 5,4 % à 274 millions d'euros. La rentabilité sur fonds propres avant impôt s'améliore ainsi légèrement, passant de 8 % en 1999 à 9 % en 2000. Au total, les capitaux alloués à la Banque de Financement et d'Investissement ont baissé de 8,6 à 7,9 milliards d'euros entre 1999 et 2000.

(1) Source : Thomson Financial.

BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS, TITRES ET ASSURANCE (BPGA)

Les métiers de BPGA intègrent l'ensemble de la chaîne de gestion d'actifs financiers, depuis sa dimension relationnelle (Banque Privée notamment), jusqu'à sa dimension technologique (métier Titres). Ils ont su tirer parti en 2000 d'un environnement favorable pour accélérer leur développement interne.

Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres et Assurance (en millions d'euros)	2000	1999	2000/1999
PNB	2 201	1 727	27,4 %
Frais de gestion	(1 265)	(1 099)	15,1 %
RBE	936	628	49,0 %
Provisions	(37)	(27)	37,0 %
Autres éléments	(4)	(46)	(91,3 %)
Résultat avant impôt	895	555	61,3 %
Capital alloué (en Md€)	2,4	2,1	
ROE avant impôt	38 %	27 %	

Sur l'ensemble de l'année, les recettes progressent de 27,4 %, à 2 201 millions d'euros et les frais généraux de 15,1 % à 1 265 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation connaît ainsi une progression très vive : + 49 % à 936 millions d'euros.

Le résultat net avant impôt du pôle d'activités en 2000, à 895 millions d'euros, augmente de 61,3 % par rapport à 1999. La rentabilité avant impôt des fonds propres alloués passe de 27 % en 1999 à 38 % en 2000.

BNP Paribas figure parmi les premières banques privées dans le monde. Outre la France, le groupe a développé une clientèle domestique en Italie, Espagne, Portugal, Grèce et à Hong Kong.

Dans les assurances, le dispositif multimarque et à canaux multiples de BNP Paribas est sans équivalent et continue de connaître un fort développement tant en France qu'à l'étranger (Japon, Brésil, Slovaquie et Inde).

BNP PARIBAS CAPITAL

L'activité de Private Equity du groupe BNP Paribas s'est développée avec succès en 2000.

Le fonds PAI LBO Fund avait, au 31 décembre 2000, investi ou engagé 600 millions d'euros sur un total de 650 millions d'euros. Il a en particulier effectué la plus grosse acquisition par LBO jamais réalisée en Europe : celle d'United Biscuits. Sa phase d'investissement est terminée aujourd'hui. Ce fonds a par ailleurs cédé Amora Maille. BNP Paribas Capital poursuit activement la levée de fonds de Private Equity. La constitution de deux autres fonds a été achevée en 2000 : BNP Europe Telecom and Media Fund II et Banexi Ventures 3.

Pour pouvoir infléchir la politique de sa filiale Cobepa afin d'en faire un élément de cette stratégie de Private Equity, le groupe a été conduit à lancer une offre publique d'achat volontaire sur le capital de cette société. À l'issue de cette opération, le groupe détient 98,5 % de Cobepa, qui va devenir le vecteur central de BNP Paribas Capital.

Des désinvestissements du portefeuille détenu en direct ont été opérés à hauteur de 2,1 milliards d'euros, tandis que, hors Cobepa (1,3 milliard d'euros), les investissements nouveaux étaient limités à 0,4 milliard d'euros, auxquels s'ajoute 0,5 milliard d'euros investis dans les fonds.

Sur l'ensemble de l'année, en prenant en compte 100 % de Cobepa, BNP Paribas Capital a dégagé 995 millions d'euros de plus-values nettes (765 millions d'euros en 1999). Les principales plus-values proviennent de cessions de titres Aegon (289 millions d'euros) et Sema (164 millions d'euros). La valeur estimative du portefeuille au 31 décembre 2000, nette de l'écart d'acquisition de Cobepa, s'établit à 8,1 milliards d'euros et comprend 3,5 milliards d'euros de plus-values latentes.

BNP Paribas Capital (en millions d'euros)	2000	1999	2000/1999
Plus-values et autres revenus nets	1 095	851	28,7 %
Frais de gestion	(69)	(53)	30,2 %
Résultat avant impôt	1 026	798	28,6 %
Capital alloué (en Md€)	2,2	2,2	
ROE avant impôt	47 %	37 %	

BNP Paribas Capital : principales participations

	Activité	% détenu ⁽¹⁾	Pays	Valeur boursière (en millions d'euros)
Positions de contrôle et actionnaire de référence				
Royal Canin	Leader français et européen de l'aliment sec pour chien ...	56,4	France	648
GIB (Cobepa)	Leader belge de la distribution grand public	27,8	Benelux	374
Atos Origin	Informatique bancaire et financière	6,2	France	205
Carbone Lorraine	Un des leaders mondiaux dans la fabrication de composants à base de carbone	21,2	France	124
GNA	Leader français des fabricants d'aliments pour le bétail	64,0	France	74
Fives Lille	Spécialiste mondial de la fourniture d'équipements industriels sur mesure	29,3	France	68
La Rochette	Emballage.....	23,4	France	37
GTI	Leader français du transport de voyageurs	48,7	France	⁽²⁾
Coparex	1 ^{er} groupe pétrolier français indépendant	95,3	France	non coté
Diana	Ingrédients naturels pour les industries alimentaires et pharmaceutiques	100,0	France	non coté
Financière SAE-Fougerolle	Leader français du BTP	49,8	France	non coté
Beaufour	Un des quatre laboratoires pharmaceutiques français indépendants	4,6 (part directe)	France	non coté
Via North America	Jus d'orange (Floride).....	100,0	USA	non coté
Participations de PAI LBO Fund et Bridges				
United Biscuits	2 ^e fabricant européen de biscuits	40,0	GB	non coté
Frans Bonhomme	Leader français de la distribution de tubes et raccords plastiques.....	33,4	France	non coté
Michel Thierry	N° 2 européen du tissu pour automobile	84,0	France	non coté
Carreman	Fournisseur de tissus moyen et haut de gamme pour l'habillement	76,0	France	non coté
Mobilix	3 ^e opérateur de télécommunications au Danemark	4,5 ⁽³⁾	Danemark	non coté
Ceva Santé Animale	Produits vétérinaires	78,0	France	non coté
Feinkost	N° 1 de la salade composée en Allemagne	20,0	Allemagne	non coté
JB Baillière Santé	Publications médicales en France.....	96,5	France	non coté
Beaufour	Un des quatre laboratoires pharmaceutiques français indépendants	9,2 ⁽⁴⁾	France	non coté
Gerflor	N° 2 européen de sols PVC pour le bâtiment.....	49,9	France	non coté
Stoeffler	Leader français de la charcuterie alsacienne	75,0	France	non coté
IPC Magazines	Leader britannique de l'édition de magazines grand public et de l'édition sur Internet	16,0	GB	non coté
Panzani	Leader français des pâtes, sauces	50,0	France	non coté
William Saurin	Leader français des plats cuisinés apertisés	33,0	France	non coté
<i>(1) Incluant les intérêts minoritaires (et avant dilution).</i>				
<i>(2) Cession protocolée.</i>				
<i>(3) 8,9 % avec la participation détenue par BNP Paribas.</i>				
<i>(4) 11,2 % après dilution. 16,8 % avec la participation détenue en direct par BNP Paribas et après dilution.</i>				

BNP Paribas Capital : principales participations

	Activité	% détenu ⁽¹⁾	Pays	Valeur boursière (en millions d'euros)
Participations minoritaires significatives				
Sema Group Plc	2 ^e groupe de services informatiques européen	5,2	GB	145
Versatel (Cobepa)	Téléphonie mobile en Belgique	6,8	Benelux	56
Mobistar (Cobepa)	Téléphonie mobile en Belgique	8,8	Benelux	174
SR Téléperformance	Télémarketing, marketing services et communication santé	10,5	France	143
Pochet	Leader mondial de la fabrication de flacons en verre pour la parfumerie haut de gamme	34,0	France	106
Elior	Leader français de la restauration collective	3,8	France	52
Oberthur Smart Card	Cartes à puce	3,6	GB	44
Phone. com	Logiciel pour opérateurs de téléphonie mobile permettant d'offrir des services de type Internet	1,0	USA	34
LDC	3 ^e producteur français de volailles et leader de la volaille fermière	5,1	France	21
Bormioli Rocco	Leader italien (3 ^e en Europe) de l'emballage en verre et arts de la table	11,9	Italie	non coté
Bouygues Telecom	Téléphonie mobile	6,5	France	non coté
Concorde	Un des leaders mondiaux dans la production de carrelage pour le bâtiment	15,0	Italie	non coté
Doux	1 ^{er} producteur européen (3 ^e mondial) de poulets	20,2	France	non coté
Intercos	Conception et fabrication de produits de maquillage	20,0	Italie	non coté
Sonepar	Distribution de matériel électrique	2,8	France	non coté
UGC SA	1 ^{er} groupe cinématographique français	15,1	France	non coté
Autres participations				
Aegon (Cobepa)	Une des plus importantes compagnies d'assurances mondiales	1,2	Benelux	718
Pargesa (Cobepa)	Holding de GBL et Parfinance	14,6	Benelux	502
President Chain Stores	Leader taiwanais de la distribution alimentaire	2,2	Taiwan	32
RTL Group	Un des leaders européens dans le secteur des médias	2,9	Benelux	⁽²⁾
<i>(1) Incluant les intérêts minoritaires [et avant dilution].</i>				
<i>(2) Cessions protocolées.</i>				

BANQUE DE DÉTAIL

Les activités de Banque de Détail, dans leur ensemble, portent leurs recettes à 8 milliards d'euros (+ 10,4 %). Les frais de gestion augmentent de 7,4 % à 5,4 milliards d'euros. Le résultat brut d'exploitation s'établit ainsi à 2,6 milliards d'euros, en hausse de 17 %.

Banque de Détail (en millions d'euros)	2000	1999	2000/1999
PNB	7 995	7 245	10,4 %
Frais de gestion	(5 392)	(5 021)	7,4 %
RBE	2 603	2 224	17,0 %
Provisions	(564)	(590)	(4,4 %)
Autres éléments	(30)	(7)	328,6 %
Résultat avant impôt	2 009	1 627	23,5 %
Capital alloué (en Md€)	8,4	7,7	9,1 %
ROE	24 %	21 %	

Le coût du risque s'inscrivant en baisse de 4,4 % à 564 millions d'euros, le résultat net avant impôt de la banque de détail dépasse 2 milliards d'euros, en progression de 23,5 % sur 1999.

Les fonds propres alloués à ces activités passent de 7,7 milliards d'euros en 1999 à 8,4 milliards d'euros en 2000. La rentabilité sur fonds propres avant impôt atteint ainsi 24 % (21 % en 1999).

1. Banque de Détail en France (BDDF)

Sur l'ensemble de l'année, les recettes du réseau domestique de BNP Paribas⁽¹⁾ à fonds propres normalisés, progressent de 5,2 % à 4 421 millions d'euros. Elles sont constituées pour 45,6 % de commissions, dont les volumes augmentent de 11,7 %.

Les coûts restent très maîtrisés, en particulier en raison des synergies résultant de la fusion BNP Paribas, et malgré d'importants investissements de développement, notamment dans la banque multicanal. Les frais de gestion du réseau⁽¹⁾ n'augmentent que de 0,8 %.

Le résultat brut d'exploitation du réseau s'établit ainsi à 1 276 millions d'euros, en hausse de 17,6 % par rapport à 1999.

Compte tenu d'un coût du risque de 156 millions d'euros en baisse de 23,1 % et des autres éléments, le résultat avant impôt s'établit à 1 109 millions d'euros, en progression de 22,4 %. Après affectation au pôle Banque Privée, Gestion d'Actifs du tiers du résultat de la Banque Privée en France, le résultat net avant impôt du pôle Banque de Détail en France, en hausse de 20,6 %, dépasse 1 milliard d'euros et la rentabilité sur fonds propres, avant impôt, est de 22 %, en hausse sensible par rapport à 1999 (19 %). La Banque Privée en France a poursuivi l'accroissement de son fonds de commerce par une coopération active du réseau d'agences avec les spécialistes du métier de banque privée. BNP Paribas est, de loin, le numéro un en France dans cette activité.

(1) Y compris 100 % de la Banque Privée France, dont les résultats sont ensuite partagés entre le pôle BDDF (2/3) et BPGA (1/3).

Banque de Détail en France (en millions d'euros)	2000	1999	2000/1999
Résultats incluant 100 % de la Banque Privée en France			
PNB	4 421	4 204	5,2 %
Frais de gestion	(3 145)	(3 119)	0,8 %
RBE	1 276	1 085	17,6 %
Provisions	(156)	(203)	(23,1 %)
Autres éléments	(11)	24	NS
Résultat avant impôt	1 109	906	22,4 %
Résultat attribuable à BPGA	(97)	(67)	44,8 %
Résultat avant impôt du pôle BDDF	1 012	839	20,6 %
Capital alloué (en Md€)	4,6	4,4	
ROE avant impôt	22 %	19 %	

2. Banque de Détail à l'International (BDDI)

Pendant l'année 2000, la Banque de Détail dans les pays étrangers et l'outre-mer (BDDI) a poursuivi sa politique d'expansion dans des régions du monde à fort potentiel de

Banque de Détail à l'International (en millions d'euros)	2000	1999	2000/1999
PNB	1 598	1 194	33,8 %
Frais de gestion	(932)	(721)	29,3 %
RBE	666	473	40,8 %
Provisions	(174)	(141)	23,4 %
Autres éléments	(17)	(51)	(66,7 %)
Résultat avant impôt	475	281	69,0 %
Capital alloué (en Md€)	1,4	1,1	
ROE avant impôt	35 %	25 %	

croissance : aux États-Unis, BancWest a racheté une trentaine d'agences au Nouveau-Mexique et au Nevada ; dans la région Méditerranée-Afrique, le groupe a pris le contrôle à 100 % de la BNPI et de la SFOM.

Le produit net bancaire de BDDI augmente ainsi de 33,8 %, à 1 598 millions d'euros, et ses frais de gestion de 29,3 % à 932 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation s'élève à 666 millions d'euros, en hausse de 40,8 %.

Après prise en compte du coût du risque (174 millions d'euros, + 23,4 %) et des autres éléments de résultat, le résultat net avant impôt s'établit à 475 millions d'euros (+ 69,0 %).

À périmètre et taux de change constants, les progressions traduisent aussi une robuste dynamique interne de développement : le PNB progresse de 9,7 %, les frais de gestion de 6,7 %, le RBE de 14,2 % et le résultat net avant impôt de 45,2 %. La rentabilité sur fonds propres avant impôt de BDDI s'établit à 35 %.

Ces résultats sont la conséquence d'une stratégie de BDDI fondée sur des parts de marchés significatives dans quelques zones d'implantation sélectionnées, avec des environnements de risque bien connus et contrôlés.

3. Services Financiers Spécialisés (SFS)

La vente de produits et de services financiers complémentaires à l'offre bancaire traditionnelle constitue pour BNP Paribas un axe privilégié de pénétration de la Banque de Détail en Europe.

Par la combinaison de ces Services Financiers Spécialisés et de la Banque de Détail en France, BNP Paribas est un des rares groupes bancaires de détail à dimension déjà européenne.

Cette présence internationale est activement développée par une stratégie volontariste de croissance interne et une croissance externe très sélective au moment où, en France, marché à maturité, les positions de leader déjà acquises limitent les possibilités de progression et où la concurrence pèse sur les marges de crédit. Dans ce contexte, le produit net bancaire a été porté à 2 140 millions d'euros (+ 8,1 %) tandis que les frais de gestion, marqués par l'effort d'accélération du développement, augmentaient de 11 % à 1 384 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation de 3,3 % à 756 millions d'euros.

Le coût du risque est en baisse de 5,3 % à 233 millions d'euros et le résultat net avant impôt s'établit à 522 millions d'euros, en hausse de 3,0 %. La rentabilité sur fonds propres alloués, avant impôts, est égale à 21 %. La croissance à l'étranger pèse à court terme sur cette rentabilité, mais crée de nouvelles bases de résultats pour l'avenir.

L'année 2000 a été marquée en particulier par l'acquisition de PHH Europe, qui a permis de créer Arval PHH. Cortal a connu une croissance vigoureuse en France et a accéléré son développement en Espagne, avec l'ouverture d'une succursale à Madrid et des accords de partenariat, ainsi qu'en Italie, avec l'acquisition d'un courtier. Cetelem a ouvert des implantations en Thaïlande, à Taiwan et en Slovaquie.

Services Financiers Spécialisés (en millions d'euros)	2000	1999	2000/1999
PNB	2 140	1 979	8,1 %
Frais de gestion	(1 384)	(1 247)	11,0 %
RBE	756	732	3,3 %
Provisions	(233)	(246)	(5,3 %)
Autres éléments	(1)	21	NS
Résultat avant impôt	522	507	3,0 %
Capital alloué (en Md€)	2,4	2,2	
ROE avant impôt	21 %	23 %	

PERSPECTIVES

L'année 2001 sera marquée par le développement des ventes croisées entre les métiers et par la réalisation d'une étape majeure dans la convergence des systèmes informatiques. L'objectif est désormais que, à fin 2001, 80 % de l'objectif total des synergies du plan industriel aient été réalisés, au lieu des 50 % prévus par le plan. Le groupe est ainsi en état de donner dès 2001 la priorité à son développement par croissance interne dans chacun de ses pôles d'activité.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

L'objectif du pôle est de poursuivre la baisse des fonds propres utilisés en la faisant porter sur l'activité de banque commerciale et en la facilitant par une gestion dynamique des actifs pondérés.

La Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas est engagée dans un processus de développement et de réingénierie :

- nouvelle segmentation de la clientèle, réorganisation de la couverture commerciale et analyse systématique des opportunités de ventes croisées ;
- consolidation de l'offre mondiale de produits et renforcement sélectif de l'offre européenne passant par des recrutements dans les équipes de spécialistes et le développement de l'offre Internet ;
- réingénierie du réseau international, concentration des back-offices et renforcement de la flexibilité des coûts par rapport aux recettes.

Cette mutation est destinée à permettre à ce pôle de maintenir durablement un coefficient d'exploitation parmi les meilleurs européens (environ 60 %).

L'intégration rapide et la compétitivité démontrée par la Banque de Financement et d'Investissement en 2000 justifient le relèvement de l'objectif de rentabilité sur fonds propres alloués avant impôt de 21 % à 23 % en moyenne de cycle.

BANQUE PRIVÉE, GESTION D'ACTIFS, TITRES ET ASSURANCE

Opérant sur des marchés très porteurs, le pôle BPGA a pour objectif de maintenir une forte croissance de ses moyens, de sa dimension et de sa rentabilité au cours des prochaines années.

Banque Privée

Son objectif est d'être un leader sur les marchés européens les plus porteurs et de devenir l'une des cinq principales banques privées au monde, ainsi que l'un des meilleurs gestionnaires européens, à l'horizon des cinq prochaines années.

Métier Titres

Il s'affirme comme le leader européen du secteur, ayant vocation à grossir encore par des partenariats pour continuer à dégager des économies d'échelle. Dans cette perspective, il est en cours de filialisation.

BNP PARIBAS CAPITAL

BNP Paribas Capital va réduire le volume des capitaux engagés directement par le groupe, tout en mettant les compétences de ses équipes de Private Equity au service d'investisseurs extérieurs. Le pôle a pour objectif de dégager une rentabilité des fonds propres alloués, avant impôt, de 30 % en 2001 et 2002 et de 25 % à moyen terme.

BANQUE DE DÉTAIL

Banque de Détail en France

Dans le prolongement du succès du développement des nouveaux canaux de distribution, BNP Paribas commencera à mettre en service, au second semestre 2001, le premier dispositif de banque multicanal en France, appuyé sur un outil informatique développé en propre depuis deux ans : deux plates-formes multimédias (soit 500 postes de travail) seront à terme reliées en temps réel avec les agences (20 000 postes) pour la gestion de la relation client. La mise en place de ce nouvel outil technique s'accompagnera, dans les 18 prochains mois, d'un effort de rénovation sans précédent de l'aménagement intérieur et des façades des 2000 agences du réseau, qui adopteront la nouvelle identité BNP Paribas. Une démarche de consultation des clients et d'engagements qualité accompagnera le lancement de la marque.

Pour 2001, BDDF s'est fixé comme objectif d'accélérer sa dynamique commerciale grâce à ces modernisations et de réduire à nouveau de 2 points le coefficient d'exploitation, pour dépasser dès cette année la rentabilité sur fonds propres de 23 % prévue pour 2002 dans le projet industriel.

Banque de Détail à l'International

BDDI a pour objectif de conserver un haut niveau de rentabilité tout en élargissant son périmètre par un effet de croissance interne et externe.

Services Financiers Spécialisés

Le développement en Europe des Services Financiers Spécialisés va connaître une nouvelle étape avec la mise en œuvre du récent accord de partenariat en Allemagne avec Dresdner Bank. Les perspectives de ce partenariat sont très intéressantes dans un pays où le crédit à la consommation et les cartes de crédit revolving sont encore peu répandus. Plus généralement, l'objectif de BNP Paribas est de consolider sa position de leader en Europe dans les Services Financiers Spécialisés, d'améliorer leur productivité par l'innovation et la maîtrise des coûts et de créer de nouvelles synergies avec la Banque de Détail en France. Leur développement international accéléré sera poursuivi par croissance interne et par partenariats ainsi que par acquisition si des opportunités se présentent. Pour mettre en œuvre cette stratégie, le groupe a accepté de renforcer les dépenses de développement et de reporter de ce fait à 2003 l'objectif, fixé dans le projet industriel pour 2002, d'une rentabilité sur fonds propres alloués de 27 % avant impôt.

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

1. RÉSULTATS DE BNP PARIBAS SA

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE SUR 3 ANS

En millions d'euros	1998	1999	2000	Var. 00/99	Var. 99/98
Produit net bancaire	5 483	5 784	8 479	46,6 %	5,5 %
(Frais de gestion).....	(3 782)	(3 918)	(6 210)	58,5 %	3,6 %
Résultat brut d'exploitation	1 701	1 866	2 270	21,7 %	9,7 %
Coût du risque	(973)	(507)	(660)	30,2 %	(47,9 %)
Résultat d'exploitation	728	1 359	1 609	18,4 %	86,7 %
Plus-values et divers	367	530	973	83,6 %	44,4 %
(Impôt sur les bénéfices).....	(17)	(323)	585	NS	NS
Résultat net avant charges de restructuration	1 078	1 566	3 167	NS	45,3 %
(Charges de restructuration).....	0	(594)	219	NS	NS
Résultat net après charges de restructuration	1 078	972	3 386	NS	(9,8 %)

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES EN 2000

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 15 mai 2001 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2000, soit 3 386 203 218,71 euros, complété du report à nouveau antérieur, soit 932 153 732,55 euros, soit un ensemble d'un montant de 4 318 356 951,26 euros :

- dotation à la réserve spéciale des plus-values long terme : 786 356 818,00 euros ;
- dotation aux autres réserves : 7 452 116,85 euros ;
- distribution aux actionnaires d'un dividende total de 1 008 463 623,75 euros ;
- affectation au report à nouveau : 2 516 084 392,66 euros.

Débit	Crédit
Solde disponible ainsi réparti :	Report antérieur..... 932 153 732,55
• Réserves diverses..... 793 808 934,85	Produits nets de l'exercice déduction faite
• Attribution aux actionnaires..... 1 008 463 623,75	des frais généraux, amortissements, provisions
• Report à nouveau..... 2 516 084 392,66	pour risques et autres charges 3 386 203 218,71
Total 4 318 356 951,26	Total 4 318 356 951,26

2. ÉVOLUTION DU CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital (en euros)
Situation au 31/12/1999	449 666 744	1 798 666 976
Souscription aux plans d'options*	462 750	1 851 000
Situation au 26/01/2000	450 129 494	1 800 517 976
Annulation d'actions	(7 053 612)	(28 214 448)
Situation au 23/05/2000	443 075 882	1 772 303 528
Souscription aux plans d'options**	167 430	669 720
Souscription réservée aux adhérents du PEE	4 821 403	19 285 612
Situation au 13/07/2000	448 064 715	1 792 258 860
Situation au 31/12/2000	448 064 715	1 792 258 860
Souscription aux plans d'options***	141 340	565 360
Situation au 29/01/2001	448 206 055	1 792 824 220

Au 31 décembre 2000, le groupe BNP Paribas détenait 17 159 476 actions d'autocontrôle et d'autodétention.

* Les 462 750 actions créées en janvier 2000 portent jouissance au 1^{er} janvier 1999.

** 65 790 actions portent jouissance au 1^{er} janvier 1999 et 101 640 portent jouissance au 1^{er} janvier 2000.

*** Les 141 340 actions créées en janvier 2001 portent jouissance au 1^{er} janvier 2000.

3. LES RATIOS PRUDENTIELS

Tableau du ratio international de solvabilité

En milliards d'euros	2000		1999	
	BNP Paribas avant CVG	BNP Paribas après CVG ⁽¹⁾	BNP Paribas avant CVG	BNP Paribas après CVG ⁽¹⁾
Risques pondérés	286,1	286,1	298,9	298,9
Fonds propres prudentiels	29,9	28,8	30,1	28,7
Noyau dur	21,4	20,3	21,2	19,8
Éléments complémentaires	8,5	8,5	8,9	8,9
Ratio	10,5 %	10,1 %	10,1 %	9,6 %
Dont noyau dur	7,5 %	7,1 %	7,1 %	6,6 %

(1) En déduisant des fonds propres le montant éventuel à verser au titre du CVG en 2002.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2000, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP Paribas, calculée en application des règlements et instructions transposant en France la directive européenne "Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit", s'analyse comme suit :

- le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit à 122 % sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (118 % en 1999) ;

- il atteint 128 % en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (127 % en 1999).

Dans de nombreux pays où le groupe opère, il respecte, en outre, des ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios portant sur :

- la division des risques ;
- la liquidité ;
- les équilibres de bilan (transformation).

4. LE CONTRÔLE INTERNE

Dans le contexte particulier de l'année 2000, le Contrôle Interne a été marqué par la construction d'un dispositif approprié au nouveau périmètre et conforme aux principes retenus par la Direction Générale pour réussir le rapprochement. Le choix des grands principes, l'organisation des acteurs et le lancement de chantiers transversaux ont jalonné l'exercice. Les différentes pratiques des deux établissements ont été étudiées, afin d'identifier les meilleures d'entre elles et arrêter un dispositif cohérent et adapté à la réalité du nouveau groupe, de ses pôles et de ses fonctions.

L'ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU DISPOSITIF

Le système de Contrôle Interne BNP Paribas repose sur un référentiel d'instructions et trois principes essentiels qui sous-tendent l'organisation du groupe.

- L'indissociabilité des responsabilités du Contrôle Interne et de l'activité :** la responsabilité du Contrôle Interne est indissociable de l'activité elle-même, car elle en donne la maîtrise. Les responsables des fonctions centrales, en charge d'une famille de risques, définissent leur système de contrôle interne et veillent à son bon fonctionnement. Il en est de même pour les responsables opérationnels, qui doivent, en outre, appliquer les instructions de leur autorité hiérarchique. Chaque responsable, à son niveau, a le devoir d'un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité.
 - Le principe de délégation :** le fonctionnement se fonde sur un système de délégation. Celui-ci assure des relais responsables d'une mise en œuvre cohérente des politiques du groupe.
 - La séparation des fonctions :** elle se matérialise principalement entre les équipes qui sont à l'origine des opérations et celles qui les mettent en œuvre. La structure du groupe doit maintenir et assurer une distinction nette entre celui qui opère et celui qui valide, entre celui qui gère pour compte propre et celui qui gère pour compte de tiers, etc.
- Un référentiel d'instructions :** les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer sont formalisés et diffusés dans l'ensemble du groupe au moyen d'instructions écrites, qui constituent le référentiel de base du Contrôle Interne.

Les principaux risques sont regroupés en huit familles : risque de crédit et contrepartie, marché, comptable, administratif, informatique, commercial et réputation, juridique et fiscal, ressources humaines. L'ensemble de ces risques à l'exception des deux premiers constitue les risques opérationnels. Cette nomenclature est évolutive pour s'adapter au fil des années au développement du groupe et au changement de nature des risques eux-mêmes.

Par ailleurs, quatre niveaux de contrôle ont été définis pour assurer la sécurité du dispositif : les contrôles de premier et de deuxième niveau permettent de veiller à la qualité d'exécution des opérations, le contrôle de troisième niveau est dévolu à la tutelle fonctionnelle, enfin le contrôle de quatrième niveau, confié à l'Inspection Générale, a pour objet de vérifier la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au niveau de la maison mère et de toutes ses filiales.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST ADAPTÉ À L'ORGANISATION ET À LA TAILLE DU GROUPE

Le groupe BNP Paribas a une dimension mondiale. Il est structuré en pôles d'activité qui rassemblent les métiers. Son unité est assurée par la coordination et le pilotage exercés par la Direction Générale et les Fonctions Centrales. Le dispositif de Contrôle Interne constitue un cadre d'ensemble qui participe totalement à cette volonté. Une note d'organisation diffusée dès janvier 2000 précise le rôle des différents intervenants du dispositif de contrôle interne.

- Le Group Risk Management (GRM)** exerce une autorité hiérarchique sur la filière risque de crédit, de contrepartie et de marché du groupe. Il assure directement le contrôle des risques dont il a la charge et délègue l'exercice des contrôles fonctionnels aux équipes d'audit des pôles. Il contrôle la valorisation des instruments de marché et intervient dans les risques "opérationnels".

- **La ligne Compliance** (“déontologie”) est en charge du respect des textes édictés par les autorités régulatrices (“compliance”), notamment le contrôle des services d’investissement, la définition et le contrôle des engagements déontologiques des personnels et la prévention du blanchiment de l’argent d’origine criminelle.
- Les autres **Fonctions Centrales** sont chargées de définir leur dispositif de contrôle pour la famille de risque dont elles sont responsables et d’en évaluer l’efficacité. Elles délèguent, en partie, la maîtrise de ces risques aux pôles opérationnels et sont tenues d’exercer un contrôle de leur délégation.

Dans ce cadre général défini pour le groupe, chaque **filiale/territoire** est placé sous la supervision d’une entité responsable qui, en s’appuyant sur l’organe délibérant, veille à la coordination de sa politique et de son contrôle interne avec ceux du groupe.

Clé de voûte du système de Contrôle Interne, **l’Inspection Générale** constitue l’ultime niveau de contrôle ou le “contrôle des contrôles” : elle doit évaluer l’efficacité du système et en détecter les éventuels dysfonctionnements. Directement rattachée au Président, elle effectue ses investigations en toute indépendance. Elle est constituée de l’Inspection et de la Coordination mondiale de l’audit interne (CMAI).

- **L’Inspection** réalise ses contrôles sur les dispositifs de maîtrise des risques dans toutes les entités du groupe. Elle conduit en tant que de besoin des investigations sur les risques eux-mêmes, l’organisation des pôles, métiers, fonctions du groupe, leurs moyens et leur management.
- **CMAI** coordonne l’ensemble des travaux de la filière audit, exerce une autorité fonctionnelle sur les audits de pôles et de fonctions (gestion des ressources humaines, choix des organisations, reporting, pilotage) et assure la maintenance du référentiel de Contrôle Interne du groupe BNP Paribas. Véritable fournisseur de services pour la “Filière Audit”, CMAI favorise le partage des bonnes pratiques, des méthodologies et la maîtrise d’ouvrage des outils communs à l’ensemble de la ligne audit.

LE RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE EST UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

Afin d’améliorer l’efficacité des forces d’audit et d’inspection du groupe, le développement d’un certain nombre d’outils a été poursuivi ou initié. Conformément aux principes édictés dans le cadre du rapprochement, l’Inspection Générale BNP Paribas a étudié les pratiques des deux établissements et retenu les plus adaptées au nouveau périmètre. Plus généralement, l’Inspection Générale s’adapte aux mutations du groupe et de son environnement. Ses pôles “Méthodologie et Maîtrise d’Ouvrage” et “Outils d’Aide à l’Audit” sont en charge de faire évoluer l’ensemble des supports mis à la disposition des inspecteurs et des auditeurs.

CMAI, en charge d’un rôle important de coordination, va poursuivre et renforcer la communication initiée au sein de la filière audit interne pendant l’exercice 2000. En parallèle, les forums de la filière audit interne favorisent les échanges entre les principaux intervenants, le partage des connaissances et la diffusion des meilleures pratiques. Elle participe en outre à la diffusion de la culture du contrôle interne au sein du groupe.

Au-delà de son autorité fonctionnelle, CMAI est également un acteur majeur dans son rôle de prestataire de services pour l’ensemble des forces d’audit interne. À ce titre, il a été décidé de poursuivre la démarche ISO 9001 engagée dès 1999, CMAI réaffirmant ainsi son engagement à servir au mieux ses “clients”. Le système de management par la qualité est désormais en place.

Le groupe se dote ainsi des moyens nécessaires pour élever son organisation à un niveau d’efficacité optimale.

5. LA GESTION DES RISQUES

La volonté d'assurer la sécurité et l'efficacité du nouveau dispositif de gestion des risques a été l'objectif prioritaire d'une année 2000, elle-même marquée par un contexte général de volatilité et de montée des risques de crédit, la qualité de nos engagements demeurant satisfaisante.

LE DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Héritier des entités et procédures respectives de la BNP et de Paribas, le nouveau dispositif a été organisé à partir de l'adoption des meilleures pratiques, de telle façon que soient assurées la sécurité et l'efficacité du dispositif de contrôle, a priori et en continu, des risques.

Par ailleurs, la volonté de renforcer la capacité de la Fonction Risques à apprécier les conditions de l'environnement concurrentiel pour un développement sain de l'activité et d'un service adapté aux besoins des pôles, métiers et territoires a aussi conduit à définir et déployer un dispositif largement décentralisé proche des principales entités, pôles, métiers ou territoires, créateurs de risques.

Les principes retenus dans le cadre de la fusion

Les éléments qui fondent l'organisation et les missions présentes de la fonction mondiale dénommée GRM (Group Risk Management/Gestion des Risques) peuvent se résumer en quatre points principaux :

- **Un partage clairement réaffirmé des responsabilités**
Si la Direction Générale a seule qualité pour déterminer l'appétit au risque de la banque, la responsabilité première des risques demeure celle des pôles et métiers qui les proposent et se doivent, au titre du contrôle de premier niveau, d'en connaître à tout moment l'évolution. Pour sa part, GRM a pour mission, au titre d'entité de contrôle de deuxième niveau, de garantir à la Direction Générale que les risques pris par la banque sont compatibles avec son objectif de rentabilité et de notation sur le marché.
- **Un positionnement mondial d'indépendance de GRM vis-à-vis des pôles, des métiers et des territoires**
De façon concrète, ce qui est recherché par le rattachement direct de GRM à la Direction Générale, ce sont :
- l'objectivité du contrôle de deuxième niveau, non impliqué dans la logique commerciale ;

- une alerte et une information plus rapide, plus complète et plus anticipatrice sur l'éventuelle dégradation des risques ;
- une diffusion et une pratique uniforme dans toute la banque des standards de qualité définis au travers des procédures ;
- la qualité des méthodes et des procédures de suivi mises en œuvre par des professionnels du risque, tenus de les évaluer et faire évoluer au regard des meilleures pratiques de la concurrence internationale.

- **L'assurance d'une couverture de tous les risques**

À côté des deux grandes catégories traditionnelles de risques - risques de crédit et de contrepartie d'une part et risques de marché et de liquidité d'autre part -, trois autres catégories de risques sont à distinguer :

- *Les risques opérationnels*

En anticipant sur les exigences prochaines des régulateurs, la banque regroupe sous ce vocable les risques de pertes directes ou indirectes pouvant résulter de dysfonctionnements dans le déroulement de l'activité, de l'absence de maîtrise d'un environnement externe en constante évolution ou enfin de ressources humaines, informatiques ou physiques non adaptées à la conduite de l'activité.

- *Les risques de business*

Ceux-ci sont les risques liés, en situation de baisse des volumes et/ou du niveau des marges, à la rigidité des coûts fixes.

- *Les risques assurances*

Ce sont les risques spécifiques liés aux variations inattendues des sinistralités.

Si la distinction est nécessaire, parce que les exigences notamment en matière de suivi et de quantification sont très spécifiques, il convient de souligner que la complexité des produits et des activités a pour conséquence une imbrication de plus en plus grande des risques entre eux, ce qui oblige à renforcer la coordination entre spécialistes, afin que les corrélations soient identifiées et que soient définis les moyens de minimiser ou d'optimiser en permanence le risque final pour la banque.

- **Intervention de GRM à tous les niveaux de la chaîne de prise de risques**

En référence à nos obligations en matière de contrôle telles que définies par le règlement n° 97-02 établi par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, les missions permanentes de GRM se définissent comme suit :

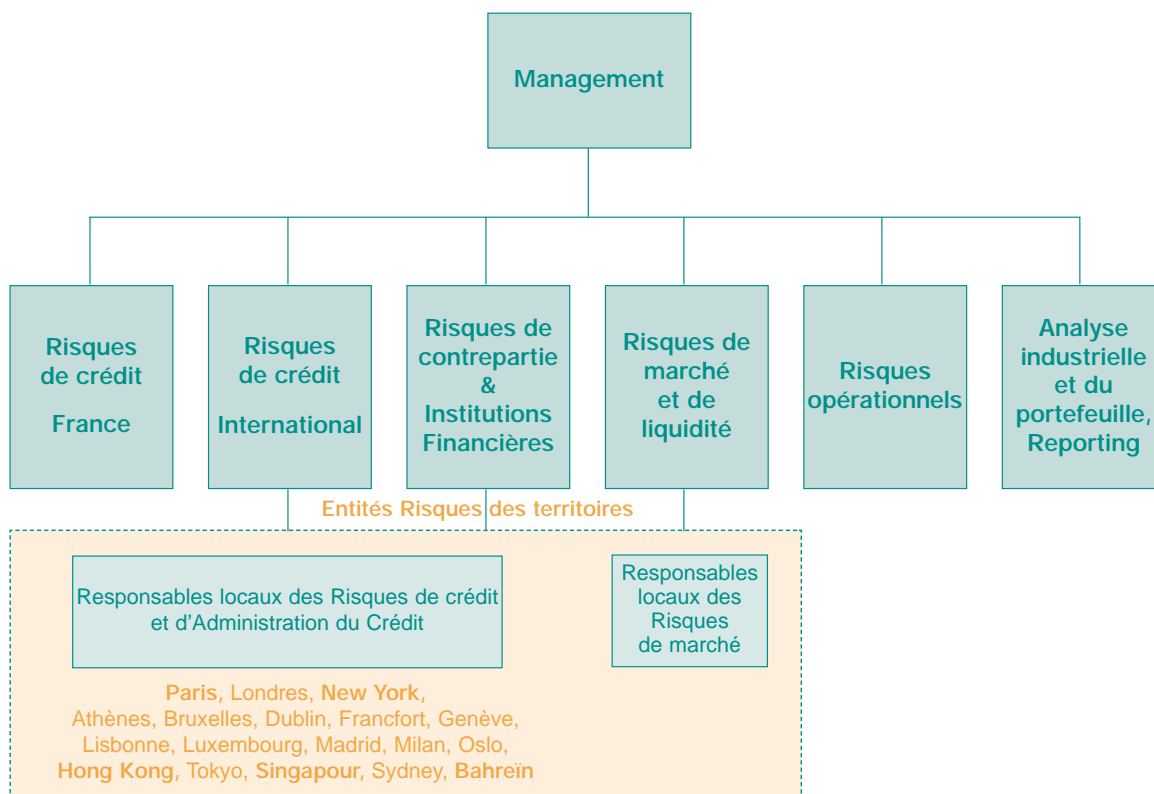
- fonction "politique" : formuler, pour la Direction Générale, des recommandations en matière de politiques de prise de risques et assurer la validation des nouveaux produits et des nouvelles activités exposant le groupe à de nouvelles situations de risques ;
- fonction "mesure et analyse" : garantir la qualité et la cohérence des méthodologies appliquées et la disponibilité des outils de mesure et d'analyse des risques et du capital économique ;
- fonction "anticipation" : assurer, en liaison avec la Direction des études économiques, la conception des outils et des études permettant d'anticiper les effets des changements de l'environnement sur le portefeuille du groupe ;
- fonction "approbation des crédits et des limites de trading" : veiller, au titre du deuxième regard, à ce que les risques pris par les pôles et métiers se situent à un niveau acceptable pour le groupe et cohérent avec ses objectifs de rating et de rentabilité ;

- fonction "suivi et contrôle" : garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi des risques et assurer le contrôle de conformité ; veiller à la bonne évaluation des actifs, tant engagements de crédit que positions de marché, et garanties et sûretés qui leur sont attachées ; veiller à la qualité des paramètres de valorisation utilisés pour cette évaluation (notation de contreparties, taux global de récupération, paramètres de marché) ; contribuer à la correcte détermination du besoin de provisionnement ;
- fonction "reporting" : assurer un reporting exhaustif et fiable de nos risques pour la Direction Générale, les pôles et métiers, les auditeurs, les autorités réglementaires et les agences de rating.

La mise en place réalisée au cours de l'année

• **Organisation**

- Le nouvel organigramme de GRM se présente comme suit :



- Fondée sur une approche différenciée par type de risques, la structure est complétée, pour le risque de crédit/contrepartie, par l'entité "Analyse industrielle et du portefeuille, Reporting" (IPAR) dont la mission est de proposer les lignes directrices des politiques de crédit (générales ou sectorielles) et de définir méthodes, conditions et orientations d'une gestion active du portefeuille.
- Le déploiement, tant au siège que dans les 18 implantations dans le monde directement rattachées à GRM, a été réalisé sans difficulté particulière et selon le calendrier prévu. Pour sa part, la liaison fonctionnelle avec les Responsables locaux des Risques (crédits et marchés) des autres territoires s'est déployée en fin d'année.

• Processus de décision

Le nouveau processus de décision repose sur l'existence de quatre Comités de Direction Générale :

- *Le Risk Policy Committee*, direct héritier de celui créé à la BNP, a vu son rôle substantiellement élargi. Réuni mensuellement, il est le cadre où se définissent les orientations générales permettant de cadrer en permanence l'appétit au risque de la banque. Il peut aussi se saisir ou être saisi de toute question relative aux risques de la banque.
- *Le Market Risk Committee*. Il se réunit mensuellement ; il a pour mission de définir les différentes limites des activités de marchés et de suivre l'exposition de la Banque dans ce domaine. Il approuve également les méthodes et procédures de suivi du risque de marché.
- *Le Comité de Crédit de Direction Générale (CCDG)* a été mis en place dans sa nouvelle forme dès avril 2000. Présidé par l'un des Directeurs Généraux ou par le Directeur des Risques, il se présente comme l'instance ultime de décision du groupe en matière de prise de risques de crédit et de contrepartie. Sa périodicité est bi-hebdomadaire, étant entendu que le Comité peut être réuni à la demande si l'urgence des affaires le justifie.
- *Le Comité des Débiteurs de Direction Générale*. Celui-ci se réunit mensuellement et a vocation à suivre et décider des provisions à constituer pour chaque risque de crédit compromis, au-delà des éventuelles délégations accordées en ce domaine.

• Procédures et méthodologies

Les procédures cadres de définition des processus de décision et de suivi des risques ont été réécrites en fonction de la nouvelle organisation et des missions imparties à chaque entité.

Les points nouveaux couverts ou les actions menées en cours d'année peuvent se résumer comme suit :

Tous risques

- Définition et mise en place, à côté de la procédure d'approbation des risques, d'une procédure dite de "validation des nouveaux produits et nouvelles activités" ; celle-ci exige un inventaire encore plus exhaustif des risques potentiels et subordonne toute mise en place à une série de conditions préalables afin de garantir la minimisation des risques.
- Définition des nouveaux référentiels clients/produits communs à l'ensemble de la banque.
- Choix des systèmes cibles d'enregistrement et de suivi des risques et surveillance des risques (opérationnels) liés à la migration des données de risques vers ces mêmes systèmes.
- Validation de l'approche capital économique pour cerner la charge du risque encouru par la banque et lancement dès juin 2000 d'un projet transversal test sur le périmètre de la Banque de Financement et d'Investissement.

Risques de crédit/contrepartie

- Une nouvelle politique de notation des contreparties a été mise en place dès mai 2000. Établie sur une échelle de douze notes et de près de 30 sous-catégories, la notation prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie et le taux global de récupération (lui-même est fonction de la structure des transactions). L'évaluation intervient dans le cadre du processus d'approbation des crédits : la qualité repose sur l'expertise des intervenants (commerciaux et responsables risques de crédit/contreparties, étant entendu que ces derniers sont les décideurs finaux) et sur l'existence d'outils adaptés ; une base interne permet de backtester en permanence la cohérence et la solidité du dispositif. Tout cela s'inscrit en anticipation sur les prochaines exigences des régulateurs au titre de l'adéquation des fonds propres.

- Afin d'assurer un bon fonctionnement du CCDG, une redéfinition complète du dispositif des délégations de crédit a été effectuée dès avril 2000. Celui-ci repose sur l'obligation faite aux délégataires de recueillir l'avis conforme d'un représentant indépendant de la Fonction Risques, que ce soit au travers d'un processus de recueil de signatures, ou par la tenue formelle d'un Comité de Crédit.

Les délégations se déclinent par catégories de rating internes de la contrepartie et prennent en compte la spécificité de chaque activité (métiers de Financement, Banque de Détail, métier Titres, Banque Privée, Immobilier, etc.).

Le dispositif de délégations garantit la cohérence de l'approche du risque et la remontée au bon niveau de décision des dossiers importants, complexes ou sensibles.

- Pour leur part, les procédures de prises de risques pays et de suivi des créances risquées ont été revues.
- Les modalités d'intervention des entités locales de "Credit Control" (nouvelle dénomination des administrations du crédit) ont été précisées et mises en place tant au siège que dans l'ensemble du Réseau International. L'enjeu est que la fonction GRM soit capable en permanence de garantir la conformité des risques, la fiabilité des données et la qualité du suivi du risque pendant toute sa durée.
- Au plan méthodologique, l'année a été marquée par une extension à l'ensemble du portefeuille de la méthodologie de calcul du capital économique.

Risques de marché et de liquidité

- Des ressources importantes ont été mobilisées afin d'intégrer l'ensemble du portefeuille de risques de marché du groupe au sein du système de Valeur en Risque ("modèle interne MRS"). L'essentiel des positions a été intégré dès le 31 mars 2000.
- Le modèle interne a été validé par la Commission Bancaire pour les déclarations réglementaires à partir du 30 juin 2000. La validation a porté sur l'intégralité du périmètre couvert ainsi que sur l'ensemble des méthodologies présentées, notamment :
 - la capture de la corrélation entre catégories de facteurs

de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits ;

- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de trading de crédit.

Le modèle interne est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché. L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou "Gross Earnings at Risk" (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

- Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Trente mille mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.
- Les Valeurs en Risque ont été établies sur base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading ;
 - intervalle de confiance de 99 % (*i.e.* sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes) ;
 - données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

- Le processus de prise de risques de marché a été renforcé par l'extension à tout le groupe de trois types de mesures :
 - la *définition d'un ensemble de limites*. Celles-ci prennent la forme de limites de VaR ou de limites dites "nominales" (limites de trading pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité) ;
 - l'*établissement de délégations de prises de risques*. Pour le trading secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR (mesure de VaR produite par MRS) ou OYE (One Year Equivalent) ; pour l'underwriting, il est fait référence à une échelle de qualité des signatures ;
 - la *création de nouveaux Comités* associant les métiers de Marchés et les entités Risques concernées (Market & Liquidity Risk et/ou Counterparty Risk & Financial Institutions) : Fixed Income Commitment Committee ("FICC"), Equity Underwriting Committee ("EUC"), Equity Linked Underwriting Committee ("ELUC") et Credit Trading Review Committee ("CTRC").
- Le risque de modèle et de liquidité a été prioritairement encadré.

Le développement des différentes activités de produits dérivés ne peut s'effectuer que si, en parallèle, l'identification des risques induits de modèle et d'illiquidité est assurée et si est mise en place une politique claire et transparente de constitution de réserves pour garantir une réévaluation conservatrice, mais à la "fair value", des portefeuilles concernés.

Risques opérationnels

En anticipant sur la réflexion en cours des régulateurs, la banque a retenu le concept de risques opérationnels et la nécessité d'une approche globale de ce risque par types de métiers. Le périmètre de la Banque de Financement et d'Investissement a été retenu comme premier cadre d'application du dispositif.

Pour garantir l'efficacité du nouveau dispositif, tel qu'il s'est déployé au travers des actions qui viennent d'être rappelées, un important effort de formation a été mené dans l'ensemble du groupe. Il sera poursuivi pour fonder, sur une base solide, la nouvelle culture commune du risque qu'il convient d'instaurer.

PAS DE CONCENTRATION PRÉOCCUPANTE AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT

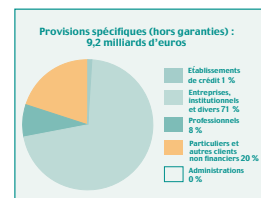
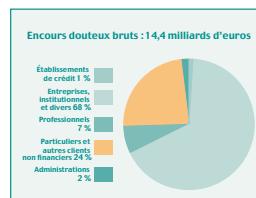
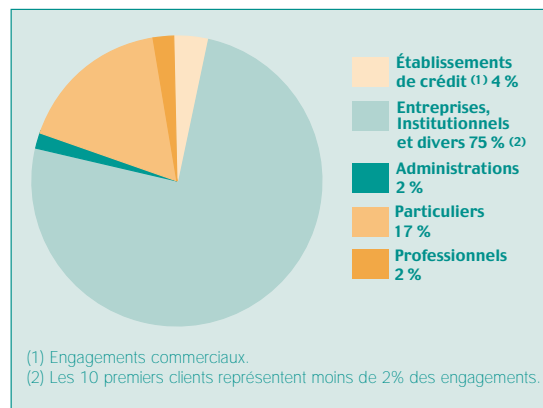
• **Un contexte économique contrasté**

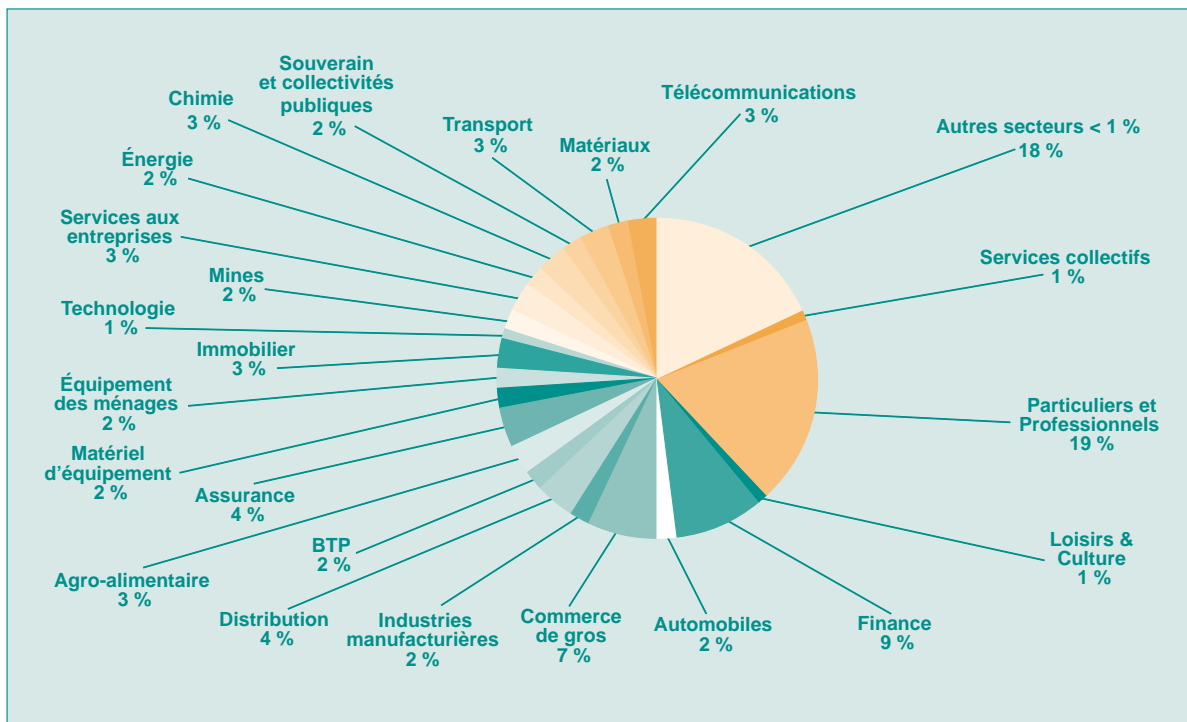
Le constat tant dans l'année que dans l'espace géographique où le groupe opère est net. Si en Europe, et plus particulièrement en France, la croissance économique a été vigoureuse, la situation dans le reste du monde s'est assombrie depuis le dernier trimestre, avec l'éloignement des perspectives de reprise au Japon et surtout le ralentissement aux États-Unis. La forte volatilité des marchés, que ce soient ceux des matières premières, des changes, de la dette ou des actions, a été le reflet de ces incertitudes et n'a pas été sans compliquer la gestion des risques. Le souci de la rigueur, de la diversification et de l'anticipation a cependant permis de maintenir à un bon niveau de qualité des engagements globalement stables (en euros, en dollars).

• **La diversification et qualité du portefeuille**

Le portefeuille global des engagements commerciaux de la Banque représente **388,6 milliards d'euros*** au 31 décembre et sa répartition par grande catégorie de clientèle est restée stable.

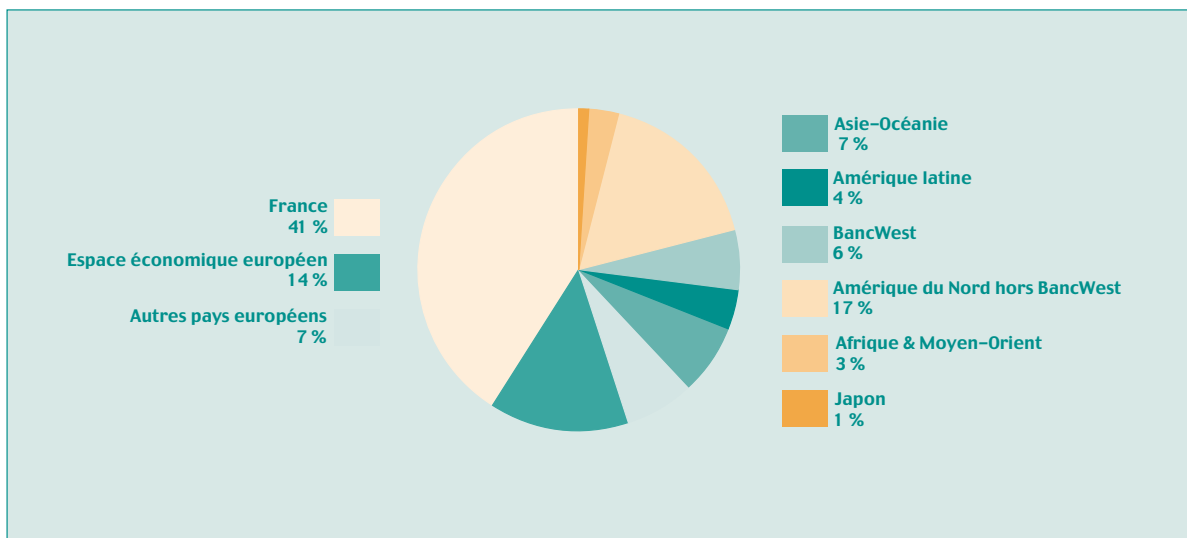
* Engagements commerciaux risques bilan et hors bilan, non pondérés





L'analyse du portefeuille ne fait ressortir aucune concentration sectorielle particulière, nulle industrie ne représente plus de 5 % du total des engagements à l'exception du secteur financier et du commerce de gros.

La répartition du portefeuille selon l'axe géographique montre que les engagements sur les pays émergents représentent environ 13 % des engagements totaux sur la clientèle.



• Ventilation des créances douteuses

En milliards d'euros	Établissements de crédit	Entreprises, institutionnels et divers	Professionnels	Particuliers et autres clients non financiers	Administrations	Total
Encours douteux bruts	0,2	9,4	1,0	3,5	0,3	14,4
Provisions spécifiques (hors garanties)	0,1	6,6	0,7	1,8	0	9,2
Garanties	-	-	-	-	-	< 0,6 >
Taux de couverture	55 %*	70 %*	66 %*	52 %*	-	67 %

* Hors garanties.

• Poursuite de l'amélioration du portefeuille en France

En France, l'environnement a été favorable, avec une poursuite de la baisse de la part des crédits douteux pour pratiquement tous les types de clientèle.

La position de la banque dans le secteur des professionnels de l'immobilier a fait l'objet d'une étude approfondie pour éviter tout relâchement de la vigilance au moment où le marché se redresse très significativement. Les engagements sur le secteur sont de bonne qualité, modérés pour l'acteur majeur que nous sommes alors même que le risque de retournement sectoriel paraît encore éloigné.

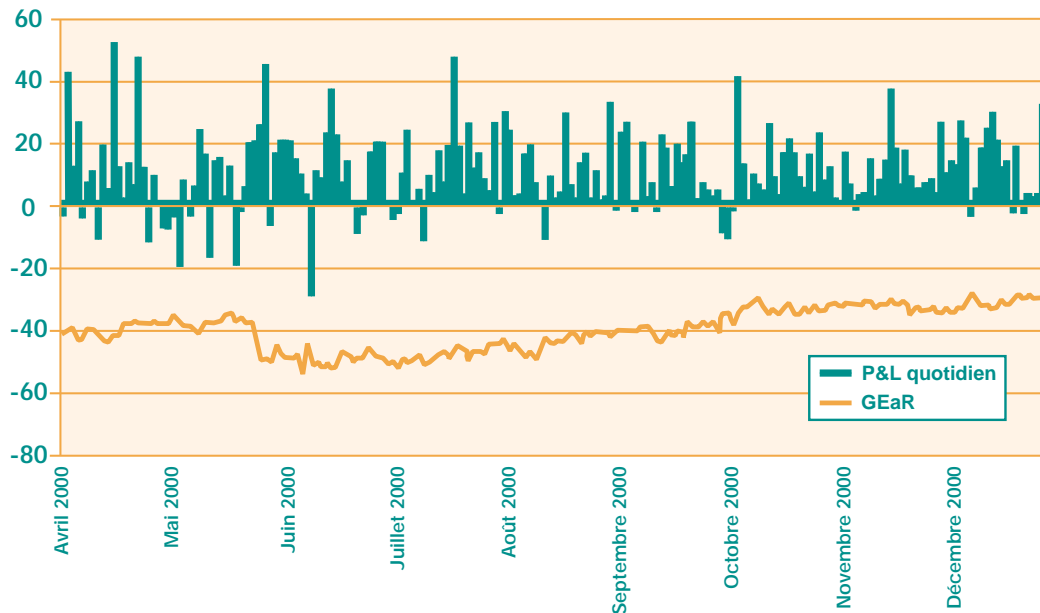
• Une bonne maîtrise des risques

L'année 2000 a été marquée par une attention particulière sur les risques du secteur des télécommunications et sur les États-Unis.

- Les crédits aux entreprises de télécommunications totalisent environ 3 % des engagements sur la clientèle, soit la part du secteur dans le Produit National Brut français et nettement moins que son poids dans la capitalisation boursière. Malgré un accroissement significatif des besoins de financement du secteur des télécommunications dans le monde, les engagements de la banque gardent une très bonne qualité : les trois quarts d'entre eux portent sur des emprunteurs solides (Investment Grade) ou sont relatifs à des projets sponsorisés par de grandes entreprises. Un dispositif de surveillance rapproché de nos engagements existait depuis plusieurs années et a été encore renforcé dès le printemps 2000.

- L'exposition de BNP Paribas (hors BancWest) sur les États-Unis (emprunteurs US) s'élève à 9 % des crédits tirés de la clientèle. Le portefeuille porte aux 3/4 sur des emprunteurs Investment Grade. La dégradation observée du risque de crédit avait été anticipée dès la fin 1999. Les encours ont été stabilisés et les provisions générales renforcées dès l'année dernière. Les risques de BancWest (6 % des crédits tirés du groupe), dont la majorité des engagements, très diversifiés, portent sur la Californie et Hawaii, continuent d'être bien maîtrisés, avec une baisse sur un an de la part des encours non performants.

Graphique de Backtesting : P & L quotidiens par rapport au GEaR (1 jour)



MAÎTRISE DU RISQUE DE MARCHÉ

Afin de s'assurer de la qualité du modèle de mesure des risques de marché, les pertes et profits quotidiens sont comparés avec les valeurs en risque (1 jour - 99 %) de la journée précédente. Le but de ce processus, connu sous le nom de "backtesting", est d'analyser les pertes qui dépasseraient les valeurs en risque, ou exceptions. Comme le montre le graphe ci-dessus, aucune exception n'a été constatée entre le 31 mars 2000 (date de mise en place du système pour le périmètre consolidé BNP Paribas) et la fin de l'année 2000.

6. LA GESTION DE BILAN

La direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (GAP Trésorerie) est supervisée par deux comités, présidés chacun par un Directeur Général :

- un *comité GAP Trésorerie/Banque Commerciale*, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale, et à la gestion des risques de taux associés ;

- un *comité GAP Trésorerie/Banque d'Investissement*, responsable de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du groupe, de la gestion des fonds propres, du risque de change structurel et du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

GESTION DE LA LIQUIDITÉ

L'ensemble des besoins en cash du groupe est centralisé au GAP Trésorerie. La Trésorerie est responsable du refinancement interbancaire et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial papers...). La Gestion Actif-Passif est en charge des programmes d'émissions de BMTN et EMTN, des émissions obligataires seniors ou subordonnées, de la titrisation des créances du pôle Banque de Détail et des émissions d'actions de préférence.

En 2000, les émissions de ressources à plus d'un an ont atteint 3,4 milliards d'euros dont 800 millions sous forme subordonnée. La totalité des émissions seniors a été réalisée sous forme de placements privés, le plus souvent structurés. Les émissions subordonnées ont été placées pour moitié par le réseau France.

Les opérations de titrisation réalisées en 2000 ont permis de lever environ 2 milliards d'euros de ressources dont 1,2 milliard pour UCB (et sa filiale espagnole UCI) et 0,8 milliard pour Cetelem (et sa filiale italienne Findomestic). La banque a réalisé une émission d'action de préférence aux États-Unis de 500 millions de dollars, éligible au noyau dur (Tier 1) des fonds propres.

La situation de liquidité consolidée du groupe à court et moyen terme est régulièrement mesurée. Le comité GAP Trésorerie/Banque d'Investissement a fixé des limites de tirage au jour le jour pour les activités de marché (taux, actions, change) et des plafonds d'impasse au-delà d'un an sur les activités bancaires.

L'impasse de liquidité consolidée à plus d'un an est mesurée sur la base des emplois et ressources échéancés contractuellement (y compris crédits confirmés non tirés pondérés à 30 %) et conventionnellement (comptes à vue créditeurs et débiteurs, livrets d'épargne...). Fin 2000, elle était inférieure à 15 % des emplois à plus d'un an, à comparer à une limite interne de 25 %.

GESTION DU RISQUE DE TAUX GLOBAL

Le risque de taux lié aux opérations commerciales du réseau France et des filiales spécialisées est géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie au travers du banking book, qui comprend également les opérations de couverture réalisées. Les impasses de taux du banking book sont mesurées chaque mois, les options comportementales étant intégrées en équivalent delta.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la Banque de Détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève de l'approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de backtestings réguliers, sont présentées et validées par le comité GAP Trésorerie/Banque Commerciale.

Le risque de taux structurel de BNP Paribas est mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Au cours de l'année 2000, la Direction Générale a fixé des limites sur la gestion du risque de taux global.

La première limite porte sur la sensibilité des revenus de la banque commerciale en France, y compris les opérations de couvertures réalisées par la Gestion Actif-Passif, à une variation instantanée et parallèle de la courbe des taux de ± 100 pb. La seconde limite porte sur l'impasse de taux du banking book et est fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à moyen et long terme. Ce type de limite est également utilisé pour encadrer le risque de taux des filiales ayant une activité de banque de détail.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE STRUCTUREL

Les positions de change liées aux résultats rapatriables des filiales et succursales étrangères sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif, qui effectue les couvertures mensuellement.

Pour l'essentiel, la position de change structurelle du groupe résulte des dotations et titres de participations en monnaies étrangères financés par achat de la devise. La politique du groupe consiste en général à emprunter la devise d'investissement de façon à l'immuniser contre le risque de change. Toutefois, pour la plupart des devises exotiques, le financement est réalisé par achat.

Comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDÉS

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Les informations comptables et financières consolidées du groupe BNP Paribas, présentées dans les pages 133 à 211 résultent de l'application des principes comptables généraux et des règles de consolidation applicables en France aux établissements de crédit.

Comme la société Paribas, ainsi que ses filiales, ont été consolidées au sein du nouveau groupe BNP Paribas pour la première fois au 31 décembre 1999, le compte de résultat comprend :

- pour l'exercice 2000, les résultats du groupe BNP Paribas ;
- pour l'exercice 1999, les résultats annuel du groupe BNP hors Paribas ainsi que les résultats du dernier trimestre du groupe Paribas ;
- pour l'exercice 1998, les résultats du groupe BNP.

Le bilan au 31 décembre 2000 est celui du nouveau groupe BNP Paribas, issu de la fusion intervenue lors de l'assemblée générale mixte du 23 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 1999 correspond à la consolidation

des deux groupes à cette date. Les éléments de 1998 qui figurent dans cette présentation réglementaire sont dans tous les cas (bilan, compte de résultat, notes annexes) ceux qui ont été publiés à ces dates par le groupe BNP dans son périmètre de l'époque, retraités afin de tenir compte de l'application en 1999 et en 2000 de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière et à la comptabilisation des impôts différés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée. Afin de pouvoir évaluer la véritable capacité bénéficiaire du nouveau groupe BNP Paribas et la comparer de façon pertinente à celle de l'exercice précédent, des comptes pro forma ont été établis en agrégeant les comptes des groupes Paribas et BNP pour la totalité de l'exercice 1999. Les principaux éléments de ces comptes sont présentés dans le rapport de gestion pages 108 à 130.

SOMMAIRE

Bilan consolidé	p 134
Compte de résultat consolidé	p 136
Tableau de financement consolidé	p 137

Notes annexes

Note 1	Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés	p 138
Note 2	Périmètre de consolidation	p 150
Note 3	Contribution aux états financiers du groupe BNP Paribas de Paribas et de ses filiales en 1999	p 170
Note 4	Opérations interbancaires et assimilées	p 171
Note 5	Opérations avec la clientèle	p 172
Note 6	Placements financiers des entreprises d'assurance	p 172
Note 7	Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement	p 173
Note 8	Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	p 175
Note 9	Provisions pour créances douteuses et risques pays	p 177
Note 10	Immobilisations financières	p 178
Note 11	Immobilisations incorporelles et corporelles	p 179
Note 12	Comptes de régularisation et autres actifs	p 180
Note 13	Écarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées	p 180
Note 14	Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires	p 181
Note 15	Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables	p 181
Note 16	Emprunts obligataires	p 182
Note 17	Provisions techniques des entreprises d'assurance	p 183
Note 18	Comptes de régularisation et autres passifs	p 183
Note 19	Provisions pour risques et charges	p 183
Note 20	Dettes subordonnées	p 184
Note 21	Fonds pour risques bancaires généraux	p 185
Note 22	Capitaux propres consolidés	p 186
Note 23	Engagements hors bilan	p 193
Note 24	Opérations sur instruments financiers à terme	p 194
Note 25	Exposition au 31 décembre 2000 du groupe BNP Paribas aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers	p 197
Note 26	Régimes de retraite et de prévoyance	p 198
Note 27	Échéances des emplois et des ressources	p 199
Note 28	Intérêts et produits et charges assimilés	p 200
Note 29	Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit	p 200
Note 30	Produits et charges sur opérations avec la clientèle	p 200
Note 31	Revenus des portefeuilles-titres	p 201
Note 32	Commissions nettes	p 201
Note 33	Marge technique et financière des entreprises d'assurance	p 202
Note 34	Frais de personnel	p 202
Note 35	Plans d'options d'achat et de souscription d'actions	p 203
Note 36	Gains nets sur actifs immobilisés	p 205
Note 37	Résultat exceptionnel	p 206
Note 38	Informations sectorielles	p 207
Note 39	Impôt sur les bénéfices	p 208
Note 40	Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	p 210
Note 41	Effectifs	p 210
Note 42	Résultat réglementairement publiable	p 211

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998 ^(*)
Opérations interbancaires et assimilées (note 4)			
Caisse, banques centrales, CCP.....	8 140	6 031	3 666
Effets publics et valeurs assimilées (note 7).....	59 548	61 803	40 394
Créances sur les établissements de crédit.....	130 613	159 772	71 298
Total des opérations interbancaires et assimilées	198 301	227 606	115 358
Opérations avec la clientèle (note 5)			
Créances sur la clientèle.....	212 301	197 114	138 283
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées.....	18 609	16 281	9 258
Total des opérations avec la clientèle	230 910	213 395	147 541
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7)	31 955	57 278	16 614
Actions et autres titres à revenu variable (note 7)	39 020	26 682	6 570
Placements des entreprises d'assurance (note 6)	54 645	47 929	23 127
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 8)			
Participations et parts dans les entreprises liées.....	2 421	4 341	1 785
Autres titres détenus à long terme.....	5 620	3 477	1 691
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	8 041	7 818	3 476
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			
Financières.....	2 023	2 158	144
Non financières.....	162	105	87
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	2 185	2 263	231
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	5 831	5 170	2 411
Écarts d'acquisition (note 13)	2 540	1 389	215
Comptes de régularisation et actifs divers (note 12)	120 609	109 095	31 339
Total de l'actif	694 037	698 625	346 882

HORS BILAN

Engagements de financement donnés (note 23).....	134 172	121 791	67 690
Engagements de garantie donnés (note 23).....	60 071	56 963	31 603
Engagements sur titres (note 23).....	8 705	10 236	5 956
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance.....	515	598	-
Opérations sur instruments financiers à terme (note 24).....	8 291 838	7 377 840	2 575 033

* Cf. en note 1, les éléments d'appréciation permettant la comparabilité.

PASSIF

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998 (*)
Opérations interbancaires et assimilées (note 14)			
Banques centrales, CCP	461	459	3 399
Dettes envers les établissements de crédit	195 794	230 614	103 704
Total des opérations interbancaires et assimilées	196 255	231 073	107 103
Opérations avec la clientèle (note 15)	172 877	149 003	117 483
Dettes représentées par un titre			
Bons de caisse (note 15)	6 683	5 793	4 863
Titres du marché interbancaire (note 14)	540	623	172
Titres de créances négociables (note 15)	53 215	55 005	24 081
Emprunts obligataires (note 16)	15 196	15 617	6 413
Autres dettes représentées par un titre	91	61	108
Total des dettes représentées par un titre	75 725	77 099	35 637
Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 17)	54 093	47 724	24 020
Comptes de régularisation et passifs divers (note 18)	152 253	151 735	39 106
Écarts d'acquisition	31	3	3
Provisions pour risques et charges (note 19)	5 594	6 166	2 866
Dettes subordonnées (note 20)	11 745	11 977	8 258
Fonds pour risques bancaires généraux (note 21)	1 039	1 040	1 038
Intérêts minoritaires (note 22)	2 812	3 016	1 114
Capitaux propres, part du groupe (note 22)			
Capital souscrit	1 792	1 799	832
Primes d'émission et d'apport	10 962	11 709	3 421
Réserves consolidées et assimilées	4 735	4 797	4 887
Résultat de l'exercice	4 124	1 484	1 114
Total des capitaux propres, part du groupe	21 613	19 789	10 254
Total du passif	694 037	698 625	346 882

HORS BILAN (note 23)

Engagements de financement reçus	6 625	11 233	3 791
Engagements de garantie reçus	39 901	40 034	23 348
Engagements sur titres	9 327	12 725	8 604
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	2 659	2 710	-

* Cf. en note 1, les éléments d'appréciation permettant la comparabilité.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2000	1999	1998
Intérêts et produits assimilés (note 28)	39 780	24 413	20 686
Intérêts et charges assimilés (note 28)	(35 824)	(20 628)	(17 156)
Net des intérêts et produits assimilés	3 956	3 785	3 530
Revenus des titres à revenu variable (note 31)	391	175	128
Commissions nettes (note 32)	4 446	3 198	2 557
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	5 297	2 465	1 365
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	243	67	20
Autres produits (charges) nets d'exploitation bancaire	460	(157)	(143)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 33)	1 245	562	73
Produits nets des autres activités	225	111	45
Produit net bancaire (note 38)	16 263	10 206	7 575
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 34)	(6 250)	(4 040)	(3 113)
Autres frais administratifs	(3 660)	(2 277)	(1 633)
Total des charges générales d'exploitation	(9 910)	(6 317)	(4 746)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(528)	(425)	(335)
Résultat brut d'exploitation (note 38)	5 825	3 464	2 494
Coût du risque (note 9)	(1 142)	(702)	(1 206)
Résultat d'exploitation (note 38)	4 683	2 762	1 288
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence	317	19	29
Gains nets sur actifs immobilisés (note 36)	1 709	911	478
Résultat courant avant impôt (note 38)	6 709	3 692	1 795
Résultat exceptionnel (note 37)	(385)	(156)	(127)
Impôts sur les bénéfices (note 39)	(1 632)	(1 201)	(482)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(144)	(111)	(16)
Reprise (dotation) des fonds pour risques bancaires généraux	4	18	(3)
Intérêts minoritaires	(428)	(163)	(53)
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	4 124	2 079	1 114
Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas (note 40)	-	(595)	-
Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	4 124	1 484	1 114
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas, par action en euros	-	7,80	-
Résultat net, part du groupe, par action en euros	9,40	5,57	5,16
Résultat dilué par action ⁽¹⁾	9,27	5,51	5,13

(1) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat de base et le résultat dilué par action sont présentés pour les exercices clos au 31 décembre 1998, 1999 et 2000.

Les méthodes de calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action sont fondées sur l'avis de l'Ordre des Experts-Comptables n° 27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Concernant la prise en compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, BNP Paribas applique la méthode du "rachat d'actions" qui est aussi autorisée par la norme IAS 33.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

En millions d'euros	2000	1999
Ressources en capitaux permanents		
Capitaux propres		
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation		
Résultat net part du groupe et intérêts minoritaires	4 552	1 647
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	528	425
Dotations nettes aux comptes de provisions	1 081	460
Résultats des sociétés mises en équivalence	(317)	(19)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	5 844	2 513
Distribution externe	(1 120)	(941)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :		
Sur la part du groupe	(2 514)	7 205
Sur les intérêts hors groupe	(618)	1 789
Augmentation des ressources en capitaux permanents	1 592	10 566
(Diminution) augmentation des fonds pour risques bancaires généraux	(1)	2
(Diminution) augmentation des dettes subordonnées	(232)	3 719
Augmentation des ressources en capitaux permanents	1 359	14 287
Autres ressources		
(Diminution) augmentation des opérations interbancaires	(34 818)	123 970
Augmentation des dépôts de la clientèle	23 874	31 520
(Diminution) augmentation des dettes représentées par un titre	(1 374)	41 462
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance	6 369	23 704
(Diminution) augmentation des autres comptes financiers	(11 368)	38 826
Diminution (augmentation) des autres ressources	(17 317)	259 482
Diminution (augmentation) de l'ensemble des ressources	(15 958)	273 769
Emplois		
(Diminution) augmentation des prêts interbancaires	(27 082)	90 842
Augmentation des prêts consentis à la clientèle	18 689	66 758
(Diminution) augmentation des opérations sur titres	(17 957)	70 347
Augmentation des placements des entreprises d'assurance	6 716	24 802
Augmentation des immobilisations financières	2 487	17 836
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 189	3 184
(Diminution) augmentation de l'ensemble des emplois	(15 958)	273 769

NOTES

NOTE 1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

Éléments d'appréciation permettant la comparabilité

La Banque Nationale de Paris a pris le contrôle en 1999 de la société Paribas SA. Cette société ainsi que ses filiales ont été consolidées au sein du nouveau groupe BNP Paribas pour la première fois au 31 décembre 1999 ; les conséquences sur le compte de résultat de l'exercice 1999 et sur le bilan au 31 décembre 1999 du groupe BNP Paribas de la première intégration de Paribas et de ses filiales, d'une part, et de la méthode comptable utilisée pour leur consolidation, d'autre part, sont présentées respectivement en notes 3 et 22.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 de la BNP a approuvé la fusion BNP-Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. En outre, les opérations de réorganisation intervenues sur les activités et certaines structures juridiques du nouveau groupe BNP Paribas ne permettent plus en 2000 d'identifier la contribution de Paribas et de ses anciennes filiales tant au bilan qu'au résultat du nouvel ensemble.

Le groupe BNP Paribas a fait application dès 1999 de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. La présentation des états financiers relatifs à l'exercice 1998 a été retraitée en conséquence pour tenir compte de l'intégration globale des filiales à activités dissemblables (assurance, promotion immobilière).

Le groupe a appliqué par anticipation le règlement CRC n° 00-04 au 31 décembre 2000. Les principales conséquences de l'application de ce règlement sur la présentation des états financiers de BNP Paribas concernent la présentation des capitaux propres avec :

- l'intégration du résultat de l'exercice, part du groupe sous la rubrique "Capitaux propres, part du groupe";

- la création sur une ligne distincte d'une rubrique "Intérêts minoritaires" reprenant la part des intérêts minoritaires dans les réserves et dans le résultat de l'exercice.

RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Règles d'établissement des comptes consolidés

→ Première application de la nouvelle réglementation relative aux règles de consolidation en 1999

Le groupe BNP Paribas applique le règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, pour les comptes afférents à l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 1999. Les principales modifications apportées par l'application du règlement CRC n° 99-07 aux comptes consolidés du groupe BNP Paribas sont les suivantes :

- l'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par BNP Paribas et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes, en particulier l'assurance et la promotion immobilière, est consolidé par intégration globale ;
- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée, cette nouvelle approche ayant entre autres pour conséquence, d'une part, de constater des impôts différés non plus seulement probables mais également latents, et, d'autre part, de déterminer les impôts différés sur l'intégralité de la réserve latente des sociétés de crédit-bail du groupe BNP Paribas.

Les états financiers des entreprises consolidées ont été retraités afin de les rendre conformes aux règles de comp-

tabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BNP Paribas. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas. Les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 99-07 ont été calculés de façon rétrospective, conformément aux dispositions de ce règlement ; leur incidence après effet d'impôt a été déterminée à l'ouverture de l'exercice 1999 et imputée sur les réserves consolidées (note 22).

→ Première consolidation de Paribas et de ses filiales au 31 décembre 1999

La BNP ayant recueilli au 31 décembre 1999 plus de 90 % des titres de Paribas à l'issue des deux offres publiques d'échange intervenues en 1999, l'interprétation faite par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité des conditions d'application de l'article 215 de l'annexe au règlement CRC n° 99-07 rend éligible l'opération de rapprochement de la BNP et de Paribas à la méthode prévue par cet article. Cette méthode consiste à substituer au coût d'acquisition des titres de Paribas la valeur nette comptable des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de Paribas retraités aux normes comptables du groupe BNP. L'écart entre le coût d'acquisition des titres et la valeur d'entrée des actifs et des passifs de Paribas a été imputé sur la prime d'émission liée à l'augmentation de capital née de l'échange des titres (note 22).

Les méthodes comptables de la société Paribas et de ses filiales ont été harmonisées pour se conformer à celles du groupe BNP ; l'incidence des harmonisations de méthodes comptables a été imputée sur les capitaux propres de cette société à la date de son entrée dans le périmètre de consolidation. Le groupe a fait usage de la faculté laissée par la réglementation pour conduire les études d'harmonisation dans un délai s'achevant avec le premier exercice ouvert postérieurement au rapprochement. L'enregistrement des effets de ces harmonisations de méthode opéré au 31 décembre 1999 a été complété au 31 décembre 2000.

PÉRIMÈTRE, MÉTHODES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises dont le total de bilan est supérieur à 15 millions d'euros, les sociétés nouvellement créées et appelées à un fort développement, et celles dont la contribution au résultat du sous-groupe auquel elles appartiennent est jugée significative.

Lorsqu'une société du groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure. Tel est le cas en particulier des participations acquises par la BNP du fait du rapprochement avec Paribas qui sont destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activités BNP Paribas Capital. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

Méthodes de consolidation

→ Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

→ Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

→ Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20 % par le groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

Règles de consolidation

→ Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

• Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré

des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

- **Écart d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition. Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et proportionnelle sont présentés sous la rubrique "Écarts d'acquisition". La part de l'écart d'acquisition affectée à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

- **Écart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

→ **Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée**

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

→ **Opérations réciproques**

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés,

sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

→ **Opérations de crédit-bail**

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et assimilées" du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du groupe.

Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement. Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

→ **Conversion des comptes en devises étrangères**

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat de la période au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Écart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérées comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du groupe.

→ **Actions émises par BNP Paribas détenues par le groupe**

Les actions émises par BNP Paribas détenues par le groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.

- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

→ **Intégration globale des compagnies d'assurances**

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du groupe BNP Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

- **Placements des entreprises d'assurance**
Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance-vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières à revenu fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et dans le cas des valeurs mobilières amortissables, le prix de remboursement fait l'objet d'une comptabilisation au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. En cas de risque de dépréciation durable de valeurs mobilières,

une provision pour dépréciation est constituée. Si le cumul des lignes de placements immobiliers, d'actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable est globalement en moins-value latente, une provision technique est constituée au sein des provisions techniques à hauteur de cette moins-value nette.

- **Provisions techniques des entreprises d'assurance**
Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés compte tenu de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer, incluant les frais de gestion, sont constituées.

La réserve de capitalisation, destinée à couvrir la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de la compagnie d'assurances et à la diminution de leur revenu, est constituée lors des cessions (vente ou conversion) réalisées avant l'échéance des valeurs mobilières amortissables réglementées (à l'exception des obligations à taux variable). Les dotations et reprises effectuées sur cette réserve de capitalisation dans les comptes individuels des compagnies d'assurances ont été maintenues dans les comptes consolidés. Cette réserve est présentée parmi les provisions techniques.

- **Marge technique et financière des activités d'assurance**
La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat intragroupe.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité, la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions

récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels. Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

Titres

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

→ Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négocia-

tion rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

→ Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au groupe BNP Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

→ Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital-risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

→ Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation *pro rata temporis*, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

→ Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une

rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

→ Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée

n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

→ Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments de patrimoine des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part des capitaux propres revenant au groupe lors de l'acquisition des titres est également inscrite sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence".

Immobilisations

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale la Compagnie Immobilière de France l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au *pro rata* du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui

avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France, ou aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature :

dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Provisions pour risques pays

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée, d'une part, sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et, d'autre part, sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

Provisions pour risques sectoriels

Le groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de

réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

Fonds pour risques bancaires généraux

Le groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

→ Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction, est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *pro rata temporis*, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux microcouvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

→ Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

→ Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

→ Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

→ Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

Impôts sur les sociétés

Les sociétés du groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. À compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital (contre 10 % lorsque le montant de la participation était supérieur à 150 millions de francs jusqu'au 31 décembre 1999).

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % pour l'exercice 2002 et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999, dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du groupe exercent leur activité.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté

au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion. La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de retraite de Paribas.

Engagements sociaux

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière, de pensions dans le cadre de plans de retraites à prestations définies ou de plans de cessation anticipée d'activité ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté *prorata temporis*. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTES

NOTE 2 - Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué en 1999 et 2000 comme suit :

En 1999 :**Entrées au sein du périmètre de consolidation***Opération de rapprochement avec Paribas*

À la faveur des deux opérations d'offres publiques d'échange sur les actions de Paribas et de l'acquisition d'actions Paribas auprès des salariés de cette dernière titulaires

de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions, la BNP possédait, au 31 décembre 1999, 96,48 % des droits de vote de Paribas SA (note 22). Cette dernière ainsi que l'ensemble des entités de ce sous-groupe répondant aux critères de consolidation du groupe BNP sont, par conséquent, repris à compter du 1^{er} octobre 1999 dans les comptes consolidés du groupe BNP.

En outre, les entrées suivantes ont eu lieu au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Créations</i>	BNP Prime Peregrine Capital Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Securities Singapour, BNP Capital Market LLC, Jovacienne de Participations, BNP Suisse Holding SA	BNP Dresdner Bank Croatia, BNP Dresdner European AG	BNP Prime Peregrine Futures Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Services Ltd HKG, BNP Prime Peregrine Inc (Philippines), BNP Andes
<i>Acquisitions</i>	BNP Prime Peregrine Securities Thaïlande	Creation Financial Services	Fisher Francis Tree & Watts (FFTW)
<i>Franchissement des seuils de consolidation et application des nouvelles règles de consolidation</i>	BNP Securities Australia, Immobilière des Bergues	Natio Assurances	Sifida

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Fusions-absorptions</i>	Natiolocation (absorbée par BNP Lease), Sapeg (absorbée par Financière BNP), Bridoise de Participations (absorbée par CIP)	
<i>Application des seuils et des nouvelles règles de consolidation</i>	UEB Holding, BNP Leasing Ltd, Négocéquip	Euromezzanine SCA, DGC Participations, Béarnaise de Participations, SFDI, Cimoxi, Chinoise de Participations, Ufac, BTCL Togo

Changements de mode de consolidation

	<i>Entité précédemment consolidée par intégration proportionnelle désormais consolidée par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>
<i>Relèvement des taux de participation</i>	Société Financière pour l'Outre-Mer (SFOM)	
<i>Application des nouvelles règles de consolidation</i>		Natio-Vie et BNP RE Luxembourg (assurance), Meunier Promotion (promotion immobilière)

En 2000 :

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	Entités consolidées par intégration globale	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Entités mises en équivalence
Créations	BNP Paribas Capital Trust, PAM Milan SGR Spa, August Holdings Ltd, Klépierre Finances, Klécar France, Klécar Europe Sud, Klécar Foncier Ibérica, Klécar Foncier España	SCI Bassin Nord	Axa Crédit, Devimo Consult, Findomestic Sviluppo
Acquisitions	BD Lease, Arval PHH Holdings UK Ltd, Arval PHH Holdings Unlimited, Arval PHH Deutschland, Zobel Investments BV, Belga Sept		CACC, Cinneo, Dongwong ITMC
Franchissement des seuils de consolidation et application des nouvelles règles de consolidation (a)	Arval Polska, Arval Pays-Bas, Artegy Truck Management, Arval Gestion et Location Holding, Arval PHH Holdings SAS, BNP Paribas Fleet Leasing, BNP Paribas Fund Administration, Class Leasing GmbH, Paribas Capital Funding		BNP Private Banking Japan, Cofidis Argentine, Centro Leasing Spa
Restructuration d'activités	UEB Switzerland, BNP Paribas Services SA, Bergues Finances Holding (restructuration du groupe suisse)		

(a) L'examen des entités visées par l'article 10052 du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable a conduit le groupe à consolider Paribas Capital Funding, les critères caractérisant le contrôle étant satisfaits pour cette seule entité.

Sorties du périmètre de consolidation

	Entités précédemment consolidées par intégration globale	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle	Entités précédemment mises en équivalence
Cessions	Via Banque, Via Banque-Banque des Iles, Via Banque-Sagéfi, Paribas Asia Equity Jareseh, Sté d'Informatique et de Systèmes (SIS), Cobepa — Cie Forestière Cosylva	Cortal Direct	Assurances Banque Populaire
Fusions-absorptions	Paribas SA et BNP Finance (fusionnées avec BNP SA), Paribas Investissement Développement (absorbée par la Société Centrale d'Investissements), Paribas Bank of Canada (absorbée par BNP Canada), Courcoux-Bouvet (absorbée par BNP Equities SA), Cofica, Klébaill SA, Foncière de Cetelem (fusionnées avec Cetelem), BNP Lease et Naticredit (fusionnées avec BNP Paribas Lease Group, ex-UFB Locabaill), BNP Luxembourg (absorbée par Paribas Luxembourg)		
Application des seuils et des nouvelles règles de consolidation	BNP Cooper Neff Advisors, BNP Cooper Neff Inc, SNC Immobilier Haussmann 1, SPV Paribas New York, SAS Tailbout Paris 9, Sté de Gestion, SAS Colombier Carrières, PAM Ltd Bahamas, Paribas Bahamas Ltd Suisse, GAM CB, GEP CB, SAS Louis-Philippe, SAS Combs-la-Ville, SA de Flers, SA 25 Kléber, SAS Sinkle		Entités du groupe Cobepa : All Tag, Ancorabel, Arine Beheer, Codefi, Berginvest, Dehnert & Jansen, Eurovos, Interxion, Languahe Hill, Mainland Séquoia, Médialabel, Neurones, Nationale A Portefeuille, Floridienne, GIB, Sait Radioholland, Sens Label, T-Palm, Erbe SA, UCO textile, Pargesa Holding, groupe Josi, Sopex, Uco Engineering, Cie Centrale 1909, Spaas, Zetes, Vegobeheer

Changements de mode de consolidation

	Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale	Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration proportionnelle
Relèvement des taux de participation	Arval SAS (ex-Europcar Lease), ICD Spa, SAS Brescia	BICI Sénégal, BICI Côte d'Ivoire, BICI Gabon, BICI Burkina Faso, Sifida	International Bank of South Africa (Ibsa)

Les changements de dénomination intervenus en 2000 et portant sur des entités consolidées ne sont pas repris dans les mouvements indiqués ci-dessus : ils sont indiqués dans la liste produite ci-après reprenant l'ensemble des entités formant le périmètre de consolidation au 31 décembre 2000.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
-------------------------	------------	-----------

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Établissements de crédit

Accea Finances ⁽¹⁾	100,00	100,00
Antee ⁽¹⁾	100,00	100,00
Arval Service Lease ⁽¹⁾	100,00	99,99
Banque Cortal	100,00	100,00
Banque de Bretagne ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque de la Cité ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque de Wallis-et-Futuna	51,00	51,00
Banque Financière Cardif	100,00	100,00
BNP Factor ⁽¹⁾	100,00	99,96
BNP Guadeloupe ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Guyane ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Intercontinentale (BNPI)	100,00	100,00
BNP Martinique ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Nouvelle-Calédonie	100,00	100,00
BNP Paribas Lease Groupe (ex-UFB Locabail) ⁽¹⁾	99,96	99,96
BNP Paribas Securities Services (ex-Banexi) ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banque Directe ⁽¹⁾	100,00	100,00
Carnégie et Cie	100,00	99,93
Cetelem	100,00	100,00
Cie Gle Location Industrielle ⁽¹⁾	100,00	99,99
Cie Médicale Fin. Voitures	99,98	99,98
Claas Financial Services Sas	90,00	89,36
Cofica Bail ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cofiparc SNC ⁽¹⁾	100,00	99,99
Corelim SNC	100,00	99,93
Credial ⁽¹⁾	100,00	100,00
Crédit Moderne Antilles	100,00	100,00
Crédit Moderne Guyane	100,00	99,99
Crédit Moderne Océan Indien	97,14	97,14
Effico Sarl ⁽¹⁾	99,00	99,00
Fac Location SNC	100,00	99,96
Fidem	51,00	51,00
Inchcape Finance	51,00	51,00
Massilia Bail ⁽¹⁾	100,00	99,96
Natiobail	79,16	79,16
Natiocrédibail	100,00	99,96
Natiocrédimurs	100,00	99,96
Natioénergie	100,00	99,96
Neuilly Contentieux	94,80	94,73

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

Entreprises financières

	% contrôle	% intérêt
Norbail Location SNC	100,00	99,96
Norbail SNC	100,00	99,96
Norrskan Finance	51,00	51,00
Paribas Banque Privée Monaco	100,00	99,98
Paribas Dérivés Garantis	100,00	100,00
Paricomi	100,00	99,93
Parifergie	100,00	100,00
Parilease ⁽¹⁾	100,00	100,00
Prêts et Services	100,00	99,93
SA Finance et Gestion	70,00	69,97
SA Leval 3 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Same Deutz-Fahr Finance	99,97	99,93
Services et Finance	51,00	50,98
Services et Prêts Immobilier (ex-Cetelem Immobilier)	100,00	99,92
Socappa ⁽¹⁾	99,93	99,89
Sofracem ⁽¹⁾	100,00	100,00
UCB	99,93	99,93
UCB Bail ⁽¹⁾	100,00	99,93
UCB Entreprise ⁽¹⁾	100,00	99,93
UCB Locabail Immobilier	100,00	99,92

Établissements financiers autres qu'établissements de crédit

Arius Finance	100,00	99,99
Arius SA	100,00	99,99
Arval Gestion & Location Holding	100,00	99,99
Arval PHH Holding SAS	100,00	99,99
Arval SAS (ex-Europcar Lease)	100,00	99,99
Banexi Communication SA ⁽¹⁾	100,00	100,00
Banexi Société de Capital-Risque	100,00	100,00
BNP Arbitrage ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Développement SA	100,00	100,00
BNP Emergis ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Equities France ⁽¹⁾	99,81	99,81
BNP Paribas Asset Management Group (ex-BNP Gestion) ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management (ex-PAM SA)	100,00	100,00
Cardif Asset Management ⁽¹⁾	100,00	100,00
Codexi	99,91	99,91
Compagnie d'Investissement de Paris "CIP"	100,00	100,00

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE (SUITE)

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Conseil Investissement	100,00	100,00
Financière BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
Firem ⁽¹⁾	100,00	100,00
Gerfonds.....	99,96	99,96
Immo Investissements BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
Institut de Télémarketing ⁽¹⁾	99,92	99,92
Jovacienne de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Natioinformatique.....	100,00	100,00
SNC Cortal Fund Management	100,00	100,00
SNC Cortal Pierre Gestion	100,00	100,00
Société Cristolienne de Participation	100,00	100,00
Société de Courtage d'Assurance Universel	100,00	99,96
Société Française Auxiliaire "SFA" ⁽¹⁾	100,00	100,00

Autres entreprises à caractère financier

BD Lease.....	100,00	100,00
NHG Guyomarç'h.....	100,00	99,92

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Établissements de crédit

Europe

Arval Belgium	100,00	99,99
Arval España	99,98	99,97
Arval Italie	55,00	61,41
Arval Ltd (Grande-Bretagne) (ex-Ryland-Multifleet Services)	75,00	74,99
Arval Luxembourg	100,00	99,99
Arval Portugal	100,00	99,99
Arval Polska	100,00	99,99
Arval Pays-Bas	100,00	99,99
Banca UCB (Italie)	100,00	99,96
Banque Paribas Suisse	99,98	99,98
BNP Bank NV (Pays-Bas)	100,00	100,00
BNP Capital Finance Ltd (Irlande)	100,00	100,00
BNP España	99,23	99,23
BNP Factor (Portugal)	100,00	100,00

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
BNP Finans A/S Norge	100,00	100,00
BNP Ireland Ltd (groupe)	100,00	100,00
BNP Leasing Spa (Italie)	100,00	100,00
BNP Paribas Lease Group SA EFC (ex-UFB Finfactor) (Espagne)	100,00	99,96
BNP Paribas Lease Group Plc (ex-UFB Group) (Grande-Bretagne)	100,00	99,97
BNP Paribas Kredit Bank AG (ex-UFB Kredit Bank) (Allemagne)	100,00	99,96
BNP Paribas Lease Group SPA (ex-UFB Leasing Italia) (Italie)	100,00	99,95
BNP Paribas Lease Group GmbH (ex-UFB Locabail Deutschland)	100,00	99,96
BNP Paribas Leasing GmbH (ex-UFB Systema Leasing) (Allemagne)	100,00	99,96
BNP Paribas Lease Group SA Belgium (ex-Unifactors Belgium)	100,00	99,95
BNP Paribas Net Ltd (ex-Paribas Limited-PB Net) (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Paribas Private Bank Plc (ex-BNP Plc Londres)	100,00	100,00
BNP Suisse	100,00	99,99
Banque Paribas Luxembourg	100,00	100,00
Cetelem Belgium	60,00	60,00
Cetelem Benelux BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Cetelem CR (République tchèque)	65,00	65,00
Cetelem Nederland BV (ex-United European Credit BV) (Pays-Bas)	100,00	100,00
Cetelem Sfac (Portugal)	100,00	100,00
Cie Bancaire UK Fonds A (Grande-Bretagne)	100,00	99,97
Cie Bancaire UK Fonds B (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Cie Bancaire UK Fonds D (Grande-Bretagne)	100,00	99,99
Claas Miet & Leasing GmbH (ex-Claas Leasing GmbH) (Allemagne)	100,00	89,96
Cortal Bank Luxembourg	100,00	100,00
Eurocredito (Espagne)	80,00	80,00
Evergo Finanzaria (ex-Finer) (Italie)	60,00	59,97
Fimestic (Espagne)	100,00	100,00
Fimestic Expansion (Espagne)	100,00	100,00
Magyar Cetelem (Hongrie)	100,00	100,00
Paribas Deutschland BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Paribas Finanzaria SPA (Italie)	100,00	100,00
Paribas Suisse Guernesey (Guernesey)	100,00	99,98
Sifida (Luxembourg)	66,28	56,47
UCB Group Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
UCB Socabail Immobiliare (Italie)	100,00	99,96
UCI Grupo (Espagne)	50,00	49,97
UEB (United European Bank) (Suisse)	100,00	99,99
UEB Switzerland (Suisse)	100,00	99,99
UFB Factoring Italia	100,00	99,95

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE (SUITE)

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Amériques		
Banco BNP Brasil SA (Brésil)	100,00	100,00
Banco Cetelem Argentine	60,00	60,00
BNP (Canada)	100,00	100,00
BNP (Mexico) SA	100,00	100,00
BNP (Panama) SA	91,80	91,80
BNP (Uruguay) SA	100,00	100,00
BNP Leasing Corporation Dallas (EU)	100,00	100,00
BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd (Bahamas)	100,00	100,00
Groupe BancWest Corp. (EU)	45,07	45,07
Paribas Finance Inc (EU)	100,00	100,00
Paribas North America (EU)	100,00	100,00
Paribas Principal Inc (EU)	100,00	100,00
PNA-Paribas Properties Incorporated (EU)	100,00	100,00
Asie-Océanie		
BBD Indonesia	88,00	88,00
BNP Arbitrage Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Primeeast Securities (Hong Kong)	100,00	90,00
BNP Securities Australia	100,00	100,00
Paribas Japan Ltd	100,00	100,00
Paribas Merchant BK. Asia Ltd (Singapour)	100,00	100,00
Pt BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	88,00	87,98
Afrique		
Banque du Caire et de Paris (Égypte)	76,00	76,00
Banque Malgache de l'océan Indien BMOI (Madagascar)	75,00	75,00
Banque pour le Commerce et l'Industrie (Comores)	51,00	51,00
BCI Mer Rouge (République de Djibouti)	51,00	51,00
BICI Côte d'Ivoire	57,61	56,07
BICI Gabon	46,66	46,66
BICI Sénégal	54,11	52,32
BICIA Burkina Faso	51,00	46,65
BMCI (Maroc)	50,00	50,00
BMCI Leasing Maroc	71,90	35,95
Paribas Côte d'Ivoire	84,38	84,38
UBCI (Tunisie)	50,00	50,00
Union Tunisienne de Leasing (Tunisie)	34,72	19,72

Entreprises financières

% contrôle

% intérêt

Établissements financiers autres qu'établissements de crédit

Europe

Arval PHH Holding UK Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
August-Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Financière du Régent (Belgique)	100,00	100,00
BNP Paribas Suisse Holding (ex-BNP Suisse Holding) (Suisse)	99,99	99,99
BNP Paribas UK Holdings Ltd (ex-BNP UK Holdings Ltd) (GB).....	100,00	100,00
BNP Paribas Asset Management UK Ltd (ex-PAM UK Ltd) (GB)	100,00	100,00
BNP Paribas E & B Ltd (ex-Paribas E & B Limited) (GB)	100,00	100,00
BNP Paribas Commodity Futures Ltd (ex-Paribas Futures Ltd) (GB).....	99,99	99,99
BNP Paribas CMG Ltd (ex-PBAS Capital Markets GRP Ltd) (GB)	100,00	100,00
BNP Paribas Wigmore Loan Finance Ltd (ex-Paribas Ltd - Wigmore Loan Finance Ltd) (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Paribas UK Limited (ex-Paribas UK Ltd) (GB)	100,00	100,00
BNP Pasfin SIM SPA (Italie)	100,00	100,00
BNP PUK Holding Limited (ex-Paribas UK Holding Ltd) (GB)	100,00	100,00
BNP SIM SA Milan (Italie)	100,00	100,00
Centro di Telemarketing (Italie).....	50,00	50,00
Cie Bancaire UK Fonds C (Grande Bretagne)	100,00	100,00
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Fund Services (Pologne)	100,00	100,00
Interconti-Finance (Irlande)	100,00	100,00
PAM Luxembourg	100,00	100,00
PAM-Milan SGR SPA (Italie)	100,00	100,00
Paribas Fonds Marketing (Allemagne)	100,00	100,00
Paribas Investment Managt GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer – SFOM (Suisse)	100,00	100,00

Amériques

BNP Mexico Holding (Mexique)	100,00	100,00
BNP Paribas Investment Services LLC (ex-BNP Capital Market LLC) (EU)	100,00	100,00
BNP Paribas Brokerage Services Inc (ex-BNP Securities Inc) (EU).....	100,00	100,00
BNP US Funding LLC (EU)	100,00	100,00
French American Banking Corporation-FABC (EU)	100,00	100,00
Paribas do Brasil Consultaria Projeto (Brésil)	100,00	100,00
Paribas Capital Funding (EU)	100,00	100,00
Paribas Capital Trust (EU)	100,00	100,00
PNA-Paribas Asset Management Incorporated (EU)	100,00	100,00
PNA-Paribas Corporation (EU)	100,00	100,00
PNA-Paribas Futures Incorporated (EU)	83,00	100,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE (SUITE)

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Asie-Océanie		
BNP Equities Asia (Malaisie).....	100,00	100,00
BNP Equities Group Australia (Australie)	85,63	85,63
BNP Finance Hong Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Futures HKG (Hong Kong)	100,00	100,00
BNP IFS Hong Kong Ltd.....	100,00	100,00
BNP Pacific Ltd (Australie)	100,00	100,00
BNP Paribas Indonesia (ex-Pt BNP Lippo Indonesia) (Indonésie)	100,00	99,98
BNP Prime Peregrine Capital Ltd HKG (Hong Kong).....	100,00	90,00
BNP Prime Peregrine Ltd Greater China (Malaisie)	90,00	90,00
BNP Prime Peregrine Securities Singapour.....	70,00	70,00
BNP Prime Peregrine Securities Thailand	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Singapore Ltd	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine South East Asia (Malaisie)	100,00	100,00
BNP Securities HKG (Hong Kong)	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu).....	100,00	100,00
PAM Asia Ltd Singapour.....	100,00	100,00
PAM Japan Ltd	100,00	100,00
Paribas Asia Equity Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00
Paribas Asia Equity Phils Inc (Philippines).....	100,00	100,00
Paribas Asia Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00
Paribas Capital Markets Ltd (Hong Kong)	100,00	100,00
Paribas Group Australia	100,00	100,00
Paribas Investissement Asia (Hong Kong).....	100,00	100,00
Afrique		
BMCI Offshore (Maroc).....	100,00	50,00
Autres entreprises à caractère financier		
Bergues Finance Holding (Bahamas).....	100,00	99,99
Claas Leasing GmbH-New One (Allemagne).....	100,00	89,96
BNP Paribas Fund Administration (Luxembourg).....	100,00	100,00

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Immobilier

Antin Bail ⁽¹⁾	100,00	100,00
BNP Immobilier ⁽¹⁾	100,00	100,00
CB Pierre	99,00	60,44
Fleurantine de Participations ⁽¹⁾	100,00	100,00
Foncière Mulhouse Nord	100,00	61,04
Immobilière des Bergues	100,00	100,00
KLE 31	99,92	61,07
Klecar France	83,13	50,74
Klecar Europe Sud	83,00	50,67
Klépierre	61,15	61,04
Klépierre Finances	100,00	61,04
Loisirs Finance SA	51,00	51,00
Meunier Promotion (groupe) ⁽¹⁾	100,00	100,00
Opale (ex-SAS 52 Iéna)	100,00	61,04
Promopart BNP ⁽¹⁾	100,00	100,00
SA Cecobil	50,00	30,52
SA Centrale Immobilière	100,00	61,04
SA Klecentres	82,50	50,36
SA Soaval	49,92	25,29
SA Socoseine	99,84	58,36
SA Tours Nationale	100,00	50,36
Saint-André PEY Berland	100,00	50,36
SAS 192 Charles-de-Gaulle	100,00	61,05
SAS 21 Kléber	100,00	61,44
SAS 21 La Pérouse	100,00	61,05
SAS 43 Grenelle	100,00	61,05
SAS 43 Kléber	100,00	61,05
SAS 46 Notre-Dame Victoires	100,00	61,05
SAS 5 Turin	100,00	61,07
SAS Baudin Levallois	100,00	61,05
SAS Baudot Massy	100,00	61,05
SAS Bègles Arcins	100,00	50,36
SAS Brescia	100,00	50,36
SAS Cande	100,00	61,04
SAS Center Villepinte	100,00	50,38

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE (SUITE)

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
SAS Centre Jaude Clermont	100,00	50,36
SAS Concorde Puteaux	100,00	61,05
SAS Daumesnil Reuilly	100,00	61,05
SAS Doumer Caen	99,96	50,34
SAS Espace Dumont d'Urville	100,00	61,05
SAS Espace Kléber	100,00	61,05
SAS Étoile Résidence ⁽¹⁾	100,00	100,00
SAS Issy Desmoulins (ex-SAS Paul-Doumer Rueil)	100,00	61,08
SAS Flandre	100,00	61,04
SAS Fontenay La Redoute	100,00	61,09
SAS Kléber Levallois	100,00	61,05
SAS Klebureaux	100,00	61,05
SAS Klefinances ⁽¹⁾	100,00	100,00
SAS Klegestion	100,00	61,04
SAS Klemurs	100,00	61,04
SAS Langevin Herblay	100,00	61,05
SAS Le Havre Capelet	100,00	61,04
SAS Le Havre Tourneville	100,00	61,04
SAS Leblanc Paris 15	100,00	61,05
SAS Melun Saint-Peres	99,98	50,35
SAS Oise Cergy	100,00	80,49
SAS Poitiers Alienor	100,00	61,04
SAS Sommer Antony	100,00	61,05
SAS Strasbourg La Vigie	99,85	50,29
SAS Suffren Paris 15	100,00	61,05
SAS Vanne Montrouge	100,00	62,99
SAS Varennes Ormes	100,00	61,05
SC Bourse	85,00	44,41
SC Cecocord	100,00	61,03
SC Rouen Cande	100,00	61,03
SCI Boulogne d'Aguesseau	99,90	60,38
SCI Étoile Quinzième	99,90	60,38
SCI Les Ellipses	99,90	60,38
SCI Levallois Anatole France	99,90	60,38
SCI Levallois Michelet	99,90	60,38
SCI Paris Suffren	99,90	60,38
SCI Rue du Sentier	100,00	61,04
SCI Rueil Hermes	99,90	60,38
SCI Square Chaptal 2	100,00	61,05
SCI Villepinte Le Tropical	99,90	60,38

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
Secmarne	61,67	33,99
Ségécé	89,99	50,66
Ségécé Loisirs et Transactions	95,12	48,20
Segefico ⁽¹⁾	100,00	100,00
Setic	100,00	100,00
SNC 86, Anatole France	100,00	61,05
SNC Cecoville	100,00	61,04
SNC Couperin Foncière	100,00	61,05
SNC Foncière Saint-Germain	100,00	61,05
SNC Général-Leclerc 11-11bis Levallois	100,00	61,05
SNC Godefroy Puteaux	100,00	61,05
SNC Kléber La Pérouse	100,00	61,04
SNC Liège 25 Paris 8 ^e	100,00	61,05
SNC Soccendre	100,00	50,66
SNC Université Paris 7 ^e	100,00	61,05
Solorec	100,00	53,65
Sté du 23, avenue Marignan	100,00	61,05

Assurance

Cardif RD ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cardif SA ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cardif Sté Vie ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cybele RE	100,00	100,00
Gestion Croissance	72,40	84,40
Natio-Vie (groupe) ⁽¹⁾	100,00	100,00

Autres activités

Artegy Truck Management	100,00	99,99
Beti SNC	100,00	100,00
Bincofi	100,00	100,00
Capefi ⁽¹⁾	100,00	100,00
Cerenicim	100,00	100,00
Cie d'entreprises industrielles et commerciales (CEIC) ⁽¹⁾	99,30	99,30
Compagnie d'entreprises et de Chemins de Fer ⁽¹⁾	100,00	100,00
Compagnie Immobilière de France "CIF" ⁽¹⁾	100,00	100,00
Financière Kléber ⁽¹⁾	100,00	100,00
Foncière de la CB	100,00	100,00

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE (SUITE)

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
KLE 22 ⁽¹⁾	99,96	99,96
KLE 65 ⁽¹⁾	100,00	100,00
KLE 66 ⁽¹⁾	100,00	100,00
Immob. Marché St. Honoré SCI.....	100,00	100,00
Omnium Gestion Dévelop. Immob ⁽¹⁾	100,00	100,00
Opatra ⁽¹⁾	100,00	99,99
Ottofrance International ⁽¹⁾	100,00	99,99
PAI Management ⁽¹⁾	100,00	100,00
Parfici ⁽¹⁾	100,00	100,00
Paribas International ⁽¹⁾	100,00	100,00
Paribas Santé SA ⁽¹⁾	100,00	100,00
Quatch ⁽¹⁾	99,96	99,96
Safadeco SP	100,00	100,00
Safadeco SA ⁽¹⁾	100,00	100,00
Sagal ⁽¹⁾	100,00	99,92
SA 37 La Pérouse ⁽¹⁾	100,00	100,00
SA Antin Vendôme (ex-Antin Gérance)	96,67	96,67
SAS 5 Kléber ⁽¹⁾	100,00	100,00
SAS Kléber Montigny ⁽¹⁾	100,00	100,00
SGCF ⁽¹⁾	100,00	100,00
SI Immobilière 36 Avenue Opéra	100,00	100,00
Société Centrale d'investissement	100,00	100,00
Sogimo SA ⁽¹⁾	100,00	100,00

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Assurance

BNP Re Luxembourg	100,00	100,00
Cardif Assicurazioni (Italie)	100,00	100,00
Cardif Cia Seg. Vida (Argentine)	100,00	100,00
Cardif Leven (Belgique)	100,00	100,00
Cardif Provita (République tchèque)	100,00	100,00
Cia Seguros de Vida (Chili)	100,00	100,00
Compania de Seguros Generales (Chili)	100,00	100,00
European RE (Guernesey)	100,00	88,65
Investlife Luxembourg SA	100,00	100,00

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
Luxpar Réassurance (Luxembourg)	100,00	100,00
Pinnacle Holding (Grande-Bretagne)	88,65	88,65
Pinnacle Insurance (Grande-Bretagne)	100,00	88,65
Pinnacle Insurance Mangt Serv. (Grande-Bretagne)	100,00	88,65
Pinnafrica Holding Ltd (Afrique du Sud)	100,00	88,65
Pinnafrica Insurance Cy (Afrique du Sud)	100,00	88,65
Pinnafrica Insurance Life (Afrique du Sud)	100,00	88,65
Immobilier		
90 William Street Pty Ltd (Australie)	100,00	100,00
Belga Sept (Belgique)	49,99	30,52
Ejenorte (Espagne)	100,00	100,00
Ejesur (Espagne)	100,00	100,00
Great Central Railway Land (France) ⁽¹⁾	99,80	99,80
ICD SPA (Italie)	85,00	42,81
Immobiliare Magnolia SRL (Italie)	85,00	51,89
Klecar Foncière Iberica (Espagne)	100,00	50,67
Klecar Foncière España (Espagne)	100,00	50,67
Monopoly (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
Zobel Investment BV (Pays-Bas)	100,00	61,04
Autres activités		
Amparzo (Pays-Bas)	100,00	78,25
Arval PHH Deutschland GmbH (Allemagne)	100,00	81,35
Arval PHH Holding Unlimited GmbH (Grande-Bretagne)	80,00	81,35
BNP Paribas Capital Investments Ltd (ex-Paribas Cap Inv) (GB)	100,00	100,00
BNP Paribas Fleet Leasing (Grande-Bretagne)	100,00	99,99
BNP Paribas Managt Services Ltd (ex-Paribas Managt Service Ltd) (GB)	100,00	100,00
BNP Paribas Services SA (Suisse)	100,00	99,99
Cobema (Belgique)	100,00	98,40
Cobepa-Belvuco (Belgique)	77,89	75,64
Cobepa-CFA SA (Belgique)	82,10	80,79
Cobepa-Cie de Particip Intern BV (Pays-Bas)	100,00	78,25
Cobepa-Cie de Particip Intern SA (Luxembourg)	97,50	95,94
Cobepa-Cie Financière et Mobilière (Belgique)	100,00	98,40
Cobepa-Cie Gestion & Develop Informatiq (Belgique)	100,00	98,40

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE (SUITE)

Entreprises non financières	% contrôle	% intérêt
Cobepa-Cippar (Belgique)	100,00	78,25
Cobepa-Clairville (Belgique)	100,00	98,40
Cobepa-Cobepa Finance (Luxembourg)	100,00	98,40
Cobepa-Cobepa Technology (Belgique)	100,00	98,40
Cobepa-Copabel SA (Belgique)	100,00	95,94
Cobepa-Coparin (Luxembourg)	100,00	95,94
Cobepa-Financ Dévelop & Particip (Sté)	50,00	49,20
Cobepa-Financière Cristal SA (Luxembourg)	100,00	78,25
Cobepa-Group T SA (Belgique)	100,00	78,25
Cobepa-groupe Financier Liégeois (Belgique)	100,00	78,21
Cobepa-Holnor (Pays-Bas)	100,00	95,94
Cobepa-Internat Financing Partners SA (Luxembourg)	100,00	78,25
Cobepa-Libelux (Luxembourg)	99,98	98,38
Cobepa-Libenel (Pays-Bas)	100,00	98,40
Cobepa-Lim (Pays-Bas)	100,00	98,40
Cobepa-Limaco (Belgique)	100,00	75,62
Cobepa-Lucht ET Licht NV (Pays-Bas)	100,00	75,62
Cobepa-Mascagni (Belgique)	100,00	75,64
Cobepa-Paribas Deelnemingen NV (Pays-Bas)	100,00	92,71
Cobepa-Paribas Participation Limitée (Canada)	97,50	95,94
Cobepa-Ramlux (Luxembourg)	100,00	75,64
Cobepa-Regio Invest Ontwik Maats (Belgique)	100,00	75,64
Cobepa-SA Mosane (Belgique)	79,52	78,25
Cobepa-Sté Financière et de Réalisation (Belgique)	100,00	98,40
Cobepa-Textaf (Belgique)	82,10	80,79
Cobepa-Tradexco SA (Belgique)	100,00	98,40
Cobepa-Vobis Finance (Belgique)	50,00	49,20
Cobepa (Belgique)	98,40	98,40
Cobepa International (Pays-Bas)	100,00	98,40
Ottomane Cie Financière (Luxembourg)	96,41	96,40
Paribas International BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Paribas Sante Intern. BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Paribas Trust Luxembourg	100,00	100,00
Plagefin (Luxembourg)	99,99	99,99
Sagip (Belgique)	100,00	100,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
-------------------------	------------	-----------

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Établissements de crédit

Case Credit Europe	50,00	49,98
--------------------------	-------	-------

Établissements financiers autres qu'établissements de crédit

Antarius	50,00	50,00
CFJPE	50,00	50,00
Dartem	50,00	50,00

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Établissements de crédit

Europe

Arval Suisse LHS	50,00	50,00
BNP AK Dresdner Bank AS (Turquie)	30,00	30,00
BNP Dresdner Bank (Polska) SA	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank AD (Bulgarie)	40,00	40,00
BNP Dresdner Bank CR/AS (République tchèque)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Croatia (Croatie)	50,00	50,00
BNP Dresdner Bank Z A O (Russie)	50,00	50,00
BNP Dresdner European Bank AG (Autriche)	50,00	50,00
BNP KH Dresdner Bank Rt (Hongrie)	50,00	50,00
Case Credit UK Ltd	50,00	49,98
Case Leasing (Allemagne)	50,00	49,98
CNH Capital Europe (ex-Case Credit Europe) (Allemagne)	50,00	49,98
Creation Financial Services (Royaume-Uni)	76,13	76,13

Afrique

Attijari Cetelem (Maroc)	50,00	50,00
Attijari Locabail (Maroc)	50,00	49,98
International Bank of Southern Africa-SFOM Ltd (Afrique du Sud)	60,53	60,53

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (SUITE)

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Amérique		
Dresdner Banque Nationale de Paris Chile (Chili)	44,15	44,15
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	50,00	50,00
Asie-Océanie		
International Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	50,00	50,00
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Europe		
BNP AK Dresdner Finansal Kiralama (Turquie)	30,00	29,99
Poczsta Polska (Pologne)	48,00	48,00
Amérique		
Dresdner BNP Chile Corredores de Bolsa (Chili)	50,00	50,00
Entreprises non financières		
SOCIÉTÉS FRANÇAISES		
Assurance		
Axeria Assurances	35,00	35,00
Finaref RD	40,00	40,00
Finaref Vie	40,00	40,00
Natio Assurances	50,00	50,00
Immobilier		
SCI Antin Vendôme	50,00	30,52
SCI Bassin Nord	50,00	30,52
SAS Espace Cordeliers	50,00	30,52
SAS Le Havre Lafayette	40,00	24,42
SAS Le Havre Vauban	40,00	24,42
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES		
Assurance		
Centro Vita Ass (Italie)	49,00	49,00

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE

Entreprises financières % contrôle % intérêt

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Établissements de crédit

Axa Crédit	35,00	35,00
Bqe Petrofigaz	44,81	44,81
CIG (ex-3 CVD)	15,00	15,00
CLF Locabail SAS	40,00	39,98
Cofinoga	49,00	54,00
Covefi	34,00	34,00
Facet	38,85	38,85
Finalion	49,00	49,00
Finama	49,00	49,00
Société Française du Chèque de Voyage	21,00	21,00
Sté Paiement Pass	40,01	40,01

Établissements financiers autres qu'établissements de crédit

Euromezzanine SCA 2	31,61	31,61
Fougerolle Financière SAE	49,82	49,82
Laser	9,80	9,80
Novacredit	34,00	34,00

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Établissements de crédit

Europe

ATF Turquie	38,55	38,55
Cetelem Polska Expansion (Pologne)	100,00	100,00
Cofidis Belgium	15,00	15,00
Cofidis Hispania	15,00	15,00
Cofidis UK (Grande-Bretagne)	15,00	15,00
Fimaser (Belgique)	40,00	40,00
Findomestic (Italie)	42,74	42,74

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE (SUITE)

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Fipryca (Espagne)	40,00	40,00
Fortis Crédit (Belgique)	45,00	27,00
Halifax Cetelem Finance Ltd (Grande-Bretagne)	50,00	50,00
Vecofin (Italie)	15,00	15,00
Asie		
BNP Private Banking Japan (Japon)	100,00	99,99
Carrefour Financial Consulting (Taiwan)	40,00	40,00
Cetelem Services Korea	100,00	100,00
Afrique		
The Commercial Bank of Namibia Ltd CBON (Namibie)	43,84	43,84
Amériques		
Banco Servicios Financieros (Argentine)	40,00	40,00
BNP Andes (Pérou)	100,00	100,00
CACC (Brésil)	40,00	40,00
Cetelem America (Brésil)	100,00	100,00
Cofidis Argentine	34,00	34,00
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit		
Amérique		
BNP Canada-Valeurs mobilières	100,00	100,00
Fisher Francis Trees and Watts (États-Unis)	24,90	61,80
Europe		
Cortal Belgique	40,00	40,00
Asie-Océanie		
BNP Prime Peregrine Futures Ltd HKG (Hong Kong)	100,00	90,00
BNP Prime Peregrine Inc. Philippines	100,00	100,00
BNP Prime Peregrine Services Ltd HKG (Hong Kong)	100,00	90,00
PT BNP Paribas Peregrine (ex-BNP Primeast Indonesia)	100,00	98,20

Entreprises financières	% contrôle	% intérêt
Autres établissements à caractère financier		
Europe		
Centro Leasing Spa (Italie)	27,62	27,61
Asie - Océanie		
Dongwong ITMC (Corée du Sud)	30,00	30,00
Entreprises non financières		
SOCIÉTÉS FRANÇAISES		
Immobilier		
SCI Secovalde	40,00	24,42
Assurance		
Axa Refinance	21,00	21,00
Autres		
Finaxa	22,31	22,31
RIVP-Régie Immob. Ville Paris	30,79	30,79
Sinvim ⁽¹⁾	100,00	100,00
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES		
Immobilier		
Cinneo (Italie)	34,00	10,38
Devimo Consult	35,00	17,73
Autres		
Findomestic Sviluppo (Italie)	42,74	42,74

(1) Sociétés membres du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2000.

NOTES

NOTE 3 - Contribution aux états financiers du groupe
BNP Paribas de Paribas et de ses filiales en 1999

A) Bilan consolidé au 31 décembre 1999 : contribution de Paribas et de ses filiales

En millions d'euros	BNP et filiales (hors Paribas)	Paribas et filiales	Groupe BNP Paribas
ACTIF			
Opérations interbancaires et assimilées	134 045	93 561	227 606
Opérations avec la clientèle	154 180	59 215	213 395
Placements financiers des activités d'assurance	27 927	20 002	47 929
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 629	33 649	57 278
Actions et autres titres à revenu variable	12 529	14 153	26 682
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	3 075 ⁽¹⁾	4 743	7 818
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	233	2 030	2 263
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 572	2 598	5 170
Comptes de régularisation et autres actifs	50 218	58 877	109 095
Écarts d'acquisition	226	1 163	1 389
Total de l'actif	408 634	289 991	698 625
PASSIF			
Opérations interbancaires et assimilées	118 616	112 457	231 073
Comptes créditeurs de la clientèle	122 847	26 156	149 003
Dettes représentées par un titre	43 704	33 395	77 099
Provisions techniques et autres passifs des sociétés d'assurance	27 849	19 875	47 724
Comptes de régularisation et autres passifs	70 526	81 212	151 738
Provisions pour risques et charges	3 139	3 027	6 166
Dettes subordonnées	9 117	2 860	11 977
Fonds pour risques bancaires généraux	1 037	3	1 040
Capitaux propres ⁽¹⁾	10 336	10 822	21 158
Résultat net de l'exercice	1 463	184	1 647
- Part du groupe	1 311	173	1 484
- Part des minoritaires	152	11	163
Total du passif	408 634	289 991	698 625
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	87 622	34 169	121 791
Engagements de financements reçus	4 426	6 807	11 233
Engagements de garanties donnés	38 055	18 908	56 963
Engagements de garanties reçues	37 387	2 647	40 034
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	-	598	598
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	-	2 710	2 710
Titres à recevoir	4 574	5 662	10 236
Titres à livrer	6 280	6 445	12 725
Opérations sur instruments financiers à terme	3 888 271	3 489 569	7 377 840

(1) Après élimination de la participation de la BNP dans Paribas.

B) Compte de résultat consolidé de l'exercice 1999 : contribution de Paribas et de ses filiales

En millions d'euros	Résultats de la BNP et de ses filiales (hors Paribas)	Résultats de Paribas et de ses filiales au titre du 4 ^e trimestre 1999	Résultats de l'exercice 1999 du groupe BNP Paribas
Produit net bancaire	9 015	1 191	10 206
Résultat brut d'exploitation	3 240	224	3 464
Résultat d'exploitation	2 642	120	2 762
Résultat courant avant impôt	3 324	368	3 692
Résultat net, part du groupe, avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 906	173	2 079
Résultat net, part du groupe, après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	1 311	173	1 484

NOTE 4 - Opérations interbancaires et assimilées

En millions d'euros, au 31 décembre	2000		1999		1998
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	Montant net
Caisse, banques centrales, CCP	8 245	(105)	8 140	6 031	3 666
Effets publics et valeurs assimilées (note 7)	59 617	(69)	59 548	61 803	40 394
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	14 599	(35)	14 564	11 284	4 036
Comptes et prêts ^(a)	21 239	(245) ^(b)	20 994	34 697	28 380
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	92 819		92 819	106 873	36 711
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 932		1 932	6 591	2 061
Total des opérations de pension	94 751	-	94 751	113 464	38 772
Prêts subordonnés	305	(1)	304	327	110
Total des créances sur les établissements de crédit	130 894	(281)	130 613	159 772	71 298
Total des opérations interbancaires et assimilées	198 756	(455)	198 301	227 606	115 358
<i>Dont créances rattachées.....</i>			<i>4 045</i>	<i>3 129</i>	<i>1 737</i>

(a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 9).

(b) Provisions au titre du risque pays.

NOTES

NOTE 5 - Opérations avec la clientèle

En millions d'euros, au 31 décembre	2000		Montant net	1999	1998
	Montant brut	Provisions		Montant net	Montant net
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales	10 115	(40)	10 075	8 576	6 573
Comptes débiteurs	15 931		15 931	13 669	11 085
Autres concours à la clientèle					
- Crédits de trésorerie	40 224		40 224	42 655	22 945
- Crédits à l'habitat	34 986		34 986	33 211	21 344
- Crédits à l'équipement	19 346		19 346	27 768	15 878
- Crédits à l'exportation	10 029	(929)	9 100	7 541	3 527
- Autres crédits à la clientèle	58 326	(57)	58 269	50 736	42 910
Total des autres concours à la clientèle	162 911	(986) ^(a)	161 925	161 911	106 604
Créances douteuses	12 486	(8 543)	3 943	3 930	2 886
Créances rattachées sur la clientèle	1 650		1 650	1 282	738
Titres et valeurs reçus en pension					
	18 597		18 597	7 279	10 267
Prêts subordonnés ^(b)	212	(32)	180	467	130
Total des créances sur la clientèle^(c)	221 902	(9 601)	212 301	197 114	138 283
Opérations de crédit bail et assimilées	19 014	(405)	18 609	16 281	9 258
Total des opérations avec la clientèle	240 916	(10 006)	230 910	213 395	147 541
<i>Dont créances rattachées</i>			1 919	1 491	948

(a) Provisions au titre du risque pays.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 102 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 339 millions d'euros au 31 décembre 1999 et à 100 millions d'euros au 31 décembre 1998.

(c) Les créances éligibles au refinancement des instituts d'émission français s'élèvent à 18 244 millions au 31 décembre 2000 contre 12 233 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 10 296 millions d'euros au 31 décembre 1998.

NOTE 6 - Placements financiers des entreprises d'assurance

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Placements immobiliers	1 081	1 015	609
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	2 697	2 288	1 060
Obligations et autres titres à revenu fixe	25 665	24 925	15 524
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	23 087	18 496	5 408
Parts cessionnaires de provisions techniques	690	496	26
Autres placements	447	-	-
Créances rattachées	978	709	500
Placements financiers des entreprises d'assurance	54 645	47 929	23 127

NOTE 7 - Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement

En millions d'euros, au 31 décembre	2000				1999		1998	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction								
Effets publics et valeurs assimilées	31 237		31 237	31 237	32 136	32 136	20 220	20 220
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 856		15 856	15 857	31 899	31 899	6 237	6 237
Actions et autres titres à revenu variable	36 157	(2)	36 155	36 155	25 250	25 250	6 208	6 208
Actions propres détenues par le groupe	262		262	262	63	63	7	7
Total des titres de transaction	83 512	(2)	83 510	83 511	89 348	89 348	32 672	32 672
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>1 969</i>		<i>1 969</i>	<i>1 969</i>	<i>836</i>	<i>836</i>	<i>300</i>	<i>300</i>
Titres de placement et assimilés								
Effets publics et valeurs assimilées	6 623	(69)	6 554	6 771	7 993	8 133	1 191	1 186
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 485	(872)	5 613	6 003	11 229	11 572	3 834	3 934
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	2 817	(214)	2 603	3 289	1 366	1 508	355	407
Actions propres détenues par le groupe					3	4	-	-
Total des titres de placement et de l'activité de portefeuille	15 925	(1 155)	14 770	16 063	20 591	21 217	5 380	5 527
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	<i>3 169</i>	<i>(1 022)</i>	<i>2 147</i>	<i>2 713</i>	<i>1 920</i>	<i>2 126</i>	<i>1 123</i>	<i>1 195</i>
Titres d'investissement								
Effets publics et valeurs assimilées	21 757	-	21 757	21 909	21 674		18 983	19 479
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 507	(21)	10 486	10 523	14 150		6 543	6 504
Total des titres d'investissement	32 264	(21)	32 243	32 432	35 824		25 526	25 983
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>1 419</i>	<i>(2)</i>	<i>1 417</i>	<i>1 374</i>	<i>1 331</i>		<i>706</i>	<i>706</i>
Total des titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille^(a)	131 701	(1 178)	130 523	132 006	145 763		63 578	64 182
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	59 617	(69)	59 548	59 917	61 803		40 394	40 885
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 848	(893)	31 955	32 383	57 278		16 614	16 675
<i>Dont obligations non cotées</i>	<i>4 075</i>	<i>(845)</i>	<i>3 230</i>	<i>3 611</i>	<i>3 114</i>		<i>1 752</i>	<i>1 820</i>
Actions et autres titres à revenu variable	39 236	(216)	39 020	39 706	26 682		6 570	6 622
<i>Dont actions non cotées</i>	<i>2 482</i>	<i>(179)</i>	<i>2 303</i>	<i>2 445</i>	<i>973</i>		<i>377</i>	<i>380</i>

(a) Les parts d'OPCVM détenues par le groupe s'élèvent à 2 242 millions d'euros au 31 décembre 2000 (2 106 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 405 millions d'euros au 31 décembre 1998). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 2 042 millions d'euros dont 1 695 millions d'euros d'origine française (917 millions d'euros en 1999 dont 798 millions d'euros d'origine française et 99 millions d'euros au 31 décembre 1998 dont 23 millions d'euros d'origine française).

NOTES

NOTE 7 (suite) - Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions d'euros)		
		2000	1999	1998
Titre de transaction	Titre de placement	63	535	232
Titre de placement	Titre d'investissement	168	8	567
Titre d'investissement	Titre de placement	481	74	2
Titre de transaction	Titre d'investissement	-	15	12

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2000 à 147 millions d'euros (494 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 153 millions d'euros au 31 décembre 1998) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent. Les écarts d'acquisition nets négatifs résultant d'un prix d'acquisition inférieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent au 31 décembre 2000 à 37 millions d'euros.

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2000 à 5 079 millions d'euros (3 264 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 409 millions d'euros au 31 décembre 1998).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 873 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 994 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 658 millions d'euros au 31 décembre 1998.

Une des filiales du groupe intervenant sur des opérations d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 2000, 3 051 270 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 22).

NOTE 8 - Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme

En millions d'euros, au 31 décembre	2000			1999		1998	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité	Valeur nette comptable	Valeur d'utilité
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	2 541	2 200	2 836	1 243	1 582	326	372
Titres cotés.....	3 501	3 420	7 874	2 234	5 562	1 365	2 164
Total des autres titres détenus à long terme	6 042	5 620	10 710	3 477	7 144	1 691	2 536
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées^(a)							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	548	341	366	296	340	290	300
Titres de participation							
• Titres non cotés	1 791	1 286	1 357	2 389	3 140	682	811
• Titres cotés.....	782	794	1 850	1 656	5 135	813	1 658
Total des titres de participation	2 573	2 080	3 207	4 045	8 275	1 495	2 469
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	3 121	2 421	3 573	4 341	8 615	1 785	2 769
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	9 163	8 041	14 283	7 818	15 759	3 476	5 305

(a) La valeur d'utilité des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société dont les titres sont détenus par le groupe BNP.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 441 millions d'euros et 209 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 540

millions d'euros et 17 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 276 millions d'euros et 59 millions d'euros au 31 décembre 1998.

NOTES

NOTE 8 (suite) - Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme

Les principales lignes de titres composant le poste autres titres détenus à long terme, participations et parts dans les entre-

prises liées non consolidées dont la valeur nette comptable dans les livres du groupe et supérieure à 75 millions d'euros :

En millions d'euros	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 1999 ^(a)	Résultat consolidé de l'exercice 1999	Valeur nette comptable dans les livres du groupe BNP Paribas
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %				
Axa	Paris	14 831	1 160	576
Total-Fina	La Défense	27 669	1 520	290
Saint-Gobain	La Défense	9 538	1 226	202
Vivendi Universal	Paris	1 302	31	191
Aegon	Pays-Bas	14 872	1 570	162
Schneider Electric	Boulogne-Billancourt	4 260	481	104
Air France ^(b)	Roissy	3 485	354	75
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %				
Coficem	Paris	107	6	145
Cassa di Risparmio di Firenze	Italie	682	69	118
Buena Vista Home Entertainment	États-Unis	-	-	108
CIB C Inc	États-Unis	-	-	108
Bouygues Telecom	Issy-les-Moulineaux	(119)	(540)	85
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %				
Pargesa Holding	Suisse	3 148	677	345
Erbe SA	Belgique	993	316	288
GB Inno BM	Belgique	349	42	206
Eiffage	Issy-les-Moulineaux	617	64	161
Coparex Int	Issy-les-Moulineaux	125	8	102
Pochet	Paris	236	16	98
Royal Canin	France	89	26	92
Crédit Logement	Paris	495	15	86
Dicobel	Belgique	380	(2)	85

(a) Selon les normes françaises.

(b) Chiffre de l'exercice clos le 31 mars 2000.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour

les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 6 242 millions d'euros au 31 décembre 2000 (7 941 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 1 829 millions d'euros au 31 décembre 1998).

NOTE 9 - Provisions pour créances douteuses et risques pays

En millions d'euros	2000	1999	1998
Solde au 1^{er} janvier	12 433	8 685	8 570
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 105	648	1 028
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 423)	(863)	(820)
Variation du périmètre de consolidation liée à l'intégration de Paribas et de ses filiales		3 637	
Variation des parités monétaires et divers	427	326	(93)
Solde au 31 décembre	12 542	12 433	8 685
Les provisions constituées l'ont été au titre des opérations suivantes :			
• Provisions déduites de l'actif :			
- Relatives aux opérations avec les établissements de crédit ^(a)	456	168	755
- Relatives aux opérations avec la clientèle (note 5).....	10 006	10 273	5 844
- Relatives aux titres ^(a)	783	691	609
Total des provisions déduites de l'actif ^(b)	11 245	11 132	7 208
dont provisions constituées au titre des risques pays	2 241	2 193	1 525
• Provisions inscrites au passif :			
- Relatives aux engagements par signature.....	459	383	553
- Relatives aux créances risquées et assimilées	838	918	924
Total des provisions inscrites au passif	1 297	1 301	1 477
dont provisions constituées au titre des risques pays	714	678	790
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	12 542	12 433	8 685

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 4) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le groupe.
(b) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soultes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spé-

cifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels. L'encours des provisions sur capital et intérêts, soultes et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 2 955 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 2 871 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 2 315 millions de francs au 31 décembre 1998.

En millions d'euros	2000	1999	1998
Dotations aux provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	2 003	1 281	1 463
• Engagements par signature	72	56	214
• Titres	64	70	338
• Créances risquées et assimilées.....	93	21	30
Total des dotations aux provisions de l'exercice	2 232	1 428	2 045
Reprises de provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	(934)	(523)	(907)
• Engagements par signature	(111)	(138)	(40)
• Titres	(25)	(110)	(2)
• Créances risquées et assimilées.....	(57)	(9)	(68)
Total des reprises de provisions de l'exercice	(1 127)	(780)	(1 017)
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 105	648	1 028
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	248	138	123
Récupération sur créances amorties	(285)	(44)	(75)
Annulation de dotation (reprise) de provisions sur intérêts impayés comprises dans le produit net bancaire	74	(40)	130
Total du coût du risque	1 142	702	1 206
dont :			
• charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	1 182	812	799
• charge nette des provisions constituées au titre des risques-pays	(40)	(110)	407

NOTES

NOTE 10 - Immobilisations financières

En millions d'euros	Montant brut au 1 ^{er} janvier 2000	Acquisitions	Remboursement et cessions	Transferts et autres variations	Montant brut au 31 décembre 2000	Montant des provisions au 1 ^{er} janvier 2000	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 décembre 2000	Montant net au 31 décembre 2000	Montant net au 31 décembre 1999
Titres d'investissement (note 7)	35 865	31 275	(30 760)	(4 116)	32 264	(41)			20	(21)	32 243	35 824
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 8)	4 967	821	(1 095)	(1 572)	3 121	(626)	(135)	156	(95)	(700)	2 421	4 341
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (note 8)	3 878	1 231	(853)	(4 256)		(401)	(54)	111	344			3 477
Autres titres détenus à long terme (note 8)				6 042	6 042				(422)	(422)	5 620	
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	2 263			(78)	2 185						2 185	2 263
Total des immobilisations financières	46 973	33 327	(32 708)	(3 980)	43 612	(1 068)	(189)	267	(153)	(1 143)	42 469	45 905

L'application de la nouvelle réglementation française sur les titres à revenu variable a conduit à classer au 31 décembre 2000 en "Autres titres détenus à long terme" les titres que le groupe entend détenir durablement : le reclassement a porté sur une valeur nette de 5 620 millions d'euros, 3 365 millions d'euros précédemment classés en titres immobilisés de l'activité de portefeuille et 2 278 millions

d'euros en Participations et parts dans les entreprises liées, 23 millions d'euros ayant été parallèlement portés en titres de l'activité de portefeuille (note 7). Ces reclassements ainsi que d'autres transferts et variations figurent dans la colonne "transferts et autres variations". Ils ont porté notamment sur une grande part du portefeuille de BNP Paribas Capital.

NOTE 11 - Immobilisations incorporelles et corporelles

En millions d'euros au 31 décembre	2000		1999	1998	
	Montant brut	Amortissements Provisions	Montant net	Montant net	
Immobilisations incorporelles					
- Logiciels informatiques	694	(547)	147	122	115
- Autres immobilisations incorporelles	326	(133)	193	170	117
Total des immobilisations incorporelles	1 020	(680)	340	292	232
Immobilisations corporelles					
- Terrains et constructions	3 300	(1 068)	2 232	2 286	1 282
- Immeubles en location simple	1 923	(526)	1 397	988	
- Équipement, mobilier, installations	3 882	(2 438)	1 444	1 348	797
- Autres immobilisations	418		418	256	100
Total des immobilisations corporelles	9 523	(4 032)	5 491	4 878	2 179
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	10 543	(4 712)	5 831	5 170	2 411

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d'euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 22). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale. Les immobilisations d'exploitation détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 152 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

Immobilisations hors exploitation

Les terrains et constructions hors exploitation s'élèvent à 1 442 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 1 183 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 29 millions d'euros au 31 décembre 1998.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 528 millions d'euros en 2000 contre 425 millions d'euros en 1999 et 335 millions d'euros en 1998.

NOTES

NOTE 12 - Comptes de régularisation et autres actifs

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Comptes de régularisation - actif			
Comptes d'ajustement débiteurs ^(a)	14 401	9 922	3 209
Produits à recevoir	6 984	7 808	2 534
Comptes d'encaissement	5 086	4 072	1 924
Autres comptes de régularisation débiteurs ^(b)	14 710	6 017	3 268
Total des comptes de régularisation - actif	41 181	27 819	10 935
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	54 033	56 513	11 873
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	3 284	2 495	2 476
Impôt différé - actif	1 450	1 588	432
Autres actifs des sociétés d'assurance	627	440	636
Actifs divers	20 034	20 240	4 987
Total des autres actifs	79 428	81 276	20 404
Total des comptes de régularisation et autres actifs	120 609	109 095	31 339

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

NOTE 13 - Écarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées

En millions d'euros	2000	1999	1998
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 389	215	79
Écarts d'acquisition existant au 1 ^{er} octobre 1999 dans les actifs du groupe Paribas		1 145	
Écarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	1 418	133	163
Écart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	(12)	12	(3)
Dotation courante aux amortissements	(173)	(116)	(24)
Amortissements exceptionnels liés à des cessions de titres	(82)		
Valeur nette au 31 décembre	2 540	1 389	215

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 2000 à 144 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 29 millions d'euros, contre 111 millions d'euros en 1999 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 5 millions d'euros et 16 millions d'euros en 1998 déduction faite des repri-

ses d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 8 millions d'euros.

Les écarts d'acquisition liés aux opérations de l'exercice sont principalement liés aux acquisitions de titres Cobepa pour 504 millions d'euros et d'Arval pour 680 millions d'euros.

NOTE 14 - Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	12 921	10 663	6 323
Comptes et emprunts	77 683	102 250	54 224
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	101 365	106 147	39 459
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	4 286	12 013	7 097
Total des opérations de pension	105 651	118 160	46 556
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	196 255	231 073	107 103
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	540	623	172
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	196 795	231 696	107 275
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>4 399</i>	<i>3 621</i>	<i>2 081</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 12 383 millions d'euros au 31 décembre

2000 contre 10 160 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 2 904 millions d'euros au 31 décembre 1998.

NOTE 15 - Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Comptes créditeurs de la clientèle			
Comptes ordinaires	55 122	48 407	36 109
Comptes à terme	71 427	62 653	42 486
Comptes d'épargne à régime spécial	28 965	31 639	31 291
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	17 170	6 205	7 569
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	193	99	28
Total des opérations de pension	17 363	6 304	7 597
Total des comptes créditeurs de la clientèle	172 877	149 003	117 483
Dettes envers la clientèle représentées par un titre			
Titres de créances négociables	53 215	55 005	24 081
Bons de caisse	6 683	5 793	4 863
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	59 898	60 798	28 944
Total des dépôts de la clientèle	232 775	209 801	146 427
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 487</i>	<i>1 081</i>	<i>851</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir s'élèvent à 12 697 millions d'euros au 31 décembre 2000 (13 190 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 9 643 millions d'euros au 31 décem-

bre 1998) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle à 55 527 millions d'euros au 31 décembre 2000 (48 797 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 36 397 millions d'euros au 31 décembre 1998).

NOTES

NOTE 16 - Emprunts obligataires

Au 31 décembre 2000, les emprunts obligataires souscrits par le groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux moyen	Encours au 31/12/00	2001	2002	2003	2004	2005	2006 2010	Au-delà de 2010
Emprunts émis ou dont le nominal a été converti en euros	Variable 6,18 %	1 980 2 728	385 116	1 392 407	125 20	1	-	78 155	2 029
Emprunts en devises de la zone euro et dont le nominal n'a pas été converti en euros									
• Emprunts en francs français	Variable 6,95 %	782 6 965	1 268	152	183 344	610	264 770	335 3 592	229
• Emprunts en deutsche marks	8,21 %	102	102						
• Autres monnaies	10,0 %	322	-		78	37		207	
Sous-total des emprunts émis en monnaie de la zone euro	Variable 6,85 %	2 762 10 117	385 1 486	1 392 559	308 442	- 648	264 770	413 3 954	- 2 258
Autres emprunts									
• Emprunts en dollars des États-Unis	Variable 5,84 %	106 1 363		106 1 331					
• Emprunts en yens	Variable 0,74 %	139 9	139 9						
• Autres monnaies	8,32 %	560	39	235	236	11	-	39	
Total des emprunts émis		15 056	2 058	3 623	1 018	659	1 034	4 406	2 258
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(186)							
Total des emprunts obligataires restant dû par le groupe		14 870							
Dettes rattachées		326							
Total des emprunts obligataires		15 196							

Les primes diverses non amorties représentatives de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts

obligataires, à 29 millions d'euros au 31 décembre 2000 contre 35 millions d'euros au 31 décembre 1999.

NOTE 17 - Provisions techniques des entreprises d'assurance

	2000	1999	1998
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	29 107	27 533	18 146
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	1 147	874	189
Provisions techniques des contrats en unités de compte	23 125	18 889	5 454
Réserve de capitalisation	490	428	231
Dettes rattachées	224		
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	54 093	47 724	24 020

La réserve de capitalisation est dotée lors de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel des titres.

NOTE 18 - Comptes de régularisation et autres passifs

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Comptes de régularisation - passif			
Charges à payer	5 989	7 704	2 297
Comptes d'ajustement créditeurs ^(a)	11 194	7 384	4 853
Comptes d'encaissement	901	774	153
Autres comptes de régularisation créditeurs	21 262	6 089	1 486
Total des comptes de régularisation - passif	39 346	21 951	8 789
Autres passifs			
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	46 635	58 670	12 381
Dettes attachées aux opérations sur titres	24 524	21 567	10 262
Impôts différés - passif	2 377	2 080	962
Autres passifs d'assurance	276	85	1 416
Autres créditeurs et passifs divers	39 095	47 382	5 296
Total des autres passifs	112 907	129 784	30 317
Total des comptes de régularisation et autres passif	152 253	151 735	39 106

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché et des positions réévaluées (devises et instruments financiers à terme).

NOTE 19 - Provisions pour risques et charges

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Provisions pour engagements sociaux (note 26).....	1 235	1 154	643
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 9)	620	700	706
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 9) .	459	383	553
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 9)	218	218	218
Autres provisions pour risques et charges			
- Provision pour restructuration (note 40)	780	1 110	-
- Autres provisions	2 282	2 601	746
Total des provisions pour risques et charges	5 594	6 166	2 866

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 1 442 millions d'euros au 31 décembre 2000

contre 1 384 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 913 millions d'euros au 31 décembre 1998.

NOTES

NOTE 20 - Dettes subordonnées

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Emprunts subordonnés remboursables	9 001	9 372	6 261
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	344	347	350
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
• Titres en devises	972	904	428
• Titres en euros	305	305	305
• Autres titres	48		
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	1 325	1 209	733
Titres perpétuels	739	707	653
Total des emprunts subordonnés perpétuels	2 408	2 263	1 736
Total des dettes subordonnées contractées par le groupe	11 409	11 635	7 997
Dettes rattachées	336	342	261
Total des dettes subordonnées	11 745	11 977	8 258

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP SA ou par les filiales étrangères du groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables *in fine*, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 30 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2000, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise se présente de la façon suivante :

Devises d'émissions	Encours	2001	2002	2003	2004	2005	2006 à 2010	Au-delà de 2010
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• Émis en euros ou dans des monnaies divisionnaires								
- Émis ou convertis en euros	5 502	305	1 506		644	260	1 992	795
- Non convertis en euros :								
• francs français	154		152				2	
• francs luxembourgeois	280		81		37	112	50	
• autres monnaies	11						11	
Total des dettes subordonnées et titres remboursables non convertis en euros	445	-	233		37	112	63	-
• Émis dans d'autres monnaies								
• dollar des États-Unis	2 992		242	161		82	1 809	698
• autres monnaies	62						62	
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	9 001	305	1 981	161	681	454	3 926	1 493

Emprunts subordonnés perpétuels

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre du 1^{er} au 30 juillet des années 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après

le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985. De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call Options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 21 - Fonds pour risques bancaires généraux

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élevait à 1 039 millions d'euros au 31 décembre 2000

contre 1 040 millions d'euros au 31 décembre 1999 et 1 038 millions d'euros au 31 décembre 1998.

NOTES

NOTE 22 - Capitaux propres consolidés

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation	Écart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Élimination de l'auto-contrôle	Total des réserves consolidées et assimilées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total des capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1^{er} janvier 1998	813	3 183	503	(119)	4 621		5 005	9 001	744	9 745
Opérations réalisées sur le capital en 1998										
- par offre publique d'échange	7	46						53	(53)	
- autres opérations	12	192						204		204
Effet de la variation des parités monétaires										
- au cours de l'exercice 1998.....				(119)			(119)	(119)	(65)	(184)
- dépréciation irréversible de certaines monnaies.....				39			39	39		39
Fusion BOW/First Hawaiian									438	438
Autres variations.....			(26)		(12)		(38)	(38)	(3)	(41)
Capitaux propres au au 31 décembre 1998 avant affectation du résultat	832	3 421	477	(199)	4 609		4 887	9 140	1 061	10 201
Bénéfice consolidé 1998.....					1 114		1 114	1 114	53	1 167
Distribution au titre de l'exercice 1998					(328)		(328)	(328)	(50)	(378)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 1999	832	3 421	477	(199)	5 395		5 673	9 926	1 064	10 990
Opérations réalisées sur le capital en 1999 :										
- conversion du capital en euros	41	(41)								
- par offre publique d'échange sur les titres de Paribas SA	918	16 949						17 867	1 577	19 444
- autres opérations d'augmentation de capital	8	92						100		100
Écart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99-07 du CRC ⁽¹⁾		(8 712)						(8 712)		(8 712)
Effet de la variation des parités monétaires en 1999.....				131			131	131	154	285
Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 99-07 du CRC.....			(85)		(183)		(268)	(268)		(268)
Autres variations.....			(13)		5	(731)	(739)	(739)	58	(681)
Capitaux propres au 31 décembre 1999 avant affectation du résultat	1 799	11 709	379	(68)	5 217	(731)	4 797	18 305	2 853	21 158

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation	Écart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Élimination de l'auto-contrôle	Total des réserves consolidées et assimilées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts hors groupe	Total des capitaux propres consolidés
Bénéfice consolidé 1999					1 484		1 484	1 484	163	1 647
Distribution au titre de l'exercice 1999					(767)		(767)	(767)	(157)	(924)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2000	1 799	11 709	379	(68)	5 934	(731)	5 514	19 022	2 859	21 881
Écart résultant de l'application de l'article 215 du règlement 99.07 du CRC aux titres de Paribas acquis préalablement à la fusion		(305)						(305)	(344)	(649)
Annulation des titres BNP détenus par Paribas lors de la fusion de BNP SA et Paribas SA	(29)	(571)				600	600	-	-	-
Titres de BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^e résolution de l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2000 et certificats de valeur garantie autodétenus						(1 471)	(1 471)	(1 471)		(1 471)
Opérations d'augmentation de capital	22	311						333		333
Émission d'actions de préférence									537	537
Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2000				23			23	23	103	126
Rachat des minoritaires de Cobepa									(625)	(625)
Effet de l'harmonisation des méthodes comptables du sous-groupe Paribas avec celles de la société consolidante		(179)						(179)		(179)
Autres variations		(3)	(4)		73		69	66	(3)	63
Résultat de la période					4 124		4 124	4 124	285	4 409
Capitaux propres au 31 décembre 2000 avant affectation du résultat	1 792	10 962	375	(45)	10 131	(1 602)	8 859	21 613	2 812	24 425

(1) En application de l'article 215 du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, l'écart de première consolidation dégagé sur le groupe Paribas a été déterminé en substituant la valeur des actifs et des passifs constitués des capitaux propres de Paribas telle qu'elle ressortait au 30 septembre 1999 des comptes de cette société retraités aux normes comptables du groupe BNP au prix d'émission des titres BNP remis en échange des titres Paribas reçus.

NOTES

NOTE 22 (suite) - Capitaux propres consolidés

Opérations sur le capital réalisées
au cours des trois derniers exercices

Au 1^{er} janvier 1998, le capital de la BNP SA était constitué de 213 244 158 actions ordinaires de 25 francs de nominal.

→ Augmentations de capital intervenues en 1998

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 22 mai 1997, le Conseil d'administration de la BNP a décidé le 13 mai 1998 de procéder à une nouvelle offre publique d'échange des actions de la BNP Intercontinentale contre des actions de la Banque Nationale de Paris. En conséquence, il a été émis 1 702 410 actions nouvelles de 25 francs de nominal, portant jouissance le 1^{er} janvier 1998 en rémunération des actions de la BNP Intercontinentale apportées à l'échange.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 4 mars 1998 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 21 mai 1996, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Actionnariat". À ce titre, 1 280 000 actions de 25 francs de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Actionnariat" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise.

En outre, le capital a été augmenté de 2 176 932 actions nouvelles en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende distribué en actions, de 7 141 actions nouvelles souscrites par les salariés dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions.

Au 31 décembre 1998, le capital de la BNP SA était constitué de 218 410 671 actions de 25 francs de nominal entièrement libérées.

Enfin, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 78 129 actions portant jouissance au 1^{er} janvier 1998 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 1998. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 5 janvier 1999.

→ Augmentations de capital intervenues en 1999

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 mai 1998, le Conseil d'administration de la Banque Nationale de Paris a décidé le 9 décembre 1998 de procéder à la conversion en euros du capital de la Banque Nationale de Paris dont la valeur nominale de l'action s'établit désormais à 4 euros. Cette dernière valeur résultant de l'arrondi à l'euro immédiatement supérieur au résultat de la conversion de la valeur nominale en francs (25 F), il a été procédé le 5 janvier 1999 à une augmentation du capital social d'un montant correspondant à la somme des arrondis (1,2382 franc par action), soit 270 550 311,26 francs (41 millions d'euros) prélevés sur le poste "Prime d'émission".

En échange des titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des offres publiques d'échange intervenues en août et en novembre 1999 (*cf. ci-dessous*), la Banque Nationale de Paris a créé 229 490 050 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 1999.

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 26 février 1999 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de la Banque Nationale de Paris réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Accueil". À ce titre, 1 507 499 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement "BNP Accueil" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 180 395 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 1999 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 1999, le capital de la BNP SA est constitué de 449 666 744 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions, 462 750 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 1999 ont été souscrites pour les salariés durant l'exercice 1999. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 26 janvier 2000.

→ Opérations intervenues sur le capital en 2000

Réduction de capital

Conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 ayant approuvé la fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la société Paribas.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article 180-V de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil d'administration du 7 mars 2000 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 1998, de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". À ce titre, 4 821 403 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le Fonds Commun de Placement "BNP Paribas Accueil" pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 167 430 actions nouvelles portant jouissance respectivement au 1^{er} janvier 1999 pour 65 790 actions et au 1^{er} janvier 2000 pour 101 640 actions, au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2000, le capital de BNP Paribas est constitué de 448 064 715 actions de 4 euros entièrement libérées. En outre, dans le cadre du plan d'option de souscription d'actions, 141 340 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 ont été émises au cours du deuxième semestre 2000. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée en date du 29 janvier 2001.

Constitution des primes d'émission et des primes et plus-values d'apport

En 1998, les primes d'émission ont été augmentées des primes résultant de l'émission des actions BNP remises, d'une part, en échange des actions de la BNP Intercontinentale, et, d'autre part, en rémunération des actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions et des salariés ayant souscrit à l'augmentation du capital qui leur était réservée. Ces primes d'émission se sont élevées respectivement à 46 millions d'euros après imputation de l'écart d'acquisition lié à l'opération d'échange et à 192 millions d'euros pour les titres souscrits par les actionnaires et les salariés.

En 1999, les primes d'émission ont été réduites de 41 millions d'euros du fait de la conversion du capital social de la BNP SA en euros et augmentées de 91 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées.

Les primes d'émission ont, en outre, été augmentées de 16 949 millions d'euros en rémunération des titres émis par la Banque Nationale de Paris pour rémunérer les titres de la société Paribas SA reçus à l'issue des offres publiques d'échange intervenues en 1999 (*cf. ci-dessous*).

Durant l'exercice 2000, les primes d'émission ont été augmentées de 311 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre des augmentations de capital qui leur étaient réservées. Elles ont été réduites de 571 millions d'euros en raison de l'annulation des actions BNP détenues par la société Paribas à la date de l'opération de fusion entre la Banque Nationale de Paris et la société Paribas.

NOTES

NOTE 22 (suite) - Capitaux propres consolidés

La plus-value d'apport, d'un montant net de 291 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultats afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte au 31 décembre 1997 d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 11) effectuée durant l'exercice 1997 dans un contexte de baisse du marché immobilier désormais jugée durable.

Actions de préférence en devises

En décembre 1997, le groupe a effectué une nouvelle émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. À l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat. Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 %.

Opération publique d'échange sur les actions de Paribas

→ Résultat des offres publiques d'échange sur les actions de Paribas

La Banque Nationale de Paris a présenté le 9 mars 1999 une offre publique d'échange portant sur les actions émises par la société Paribas SA, modifiée le 8 juillet 1999. Cette offre clôturée le 13 août 1999 et proposant 29 actions BNP plus 13 certificats de valeur garantie (CVG) pour 20 actions Paribas a été suivie d'une offre publique d'échange simplifiée entre le 1^{er} et le 21 octobre 1999 proposant 29 actions BNP pour 20 actions Paribas.

À l'issue de ces deux offres, la BNP a recueilli respectivement 106 640 080 et 51 628 920 actions Paribas représentant 96,26 % de son capital et émis 229 490 050 actions (respectivement 154 628 116 actions au prix d'émission de 74,40 euros et 74 861 934 actions au prix d'émission de 85,00 euros) et 69 316 052 CVG donnant droit à leurs titulaires pour chaque CVG détenu le 1^{er} juillet 2002 et dans la limite de 20 euros par CVG, au versement d'une somme en euros égale à la différence, si celle-ci est positive, entre 100 euros et le cours de référence de l'action BNP Paribas. Ce cours de référence sera égal à la moyenne pondérée par les volumes et arrondie à la première décimale la plus proche des cours de clôture de Bourse de l'action BNP Paribas à la Bourse de Paris, au cours des 20 jours de Bourse précédant le 1^{er} juillet 2002 au cours desquels l'action BNP Paribas aura été cotée.

La BNP a, au cours du 4^e trimestre 1999, acquis 425 100 actions Paribas au titre de l'engagement de garantie de parité d'échange pris lors de l'opération publique d'échange à l'égard des salariés de Paribas titulaires de plans d'options d'achat ou de souscription d'actions Paribas portant ainsi sa participation dans le capital de cette société à 96,48 % au 31 décembre 1999. À ce titre, la BNP a acquis 231 097 actions Paribas supplémentaires entre le 1^{er} janvier et

le 23 mai 2000, date de la fusion de BNP SA avec Paribas SA. La BNP a lancé le 10 novembre 1999 une offre publique de retrait visant les actions Paribas, ouverte du 18 au 31 janvier 2000 et suivie d'un retrait obligatoire intervenu le 1^{er} février 2000 à l'issue desquelles la BNP détenait 164 536 561 actions, soit la totalité des titres en circulation à cette date.

→ Traitement de l'opération publique d'échange sur les actions de Paribas

Les actifs, passifs et éléments de hors-bilan du groupe Paribas sont consolidés selon les dispositions prévues par l'article 215 du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable pour la valeur historique qui était la leur au 30 septembre 1999 de ses comptes retraitée aux normes comptables du groupe consolidant.

Les retraitements d'harmonisation de normes comptables opérés ont conduit à réduire les capitaux propres de Paribas au 30 septembre 1999 de 873 millions d'euros nets d'impôt dont 694 millions d'euros enregistrés au 31 décembre 1999 et 179 millions d'euros en 2000. Ces retraitements portent principalement sur les méthodes de valorisation des contrats d'échange de taux d'intérêt en position isolée gérés dans une perspective de moyen et long terme et des portefeuilles de transactions (détermination des risques de contreparties et des coûts administratifs attachés aux contrats d'échange de taux d'intérêt ; valorisation des risques attachés aux instruments dérivés de taux d'intérêt, d'actions, d'indices, de change et de crédit et aux positions sur obligations convertibles).

En outre, certains engagements sociaux et de prévoyance, en particulier liés aux engagements de retraite et de pré-retraite existant tant en France qu'à l'étranger, ont été provisionnés conformément aux règles appliquées par le groupe consolidant.

Enfin, les règles applicables, au sein du groupe consolidant, au provisionnement des risques pays et des risques de crédit aux États-Unis ont été étendues aux encours correspondants du groupe Paribas.

L'écart résultant de la première consolidation du groupe Paribas corrigé des retraitements des opérations d'harmoni-

sation de normes comptables a été imputé à hauteur de 9 196 millions d'euros (8 712 millions d'euros au 31 décembre 1999) sur la prime d'émission attachée aux actions créées en rémunération des titres apportés par les actionnaires de Paribas.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le groupe

En application de la cinquième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 4 mai 1999 et du 23 mai 2000, BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les actions émises par la BNP SA et détenues par Paribas SA (7 053 612 actions) à la date de fusion entre les deux sociétés ont fait l'objet d'une annulation par réduction du capital.

Au 31 décembre 2000, le groupe BNP Paribas détenait 20 210 746 actions BNP Paribas représentant 1 782 millions d'euros dont 17 159 476 actions BNP Paribas représentant 1 519 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

NOTES

NOTE 22 (suite) - Capitaux propres consolidés

En outre, la BNP avait au 31 décembre 2000 racheté sur le marché 17 108 588 CVG au prix moyen de 4,84 euros représentant 82,9 millions d'euros (au 31 décembre 1999, 1 004 894 CVG au prix moyen de 4,37 euros représentant 4,4 millions d'euros) qui ont été portés en réduction des capitaux propres. Le montant de l'engagement maximum

potentiel relatif aux CVG restant en circulation s'établit, sur la base d'un montant unitaire de 20 euros, à 1 055 millions d'euros (1 362 millions d'euros au 31 décembre 1999) ; leur valeur de marché à cette date s'élevait à 383 millions d'euros soit 7,27 euros par CVG (312 millions au 31 décembre 1999, soit 4,58 euros par CVG).

En millions d'euros	Titres de participation		Titres de transaction (note 7)		Titres de placement		TOTAL	
	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	Valeur comptable
Actions détenues par :								
- BNP SA.....	13 605	1			45 000	4	58 605	5
- Paribas SA.....	7 053 612	599					7 053 612	599
- filiales de Paribas SA.....	1 478 450	126					1 478 450	126
- filiales de BNP SA.....			156 471	63			156 471	63
Actions détenues au 31/12/1999	8 545 667	726	156 471	63	45 000	4	8 747 138	793
Annulation des actions détenues par Paribas SA	(7 053 612)	(599)					(7 053 612)	(599)
Acquisitions effectuées en application de la cinquième résolution des AGM.....	15 668 408	1 392					15 668 408	1 392
Autres mouvements.....	(987)	-	2 894 799	200	(45 000)	(4)	2 848 812	196
Actions détenues au 31/12/2000	17 159 476	1 519	3 051 270	263	-	-	20 210 746	1 782
Certificats de valeur garantie détenus au 31/12/2000	17 108 588	83					17 108 588	83

NOTE 23 - Engagements hors bilan

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS ET REÇUS			
Engagements de financement donnés			
Aux établissements de crédit	13 085	8 394	5 162
À la clientèle			
- Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	14 978	10 050	4 038
• Autres ouvertures de crédits confirmés	63 868	60 399	45 084
- Autres engagements en faveur de la clientèle	42 241	42 948	13 406
	<u>121 087</u>	<u>113 397</u>	<u>62 528</u>
Total des engagements de financement donnés	134 172	121 791	67 690
Accords de refinancement (lignes "stand-by") reçus			
Des établissements de crédit	4 880	11 121	3 601
De la clientèle	1 745	112	190
Total des engagements de financement reçus	6 625	11 233	3 791
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS ET REÇUS			
Engagements de garantie donnés			
D'ordre d'établissements de crédit			
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 361	1 622	796
- Autres garanties	6 593	3 621	1 908
	<u>7 954</u>	<u>5 243</u>	<u>2 704</u>
D'ordre de la clientèle			
- Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	1 251	945	795
• Cautions administratives et fiscales	6 142	3 961	3 840
• Autres garanties	9 332	8 039	7 921
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	35 392	38 775	16 343
	<u>52 117</u>	<u>51 720</u>	<u>28 899</u>
Total des engagements de garantie donnés	60 071	56 963	31 603
Engagements de garantie reçus			
Des établissements de crédit	12 506	20 492	6 263
De la clientèle			
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	6 922	7 018	6 294
- Garanties reçues de la clientèle financière	154	272	794
- Autres garanties reçues	20 319	12 252	9 997
Total des engagements de garantie reçus de la clientèle	<u>27 395</u>	<u>19 542</u>	<u>17 085</u>
Total des engagements de garantie reçus	39 901	40 034	23 348
Engagements sur titres hors bilan			
Titres à recevoir	8 549	10 156	5 933
Titres vendus à réméré à recevoir ^(a)	156	80	23
Total des titres à recevoir	8 705	10 236	5 956
Total des titres à livrer	9 327	12 725	8 604

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTES

NOTE 24 - Opérations sur instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de

couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros, au 31 décembre	2000			1999		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	682 412	5 779 264	6 461 676	480 204	5 205 568	5 685 772
Opérations sur marchés organisés	104 686	1 711 359	1 816 045	103 595	1 424 448	1 528 043
- contrats de taux	92 921	1 320 785	1 413 706	81 657	1 220 253	1 301 910
- contrats de change	9 458	374 308	383 766	20 530	189 671	210 201
- actifs financiers	2 307	16 266	18 573	1 408	14 524	15 932
Opérations de gré à gré	577 726	4 067 905	4 645 631	376 609	3 781 120	4 157 729
- Accords de taux futurs	6 902	137 490	144 392	15 507	241 661	257 168
- Swaps de taux	122 225	3 656 707	3 778 932	101 587	3 022 479	3 124 066
- Swaps de devises	259 771	237 763	497 534	72 056	470 226	542 282
- Swaps cambistes	182 607	21 172	203 779	185 825	37 773	223 598
- Autres contrats à terme	6 221	14 773	20 994	1 634	8 981	10 615
Opérations conditionnelles	48 178	1 781 984	1 830 162	34 048	1 658 020	1 692 068
Opérations sur marchés organisés	18 097	358 588	376 685	6 362	686 027	692 389
<i>Options de taux</i>	<i>4 611</i>	<i>105 814</i>	<i>110 425</i>	<i>24</i>	<i>98 504</i>	<i>98 528</i>
- achetées	4 335	4 873	9 208	12	35 097	35 109
- vendues	276	100 941	101 217	12	63 407	63 419
<i>Options de change ⁽¹⁾</i>		<i>618</i>	<i>618</i>		<i>24 510</i>	<i>24 510</i>
- achetées		309	309		11 889	11 889
- vendues		309	309		12 621	12 621
<i>Autres options</i>	<i>13 486</i>	<i>252 156</i>	<i>265 642</i>	<i>6 338</i>	<i>563 013</i>	<i>569 351</i>
- achetées	9 436	145 887	155 323	2 067	264 194	266 261
- vendues	4 050	106 269	110 319	4 271	298 819	303 090
Opérations de gré à gré	30 081	1 423 396	1 453 477	27 686	971 993	999 679
<i>Contrats de taux plafonds et plachers</i>	<i>8 473</i>	<i>524 953</i>	<i>533 426</i>	<i>11 295</i>	<i>419 945</i>	<i>431 240</i>
- achetés	7 355	280 289	287 644	6 266	202 166	208 432
- vendus	1 118	244 664	245 782	5 029	217 779	222 808
<i>Swaptions et options (taux, change et autres)</i>	<i>21 608</i>	<i>898 443</i>	<i>920 051</i>	<i>16 391</i>	<i>552 048</i>	<i>568 439</i>
- achetés	11 285	472 117	483 402	8 871	257 205	266 076
- vendus	10 323	426 326	436 649	7 520	294 843	302 363
Total des opérations sur instruments financiers à terme	730 590	7 561 248	8 291 838	514 252	6 863 588	7 377 840

(1) En 2000, les options de change ont été reclassées en opérations de gré à gré.

Les montants nominaux des contrats ou équivalent delta pour les options de change recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du

groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

Évaluation du risque de contrepartie

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le groupe BNP Paribas est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 1998. À ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde ("close-out netting") peut faire l'objet d'une garantie ("collatéralisation") consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règle-

ments, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer soit par la banque soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association ("ISDA"). BNP Paribas participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme (en millions d'euros)	2000		1999	
	Coût de remplacement positif	Équivalent risques pondérés	Coût de remplacement positif	Équivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	2 432	-	1 704	-
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A ^(a)	72 722	21 872	27 395	9 921
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B ^(a) et sur la clientèle	16 412	11 684	10 936	7 744
Total avant effet des accords de compensation	91 566	33 556	40 035	17 665
Incidence des accords de compensation (collatéraux)	(62 050)	(18 626)	(21 604)	(6 107)
Total après effet des accords de compensation	29 516	14 930	18 431	11 558

(a) La zone A est constituée des États membres de la Communauté européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

NOTES

NOTE 24 (suite) - Opérations sur instruments financiers à terme

Au 31 décembre 2000, l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,28 % de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) contre 0,25 % au 31 décembre 1999.

La ventilation selon les cotations de crédit (Standard & Poor's) et donnant lieu au calcul d'un équivalent risques des instruments financiers à terme traités de gré à gré pondérés s'analyse comme suit au 31 décembre 2000 :

Cotation de crédit	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA - AA.....	27,8	21,4	14,7	63,9
A.....	8,1	5,2	1,9	15,2
BBB.....	1,0	0,8	0,2	2,0
BB ou inférieur.....	6,3	7,8	4,8	18,9
Total	43,2	35,2	21,6	100,0

Cotation de crédit	Équivalent risques pondérés par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
AAA - AA.....	8,8	17,4	14,3	40,5
A.....	4,2	5,7	5,0	14,9
BBB.....	2,6	2,2	1,3	6,1
BB ou inférieur.....	10,9	18,1	9,5	38,5
Total	26,5	43,4	30,1	100,0

La ventilation des instruments financiers à terme selon les contreparties s'analyse comme suit au 31 décembre 2000 :

Contrepartie	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
États OCDE.....	0,4	0,3	0,2	0,9
Banques OCDE.....	39,5	32,0	19,7	91,2
Autres.....	3,2	2,8	1,9	7,9
Total	43,1	35,1	21,8	100,0

Contrepartie	Équivalent risques pondérés (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Banques OCDE.....	11,2	20,4	16,3	47,9
Autres.....	15,2	23,1	13,8	52,1
Total	26,4	43,5	30,1	100,0

NOTE 25 - Exposition au 31 décembre 2000 du groupe BNP Paribas aux risques de marché liés aux opérations sur instruments financiers

Des travaux conduits depuis septembre 1999 ont permis d'intégrer l'essentiel du portefeuille de risques de marché de BNP Paribas au sein d'un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") à partir du 31 mars 2000. Ce système a fait l'objet d'une validation par la Commission Bancaire.

Le modèle interne est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché. L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou "Gross Earnings at Risk" (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêts, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de

conditions normales de ces marchés et de leurs liquidités. Les Valeurs en Risque ont été établies sur base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading ;
- intervalle de confiance de 99 %, (*i.e* sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GEaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

La Valeur en Risque moyenne totale pour la période du 31 mars au 31 décembre 2000 ressort à 128 millions d'euros (avec un minimum de 92 millions d'euros et un maximum de 177 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (58 millions d'euros) ou entre différents secteurs d'activité (88 millions d'euros). Elle s'analyse comme suit :

Valeur en Risque (10 jours – 99 %) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	31 mars - 31 décembre 2000			31 décembre 2000
	Moyenne	Minimum	Maximum	
Taux d'intérêt	118	80	166	83
Actions	57	36	87	40
Change	5	2	10	5
Matières premières	6	2	14	14
Effets des compensations	(58)			(49)
Total	128			93

NOTES

NOTE 26 - Régimes de retraite et de prévoyance

• Régimes de retraite

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du groupe exercent leur activité, les engagements au titre des régimes de retraite sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants qui gèrent ensuite le paiement des pensions.

Depuis le 1^{er} janvier 1994 et en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, le groupe BNP cotise en France à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraite complémentaires.

Les caisses de retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Le taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisé au 31 décembre 1999 laisse un différentiel de l'ordre de 3,0 % conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation.

Les ressources de la caisse de retraite de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (95 millions d'euros environ au 31 décembre 1999) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 21).

La caisse de retraite de Paribas dispose de réserves (142 millions d'euros environ au 31 décembre 1999) excédant les engagements de la Caisse.

Paribas SA et BNP SA ont signé respectivement en 1994 et 1997 des accords mettant en place des retraites par capitalisation. Au moment de leur départ à la retraite,

les salariés de BNP SA et de Paribas SA bénéficieront ainsi d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

• Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes telles que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 2000, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire. Les provisions constituées au titre de ces engagements s'analysent comme suit :

En millions d'euros au 31 décembre 2000	Au titre des personnels		Total
	En activité	En préretraite ou assimilés à des retraités	
Indemnités de départ à la retraite	664	68	732
Préretraites et départs anticipés	29	201	230
Gratifications pour ancienneté de service	92	-	92
Autres engagements sociaux.....	150	31	181
Total (note 19)	935	300	1 235

NOTE 27 - Échéances des emplois et des ressources

En millions d'euros, au 31 décembre	Opérations		Durée restant à courir			Total
	à vue et au jour le à titre	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Opérations interbancaires et assimilées (note 4)	20 109	129 503	22 935	20 479	5 730	198 756
- caisse, banques centrales, CCP ...	8 244					8 244
- effets publics et valeurs assimilées..		38 919	2 717	14 099	3 882	59 617
- créances sur les établissements de crédit	11 865	90 584	20 218	6 380	1 848	130 895
Opérations avec la clientèle (note 5)	28 039	128 718	18 218	44 147	21 794	240 916
- créances sur la clientèle	28 039	126 673	15 078	32 717	19 395	221 902
- opérations de crédit-bail et assimilées		2 045	3 140	11 430	2 399	19 014
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 7) ⁽¹⁾	-	24 194	2 183	3 854	2 617	32 848
- titres de transaction		15 856				15 856
- titres de placement		2 500	1 262	543	2 180	6 485
- titres d'investissement.....		5 838	921	3 311	437	10 507
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées (note 14)	34 772	123 121	28 116	9 015	1 771	196 795
- comptes créditeurs interbancaires et assimilés	34 772	122 632	28 066	9 014	1 771	196 255
- dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre..		489	50	1		540
Dépôts de la clientèle (note 15)	71 260	118 810	18 484	15 055	9 166	232 775
- comptes créditeurs de la clientèle ..	70 802	80 320	10 359	5 470	5 926	172 877
- dettes envers la clientèle représentées par un titre	458	38 490	8 125	9 585	3 240	59 898

(1) Hors créances rattachées (500 millions d'euros).

La gestion de la liquidité du groupe BNP Paribas s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des ressources à plus d'un an ;
- une impasse maximum sur les opérations échéancées d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée

à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets d'immobilisation).

En outre, BNP Paribas veille en permanence à respecter le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans).

Les échéanciers des emprunts obligataires remboursables et des emprunts subordonnés remboursables sont présentés en notes 16 et 20.

NOTES

NOTE 28 - Intérêts et produits et charges assimilés

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2000	1999	1998	2000	1999	1998		2000	1999	1998
(19 997)	(10 834)	(8 592)	16 937	9 424	7 885	Établissements de crédit (note 29)	(3 060)	(1 410)	(707)
(5 784)	(4 065)	(4 158)	14 026	9 454	8 354	Clientèle (note 30)	8 242	5 389	4 196
(4 536)	(2 459)	(1 719)	5 820	3 235	2 380	Crédit-bail	1 284	776	661
(5 507)	(3 270)	(2 687)				Dettes représentées par un titre	(5 507)	(3 270)	(2 687)
						Obligations et autres titres			
			2 997	2 300	2 067	à revenu fixe (note 31)	2 997	2 300	2 067
						Total des intérêts et produits			
(35 824)	(20 628)	(17 156)	39 780	24 413	20 686	(charges) assimilés	3 956	3 785	3 530

NOTE 29 - Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2000	1999	1998	2000	1999	1998		2000	1999	1998
(14 007)	(8 240)	(7 393)	10 861	6 922	6 791	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(3 146)	(1 318)	(602)
(5 990)	(2 594)	(1 199)	6 049	2 495	1 080	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	59	(99)	(119)
			27	7	14	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	27	7	14
						Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(3 060)	(1 410)	(707)

NOTE 30 - Produits et charges sur opérations avec la clientèle

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2000	1999	1998	2000	1999	1998		2000	1999	1998
(5 029)	(3 800)	(3 742)	13 402	9 128	7 873	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	8 373	5 328	4 131
(755)	(265)	(416)	617	319	477	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(138)	54	61
			7	7	4	Intérêts sur prêts subordonnés	7	7	4
(5 784)	(4 065)	(4 158)	14 026	9 454	8 354	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	8 242	5 389	4 196

NOTE 31 - Revenus des portefeuilles-titres

En millions d'euros	2000	1999	1998
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	964	592	420
Titres d'investissement	1 449	1 348	1 311
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	199	204	204
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	385	156	132
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 997	2 300	2 067
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement	45	32	5
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	119	74	72
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	227	69	51
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	391	175	128
Total des revenus des portefeuilles-titres	3 388	2 475	2 195

NOTE 32 - Commissions nettes

En millions d'euros	Net		
	2000	1999	1998
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	189	125	128
Sur opérations avec la clientèle	1 363	933	689
Sur opérations sur titres	(32)	(57)	(45)
Sur opérations de change et d'arbitrage	74	214	249
Sur engagements sur titres	328	86	96
Sur instruments financiers à terme	(267)	(71)	(51)
<i>Sur titres gérés ou en dépôt :</i>			
Droits de garde	265	123	96
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	809	307	228
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	132	62	35
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	45	13	9
<i>Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt</i>	<i>1 251</i>	<i>505</i>	<i>368</i>
<i>Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :</i>			
Pour l'achat ou la vente de titres	704	397	211
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	366	116	64
Autres commissions sur titres	184	127	42
<i>Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle</i>	<i>1 254</i>	<i>640</i>	<i>317</i>
<i>Sur autres commissions :</i>			
Sur activité d'assistance et de conseil	373	215	86
Sur moyens de paiement	453	382	355
Sur autres services financiers	(929)	(145)	25
Sur récupérations de frais	88	83	78
Sur produits accessoires	141	92	96
Sur produits sur opérations diverses de banque	160	196	166
<i>Total des autres commissions</i>	<i>286</i>	<i>823</i>	<i>806</i>
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	2 791	1 968	1 491
Total des commissions	4 446	3 198	2 557

L'ensemble des commissions représente 27,3 % du produit net bancaire en 2000 contre 31,3 % en 1999 et 33,8 % en 1998.

NOTES

NOTE 33 - Marge technique et financière des entreprises d'assurance

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Primes	9 174	4 842	2 997
Produits nets des placements financiers	2 315	2 300	1 473
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(10 252)	(6 601)	(4 379)
Autres produits (charges) nets techniques	8	21	(18)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance ^(a).	1 245	562	73

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au groupe et net de réassurance.

Les primes brutes se sont élevées pour l'exercice 2000 à 9 369 millions d'euros (4 988 millions d'euros en 1999 et 3 007 millions d'euros en 1998).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre 2000	NATIO-VIE	CARDIF	AUTRES SOCIÉTÉS	TOTAL
Résultat technique net d'assurance-vie	59	25	(1)	83
Résultat technique net d'assurance non-vie	(2)	42	25	65
Réintégration des frais de gestion	283	638	39	960
Reclassements financiers	94	74	1	169
Sous-total	434	779	64	1 277
Élimination des opérations internes	(97)	66	(1)	(32)
Contribution nette à la marge technique et financière	337	845	63	1 245

NOTE 34 - Frais de personnel

En millions d'euros	2000	1999	1998
Salaires et traitements	4 398	2 670	2 044
Charges sociales :			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	323	362	197
Autres charges sociales	1 026	655	586
Total des charges sociales	1 349	1 017	783
Intéressement et participation des salariés :			
Intéressement des salariés	99	48	31
Participation des salariés	103	126	94
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	202	174	125
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	301	179	161
Total des frais de personnel	6 250	4 040	3 113

NOTE 35 - Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

1) Options de souscription d'actions attribuées par la BNP

Entre 1990 et 1999, l'Assemblée Générale de la BNP a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options de

souscription d'actions émises par la BNP SA selon différents plans dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre total d'actions susceptibles d'être souscrites	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31/12/99	Options restant à lever au 31/12/00
1994	14 déc. 1993	23 mars 1994	135	803 000	24 mars 1996	23 mars 2001	32,32	752 785	50 215
1995	14 déc. 1993	22 mars 1995	128	215 500	23 mars 1997	22 mars 2002	33,23	138 010	77 490
1996	14 déc. 1993	21 mai 1996	140	1 031 000	22 mai 1998	21 mai 2003	29,73	177 500	854 000
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	238 000	23 mai 2002	22 mai 2007	36,89		238 000
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	1 037 000	14 mai 2003	13 mai 2008	74,55		1 037 000
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	335 000	4 mai 2004	3 mai 2009	75,28		335 000
	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	2 532 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	90,32	83 000	2 449 000
2000	13 mai 1998	7 avril 2000	1 214	877 100	8 avril 2005	7 avril 2010	85,00	34 150	842 950

Les plans de décembre 1999 et d'avril 2000, attribués par la BNP, ont concerné les collaborateurs Paribas et BNP. En 2000, les membres du Comité exécutif n'ont pas bénéficié d'attribution d'options. Le nombre d'options qu'ils détiennent au 31 décembre 2000 est de 1 969 558.

NOTES

NOTE 35 (suite) - Plan d'options d'achat et de souscription d'actions

2) Options de souscription d'achat d'actions attribuées par l'ex-groupe Paribas et ses filiales

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées ⁽¹⁾	Date de départ d'exercice des options ⁽²⁾	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté ⁽¹⁾	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 31/12/00 ⁽¹⁾	Options ajustées restant à lever au 31/12/00 ⁽¹⁾
1994	B Paribas	19/05/1994	02/12/1994	186	415 608	01/04/1997	02/12/2002	42,68	361 571	54 037
	CB	17/03/1993	11/10/1994	105	599 659	12/10/1999	10/10/2002	24,26	488 638	111 021
	Cardif	26/04/1993	17/11/1994	20	103 356	18/11/1999	16/11/2002	30,83	62 423	40 933
1995	CFP	27/05/1992	29/03/1995	29	169 650	29/03/1998	29/03/2003	28,49	74 058	95 592
	CFP	27/05/1992	28/12/1995	341	1 523 515	28/12/1999	28/12/2003	28,81	681 152	842 363
	CFP	27/05/1992	30/10/1995	12	233 450	30/10/1999	30/10/2003	28,60	66 700	166 750
	CFP	27/05/1992	16/11/1995	5	60 900	16/11/1999	16/11/2003	28,60	21 025	39 875
	CB	17/03/1993	31/10/1995	104	233 997	01/11/2000	30/10/2003	26,23	36 485	197 512
	CB	26/04/1993	16/11/1995	36	123 166	17/11/2000	15/11/2003	20,48	14 954	108 212
1996	CB	17/03/1993	05/11/1996	100	293 601	06/11/2001	04/11/2004	29,54	16 065	277 536
	CB	26/04/1993	21/11/1996	35	93 451	22/11/2001	20/11/2004	37,22	6 025	87 426
1997	CFP	27/05/1992	20/01/1997	526	2 433 825	20/01/2002	20/01/2005	36,80	984 625	1 449 200
	CFP	27/05/1992	07/07/1997	4	36 250	07/07/2002	07/07/2005	41,42	24 650	11 600
	CB	26/04/1997	30/09/1997	149	289 319	01/10/2002	29/09/2005	41,94	5 605	283 714
	CFP	25/04/1997	26/12/1997	319	2 994 250	26/12/2002	26/12/2005	49,94	1 047 986	1 946 264
1998	Paribas	11/05/1998	17/11/1998	975	3 410 110	17/11/2003	17/11/2006	43,42	1 360 263	2 049 847
1999	Paribas	24/04/1997	04/05/1999	1	14 500	04/05/2004	04/05/2007	67,83	0	14 500
Filiales de Paribas consolidées par intégration globale										
1994	Cetelem	24/03/1994	23/11/1994	34	92 323	24/11/1999	22/11/2002	18,69	73 326	18 997
	UFB	18/03/1993	19/10/1994	44	113 025	20/10/1999	18/10/2002	22,90	104 566	8 459
	Safadeco	05/09/1994	09/09/1994	19	55 998	01/04/1997	09/09/2002	30,49	53 748	2 250
1995	Cetelem	24/03/1994	07/11/1995	79	206 150	08/11/2000	06/11/2003	22,16	42 149	164 001
	UFB	18/03/1993	18/10/1995	32	66 029	19/10/2000	17/10/2003	24,13	19 311	46 719
1996	Cetelem	24/03/1994	04/11/1996	95	226 978	05/11/2001	03/11/2004	32,99	3 636	223 342
	UFB	18/03/1993	16/10/1996	37	94 462	17/10/2001	15/10/2004	29,19	0	94 462
	Safadeco	05/09/1994	04/01/1996	21	108 000	01/04/1999	04/01/2004	30,64	10 000	98 000
1997	Cetelem	27/03/1997	22/09/1997	117	156 469	23/09/2002	21/09/2005	36,57	5 389	151 080

CB : Compagnie Bancaire CFP : Compagnie Financière Paribas

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP Paribas.

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants : 9 Paribas pour 5 Compagnie Bancaire, 1 Paribas pour 1 Compagnie Financière Paribas, 1 Paribas pour 1 Banque Paribas, 29 BNP Paribas + 13 CVG pour 20 Paribas.

- Pour les filiales de Paribas consolidées par intégration globale (Cetelem et UFB), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange :

- 1,791 Paribas pour 1 Cetelem, 1,45 + 1,1642 CVG pour 1 Paribas,

- 1,62054 Paribas pour 1 UFB, 1,45 + 1,0534 CVG pour 1 Paribas.

Le prix d'exercice et le nombre des options retenus pour l'élaboration de ce tableau ont été calculés en fonction de la parité avant le 1^{er} juillet 2002.

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP Paribas a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 36 - Gains nets sur actifs immobilisés

En millions d'euros	2000	1999	1998
Titres d'investissement			
Plus-values de cessions	19	2	-
Moins-values de cessions	(3)		(1)
(Dotations) reprises de provisions		(4)	4
Gains sur titres d'investissement	16	(2)	3
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Plus values de cessions	810	920	338
Moins-values de cessions	(82)	(195)	(65)
Dotations aux provisions	(54)	(103)	(24)
Reprises de provisions	111	216	87
Gains nets sur titres immobilisés de l'activité de portefeuille	785	838	336
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	1 169	97	179
Moins-values de cessions	(282)	(119)	(48)
Dotations aux provisions	(135)	(60)	(23)
Reprises de provisions	156	157	31
Gains nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	908	75	139
Total des gains nets sur actifs immobilisés	1 709	911	478

NOTES

NOTE 37 - Résultat exceptionnel

En millions d'euros	2000	1999	1998
Provision pour réorganisation et cessation d'activités	(117)		(25)
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles liées au passage à la monnaie unique européenne et à l'an 2000	(104)	(32)	(62)
Contribution imposée par le Conseil de la concurrence	(38)		
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	(30)	(53)	(3)
Indemnisation aux victimes de l'Holocauste	(29)		
Ajustement relatif au mode de proratisation de certaines commissions.....	(27)		
Provision et cotisation aux fonds de garantie des dépôts.....	(3)	(56)	-
Autres charges exceptionnelles nettes	(37)	(15)	(37)
Total du résultat exceptionnel	(385)	(156)	(127)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La cession d'une partie du réseau d'agences effectuée par BNP Paribas España suppose la réorganisation des activités du groupe en Espagne et la mise en œuvre d'un plan d'adaptation de l'emploi dont les effets ont été provisionnés. En outre, la reprise de la participation de la Dresdner Bank dans certaines filiales communes a conduit à la réorganisation de leurs fonctions supports et au provisionnement des coûts correspondants. Enfin, l'évolution de la stratégie de la banque en Australie ainsi que la filialisation du métier Titres et les études préliminaires à l'évolution des structures de certaines activités des pôles Banque Privée et Gestion d'Actifs et Banque de Financement et d'Investissement ont conduit le groupe à couvrir les coûts liés aux orientations prises. Au total, une provision de 117 millions d'euros a été constituée.

BNP Paribas a procédé à l'évaluation des coûts liés à l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne et au passage de l'an 2000. Le coût global, réestimé à fin 2000, est évalué à environ 467 millions d'euros répartis sur la période comprise entre

1996 et 2002. En application de la doctrine comptable relative au provisionnement des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables et nettement précisées quant à leur objet, le groupe BNP a constitué une provision dès 1996, complétée sur les exercices suivants. Cette provision est destinée à couvrir les coûts d'assistance extérieure non immobilisables engagés dans la perspective d'adapter l'entreprise aux conséquences directes de l'événement exceptionnel que constitue le passage à la monnaie unique européenne. Les charges faisant l'objet d'une provision recouvrent l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle ainsi que le dispositif de mise en place de l'euro fiduciaire en 2002. Ces coûts, déterminés selon la méthodologie de projet habituellement utilisée par le groupe BNP Paribas, ont été encourus pour plus de 60 % au 31 décembre 2000.

Les suppressions de postes de travail provenant, d'une part, des investissements informatiques engagés, notamment à l'occasion de l'adaptation des applications à la monnaie unique européenne et, d'autre part, de la mise en œuvre de nouveaux principes d'organisation des centres d'appui technique et des activités de service clientèle dans le réseau ont conduit la banque à constituer une provision de 53 millions d'euros au cours de l'exercice 1999. En 2000 l'actualisation de fonds de pension relatifs à des régimes de

retraite à l'étranger a fait l'objet d'une dotation de 30 millions d'euros supplémentaires aux provisions pour engagements sociaux.

Un accord intergouvernemental a été conclu entre le gouvernement de la République française et le gouvernement des États-Unis d'Amérique afin de compléter les mesures prises pour dédommager les victimes de la Shoah. Dans ce cadre, les institutions financières recevant des dépôts ont accepté de participer à diverses mesures d'indemnisation et à la dotation d'une Fondation pour la mémoire de la Shoah. La banque a constitué une provision de 29 millions

d'euros représentant le coût estimé de sa participation au dispositif de dédommagement prévu.

La loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière ayant modifié le système de garantie des titres et des dépôts auquel les entreprises exerçant une activité bancaire ou de service d'investissement sont assujetties, le groupe a, en 2000, enregistré un complément de charge de 3 millions d'euros (56 millions au 31 décembre 1999) couvrant les cotisations exceptionnelles dues au fonds de garantie au cours des exercices 1999 à 2002.

NOTE 38 - Informations sectorielles

Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés

Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres alloués à chacun des pôles en fonction des risques encourus sur la base d'un ensemble

de conventions principalement fondées sur la consommation de fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative aux ratios de solvabilité.

En millions d'euros, au 31 décembre 2000	Produit net bancaire	Résultat brut d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat courant avant impôt
Banque de Détail en France.....	4 257	1 181	1 024	1 037
Banque de Détail à l'International.....	1 598	666	492	496
Services Financiers Spécialisés.....	2 140	756	523	609
Banque de Financement et d'Investissement.....	6 114	2 577	2 063	2 214
Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres et Assurance .	2 201	936	899	964
BNP Paribas Capital	122	53	49	1 037
Autres activités	(169)	(344)	(367)	352
TOTAL	16 263	5 825	4 683	6 709
France.....	9 350	3 101	2 649	4 229
Autres zones espace économique européen.....	2 802	1 026	894	1 323
Pays zones Amérique et Asie.....	3 356	1 339	911	924
Autres pays.....	755	359	229	233

NOTES

NOTE 38 (suite) - Informations sectorielles

Activité du groupe par zone géographique

En millions d'euros, au 31 décembre 2000	Opérations interbancaires et assimilées	Opérations avec la clientèle	Total
Emplois			
France.....	45 131	119 657	164 788
Autres pays de l'espace économique européen.....	55 148	49 945	105 093
Pays des zones Amériques et Asie.....	94 245	52 120	146 365
Autres pays.....	3 777	9 188	12 965
Total des emplois (notes 4 et 5)	198 301	230 910	429 211
Ressources			
France.....	50 750	79 696	130 446
Autres pays de l'espace économique européen.....	65 404	44 356	109 760
Pays des zones Amériques et Asie.....	75 009	37 792	112 801
Autres pays.....	5 092	11 033	16 125
Total des ressources (notes 14 et 15)	196 255	172 877	369 132

NOTE 39 - Impôt sur les bénéfices

En millions d'euros	2000	1999	1998
Charge des impôts courants de l'exercice.....	1 344	1 147	298
Charge nette des impôts différés de l'exercice.....	288	54	184
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	1 632	1 201	482
- sur activités courantes.....	1 729	1 227	530
- sur éléments exceptionnels.....	(97)	(26)	(48)

En application des règles internationales généralement admises, le groupe comptabilise les actifs d'impôts différés en tenant compte de leur probabilité de récupération sans les limiter aux impôts différés passifs constatés. L'économie d'impôt résultant en 2000 de la comptabilisa-

tion de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 19 millions d'euros au sein du groupe. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 187 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Analyse du taux effectif de l'impôt :

En pourcentage	2000	1999	1998
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France.....	(3,0)	(1,9)	(1,1)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(1,8)	-	(2,6)
Différences permanentes faisant l'objet, en France, de réintégrations fiscales...	(1,9)	(0,7)	(8,1)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(5,2)	(1,4)	(3,3)
Effets des éléments de résultats négatifs	5,4	2,0	5,6
Divers	1,5	3,6	3,1
Taux effectif de l'impôt	28,3	34,9⁽¹⁾	26,9

(1) Avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas.

L'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	2000			1999	1998
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif ⁽¹⁾	1 257	193	1 450	1 588	432
Impôts différés passif	1 237	1 140	2 377	2 080	962
Impôts différés passif nets	(20)	947	927	492	530

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 54 millions d'euros en 2000 (40 millions d'euros en 1999 et 53 millions d'euros en 1998) au total des impôts différés actif.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier, et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 2000 à 196 millions d'euros, compte tenu d'une reprise de 105 millions d'euros consécutive à l'opération de réestimation des actifs immobiliers effectuée en 1997 et d'un complément de 87 millions d'euros relatif aux terrains, constaté en 1999 en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés (note 1).

L'application du CRC n° 99-07 a également conduit à constater une dette d'impôt différé sur la totalité des réserves latentes de crédit-bail s'élevant à 181 millions d'euros au 31 décembre 1999.

La contrepartie des ajustements effectués en application de la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés a été portée en diminution des réserves consolidées (note 22) conformément à la doctrine relative aux changements réglementaires de méthodes comptables.

NOTES

NOTE 40 - Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas

Le rapprochement de BNP et de Paribas engagé en 1999 a conduit à constater des charges de restructuration pour un montant de 1 169 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous présente les utilisations intervenues depuis le 1^{er} octobre 1999.

En millions d'euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total de la charge pour restructuration
Provision et amortissement constitués à la date de première consolidation avec Paribas	1 169	183	(363)	989
Charges comptabilisées au cours du 4 ^e trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Solde au 31 décembre 1999	1 110		(330)	780
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)		101	(229)
Solde au 31 décembre 2000	780	-	(229)	551

NOTE 41 - Effectifs

L'effectif des entités intégrées globalement et à la proportionnelle se répartit de la façon suivante :

	31/12 2000	31/12 1999 ⁽¹⁾
Métropole	49 169	49 802
Hors métropole	31 295	28 040
Total groupe BNP Paribas	80 464	77 842

(1) Les données de l'exercice 1999 ont été retraitées pour être rendues comparables avec celles de l'exercice 2000.

NOTE 42 - Compte de résultat consolidé au format réglementairement publiable

En milliers d'euros	2000	1999	1998
Intérêts et produits assimilés	39 780 064	24 412 725	20 685 475
Intérêts et charges assimilées	(35 824 391)	(20 627 546)	(17 155 635)
Revenus des titres à revenu variable	391 604	175 279	128 329
Commissions (Produits)	6 797 249	8 366 359	4 859 022
Commissions (Charges)	(2 351 626)	(5 168 615)	(2 302 191)
Gains sur opérations de portefeuille de négociation	5 296 529	2 463 930	1 364 341
Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	243 126	67 375	19 981
Autres produits d'exploitation bancaire	1 353 361	576 643	392 507
Autres charges d'exploitation bancaire	(892 110)	(733 543)	(535 592)
Marge brute des activités d'assurance	1 244 720	561 801	73 249
Produits nets des autres activités	224 642	111 200	45 006
Produit net bancaire	16 263 168	10 205 608	7 574 402
Charges générales d'exploitation.....	(9 910 117)	(6 317 730)	(4 745 428)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles.....	(527 925)	(424 130)	(334 656)
Résultat brut d'exploitation	5 825 126	3 463 748	2 494 318
Coût du risque	(1 142 297)	(701 375)	(1 206 120)
Résultat d'exploitation	4 682 829	2 762 373	1 288 198
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	317 024	19 059	29 052
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1 709 198	910 834	477 751
Résultat courant avant impôt	6 709 051	3 692 266	1 795 001
Résultat exceptionnel.....	(385 063)	(750 239)	(126 500)
Impôt sur les bénéfices.....	(1 632 497)	(1 201 343)	(481 746)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(143 426)	(111 301)	(16 024)
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux	4 455	18 098	(3 442)
Intérêts minoritaires.....	(428 286)	(163 473)	(52 986)
Résultat net, part du groupe	4 124 234	1 484 008	1 114 303

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2000

Barbier Frinault & Autres

Arthur Andersen

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Befec-Price Waterhouse

Membre de PricewaterhouseCoopers

32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard

Le Vinci
4, allée de l'Arche
92075 Paris La Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par

sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après. Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse consolidés définies par le règlement CRC n° 2000-04 du 4 juillet 2000. Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 9 avril 2001

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

Arthur Andersen

Christian Chiarasini
Radwan Hoteit

Befec-Price Waterhouse

Membre de PricewaterhouseCoopers

Étienne Boris

Mazars & Guérard

Yves Bernheim

Comptes sociaux

- Bilan et compte de résultat (avec la note annexe 1 : Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers de BNP Paribas SA)
- Compte de résultat réglementairement publiable
- Tableau des résultats des 5 derniers exercices
- Informations relatives aux filiales et participations de BNP Paribas SA
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

REMARQUE PRÉLIMINAIRE

Les comptes sociaux de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 00-03 relatif aux états de synthèse individuels.

L'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 de BNP SA a approuvé la fusion des sociétés BNP SA et Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000.

Le compte de résultat de l'exercice 2000 et le bilan au 31 décembre 2000 comprennent donc les opérations de Paribas, alors que les exercices 1999 et 1998 ne portent que sur les opérations de BNP SA (cf. *note1*).

BILAN DE BNP PARIBAS SA

En millions d'euros, au 31 décembre

2000

1999

1998

ACTIF

Opérations interbancaires et assimilées

Caisse, banques centrales CCP.....	6 240	1 743	2 354
Effets publics et valeurs assimilées.....	31 865	32 466	21 713
Créances sur les établissements de crédit.....	159 816	96 701	77 220

Total des opérations interbancaires et assimilées	197 921	130 910	101 287
--	----------------	----------------	----------------

Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle.....	174 856	111 604	105 197
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées.....	331	305	230

Total des opérations avec la clientèle	175 187	111 909	105 427
---	----------------	----------------	----------------

Obligations et autres titres à revenu fixe

	32 217	18 030	12 611
--	---------------	---------------	---------------

Actions et autres titres à revenu variable

	19 257	951	849
--	---------------	------------	------------

Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Participations et parts dans les entreprises liées.....	20 438	25 062	6 196
Autres titres détenus à long terme.....	2 162	932	704

Total des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	22 600	25 994	6 900
---	---------------	---------------	--------------

Immobilisations incorporelles et corporelles

	2 874	2 247	2 176
--	--------------	--------------	--------------

Actions propres

	1 394	-	-
--	--------------	----------	----------

Comptes de régularisation et autres actifs

	115 791	40 843	25 518
--	----------------	---------------	---------------

Total de l'actif	567 241	330 884	254 768
-------------------------	----------------	----------------	----------------

HORS BILAN

Engagements de financement donnés.....	108 854	73 640	55 914
Engagements de garantie donnés.....	116 162	52 490	36 153
Engagements sur titres.....	5 603	106	576
Opérations sur instruments financiers à terme.....	8 398 462	4 106 466	2 629 970

En millions d'euros, au 31 décembre

2000

1999

1998

PASSIF

Opérations interbancaires et assimilées

Banques centrales CCP	387	242	3 366
Dettes envers les établissements de crédit	206 778	110 972	87 350

Total des opérations interbancaires et assimilées	207 165	111 214	90 716
--	----------------	----------------	---------------

Comptes créditeurs de la clientèle	128 183	93 248	87 991
---	----------------	---------------	---------------

Dettes représentées par un titre

Bons de caisse.....	370	507	646
Titres du marché interbancaire.....	537	72	105
Titres de créance négociable.....	51 484	30 060	22 629
Emprunts obligataires.....	13 794	7 029	6 921
Autres dettes représentées par un titre	29	-	-

Total dettes représentées par un titre	66 214	37 668	30 301
---	---------------	---------------	---------------

Comptes de régularisation et autres passifs	128 530	49 253	26 195
--	----------------	---------------	---------------

Provisions pour risques et charges	5 220	3 591	3 031
---	--------------	--------------	--------------

Dettes subordonnées	11 431	8 667	7 855
----------------------------	---------------	--------------	--------------

Fonds pour risques bancaires généraux	920	914	913
--	------------	------------	------------

Capitaux propres

Capital souscrit	1 792	1 799	832
Primes d'émission et d'apport.....	7 039	20 435	3 512
Réserves	7 361	3 123	2 344

Total des capitaux propres	16 192	25 357	6 688
-----------------------------------	---------------	---------------	--------------

Résultat de l'exercice	3 386	972	1 078
-------------------------------	--------------	------------	--------------

Total du passif	567 241	330 884	254 768
------------------------	----------------	----------------	----------------

HORS BILAN

Engagements de financement reçus.....	6 573	3 219	1 529
Engagements de garantie reçus	43 752	35 428	23 026
Engagements sur titres.....	4 270	481	462

COMPTE DE RÉSULTAT DE BNP PARIBAS SA

En millions d'euros	2000	1999	1998
Produits (charges) d'exploitation bancaire			
Intérêts et produits assimilés.....	28 728	15 644	16 227
Intérêts et charges assimilés.....	(27 764)	(13 192)	(13 668)
Net des intérêts et produits assimilés	964	2 452	2 559
Revenus des titres à revenu variable	1 660	628	572
Commissions nettes	2 917	2 250	2 117
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2 788	610	408
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	59	(5)	-
Autres produits nets d'exploitation bancaire	91	(151)	(173)
Produit net bancaire	8 479	5 784	5 483
Charges générales d'exploitation :			
- Frais de personnel	(4 029)	(2 468)	(2 347)
- Autres frais administratifs	(1 867)	(1 212)	(1 189)
Total des charges générales d'exploitation	(5 896)	(3 680)	(3 536)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(313)	(238)	(246)
Résultat brut d'exploitation	2 270	1 866	1 701
Coût du risque	(661)	(507)	(973)
Résultat d'exploitation	1 609	1 359	728
Gains nets sur actifs immobilisés	1 307	624	516
Résultat courant avant impôt	2 916	1 983	1 244
Résultat exceptionnel	(334)	(107)	(149)
Impôt sur les bénéfices	585	(323)	(17)
Reprise (dotation) des fonds pour risques bancaires généraux	-	13	-
Résultat net avant charges de restructuration relatives au rapprochement BNP Paribas	3 167	1 566	1 078
Reprise de provision (charges) pour restructuration relative au rapprochement BNP Paribas ^(*)	219	(594)	-
Résultat net après charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas	3 386	972	1 078

(*) En 1999, les charges de restructuration relatives au rapprochement BNP-Paribas (594 millions d'euros) correspondaient à l'évaluation faite pour l'ensemble du groupe. En 2000, il a été procédé à une affectation de ces charges aux différentes sociétés concernées et la partie imputable aux filiales a fait l'objet d'une reprise de 219 millions d'euros.

NOTE 1 - Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers de BNP Paribas SA

Les comptes sociaux de BNP Paribas SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 00-03 relatif aux états de synthèse individuels.

Faits marquants affectant la comparabilité des comptes

À la suite de la prise de contrôle de Paribas par BNP SA en 1999, l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000 de BNP SA a approuvé la fusion des sociétés BNP SA et Paribas avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2000. Le compte de résultat de l'exercice 2000 et le bilan au 31 décembre 2000 comprennent donc les opérations de Paribas, alors que les exercices 1999 et 1998 ne portent que sur les opérations de BNP SA.

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultat, à la constitution de provisions pour créances douteuses. Les engagements présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois ou plus de six mois en matière immobilière sont considérés comme provisionnables à hauteur de la perte en capital prévisible.

Les mêmes principes s'appliquent aux crédits consentis aux professionnels de l'immobilier ; dans ce secteur d'activité la perte potentielle est déterminée en fonction de la valeur estimée des biens financés, des garanties et des pertes à terminaison résultant de la comparaison des recettes attendues et des dépenses restant à engager. L'estimation de la valeur des biens financés tient compte notamment des valeurs locatives et des prix constatés lors de transactions récentes portant sur des opérations de nature comparable ainsi que des moins-values éventuelles. Les dépenses restant à engager tiennent compte des frais financiers futurs jusqu'au désengagement complet du programme, des coûts de construction et des honoraires qui seront encourus ainsi que des dépenses de fonctionnement.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique “Coût du risque”, à l’exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire.

Opérations de crédit-bail

Les opérations de crédit-bail financées par BNP Paribas SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique “Opérations de crédit-bail et opérations assimilées”, déduction faite de l’amortissement pratiqué sur le bien financé.

Titres

Le terme “titres” recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c’est-à-dire à rendement non aléatoire, qu’il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 00-02, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l’activité de portefeuille, titres d’investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d’une activité de négociation rapide, c’est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique “Titres de transaction” et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d’acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique “Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe”.

L’écart éventuel entre le prix d’acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l’objet d’une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d’acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de Bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part d’actif net revenant à BNP Paribas SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique “Revenus des titres à revenu variable”.

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode “premier entré, premier sorti”. Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique “Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés” du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

• Titres de l’activité de portefeuille

Relèvent d’une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d’en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d’investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l’entreprise émettrice.

C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de Bourse sur une période suffisamment longue.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations

professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. L'actif net réévalué et le cas échéant consolidé est retenu pour les titres non cotés.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP Paribas SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP Paribas SA.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage. La valeur d'usage des titres cotés est principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des vingt-quatre derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture lorsque la baisse de la valeur du titre est jugée durable. La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net réévalué et le cas échéant consolidé. Les plus ou moins-values de cession, et les mouvements de provision, sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Actions propres détenues par BNP Paribas SA

Les actions propres détenues par BNP Paribas SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond à aucun des motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire. La fraction des amortissements pratiqués

qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique "Provisions réglementées ; amortissements dérogatoires" au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

Provisions pour risques pays

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonc-

tion de l'appréciation portée, d'une part, sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat sous l'intitulé "Coût du risque".

Provisions pour risques sectoriels

BNP Paribas SA constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

Fonds pour risques bancaires généraux

BNP Paribas SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

Instruments financiers à terme

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

• Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes cor-

respondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux microcouvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

• Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspond un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat.

• Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

Impôts sur les sociétés

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. À compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital (contre 10 % lorsque le montant de la participation était supérieur à 150 millions de francs jusqu'au 31 décembre 1999).

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle de 10 % à partir de 1995 ramenée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % pour l'exercice 2002 et une contribution conjoncturelle additionnelle de 15 % à partir de 1997 ramenée à 10 % pour l'exercice 1999, dernière année d'application. Une nouvelle contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû

au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires. L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP Paribas SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

Régimes des pensions de retraites allouées aux anciens salariés

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de BNP Paribas SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels BNP Paribas SA exerce son activité. À l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds en sont gérés par des organismes indépendants. En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités de BNP Paribas SA est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraite de BNP Paribas SA versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraite et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de retraite de Paribas.

Engagements sociaux

BNP Paribas SA est engagée vis-à-vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière, de pensions dans le cadre de plans de retraites à prestations définies ou de plans de cessation anticipée d'activité, ainsi que de gratifications pour ancienneté de service.

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

Enregistrement des produits et des charges

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

Opérations en devises

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

COMPTE DE RÉSULTAT DE BNP PARIBAS SA RÉGLEMENTAIREMENT PUBLIABLE

En millions d'euros, au 31 décembre	2000	1999	1998
Intérêts et produits assimilés.....	29 229 717	15 926 105	16 469 30
Intérêts et charges assimilées.....	(27 868 389)	(13 226 818)	(13 696 043)
Revenus des titres à revenu variable.....	1 659 694	627 709	572 161
Commissions (Produits).....	2 993 588	1 851 890	1 714 870
Commissions (Charges).....	(862 966)	(298 142)	(322 380)
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation.....	2 835 600	358 702	315 282
Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	59 311	374 736	299 616
Autres produits d'exploitation bancaire.....	887 284	564 655	521 044
Autres charges d'exploitation bancaire.....	(454 799)	(385 642)	(391 878)
Produit net bancaire	8 479 040	5 793 195	5 481 979
Charges générales d'exploitation.....	(5 895 552)	(3 680 856)	(3 536 656)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	(313 731)	(237 966)	(245 907)
Résultat brut d'exploitation	2 269 757	1 874 373	1 699 416
Coût du risque.....	(660 489)	(506 494)	(972 980)
Résultat d'exploitation	1 609 268	1 367 879	726 436
Gains ou pertes sur actifs immobilisés.....	1 306 687	624 490	515 930
Résultat courant avant impôt	2 915 955	1 992 369	1 242 366
Résultat exceptionnel.....	(28 782)	(700 899)	(148 726)
Impôts sur les bénéfices.....	499 030	(323 727)	(16 714)
Reprise des fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	0	3 776	996
Résultat net	3 386 203	971 519	1 077 922

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

1euro = 6,55957 F

	Banque Nationale de Paris SA					BNP Paribas SA
	1996 (francs)	1997 (francs)	1998 (francs)	1998 (euros)	1999 (euros)	2000 (euros)
Situation financière en fin d'exercice						
a) Capital social.....	5 185 874 825 ⁽¹⁾	5 331 104 700 ⁽²⁾	5 460 266 775 ⁽³⁾	832 412 304	1 798 666 976 ⁽⁴⁾	1 792 258 860 ⁽⁵⁾
b) Nombre d'actions.....	207 434 993 ⁽¹⁾	213 244 188 ⁽²⁾	218 410 671 ⁽³⁾	218 410 671	449 666 744 ⁽⁴⁾	448 064 715 ⁽⁵⁾
Résultat global des opérations effectives						
a) Chiffre d'affaires hors taxes.....	102 036 211 395	118 564 568 666	130 356 249 306	19 872 682 097	19 665 467 407	37 588 553 951
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	9 237 139 910	13 243 961 291	16 269 190 329	2 480 222 077	2 664 362 859	3 559 312 573
c) Impôts sur les bénéfices.	(321 442 607)	(330 618 810)	109 636 483	16 713 974	323 726 730	(499 029 941)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	164 380 906	397 090 649	484 840 467	73 913 453	100 825 427	83 403 000 ⁽⁶⁾
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	2 375 026 870	2 099 873 373	7 070 703 732	1 077 921 835	971 519 141	3 386 203 219
f) Montant des bénéfices distribués.....	1 120 148 962	1 492 719 116	2 149 788 867	327 733 200	787 726 615	1 008 463 624

RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA (SUITE)

	Banque Nationale de Paris SA					BNP Paribas SA
	1996 (francs)	1997 (francs)	1998 (francs)	1998 (euros)	1999 (euros)	2000 (euros)
Résultats des opérations réduits à une seule action						
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions.....	46,08	62,89	72,17	11,00	5,04	8,81
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11,45	9,85	32,37	4,93	2,16	7,56
c) Dividende versé à chaque action	5,40	7,00 ⁽⁷⁾	9,84 ⁽⁸⁾	1,50	1,75 ⁽⁹⁾	2,25 ⁽¹⁰⁾
Personnel						
a) Nombre de salariés au 31 décembre ⁽¹¹⁾	40 705	40 002	39 554	39 554	39 115	45 452
b) Montant de la masse salariale	8 955 840 550	9 577 822 860	9 667 865 889	1 473 856 654	1 538 010 765	2 614 012 376
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 350 229 752	3 954 666 310	4 099 021 977	624 891 872	647 434 031	1 055 133 353

(1) Le capital a été porté de 4 804 598 450 F à 5 185 874 825 F par l'OPE des titres BNP España contre des actions émises pour 18 007 000 F, par l'OPE des titres CIP contre des actions émises pour 305 058 400 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 16 311 100 F et par le paiement du dividende en actions pour 41 899 875 F.

(2) Le capital a été porté de 5 185 874 825 F à 5 331 104 700 F par l'OPE des titres BNP "I" contre des actions émises pour 32 878 050 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 23 000 000 F et par le paiement du dividende en actions pour 89 351 825 F.

(3) Le capital a été porté de 5 331 104 700 F à 5 460 266 775 F par l'OPE des titres BNP "I" contre des actions émises pour 42 560 250 F, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 32 000 000 F, par le paiement du dividende en actions pour 54 423 300 F, et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 178 525 F.

(4) Le capital a été converti en euros le 6 janvier 1999 et le nominal de l'action déterminé à 4 euros portant le montant à 873 642 684 euros. Puis le capital a été porté de 873 642 684 euros à 1 798 666 976 euros par l'OPE des titres Paribas contre des actions émises pour 917 960 200 euros, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 6 029 996 euros et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 034 096 euros.

(5) Le capital a été porté de 1 798 666 976 euros à 1 800 517 976 euros par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 851 000 euros. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la société Paribas pour 28 214 448 euros ramenant le capital de 1 800 517 976 euros à 1 772 303 528 euros. Le capital a été porté de 1 772 303 528 euros à 1 792 258 860 euros par les souscriptions effectuées par le personnel pour 19 285 612 euros et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 669 720 euros.

(6) Provision constituée au titre de l'exercice.

(7) Sur la base de 213 245 588 actions, compte tenu des 1 400 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1997, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 29 janvier 1998.

(8) Sur la base de 218 488 800 actions, compte tenu des 75 900 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001 et des 2 229 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1998, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002, comptabilisées le 6 janvier 1999.

(9) Sur la base de 450 129 494 actions, compte tenu des 389 250 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, des 18 000 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002 et des 55 500 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1996-2003, comptabilisées le 26 janvier 2000.

(10) Sur la base de 448 206 055 actions, compte tenu des 141 340 actions nouvelles, jouissance 1^{er} janvier 2000, comptabilisées le 29 janvier 2001 dont 27 450 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 113 890 actions créées dans le cadre des plans d'options ex-Paribas (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire).

(11) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

Au 31 décembre 2000

Filiales et participations	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé
			(a)	(a)	(a)
1. Filiales (détenues à + de 50 %) :					
Financière BNP	EUR	1,00000	1 158 268	316 213	73 100
Paribas International	EUR	1,00000	354 244	903 087	19 143
KLE 66	EUR	1,00000	644 868	669 212	116 686
CIP - (Paris)	EUR	1,00000	394 504	427 979	44 127
Banexi investissement	EUR	1,00000	180 565	104 004	37 995
BNP Paribas Securities Japan Ltd (ex-Paribas Capital Market)	JPY	106,92000	39 800	(2 056)	15 841
SFA	EUR	1,00000	5 849	637 344	272 434
Cardif - groupe	EUR	1,00000	167 342	267 980	(493 354)
BNP *1	EUR	1,00000	30 523	433 879	31 504
BNP Immobilier	EUR	1,00000	79 500	670	20 933
BNP Paribas Luxembourg	EUR	1,00000	60 000	162 086	97 382
BNP Paribas Asset Management	EUR	1,00000	15 361	257 479	128 957
Banque Directe	EUR	1,00000	101 951	9 243	9 992
BNP Paribas Securities Services	EUR	1,00000	134 108	104 325	6 907
BNP UK Holding	GBP	0,62410	130 000	(8 634)	3 354
Paribas Dérivés Garantis	EUR	1,00000	121 959		5 551
Paribas UK Holding	GBP	0,62410	34 353	(4 092)	(2 341)
Cipango	JPY	106,92000	9 400 000	926 593	573 869
Paribas Asia Equity Ltd	HKD	7,25780	614 000	(460 427)	27 923
Banque de Bretagne	EUR	1,00000	52 921	14 779	72 259
BNP Andes (Pérou)	USD	0,93050	50 000	(896)	5 119
BNP Equities Asia	USD	0,93050	48 559	(892)	(382)
Paribas Merchant Banking Asia Ltd	SGD	1,61260	39 501	(7 809)	19 679
BNP Mexico Holding	USD	0,93050	30 000	(220)	12
BNP Finans (Norvège)	NOK	8,23350	200 000	63 333	6 569
BNP PP South East Asia	USD	0,93050	25 200	(338)	(631)
Antin Bail	EUR	1,00000	18 300	8 542	(5 299)
Financière Kléber	EUR	1,00000	22 867	4 722	1 262
Compagnie bancaire UK Fonds B	GBP	0,62410	1	42 109	-
BNP Securities	USD	0,93050	5	25 837	92 449
BNP Private Bank and Trust (Bahamas)	USD	0,93050	4 900	2 475	5 525
UCB	EUR	1,00000	33 236	302 257	(9 089)
BNP Paribas E3 (ex-Leval Services)	EUR	1,00000	20 040	(5)	-
BNP Equities France	EUR	1,00000	5 545	49 367	163 296
BNP España	EUR	1,00000	106 972	(42 193)	43 579
Banco BNP Brasil	BRL	1,81060	62 450	35 131	56 935
Cetelem	EUR	1,00000	327 133	1 002 671	965 408
Banque Cortal	EUR	1,00000	19 814	19 144	108 582
KLE 65	EUR	1,00000	542 374	134 057	(3 575)
BNP Paribas Canada	CAD	1,39650	220 637	29 241	111 889
BNP Suisse	CHF	1,52320	169 724	250 947	26 158
BNP Irlande	EUR	1,00000	38 454	3 825	2 236
BNP Paribas Lease Group	EUR	1,00000	284 060	668 455	(43 067)
Benelux Paribas PS (Cobepa) - groupe	EUR	1,00000	267 228	1 805 697	109 860
Nationinformatique	EUR	1,00000	29 391	14 415	(10 174)
Charter Atlantic Corp (FFTW)	USD	0,93050	19 035	(2 591)	43 047
Gestion et Location Holding	EUR	1,00000	253 114	949 482	-
Paribas Santé	FRF	6,55957	58 307	19 922	1 146
TOTAL					

(a) Chiffres en milliers de devises.

b) Chiffres en milliers d'euros.

	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Dont écart de réévaluation (b)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
	(a)	en %	brute (b)	nette (b)		(b)	(b)	(b)
	264 389	100 %	1 638 242	1 474 474		98 659		
	28 741	100 %	1 327 952	1 327 952				
	164 948	100 %	1 313 884	1 313 884				
	78 957	100 %	597 982	597 982		45 368		
	46 945	100 %	408 749	408 749	3 825			
	(146)	100 %	364 642	364 642				
	532 817	100 %	360 003	360 003		202 519		
	104 987	100 %	359 267	359 267		86 509		
	14 213	100 %	275 527	275 527	22 021	3 052		
	56 595	100 %	261 602	85 277		8 354		
	101 084	100 %	253 934	253 934			785 092	5 370
	121 230	100 %	247 264	247 264	12		55 000	
	(29 310)	100 %	226 632	226 632			4 573	
	12 447	100 %	213 301	213 301	2 171			556
	1 602	100 %	171 924	171 924	16 180			
	5 367	100 %	121 959	121 959		5 429	125 999	
	(2 628)	100 %	105 404	46 639				
	177 151	100 %	89 219	89 219				
	13 424	100 %	85 160	23 847			1 651	
	11 477	100 %	71 021	71 021		9 363	16 769	
	1 605	100 %	54 702	54 702				
	(389)	100 %	52 185	52 185				
	2 449	100 %	38 658	34 661				
	262	100 %	32 241	30 790				
	14 922	100 %	31 348	31 348		1 829		
	(30 983)	100 %	31 096	31 096				
	3 292	100 %	27 380	27 380			160 761	1 030
	1 001	100 %	25 492	25 492				
	-	100 %	25 148	25 148	-	-	-	-
	38 470	100 %	24 455	24 455				
	1 865	100 %	23 536	21 941				
	(104 891)	99,93 %	728 053	365 794			8 748 680	182 904
	- 2	99,88 %	20 016	20 016				
	51 526	99,81 %	91 509	91 509		32 531		
	(13 384)	99,23 %	149 657	81 114				
	9 648	99,00 %	50 499	50 499				
	353 524	98,38 %	2 432 539	2 432 539		621 913	9 169 373	3 969
	6 832	98,18 %	32 689	32 689		7 781	5 574	381
	(3 604)	94,52 %	640 810	640 810				
	10 400	90,94 %	167 931	154 801	189			1 874 132
	24 559	85,76 %	486 769	486 769	6 572	8 696		
	25 576	84,72 %	51 160	51 160				
	(226 319)	74,57 %	854 900	854 900		37 072	5 697 671	11 954
	619 970	73,72 %	1 632 650	1 632 650		27 446		
	1 308	65,00 %	34 569	28 373		3 621		
	(2 627)	61,80 %	99 521	99 521				
	(1)	61,73 %	706 886	706 886	-	-	-	-
	10 845	60,92 %	61 496	51 260		5 108		
			17 101 563	16 173 985	50 970	1 205 250	24 771 143	2 080 296

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

Au 31 décembre 2000

Filiales et participations	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé
			(a)	(a)	(a)
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %) :					
intl Bank of Paris and Shanghai (République populaire de Chine)	USD	0,93050	63 641	1 352	4 078
Creation Finantial Services	GBP	0,62410	10 000	10 350	37 648
BNP Dresdner Bank (Polska) SA	PLN	3,84980	193 400	86 847	130 662
Inversiones Dresdner BNP Chile (Chili)	CLP	533,78000	48 841	-3 899	2 902
Banca UCB	EUR	1,00000	72 304	-5 591	49 969
BNP Développement	EUR	1,00000	68 000	19 913	4 187
Banque Pétrofigaz	EUR	1,00000	50 940	-12 674	11 347
BancWest Corp (EU)	USD	0,93050	127 116	1 634 914	1 073 544
SPS RE	FRF	6,55957	497 269	166 150	144 698
RVP-Régie Immobilière Ville de Paris	FRF	6,55957	196 715	143 889	-
Dongwon ITMC	KRW	1 177,08000	30 000 000	5 627 962	15 234 356
Finaxa	EUR	1,00000	296 677	2 618 341	815 778
Natio-Vie	EUR	1,00000	122 698	400 669	215 451
Crédit logement	EUR	1,00000	440 954	38 753	74 315
Axa Re Finance	EUR	1,00000	152 417	53 544	21 792
TOTAL					

(a) Chiffres en milliers de devises.

(b) Chiffres en milliers d'euros.

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

En milliers d'euros	Valeur comptable		
	brute	nette	Dont écart de réévaluation
Filiales françaises	445 579	244 557	1 108
Filiales étrangères.....	333 066	154 565	538
Participations dans les sociétés françaises	830 465	796 326	65
Participations dans les sociétés étrangères	429 449	366 054	3 143

	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Dont écart de réévaluation (b)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société
	(a)	en %	brute (b)	nette (b)		(b)	(b)	(b)
	939	50,00 %	34 196	34 196				
	484	50,00 %	31 303	31 303				
	20 660	50,00 %	28 857	28 857				
	3 080	50,00 %	19 300	19 300		1 392		
	6 595	49,00 %	42 981	42 981				
	15 555	45,24 %	29 586	29 586		1 448		
	7 565	44,81 %	25 856	18 930			4 116	
	235 968	44,20 %	998 017	998 017		2 894		
	58 367	30,00 %	29 806	29 806		1 105		
	38 150	30,00 %	25 611	25 611		1 293	3 628	
	7 004 897	30,00 %	21 623	21 623				
	989 616	22,27 %	405 832	405 832		27 880		
	92 128	20,00 %	71 599	71 599		14 864		
	15 266	16,50 %	85 597	85 597				
	21 140	15,67 %	43 455	43 455		1 964		
			1 893 619	1 886 693		52 840	7 744	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATION DE BNP PARIBAS SA

Franchissements de seuils (sociétés françaises uniquement)

Supérieur à 10 %

BMS Exploitation
Idealx Absa
Sofinergie 4

Supérieur à 20 %

Answork
Marais Participations

Supérieur à 33,33 %

Agys

Supérieur à 50 %

Istroise de Participations

Supérieur à 66,66 %

Antin Participation 1
Antin Participation 10
Antin Participation 11
Antin Participation 12
Antin Participation 13
Antin Participation 14
Antin Participation 15
Antin Participation 2
Antin Participation 3
Antin Participation 4
Antin Participation 5
Antin Participation 6
Antin Participation 7
Antin Participation 8
Antin Participation 9
Banexi Investissement
Bergère Participations 1
Bergère Participations 2
Bergère Participations 3
Bergère Participations 4
Bergère Participations 5
BNP Paribas E3 (ex-Leval Services)

Casanova Participations 1
Casanova Participations 2
Casanova Participations 3
Casanova Participations 4
Casanova Participations 5
Gestion et Location Holding
(ex-Moulins d'Antin)
Holding Mediforce Europe
Laffitte Participation 1
Laffitte Participation 10
Laffitte Participation 11
Laffitte Participation 12
Laffitte Participation 13
Laffitte Participation 14
Laffitte Participation 15
Laffitte Participation 2
Laffitte Participation 3
Laffitte Participation 4
Laffitte Participation 5
Laffitte Participation 6
Laffitte Participation 7
Laffitte Participation 8
Laffitte Participation 9
Nouvelles Sucrieries d'Antin

Principales acquisitions et cessions en France et à l'étranger

Seuil retenu : 20 M€ pour les titres cotés et 1 M€ pour les titres non cotés

Acquisitions en France

Prises de participation nouvelles

Agys
Answork
Banexi Investissement
Coficem
Gestion et Location Holding

Renforcement des participations (acquisitions)

BNPI
Groupe MEDI Europe
LDCOM
Marais Participations
Mestrezat et Domaines
Saupiquet
Sofinergie 4

Renforcement des participations (souscriptions)

Avenir Participations
Axa RE Finance
Banque Directe
BNP Equities France*
BNP Paribas Asset Management*
BNP Paribas E3
BNP Paribas Lease Group*
BNP Paribas Securities Services (ex-Banexi) *
Bouygues Telecom
Caisse de Refinancement pour l'Habitat
Cardif
Cetelem
Crédit Logement
Finaxa
Hurel Dubois
Idealx Absa
KLE 65*
SIS

Cessions en France

Totales

Avenir Participations*
 BNP Finance*
 BNP Gestions*
 Cofathec
 Courcoux Bouvet*
 Elior Obsa 98-2007
 Eurodis
 Financière de l'Erdre
 Finovelec
 Guyomarc'h Alimentaire Sagal
 Hurel Dubois
 Mayroy C
 Mestrezat et Domaines

Natiocrédit*
 PAM SAS*
 Sagem Cadres (fusion avec Coficem SA)
 Saupiquet
 SBF (fusion avec Euronext)
 Sinvim
 SIS
 Somebar
 Via Banque

Partielles

Aventis
 Lagardere SCA
 Total Fina Elf

Acquisitions à l'étranger

Prises de participation nouvelles

Euronext (Pays-Bas)
 Fiber Corp (Pays-Bas)
 FX Alliance LLC (États-Unis)
 Identrus LLC (États-Unis)
 NTL (États-Unis)
 Proxchange Ltd (Londres)
 Swapswire (Royaume-Uni)

Renforcement des participations (acquisitions)

Benelux Paribas Cobepa (Belgique)
 BICI Côte d'Ivoire
 BNP Dresdner Bank Bulgarie
 BNP Paribas Securities Japan Ltd
 (ex-Paribas Capital Market)
 Cassa di Risparmio Fire (Italie)
 SWIFT (Belgique)

Renforcement des participations (souscriptions)

Bancwest Corp (États-Unis)
 BNP Mexico Holding (Mexique)
 BNP Nedbank Mozambique
 BNP Paribas Luxembourg*
 BNP Paribas Securities Japan Ltd
 (ex-Paribas Capital Market)
 CLS Services Ltd (Royaume-Uni)
 Dong Feng Citroën (Chine)
 GSTP Global Straight (Suisse)
 PT BNP Lippo Indonesia (Indonésie)

Cessions à l'étranger

Totales

Aerfi Group (États-Unis)
 BNP Dresdner Bank Roumanie
 BNP Dresdner Bank Ukraine
 BNP Luxembourg
 Fiber Corp (Belgique)
 Grupo Navidul (Espagne)
 Paribas Asia Equity Jasereh (Hong Kong)

Partielles

Cassa di Risparmio Fire (Italie)
 Kassine Holding (Irlande)

* Opérations de restructuration interne du groupe BNP Paribas.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2000

Barbier Frinault & Autres

Arthur Andersen

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Befec-Price Waterhouse

Membre de PricewaterhouseCoopers

32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard

Mazars

Le Vinci
4, allée de l'Arche
92075 La Défense Cedex

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

→ ADHÉSION AU GIE BNP EXPERTISE 2

Ce GIE est destiné à rassembler, au sein d'une structure commune, les moyens et les compétences comptables et administratives de ses membres. Il a été mis en place entre la COMPAGNIE IMMOBILIERE AUXILIAIRE et la société LATTOISE DE PARTICIPATIONS, dont votre société est administrateur.

Votre Conseil d'administration du 7 mars 2000 a autorisé l'adhésion de votre société à ce GIE.

→ FILIALISATION DU MÉTIER TITRES

Opérations de cession de fonds de commerce, cession de titres et d'apport simple non soumis au régime des scissions et destinées respectivement à transférer les activités Titres de BNP Paribas en Grèce, en Irlande et en Espagne à BNP Paribas Securities Services.

Vos Conseils d'administration des 5 septembre et 15 novembre 2000 ont respectivement autorisé le transfert de l'activité Titres des succursales en Grèce, puis en Irlande et en Espagne de votre société à BNP Paribas Securities Services :

Succursales	Administrateurs/ Dirigeants concernés	Montant de l'apport
Grèce	D Hoenn	1 154 564 000 GRD
Irlande	D Hoenn	Opération réalisée en 2001
Espagne	D Hoenn	16 000 000 EUR

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

→ PRÊTS SUBORDONNÉS OU PARTICIPATIFS

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice concernent :

Sociétés concernées	Administrateurs concernés	Montant à la clôture
BancWest Corporation	JH Wahl	50 000 K USD
BNP Dresdner Bank Rt (Hongrie)	JH Wahl	6 211 517 K HUF
BNP Dresdner Bank (Pologne)	JH Wahl	58 130 K PLN
BNP Paribas España	R Thomas	18 631 K EUR

Jacques Henri Wahl a été administrateur de votre société jusqu'au 7 mars 2000.

→ **GARANTIES EN FAVEUR DES FILIALES**

Les garanties précédemment accordées aux filiales du groupe et qui ont été maintenues au cours de l'exercice concernent :

- BNP Paribas Private Bank Plc Londres
Administrateur concerné : D. Peake
- BNP Paribas Canada
Administrateur concerné : JH Wahl, administrateur de votre société jusqu'au 7 mars 2000.

→ **GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE**

- Le GIE BNP Expertise, créé en 1999 avec les sociétés Natioinformatique et SFA (Société Française Auxiliaire), sociétés dont BNP Paribas est administrateur, est destiné à rassembler au sein d'une structure commune les moyens et compétences comptables et administratives de ses membres.
- Le GIE du Domaine de Voisins, créé en 1999 avec la société CIF (Compagnie Immobilière de France), dont M. Baudouin Prot est Président du Conseil d'administration, a pour but de rassembler des services communs, en moyens et personnel, nécessaires d'une part à l'exploitation du Centre de formation de Louveciennes, et d'autre part à la préservation, l'utilisation, et l'entretien du domaine de Voisins (dont la CIF est propriétaire).

→ **GARANTIE DES ADMINISTRATEURS**

Votre société a souscrit auprès de la compagnie Chubb des contrats d'assurance visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Le montant de la garantie a été fixé à 200 millions de francs.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 9 avril 2001

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Barbier Frinault & Autres

Christian Chiarasini
Radwan Hoteit

Befec-Price Waterhouse

Membre de PricewaterhouseCoopers
Étienne Boris

Mazars & Guérard

Yves Bernheim

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

LE CADRE JURIDIQUE DE BNP PARIBAS

Dénomination et siège social

BNP Paribas

16, boulevard des Italiens - 75009 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

662 042 449 RCS Paris

Code APE 651 C

DURÉE ET EXERCICE SOCIAL

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

FORME, LÉGISLATION ET OBJET SOCIAL

BNP Paribas est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

BNP Paribas est régie par les dispositions de la loi modifiée n° 66-537 du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet (article 3) de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- tous services d'investissement au sens de la loi n° 96-597 du 2 juillet 1996 ;
- tous services connexes aux services d'investissement ;
- toutes opérations de banque ;

- toutes opérations connexes aux opérations de banque ;
- toutes prises de participations.

La banque peut également à titre habituel, dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP Paribas peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

SITUATION DE DÉPENDANCE

BNP Paribas n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

FAITS EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 2000, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse qui soit susceptible d'affecter de façon significative les résultats, la situation financière et l'activité de BNP Paribas et du groupe BNP Paribas.

DIVERS

COMITÉ EXÉCUTIF DE BNP PARIBAS

Le Comité exécutif est l'instance de décision opérationnelle du groupe. Il rassemble les principaux responsables de pôles et de fonctions centrales.

Michel PÉBEREAU, Président-Directeur Général
Baudouin PROT, Administrateur, Directeur Général
Dominique HOENN, Directeur Général
Georges CHODRON de COURCEL, Banque de Financement et d'Investissement
Philippe BLAVIER, Banque de Financement et d'Investissement
Jean CLAMON, Services Financiers Spécialisés

Hervé GOUÉZEL, Systèmes d'Information groupe
Bernard LEMÉE, Ressources Humaines groupe
Vivien LÉVY-GARBOUA, Banque Privée, Gestion d'Actifs, Titres, Assurance et Immobilier
Alain MOYNOT, Banque de Détail en France
Amaury-Daniel de SÈZE, BNP Paribas Capital.
Laurent TRÉCA, Responsable du Développement, est Rapporteur du Comité.

Participent également aux travaux et réunions du Comité :

Michel FRANÇOIS-PONCET, Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas
Jacques de LAROSIÈRE, Conseiller du Groupe
Philippe BORDENAVE, Finances et Contrôle
Michel CLAIR, Mission du Rapprochement.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Michel Pébereau, Président-Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris le 12 avril 2001

Le Président-Directeur Général
Michel Pébereau

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES (SUITE)

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1 – Nom et adresse des Commissaires aux comptes

- Concernant la BNP, jusqu'à l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 :

Barbier Frinault & Autres

Arthur Andersen

Représenté par
Christian Chiarasini et
Radwan Hoteit
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Befec-Price Waterhouse

Membre de PricewaterhouseCoopers

Représenté par
Étienne Boris
32, rue Guersant
75017 Paris

RSM Salustro Reydel

Représenté par
Michel Savioz et
Édouard Salustro
8, avenue Delcassé
75008 Paris

- Concernant Paribas, jusqu'à son absorption le 23 mai 2000 :

Deloitte Touche Tohmatsu

Représenté par
Jacques Manardo
85, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Ernst & Young Audit

Représenté par
Patrick Gounelle
4, rue Auber
75009 Paris

- Concernant BNP Paribas, à compter du 23 mai 2000 :

Barbier Frinault & Autres

Arthur Andersen

Représenté par
Christian Chiarasini et
Radwan Hoteit
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Befec-Price Waterhouse

Membre de PricewaterhouseCoopers

Représenté par
Étienne Boris
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard

Représenté par
Yves Bernheim
125, rue de Montreuil
75011 Paris

2 – Attestation des Commissaires aux comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de BNP Paribas et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration de BNP Paribas. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et

les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 arrêtés par le Conseil d'administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

- d'une part, l'observation qui figure dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1, qui expose

les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse consolidés définies par le règlement CRC n° 2000-04 du 4 juillet 2000 ;

- d'autre part, l'observation qui figure dans notre rapport général relative à la note 1, qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de présentation des documents de synthèse individuels définies par le règlement CRC n° 2000-03 du 4 juillet 2000.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 1999 et le 31 décembre 1998, arrêtés par le Conseil d'administration de la BNP ont fait l'objet d'un audit par le collège des Commissaires aux comptes de la BNP à cette date, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 1999 relative aux notes 1 et 21 de l'annexe, qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le CRC 99-07 du 24 novembre 1999.

Les résultats pro forma au 31 décembre 1999 établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de BNP Paribas sont constitués des résultats consolidés au 31 décembre 1999 de la BNP (qui incluent la contribution du groupe Paribas pour le dernier trimestre) et des résultats consolidés au 30 septembre 1999 de Paribas. Les résultats consolidés au 30 septembre 1999 de Paribas qui entrent dans la composition des résultats pro forma n'ont pas fait l'objet de travaux de notre part. Les résultats consolidés au 30 septembre 1999 de Paribas ont fait l'objet par le collège des Commissaires aux comptes de Paribas à cette date de vérifications de sincérité au regard de leur cohérence et de leur pertinence.

Les résultats pro forma au 31 décembre 1998 établis sous la responsabilité du Conseil d'administration de BNP Paribas sont constitués des résultats consolidés au 31 décembre 1998 de la BNP et des résultats consolidés au 31 décembre 1998 de Paribas. Les résultats consolidés au 31 décembre 1998 de Paribas qui entrent dans la composition des résultats pro forma n'ont pas fait l'objet de travaux de notre part. Les résultats consolidés au 31 décembre 1998 de Paribas, arrêtés par le Directoire de Paribas, ont fait l'objet d'un audit par le collège des Commissaires aux comptes de Paribas à cette date, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans leur rapport en date du 9 mars

1999 relative à la note 1 de l'annexe sur le traitement comptable de l'opération de rapprochement entre la Société Générale et Paribas. Suite à la modification des comptes consolidés de Paribas par son Directoire le 11 mai 1999 pour prendre en compte une provision pour coûts de restructuration et d'intégration dans le cadre des offres publiques d'échange sur les titres de Paribas, le collège des Commissaires aux comptes de Paribas à cette date a certifié sans réserve ces comptes modifiés dans leur rapport complémentaire en date du 7 juin 1999.

Concernant les informations pro forma contenues dans ce document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Sur la base de ces diligences, et compte tenu des observations rappelées ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 12 avril 2001

Les Commissaires aux comptes

Barbier Frinault & Autres

Arthur Andersen

Christian Chiarasini

Radwan Hoteit

Befec-Price Waterhouse

Membre de PricewaterhouseCoopers

Étienne Boris

Mazars & Guérard

Yves Bernheim

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

M. Michel BARBET-MASSIN

125, rue de Montreuil
75011 Paris

M. Richard OLIVIER

41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

M. Pierre COLL

32, rue Guersant
75017 Paris

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

FINANCES ET CONTRÔLE

M. Philippe BORDENAVE

TABLE DE CONCORDANCE COB

Le document de référence est constitué des p 84 à 245

Sections Rubriques

1.1	Noms et fonctions des responsables du document	p 235
1.2	Attestations des responsables	p 235
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	p 236-238
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	p 102-103, 234
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	p 119
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	p 95
3.4	Marché des titres de l'émetteur	p 95-96
3.5	Dividendes	p 97
4.1	Présentation de la société et du groupe	p 106-116
4.3	Faits exceptionnels et litiges	p 234
4.4	Effectifs	p 41
4.5	Politique d'investissement	p 108-118
5.1	Comptes de l'émetteur	p 131-233
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	p 86-93, 235
7.1	Évolution récente	p 108-115
7.2	Perspectives d'avenir	p 116-117

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2001

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2000, approuve le bilan au 31 décembre 2000 et le compte de résultat de l'exercice 2000. Elle arrête le résultat net après impôts à 3 386 203 218,71 euros.

Deuxième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000 et mise en distribution du dividende*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide en application de l'article 18 des statuts la répartition du solde bénéficiaire du compte de résultat s'élevant à 3 386 203 218,71 euros qui, complété du report à nouveau tel qu'il ressort après les opérations de fusion et d'enregistrement du dividende reçu en 2000 sur les actions auto-détenues, soit 932 153 732,55 euros, forme un total distribuable de 4 318 356 951,26 euros ainsi réparti :

- Dotation à la réserve spéciale de plus-values à long terme de 786 356 818,00 euros, portant ainsi le montant total de la réserve spéciale de plus-values à long terme à 5 230 147 004,83 euros.
- Dotations aux autres réserves d'une somme de 7 452 116,85 euros affectés au chapitre « Réserves d'investissement » par reprise de la provision pour investissements afférente à l'exercice 1994.

- Répartition d'une somme de 1 008 463 623,75 euros à titre de dividende aux actionnaires de BNP Paribas correspondant à une distribution de 2,25 euros par action au nominal de 4 euros assortie d'un avoir fiscal au titre d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,125 euro pour les actionnaires personnes physiques et les sociétés bénéficiant du régime des sociétés mères, portant le montant global à 3,375 euros étant précisé que tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte "report à nouveau" la fraction du dividende correspondant aux actions auto-détenues par BNP Paribas.

Le dividende de l'exercice 2000 sera détaché de l'action le 11 juin 2001 et payable en espèces à partir de cette date. Le Conseil d'administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi 65-566 du 12 juillet 1965, qu'au titre de 1997 il a été distribué un dividende de 7,00 francs par action au nominal de 25 francs assorti d'un avoir fiscal lié à un impôt déjà payé au Trésor de 3,50 francs portant le montant global à 10,50 francs ; qu'au titre de 1998 il a été distribué un dividende de 1,50 euro (9,84 francs) par action au nominal de 4 euros assorti d'un avoir fiscal lié à un impôt déjà payé au Trésor de 0,75 euro (4,92 francs) portant le montant global à 2,25 euros (14,76 francs), et qu'au titre de 1999 il a été distribué un dividende de 1,75 euro par action au nominal de 4 euros assorti d'un avoir fiscal lié à un impôt déjà payé au Trésor de 0,875 euro, portant le montant global à 2,625 euros.

- Affectation au report à nouveau d'une somme de 2 516 084 392,66 euros.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'administration à prélever sur le compte "Report à nouveau" les sommes nécessaires pour payer le dividende fixé ci-dessus aux actions provenant de l'exercice d'options de souscription qui serait effectué avant la date de mise en paiement du dividende.

Troisième résolution (Approbation des opérations et conventions visées par les articles L. 225-38 à 225-43 du Nouveau Code de Commerce, anciennement articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966, objet d'un examen préalable pour celles passées entre une société et ses dirigeants sociaux mais également entre sociétés d'un groupe avec dirigeants sociaux communs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles L. 225-38 à 225-43 du Nouveau Code de Commerce (anciennement articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966) et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Quatrième résolution (Émission de titres de créance, notamment obligations et titres assimilés)

En regard des besoins de la société pour sa bonne marche et pour lui permettre d'effectuer ses opérations courantes en ce domaine en fonction des évolutions de marché, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, autorise le Conseil d'administration à procéder sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un montant nominal maximum de 20 milliards d'euros ou de la contre-valeur de ce montant, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger de titres de créance (notamment obligations et titres assimilés tels que les titres subordonnés, remboursables ou à durée indéterminée et hormis les titres de créances négociables au sens de la loi du 26 juillet 1991), libellés soit en euro, soit en monnaie étrangère ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, avec ou sans garantie hypothécaire ou autre, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président ou à un administrateur, en vue de la réalisation de ces émissions et précise qu'il aura toute latitude pour déterminer leurs conditions et fixer toutes les caractéristiques

des titres, étant entendu que les obligations ou titres assimilés pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum ci-dessus fixé. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Conformément à la loi, cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du jour de la présente décision.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Cinquième résolution (Achat d'actions de la société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la Commission des Opérations de Bourse, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Nouveau Code de Commerce (anciennement article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966), à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre des actions composant son capital social, soit un achat maximal de 44 820 605 actions.

L'Assemblée Générale décide que les acquisitions d'actions pourront notamment être effectuées en vue de la régularisation des cours, de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, du service des options d'achat d'actions, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'attribution d'actions aux dirigeants sociaux et à certains membres du personnel dans le cadre d'options d'achat d'actions, de leur conservation, de leur transfert par tout moyen notamment par échange de titres, par cession sur un marché réglementé ou de gré à gré, de l'annulation ultérieure des actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués, à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par cession de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 150 euros par action, soit un montant maximal d'achat de 6 723 090 750 euros. Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 70 euros par action.

Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Le Conseil d'administration donnera aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale annuelle les informations relatives aux achats, aux transferts, aux cessions ou aux annulations d'actions ainsi réalisés.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Sixième résolution (Ratification de la cooptation d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, ratifie la nomination en qualité d'administrateur de M. Bernd Fahrholz qui a été coopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 8 juin 2000 en remplacement de M. Bernhard Walter pour la durée restant à courir sur le mandat de ce dernier, soit jusqu'au jour de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2005 sur les comptes de l'exercice 2004.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces adhérents)

Dans l'optique de conforter encore l'implication de tous les salariés, dont un élément essentiel de la motivation est leur participation au capital de l'entreprise, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-138 du Nouveau Code de Commerce (anciennement article 186-3 de la loi du 24 juillet 1966) et des articles L. 443-1 et suivants du Code du Travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant nominal qui ne pourra excéder 60 000 000 d'euros par l'émission d'actions réservées aux adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées telles que définies par les dispositions légales en vigueur. Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé dans les conditions définies à l'article L. 443-5 du Code du Travail.

La présente délégation emporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des adhérents au plan d'épargne d'entreprise de la société et des sociétés qui lui sont liées telles que définies par les dispositions légales en vigueur.

La présente délégation est valable pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président dans les conditions prévues à l'article L. 225-129-V du Nouveau Code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- déterminer les sociétés ou groupements dont les salariés et retraités pourront souscrire aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles et, dans les limites légales, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de ces actions ;
- déterminer si les souscriptions devront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement ;
- décider du montant à émettre, du prix de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, et plus généralement, de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- constater la réalisation de chaque augmentation du capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- sur ses seules décisions, après chaque augmentation, imputer les frais de l'augmentation de capital sur le montant des primes afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Huitième résolution (Approbation de l'apport de l'activité du métier Titres en France par BNP Paribas à BNP Paribas Securities Services)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires à la scission, déclare approuver dans toutes ses dispositions le traité d'apport intervenu avec la société BNP Paribas Securities Services, aux termes duquel il lui est fait apport, au titre d'un apport partiel

d'actif soumis au régime des scissions, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature composant la branche complète d'activité du métier Titres de BNP Paribas en France, dont l'actif est évalué à 7 818 526 675 euros et le passif à 7 808 038 571 euros.

Il est rappelé que, conformément au traité d'apport, BNP Paribas n'est pas tenue solidairement du passif pris en charge par BNP Paribas Securities Services.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que ledit apport sera rémunéré par l'émission par BNP Paribas Securities Services de 9 579 824 actions nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées, attribuées à BNP Paribas, la prime d'apport s'élevant à 908 280 euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que l'apport partiel d'actifs ne sera définitivement réalisé qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BNP Paribas Securities Services approuvant ledit apport et après réalisation des conditions suspensives.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet de constater la levée des conditions suspensives énoncées dans le traité d'apport.

Neuvième résolution (Approbation de l'apport de l'activité du métier Titres en Italie par BNP Paribas à BNP Paribas Securities Services)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires à la scission, déclare approuver dans toutes ses dispositions le traité d'apport intervenu avec la société BNP Paribas Securities Services, aux termes duquel il lui est fait apport, au titre d'un apport partiel d'actif soumis au régime des scissions, avec effet différé au 1^{er} juillet 2001, de l'ensemble des biens, droits et obligations de toute nature composant la branche complète d'activité du métier Titres en Italie, dont l'actif est évalué à 3 065 568 580 euros et le passif à 2 784 546 189 euros. Il est rappelé que, conformément au traité d'apport, BNP Paribas n'est pas tenue solidairement du passif pris en charge par BNP Paribas Securities Services.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que ledit apport

sera rémunéré par l'émission par la BNP Paribas Securities Services de 3 393 699 actions nouvelles de 1 euro chacune, entièrement libérées, attribuées à BNP Paribas, la prime d'apport s'élevant à 277 628 692,30 euros.

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend acte de ce que l'apport partiel d'actifs ne sera définitivement réalisé qu'à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BNP Paribas Securities Services approuvant ledit apport et après réalisation des conditions suspensives.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation à son Président, à l'effet de constater la levée des conditions suspensives.

Dixième résolution (Augmentation de capital en période d'offre publique d'achat - OPA - ou d'offre publique d'échange - OPE - sur les titres de la société pour les opérations approuvées dans leur principe antérieurement au dépôt des offres)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-IV du Nouveau Code de Commerce (anciennement article 180-IV de la loi n°66-537 du 24 juillet 1966), décide expressément que les délégations données au Conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000, à l'effet de réaliser l'augmentation du capital de la société, ne sont pas maintenues en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société, sauf pour les opérations dont le principe a été approuvé par le Conseil d'administration préalablement au dépôt d'une offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la société.

La présente résolution est valable à compter de ce jour et jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale de la société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Onzième résolution (Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la cinquième résolution de la présente Assemblée Générale statuant sur la partie ordinaire, dans la limite de 10 % du capital et réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation au Président, pour modifier en conséquence les statuts, accomplir toutes formalités et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Cette autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés à ce jour, toute autorisation précédente de même nature.

Douzième résolution (Division de la valeur nominale de l'action à l'effet d'augmenter la liquidité du titre BNP Paribas et de le rendre plus accessible)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration :

- décide d'autoriser la division de la valeur nominale de l'action par 2 (deux) et d'augmenter en conséquence le nombre d'actions pour le porter à 896 412 110 (huit cent quatre-vingt-seize millions quatre cent douze mille cent dix) actions ;
- fixe la valeur nominale de chaque action à 2 (deux) euros ;
- décide d'autoriser l'ajustement du prix et du nombre de tous titres donnant accès, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, au capital ;

- décide d'autoriser l'ajustement des certificats de valeur garantie BNP Paribas émis en août 1999 ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour procéder, à la date qu'il appréciera, à la division de la valeur nominale, constater le nombre d'actions alors existantes à cette date, modifier corrélativement l'article 4 des statuts et accomplir les formalités légales. Cette autorisation est valable pour un délai maximum de 18 (dix-huit) mois étant précisé que dans le cas où le Conseil d'administration n'aurait pas utilisé cette autorisation dans ce délai, la présente résolution deviendrait caduque.

Treizième résolution (Modification des statuts à l'effet de faciliter aux membres du Conseil d'administration leur participation au Conseil grâce à la visioconférence ou à tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'introduire à l'article 10 des statuts la possibilité pour les administrateurs de participer aux Conseils d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Insertion d'un second alinéa à l'article 10 des statuts : "Tout administrateur pourra assister et participer au Conseil d'administration par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation".

Quatorzième résolution (Modification des statuts à l'effet de réduire le délai d'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier ainsi qu'il suit l'alinéa 6 de l'article 15 des statuts relatif à l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'Assemblée Générale :

"Le délai d'indisponibilité des actions jusqu'à la date de la réunion de l'Assemblée est fixé par le Conseil d'administration et communiqué dans l'avis de réunion publié au *Bulletin d'annonces légales obligatoires (Balo)*".

Quinzième résolution (Modification des statuts à l'effet d'allonger la durée de réception par la société des bulletins de vote par correspondance, afin de permettre une participation plus importante des actionnaires à l'Assemblée Générale)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de compléter ainsi qu'il suit l'article 15 des statuts relatif à l'allongement de la durée de réception des bulletins de vote par correspondance.

Insertion d'un septième alinéa à l'article 15 des statuts : "La date ultime du retour des bulletins de vote par correspondance est fixée par le Conseil d'administration et communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin d'annonces légales obligatoires (Balo)*".

Seizième résolution (Modification des statuts à l'effet d'autoriser la retransmission de l'Assemblée Générale par tous moyens y compris Internet, afin d'étendre les possibilités d'information des actionnaires)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'autoriser la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par une nouvelle disposition statutaire.

Insertion d'un dixième alinéa à l'article 15 des statuts : "Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, la retransmission publique de l'intégralité de l'Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet est autorisée. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin d'annonces légales obligatoires (Balo)*".

Dix-septième résolution (Modification des statuts à l'effet de faciliter aux actionnaires leur participation à l'Assemblée Générale grâce à la visioconférence ou à tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide d'introduire à l'article 15 des statuts la possibilité pour les actionnaires de participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Insertion d'un onzième alinéa à l'article 15 des statuts : "Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer à l'assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation. Le cas échéant, cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au *Bulletin d'annonces légales obligatoires (Balo)*".

Dix-huitième résolution (Adaptation des statuts au Nouveau Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les statuts afin de les harmoniser avec le Nouveau Code de Commerce. Toutes les références statutaires aux textes qui ont fait l'objet d'une codification dans le Nouveau Code de Commerce sont en conséquence modifiées.

Dix-neuvième résolution (Adaptation des statuts au Code Monétaire et Financier)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de modifier les statuts afin de les harmoniser avec le nouveau Code Monétaire et Financier. Toutes les références statutaires aux textes qui ont fait l'objet d'une codification dans le Code Monétaire et Financier sont en conséquence modifiées.

Vingtième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

BNP PARIBAS



Siège social

16, boulevard des Italiens - 75009 Paris

Tél. : 01 40 14 45 46

Internet : www.bnpparibas.com

RCS Paris B 662 042 449

Société Anonyme au capital de 1 792 824 220 euros

Relations avec les actionnaires

Tél. : 01 42 98 21 61 - 01 40 14 63 58